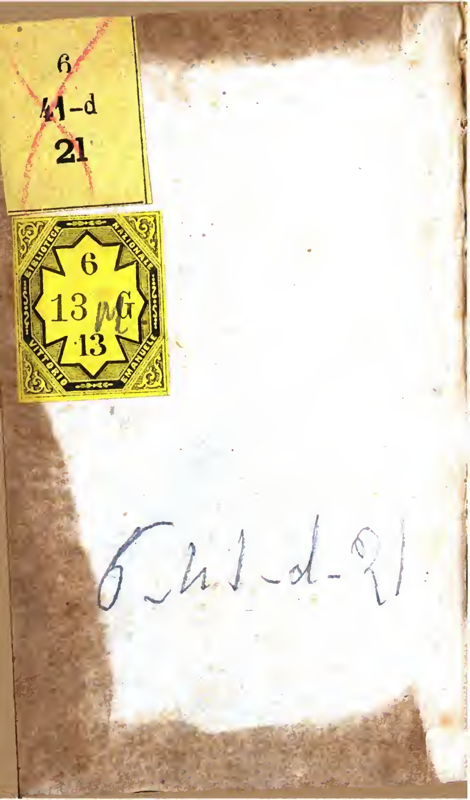
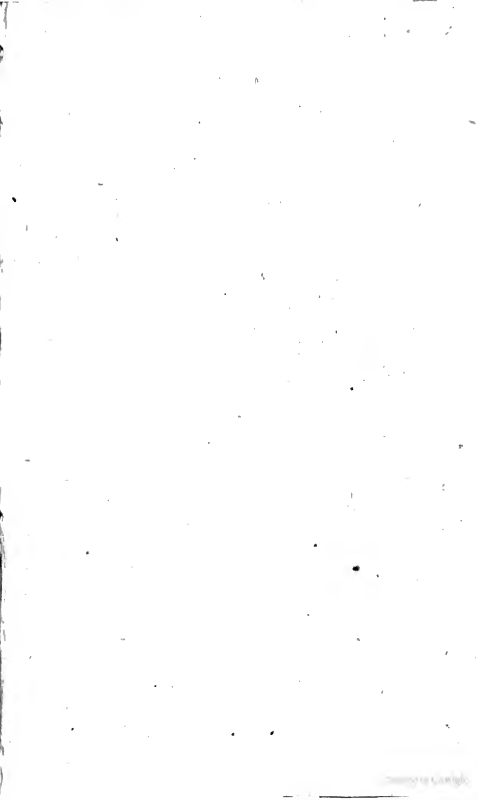



6
41-d
21
BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
13 G
13
6-41-d-21




ARMAND JEÃ DU PLESSIS
CARD. DUC DE RICHELIEU.

LETTRES
DU
CARDINAL DUC
DE
RICHELIEU.

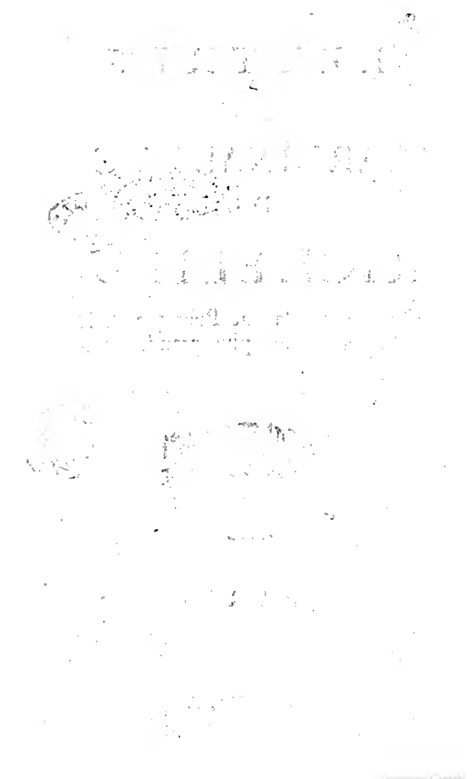
Où l'on voit la fine Politique & le Secret de ses plus grandes Negotiations.





A PARIS,
Chez la Veuve MABRE CRAMOISI.

M. DC. XCV.





PREFACE.

LE nom du Cardinal de Richelieu *suffit pour donner du prix au Recueil de Lettres qu'on met presentement au jour. Les moindres productions d'un si grand homme ne peuvent qu'être précieuses. Ce Cardinal s'est non seulement rendu illustre par son extrême habileté dans le maniement des affaires, il a, outre cela, reduit ce grand Art en maximes. Non seulement il a connu les secrets de*

la plus fine Politique, il en a aussi écrit avec une profondeur & une exactitude admirables. Son Testament Politique *en fait foy. Cet Ouvrage est universellement estimé comme un Chef-d'œuvre en son genre, & depuis peu un Auteur, qui joint à une grande pénetration une délicatesse inimitable, faisant l'éloge du Cardinal en pleine Academie,* n'a pas crû devoir oublier cet illustre monument de son Esprit. Il luy en fait honneur, comme d'un Ouvrage digne de vivre dans tous les siecles.*

Si

* Monsieur *de la Bruyere* dans son Remerciment à Messieurs de l'Academie.

Si ces loüanges sont duës au Testament Politique du Cardinal de Richelieu, comme on n'en sçauroit disconvenir, on peut assurer qu'elles conviennent aussi legitimement au Recueil de Lettres qu'on donne ici au public. On y voit le même esprit, & la mesme solidité, avec cette difference qu'au lieu que dans le Testament *les matieres de politique y sont traittées par préceptes & par regles, on voit dans ces Lettres le Cardinal, qui pratique luy-mesme ces regles & ces préceptes, dans toutes les occasions qui se presen-*

 tent.

tent. On y voit ſon adreſſe incomparable à conduire heureuſement les negotiations les plus délicates & les plus embroüillées, ſon activité infatigable, ſa prévoyance qui s'étend auſſi bien ſur les petites que ſur les grandes choſes, cette intrepidité ſurprenante que l'engage dans les entrepriſes les plus hardies, dont il ſort preſque toûjours avec gloire, enfin cette ſuperiorité de genie qui l'éleve au deſſus du Roy ſon Maître, & le rend redoutable aux Grands du Royaume, & à tous les Princes de l'Europe.

Ces Lettres roulent ſur diffe-

ferens sujets, & sont addressées à differentes personnes; mais par tout elles conservent le caractere qui leur est propre. Le stile simple dont elles sont écrites, ne les rend que plus graves & plus dignes de celui qui les a composées, car, comme on sçait, un Ministre d'Etat auroit mauvaise grace d'affecter dans ses depêches la politesse & l'exactitude scrupuleuse d'un Bel Esprit de profession. Tout y est tiré du sujet. Il y a de temps en temps de belles maximes, & des reflexions judicieuses, mais elles sont toûjours appliquées

à propos & ſans aucune affectation. Outre ces choſes, capables ſans doute d'exciter la curioſité des Lecteurs, on trouvera dans ces Lettres pluſieurs particularitez remarquables du Regne de LOÜIS XIII. *qu'on ne lit point ailleurs, certaines circonſtances qui ont échappé à la recherche des Hiſtoriens de ce temps-là, & qu'on ne pouvoit ſçavoir que par le Cardinal de Richelieu, ou par des perſonnes qui étoient alors actuellement dans les affaires.*

Puis qu'on a lû avec avi-

dité les Lettres du Cardinal Mazarin, *je ne ferai pas difficulté de dire qu'on lira celles-ci avec encore plus de plaisir & d'utilité, car il y a plus d'action, plus de détail, & plus de varieté que dans ces premiéres. Il ne faut que comparer ces deux Ecrits pour en étre convaincu.*

Au reste, pour la commodité du Lecteur, on a disposé les Lettres selon l'ordre des temps; de sorte que ce petit Ouvrage est comme un abregé chronologique d'une partie de la vie du Cardinal de Richelieu, dont on verra bientôt une Histoire complette,

recueillie par un Auteur trés-sensé, & sur tout, grand amateur de la verité; qualitez absolument nécessaires à un Historien; mais d'autant plus estimables qu'elles sont fort rares dans le siécle où nous vivons.

LETTRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LETTRE PREMIERE.

A. * * * *

MONSIEUR, Ce m'eſt une joye indicible, de voir par la Lettre qu'il vous a pleu m'eſcrire, que ſa Sainteté ayt daigné agréer l'employ, dont le Roy m'a voulu honorer, puis que l'approbation d'une perſonne de tel poids couvrira, ſans doute, les deffauts qui ſe peuvent rencontrer en moy. Je me tiendray extremement heureux, s'il me donne autant de moyen de ſervir l'Egliſe en ſervant le Roy & l'Eſtat, que j'en ay & auray toute ma vie de deſir. Cependant, je ne puis que je ne vous rende mille graces du contentement, que vous me teſmoignez avoir ſur ce

ſujet; Vous ſuppliant de croire, que ce m'en ſera tousjours un particulier, lors que j'auray lieu de vous faire connoiſtre plus par effets; que par paroles, que je ſuis veritablement, Monſieur, Voſtre tres-affectionné confrere à vous rendre ſervice, Le Cardinal de Richelieu. De Compiegne ce 19. Juin 1624.

LETTRE II.

A Mr. d'Herbaux à Rome.

MONSIEUR, J'ay receu vos deux lettres que vous m'avez envoyées ſous la couverture *du Sieur Rabbi*, du 9. Aouſt, avec un chiffre enclos dans voſtre pacquet. Je vous remercie du bon advis que vous m'avez addreſſé. Je n'ay pas manqué de le faire valoir au Roy, comme je dois, pour ſon ſervice & pour vôtre contentement. On le pratiquera, comme les Medecins font les remedes innocens, ne nuiſant pas. Sa Majeſté eſt reſoluë de ſe tirer avec honneur de cét affaire de la Valtoline, par quelque voye que ce puiſſe eſtre. Pour moy, je ne ſçaurois aſſez m'eſtonner, comme le Pape ne s'émeut pas d'avantage en cette affaire ſi importante à la Chreſtienté & à l'Egliſe. Je voy bien que l'intereſt de d'Urbin, où il apprehende que les Eſpagnols ſe meſlent pour le Grand Duc, le fait agir plus retenu: Mais je voy bien auſſi d'autres intereſts generaux, plus importants pour le bien general de l'Egliſe, & par conſequent pour le Saint Siege, qui doivent échauffer ſa Sainteté à procurer la fin de cette affaire; eſtant certain, que les choſes vont quelquesfois plus loin qu'on ne penſe à leur commencement, & que ſi la France s'engage de parole avec les Princes & Eſtats qui la veulent ayder en cette occaſion, il ne ſera pas ayſé de la degager; Vous aſſeurant que le Roy fait tel eſtat de ſa parole, que pour rien du monde il n'y manquera, lors qu'il l'aura donnée. De

cét

cét affaire je passe à celle de la dispense du mariage d'Angleterre ; pour vous dire, que le Roy trouve bien estrange, qu'il vienne quelques bruits de Rome, que le Pape ne la donnera point à moindres conditions qu'il a accordé celle d'Espagne. Pour l'obtenir, il suffit que le Roy soit asseuré de toutes les conditions, qui sont necessaires pour le salut de Madame & de toute sa famille, & qu'il y ait lieu d'esperer beaucoup pour le bien general des Catholiques d'Angleterre. L'affaire est non seulement en cét estat, mais en termes plus avantageux, comme vous sçaurez par Monsieur de Berule. Le Roy rendant à sa Sainteté tout ce qu'elle sçauroit attendre d'un Prince Chrestien, & si pieux qu'il est, il n'y auroit point d'apparence qu'il n'en receust le traittement qu'il en doit justement attendre. Il ne faut point considerer les conditions d'Espagne, mais bien si celles de France sont legitimes & suffisantes. Estant telles, quel desplaisir seroit ce au Roy de recevoir un refus, qui l'engageroit à plus que je ne veux penser? Sans considerer la passion que j'ay aux interests de sa Majesté, j'aymerois mieux avoir perdu beaucoup, qu'on vint à cette extremité, qui sans doute seroit prejudiciable à l'Eglise. Je vous conjure de representer à sa Sainteté sur ce sujet, tout ce que ma lettre vous donnera occasion de penser, & l'asseurer qu'ainsi que du refus de la dispense il ne peut que naistre beaucoup d'inconveniens; ainsi de la facilité que sa Sainteté y apportera, en arrivera-t-il beaucoup de bien. Vous continuerez, s'il vous plaist à m'escrire, & je ne manqueray à vous faire response, & à vous faire paroistre en toute occasion, que je suis, Monsieur, Vostre tres-affectionné à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. A Saint Germain ce 22. Aoust 1624.

LETTRE III.

A. ***

MONSIEUR, J'ay fait voir au Roy la Lettre derniere que vous m'avez écrite, laquelle je vous puis asseurer avoir esté bien considerée. Vous verrez par effet qu'on fera toûjours autant d'estat de vos advis qu'ils le meritent.

La part que Monsieur de Bethune vous fera, de la depesche qu'on luy envoye par le Courrier, vous donnera lieu d'aviser par delà ce qu'il faudra faire sur les occurrences presentes.

Je ne puis croire que le Pape ne pense à accommoder l'affaire de la Valtoline, par les inconveniens qui peuvent arriver à ne le faire pas, lesquels vous sçavez trop mieux, que je ne sçaurois vous les representer sur ce Papier.

Je trouve tres à propos que vous recouvriez *le Diurnal des Sauvages*, & pour cét effet promettez jusqu'à cinquante escus de pension, Vous apporterez en cela le mesnage que vous jugerez que l'affairerequiert: mais vous avez pouvoir jusqu'à cinquante escus. Asseurez-vous que *Nestor* aura un autre soin des affaires de delà, qu'il n'a eu par le passé.

Quant à celle dont vous me parlez, qui concerne *le Breviaire*; on n'en parlera point icy. L'envoy du personnage, dont vous m'escrivez, estant fait avec les subordinations requises, pour conserver à un chacun ce qui luy appartient, oste tout sujet d'ombrage.

Les Lettres de 49. seront asseurement secrettes. Il sera le mesme, s'il luy plaist, de celles de quarante-un. Sur cela je finis celle-cy, en vous conjurant de me croire veritablement, Monsieur, Vostre tres-affectionné confrere à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Saint Germain en Laye ce 12. Septembre 1624.

LETTRE IV.

A. * * * *

MONSIEUR, Je suis infiniment aise que les propositions que Monsieur de Bethune est chargé de faire au Pape, ayent esté jugées à propos. Je m'estonne grandement si sa Sainteté ne contribuë à terminer cét affaire, comme elle doit, veu les grands inconvenients qui en peuvent arriver. Si le Conseil du Roy eust esté il y a six mois, tel qu'il est maintenant, on auroit commencé de meilleure heure, à prendre de bonnes resolutions, & ainsi l'affaire seroit aux termes que nous la pourrions tous desirer. Mais lors il estoit impossible. Ce qui me fasche le plus en cela, est que nous perdons de belles occasions pour avancer la Religion par cette malheureuse affaire, à laquelle j'espere enfin que Dieu mettra la main. Je vous puis asseurer qu'on n'oubliera rien de deça de ce qu'il faut pour en sortir, non plus que je feray en mon particulier, à vous témoigner en toute occasion que je suis veritablement, Monsieur, vostre tres-affectionné Confrere à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Saint Germain en Laye ce 23. Octobre 1624.

LETTRE V.

A. * * *

MONSIEUR, Depuis la reception de vostre lettre du 7. Octobre, vous avez sceu le train que l'affaire de la Valtoline a pris. C'est pourquoy je ne vous en manderay rien par cette lettre. Je ne vous écriray point non plus, pour cette heure, de celle du mariage d'Angleterre, me reservant à vous faire

re sçavoir plus amplement par un Courrier, que le Roy depeschera à Rome sur ce sujet ; ce qui sera passé. Cependant je vous conjure de faire toûjours estat asseuré de mon affection, & que je suis, Monsieur, vostre tres-affectionné Confrere à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Paris ce 8. Novembre 1624.

LETTRE VI.

A. ***

MONSIEUR, J'ay receu vos lettres, sur lesquelles j'aurois bien des choses à vous mander, & particulierement sur le sujet de la Valteline, si je n'estois asseuré que vous estes adverty, par le moyen de Monsieur le Marquis de Cœuvres, de tout ce qui se passe aux lieux où il est, qui sans doute ne manque pas d'écrire souvent à Monsieur de Bethune. Vous verrez les articles du mariage d'Angleterre tous accordez, en sorte que pour mettre fin promptement à cet œuvre, il ne reste plus que la dispense de sa Sainteté, qui l'accordera indubitablement tres-volontiers, veu les conditions avantageuses pour la Religion. Cela estant dans peu de temps, Madame passera dans la Grand'Bretagne, où elle est grandement desirée, selon que Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre nous le font connoistre. Leurs Majestez sont fort satisfaites de cette alliance, & vous jugerez bien que ce n'est pas sans sujet. J'en souhaitterois quelqu'un passionnement, où je peusse vous faire voir que je suis, Monsieur, vostre tres-affectionné à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Paris ce vingt-six Novembre 1624.

LETTRE VII.

A. ***

MONSIEUR, Pour réponse à la vostre du 19. du mois passé, je vous puis asseurer, que de deça le Roy n'oubliera rien de ce qui sera necessaire pour remettre les choses en la Valtoline, ainsi qu'elles doivent estre. Le Pape ne le peut trouver mauvais, puis que c'est le bien de la Chrestienté & du Saint Siege ; & que veritablement il n'est pas raisonnable que les Espagnols pressent tellement le Siege de Saint Pierre, que ses Successeurs en puissent estre incommodez. Le Conseil du Roy secondera fortement les inclinations de sa Majesté en toutes ces occasions. En cela sa Majesté ne veut point troubler le repos de la Chrestienté ; mais conserver sa reputation. Vous advoüerez, je m'asseure, cette verité avec moy, qui suis certainement, Monsieur, Vostre tres-affectionné Confrere à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Paris ce dix-neuviéme Decembre mil six cens vingt-quatre.

LETTRE VIII.

A. ***

MONSIEUR, Le Roy est extrémement fasché de ne pouvoir accorder tout ce que le Sieur de Nardy demande au nom de sa Sainteté. Si les Espagnols n'étoyent point gens à en prendre avantage, les desirs de sa Sainteté seroyent de telle force envers sa Majesté, qu'ils seroient tous suivis de leur effet. Si le Pape veut disposer d'une partie de la France, il le peut faire absolument : Et nonobstant cette deference à sa Sainteté, & la passion que le Roy a pour sa personne, sa Majesté

est contrainte d'aller avec plus de retenuë au fait de la Valtoline. Je ne m'estendray pas à vous dire ce qui se peut, & ne se peut pas, m'en remettant à Monsieur d'Herbault. Seulement vous dirayje, que le Roy ne voulant point de guerre de sa part, n'estime point aussi qu'il y ayt de suspension à faire : & qu'il estime tant la personne de sa Sainteté, que quelque accommodement qui doive estre fait en ce sujet, il luy sera bien plus agreable, quand il sera fait devant luy & par luy, qu'en quelqu'autre lieu, & par quelque autre voye que ce peust estre.

L'advis qu'on vous a donné des Huguenots, n'est que trop veritable, lesquels suscitez par le Diable, ou quelques autres qui ne valent pas mieux, ont commencé à témoigner leur mauvaise volonté, estant entrez dans le port de Blavet par surprise, & mis pied à terre avec canon, dont deux jours ils ont battu le Fort, qu'ils pensoyent emporter par intelligence, ou effroy. Le Roy a déja nouvelle que toute la Province y estant accouruë, ils se sont déja rembarquez dans leurs vaisseaux, pour tascher de se sauver, & emmenent deux ou trois des vaisseaux de Monsieur de Nevers, qui estoient dans le Port. Tant s'en faut, que tels desseins arrestent ceux de sa Majesté, qu'elle a mis sur pied six mil hommes en Bretagne & six mille en Poictou, & renforcé les armées de Champagne & de Picardie, de douze mil hommes & deux mille Chevaux ; en sorte que sans hyperbole, le Roy paye maintenant soixante mil hommes en son Royaume, & six mille Chevaux. J'espere que Dieu donnera bonne issuë à sa Majesté. Cependant je vous asseure que je suis, Monsieur, Vostre tres-affectionné à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Paris le 27. Janvier mil six cens vingt cinq.

LET-

LETTRE IX.

A. * * *

MONSIEUR, quelque jugement que vos speculatifs de Rome fassent de l'entreprise de Monsieur de Soubize, nous esperons qu'il ne nous fera point de mal. Le Roy pour empescher l'effet de son dessein, arme trente vaisseaux, chacun de cinq cens tonneaux, lesquels sans doute le rangeront par la force à ce, à quoy il devroit naturellement se porter par devoir. Outre cela, sa Majesté, pour oster le moyen à ceux de la Religion pretenduë Reformée, qui desirant du trouble, voudroient remuer aux lieux où ils estiment estre les plus forts, met sur pied en Languedoc & en Poictou six mil hommes de pied & cinq cens Chevaux, en chacune de ces Provinces. Sa Majesté establissant cét ordre, pour asseurer le dedans de son Estat, continuë tousiours aux resolutions qu'elle a prises pour le dehors. Et quoy que tant d'affaires qu'elle a toutes à la fois sur les bras, l'engagent à des dépenses excessives ; si est ce, que, par la grace de Dieu, elle a moyen de les supporter sans s'incommoder, ayant pour y satisfaire asseuré plus de dix millions, cette année. C'est ce que je vous puis dire sur ce sujet, vous conjurant de me croire veritablement, Monsieur, vostre tres-affectionné Confrere à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Paris ce treiziéme de Mars mil six cens vingt-cinq.

LETTRE X.

A. * * *

MONSIEUR, Vous ayant écrit hier par le P. Joseph, & mandé que nous estions sur le point d'en-

trer en conference avec M. le Legat, maintenant je prens la plume, pour vous dire que le Roy & ses Ministres ont toute la satisfaction qui se peut desirer de sa personne. Pour ce qui est des affaires, il n'a fait autres propositions, sinon de demander une suspension d'armes, la restitution des Forts de la Valtoline entre les mains de sa Sainteté, & l'exemption des Valtolins de la puissance & jurisdiction des Grisons; lesquelles sa Majesté & son Conseil luy ont absolument refusées, pour les raisons que vous avez souvent representées par vos lettres, & que vous apprendrez par celle que S. Majesté escrit à Monsieur de Bethue. Tout ce que j'ay à vous dire sur ce sujet, est, que la negotiation tire de si longue, que j'apprehende qu'elle n'aye pas l'effet, qu'il est à desirer pour le bien de la Chrestienté. Si Monsieur le Legat fait d'autres ouvertures qui se puissent suivre, sans prejudicier à la reputation & aux interests du Roy, sa Majesté & ceux qui ont l'honneur de la conseiller, seront tres-ayses de donner contentement à sa Sainteté & à luy. Cependant je vous conjure de me croire, Monsieur, vostre tres-affectionné confrere à vous rendre humble service, le Cardinal de Richelieu. De Fontainebleau ce 21. Juin 1625.

LETTRE XI.

Au Roy, touchant sa Promotion au Cardinalat.

M. DC. XXII.

Du Cabinet de M. du Puy, MS. 569.

SIRE,

Dieu comblant ses Creatures de ses graces, non pour en recevoir aucune chose, puis que de soy-mesme il possede tout, mais seulement pour les

rendre

rendre plus parfaites & plus capables d'accomplir ses volontez, Vostre Majesté qui en est la vive Image, ne trouvera pas estrange, si pour actions de graces de l'honneur auquel sa bonté m'a eslevé, je ne puis autre chose que protester une entiere & religieuse obëissance à ses Commandemens, & l'asseurer que j'aimerois beaucoup mieux ne vivre pas, que de manquer à employer à son service & ma vie & la dignité, dont je reconnois luy estre redevable, comme de tout ce que je possede. Je supplie Dieu, qu'il me fasse la grace d'estre si heureux en ce dessein, que mes actions me signalent encore plus, que la pourpre dont il vous a plû m'honorer. Lors, SIRE, le contentement que je commence à recevoir sera parfait, puis que, la seule passion qui me reste au monde, est de vous faire plustost voir que croire, que je suis, de Vostre Majesté, SIRE, le tres-humble, tres-obligé & tres-obeïssant Sujet & Serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Lyon ce vingt-troisiéme Septembre 1622.

LETTRE XII.

Au Roy.

SIRE,

Je sçay, qu'ainsi qu'on ne peut, sans faute, se rendre à charge aux grands Rois par demandes importunes, on ne doit pas aussi refuser les effets de leurs liberalitez. Cependant m'estant jusques à present garenty du premier inconvenient, je me trouve à mon grand regret contraint de tomber au dernier, suppliant tres-humblement Vostre Majesté de trouver bon que je ne reçoive pas les deux Abbayes, dont il luy a pleu me faire don. Si je luy faisois cette supplication sans cause, j'avoüe que ma retenuë seroit un crime: mais estant fondée en raison, elle

elle l'approvera je m'asseure. Elle provient, SIRE, de ce que ces deux pieces vacquent par la mort de Monsieur le Grand Prieur ; & qu'ayant esté dans vos Conseils, lors que les interests de vostre Estat vous contraignoyent de faire arrester sa personne, il me semble que je contreviendrois au cœur qu'il a pleu à Dieu me donner, si je profitois de son malheur, & prenois part à sa dépoüille. J'ay déja receu beaucoup d'effets de la bonté de Vostre Majesté dont je lui suis infiniment redevable : & comme elle a tesmoigné en cette occasion qu'elle a volonté de m'en départir d'autres, je la puis asseurer que je ne feray jamais si mal advisé de les refuser, si son service ne m'y oblige, ainsi que mes sentimens m'y contraignent en cette rencontre. Je la conjure, SIRE, d'agréer ces considerations, & de croire que les seuls interests que j'auray toute ma vie, seront les vostres, & l'honneur qu'on peut acquerir en servant un si grand Prince, de qui je feray éternellement, SIRE, le tres-humble, tres-obeïssant, tres-fidelle & tres-obligé Serviteur & Sujet, le Cardinal de Richelieu. à Siran Du 13. Fevrier 1629.

LETTRE XIII.

à la Reyne, sur la prise de Privas.

MADAME, Afin que Vostre Majesté soit advertie de ce qui se passe, je luy ay depesché en diligence ce Porteur, pour luy dire que cinq ou six cens hommes qui s'estoyent retirez dans le Fort de Toulon, s'estant rendus à discretion à sa Majesté, le Roy s'éstoit resolu d'en faire pendre une partie, & envoyer une autre aux Galeres ; & pardonner aux moins coupables. Mais il est arrivé que, comme les Gardes entroyent dans ledit Fort, pour empescher qu'il n'y arrivast du desordre, quelques Huguenots des plus desesperez, & entre-autres un nommé Chambelan de

Pri-

Privas, qui s'estoit opposé tant qu'il avoit pû à se rendre à discretion, ayant une meche à la main, dit tout haut: *D'ordinaire quand on se rend à discretion on est pendu; il vaut mieux perir par le feu que par la corde. Je vais mettre le feu aux poudres*; & fit au mesme tems ce qu'il disoit. Le feu en brusla quelques-uns, & quelques autres d'effroy se jetterent du bastion sur lesquels ils étoient hors du Fort qui estoit entouré de toute l'armée, dautant qu'on l'avoit bloqué devant qu'ils se voulussent rendre. Alors tous ces gens de guerre croyans qu'il eust fait sauter les Compagnies des Gardes qui estoient au dessus de ce bastion dans un donjon qui estoit au haut, s'acharnerent tellement sur tous ceux qui s'estoient jettez du haut en bas, qu'ils en tuerent plus de deux cens, & ce avec telle furie & tel desordre, que plusieurs de l'armeé y ont esté tuez, & des principaux Officiers ont bien eu de la peine à s'en garentir. Le Docteur Mullot y cuida estre expedié pour Ministre, & est maintenant plus faché de la qualité qu'on luy a donnée, que du peril qu'il a couru.

Il semble qu'il y ait un jugement particulier deDieu sur cette Ville, qui a toûjours esté le siege de l'Heresie de ces quartiers. On n'estoit point du tout resolu de l'abandonner au pillage, & la nuit elle a esté abandonnée, & les portes laissées ouvertes, pour que les soldats y entrassent inopinement en foule & la pillassent. On a fait tout ce qu'on a pû pour l'empescher de brusler, & il n'est pas resté une maison que le feu n'ayt mis en cendre. On n'a obmis aucun ordre pour empescher que ceux qui s'estoyent retirez dans le Fort de Toulon ne receussent du mal par la furie des soldats,& eux-mesmes se sont exposez par force,se jettans en bas de leurs fortifications, & donnans sujet aux soldats d'exercer leur rage sur eux par le feu,avec lequel quelques desesperez d'entre-eux pensoient se brûsler avec les gens de Roy.

Dieu m'a fait cette grace,que je n'ay point veu cette tüerie,

tuerie, parce que si peu de travail & de fatigues qu'il a fallu prendre depuis sept ou huit jours en ce siege, m'avoit contraint de garder le lit le jour du malheur de ces miserables.

Cette rigueur non volontaire qui est arrivée, & la bonté dont le Roy usera envers les Villes qui se rendront volontairement, deura faire connoistre à beaucoup de l'avantage qu'ils auront à se mettre de bonne-heure en l'obeïssance, sans attendre qu'on les y contraigne. Déja quatre ou cinq petites Villes toutes fortifiées se sont renduës, sçavoir est la Bastide, Vagnac, la Tour de Saluas, & les Baulines de ces quartiers. Bargeat fera dans trois jours le mesme. Chabrille doit demain venir trouver le Roy; & faire rendre tous les petits chasteaux de Boussieres & les Baulines quasi imprenables desdits lieux.

Le dixiéme jour que les tranchées ont esté ouvertes, Privas a esté pris, quoy que les fortifications de la Ville fussent tres-bonnes.

Il est impossible de dire les cruautez que ces miserables avoyent exercées sur les Catholiques. Entre autres depuis le siege, il ont pris le Gardien des Capucins de Valence, homme de vie excellente, & de singuliere doctrine, & l'ont traité si cruellement, qu'ils ne l'ont jamais voulu tuer qu'aprés luy avoir coupé le nez & arraché les yeux.

Saint André & dix ou douze des Chefs principaux sont prisonniers. Plusieurs sont entre les mains de diverses personnes de l'armée, qui tascheront de les faire sauver pour les grosses sommes d'argent qu'ils offrent. Les autres se sont sauvez. Voila, MADAME, ce qui s'est passé touchant Privas.

Le Roy ne partira de deux ou trois jours d'icy, parce qu'il faut donner lieu d'avancer là l'artillerie; ce qui ne se peut faire si promptement, le païs estant tres-mauvais. Incontinent qu'il aura pris resolution du lieu où il deura aller, V. M. en sera advertie. Cependant

je

je la supplie de me faire l'honneur de croire, que personne n'est & ne sera jamais plus sincerement que moy, MADAME, son tres-humble, tres-obeïssant, tres-fidelle & tres-obligé Serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Privas ce 30. May 1629.

LETTRE XIV.

à Monsieur de la Ville-aux-Clers.

MONSIEUR, Je vous fais ce mot pour vous dire que la volonté du Roy est, que vous envoyez un Courrier à Monsieur le Mareschal d'Estrée avec une lettre de la part de sa Majesté, qui porte ordre de ne point faire de difficulté d'oster les trouppes qui sont dans Compiegne, selon que luy dira Monsieur de Saint-Chaumont, à qui elle fait sçavoir son intention sur ce sujet. Cependant je demeure, Monsieur, Vostre tres-affectionné à vous rendre service, LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Leuville ce 2. Juin. 1631.

LETTRE XV.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,

Bien que je vous aye escrit depuis trois ou quatre jours, Je ne laisse de reprendre la plume, pour vous dire, que l'on a donné & envoyé à Monsieur le Camus, de faire faire à Narbonne, & à Leucate, les fortifications que vous & luy estimerez necessaires pour les mettre en bon estat.

On vous a aussi envoyé des Commissions pour mettre sur pied quatre Regimens, & trois Compagnies de Chevaux-legers; au cas que vous jugiez qu'il en soit du tout de besoin: de façon que ce sera à vous à en user, selon que vous verrez que la necessité & le ser-

service du Roy le requerront. Vous asseurant, qu'outre l'interest de sa Majesté, j'auray autant de soin de ce qui vous concerne, que vous sçauriez desirer de celuy qui est veritablement comme je suis, Vostre tres-affectionné Serviteur, LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Royaumont ce seiziéme Mars mil six cent trente-cinq.

LETTRE XVI.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Je ne sçaurois assez vous témoigner le contentement que le Roy a de la façon, avec laquelle vous vous conduisez en son armée. Le plus grand plaisir que vous puissiez faire à Sa Majesté est de la tenir la plus complete que vous pourrez, & dans le plus grand ordre aussi qu'il sera possible. Au reste, je me resiouïs grandement, de ce que Monsieur de Brezé a à servir le Roy avec vous; sçachant qu'il vous honorera, & & vivra avec vous en sorte, que vous en aurez du contentement. Pour moy, Monsieur, j'en recevray toûjours beaucoup, lors que j'auray lieu en vous servant, de vous faire paroître que je suis, Monsieur, vôtre tres-affectionné Serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Ruel l'onziéme Avril 1635.

LETTRE XVII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Bien qu'il soit superflu de vous recommander de prendre garde à Mets, sçachant que vous en aurez tout le soin que l'on peut desirer, je croy être obligé de vous

vous dire, que nous avons eu advis que les Ennemis du Roy ont dessein sur cette place. Je me promets que vous y donnerez tel ordre, que vous leur ôterez le moyen de l'executer. Sa Majesté se porte fort bien graces à Dieu; Monsieur est arrivé aujourd'huy vers elle. Il n'y a rien de nouveau qui soit digne de vous mander : C'est ce qui fait qu'il ne me reste qu'à vous asseurer de la continuation de mon affection & de mon service, & que je suis, Monseigneur, vôtre tres-humble & tres-affectionné Serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Ruel ce 12. Avril 1635.

LETTRE XVIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Monsieur le Colonel Hebron vous dira particulierement l'affection que j'ay, & auray toujours pour vous, qui est telle, que l'absence ny le temps ne seront jamais capables d'y apporter aucune alteration. Pour cette heure je me contenteray de vous conjurer de faire vos reparations, le plus promptement qu'il vous sera possible: & lors qu'elles seront en estat, que vostre presence soit moins necessaire au lieu où vous estes, qu'elle n'est à present, j'estime qu'il sera à propos que vous fassiez un tour en l'armée de Monsieur le Mareschal de la Force; où sans sans doute elle ne sera pas peu utile: Aprés quoy j'espere que nous aurons le bien de vous voir bien-tost en vostre frontiere. Cependant asseurez-vous, je vous supplie, qu'il n'y a personne qui soit plus que je suis, Monseigneur, vostre, &c. De Compiegne ce vingt-neuviéme Avril 1635.

Je vous supplie tousiours, avant vostre partement pour l'armée de donner si bon ordre à toutes choses, que vous vous mettiez en estat de vous garentir de surprise.

LET-

LETTRE XIX.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,

J'ay receu voſtre lettre, & memoire que vous m'avez envoyé, des choſes que l'on eſtime neceſſaires dans Narbonne. Sur quoy je vous diray, qu'ayant veu par iceluy, qu'il n'y a dans cette place que vingt-quatre milliers de poudre, dont il y a huit milliers de gaſtez, & qu'il y en a ſoixante milliers dans Toloſe, dont on ſe peut ſervir, je penſe qu'il eſt à propos d'en prendre preſentement la moitié, & la faire venir le plûtôt que l'on pourra. Monſieur d'Arpajon mandant auſſi qu'il n'y a que ſix ou ſept cens boulets, vous jugerez bien qu'il eſt auſſi à propos d'en faire faire juſques à ſix mil de tous calibres des pieces qui y ſont, aux lieux circonvoiſins. Quant aux chairs, s'il y avoit apparence du tout viſible que cette Ville d'euſt étre aſſiegée; En ce cas il faudroit prendre tous les beſtiaux qui ſont à la campagne, afin d'en avoir proviſion ſuffiſante.

Il eſt du tout neceſſaire qu'il y ait cinquante milliers de poudre; trente ou quarante milliers de plomb; cinquante milliers de meche; ſix mille boulets; des bleds pour un an: & ſi outre ces choſes, il reſte encore quelque choſe, on le prend d'ordinaire dans les Villes, comme celle-là, qui ne ſont pas deſgarnies de celles qui ſont les plus neceſſaires. Je vous prie de tenir la main à l'execution de ce que deſſus, & vous aſſeurer que je ſuis & ſeray touſiours, vôtre tres-affectionné Serviteur, LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Peronne ce ſixiéme May mil ſix cens trente-cinq.

LET-

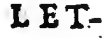
LETTRE XX.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Le Sieur Ferrier s'en allant trouver Monsieur le Marechal de la Force, de la part du Roy, pour affaire qu'il vous communiquera, j'ay estimé vous devoir faire sçavoir par luy la pensée que sa Majesté a eüe sur vostre sujet, touchant le commandement des troupes qu'elle fait assembler aux environs de Langres; & vous dire, que la connoissance qu'elle a non seulement de vôtre affection au bien de ses affaires, mais aussi de vôtre merite & de vôtre suffisance, luy a fait prendre cette resolution de son propre mouvement, ne desirant pas qu'une personne de vôtre condition demeure dans son armée, sans autorité. J'ay une joye d'autant plus grande, du choix qu'il luy a pleu faire de vôtre personne en cette occasion, qu'elle vous donnera moyen de faire connoître de plus en plus ce que vous valez, & que je suis asseuré que vous correspondrez par bons effets à l'opinion & à la confiance que l'on a toûjours prise en vous. Cependant je vous supplie de faire état certain de mon affection, & qu'il n'y a personne qui vous estime, ny qui desire plus vôtre contentement que moy, qui suis, &c. De Neufchastel ce quinziéme May 1635.

Il y a bien à deliberer de ce que l'on fera de l'armée que vous devez commander. Le Sieur Ferrier vous dira les diverses pensées que nous avons de deça. Si on peut chasser Monsieur de Lorraine avec les troupes que Monsieur de la Force a de delà, il faut employer ladite armée à ce dont je parlay à Monsieur le Colonel Hebron à Compiegne. Nous attendrons le retour dudit Ferrier, pour renforcer Monsieur de la Force de Cavalerie seulement, ou de Cavalerie & d'Infanterie ensemble.


LET-



LETTRE XXI.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,
Le present Porteur vous dira plus de nouvelles que je ne vous en pourrois mander, les chemins n'étans pas libres. D'une chose vous puis je asseurer, qui est, qu'en quelque lieu, & en quelque état que je sois, je suis & seray toûjours autant que vous le sçauriez desirer, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Château-Thierry ce vingtiéme May mil six cens trente-cinq.

LETTRE XXII.

Aux Mareschaux de Châtillon & de Brezé.

MESSIEURS, Comme je ne sçaurois assez vous representer la satisfaction que le Roy a du service que vous luy avez rendu depuis peu à la conduite de son armée, & au combat qu'elle a eu avec celle des Ennemis; il m'est aussi impossible de vous faire connoître la joye que j'ay en mon particulier de l'avantage qu'elle a remporté, & de la gloire que vous y avez acquise. Je vous puis assûrer, qne cét heureux évenement n'a point trompé l'attente de Sa Majesté, & qu'elle s'est toûjours promis de la bonté de Dieu; de la justice de ses armes, de vôtre courage, & de vôtre prudence, un succés pareil à celuy qui est arrivé. Elle en a fait rendre graces publiques à Dieu auquel il faut attribuer une si grande & si signalée victoire. Le Roy se promet que vous continuerez à agir pour son service en toutes les occasions qui se presenteront à l'avenir, ainsi que vous avez fait jusques icy, dont il a tout le contente-

ment

ment que vous ſçauriez deſirer, ſelon que vous connoîtrez plus particulierement par ſes dépêches, auſquelles me rémettant, je finirai celle-cy, en vous aſſeurantde la continuation de mon affection, & que je ſuis vôtre, &c. de Condé le 30. May 1635.

Depuis cette depêche fermée, nous avons eu avis que Monſieur le Maréchal de la Force, aprés avoir été campé quatre jours durant à la portée du Canon de l'armée du Duc Charles, pendant leſquels ils ſe ſont touſiours eſcarmouchez l'un l'autre, a enfin contraint l'armée dudit Duc Charles à ſe retirer, avec perte de neuf cens hommes qui ſont demeurez ſur la place, quatre cens priſonniers & force bagage, ſans que nous y ayons perdu des nôtres qu'environ vingt, tant morts que bleſſez.

LETTRE XXIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Je ne ſçaurois aſſez loüer, & blâmer tout enſemble, la façon avec laquelle vous vous gouvernez aux lieux où vous étes, expoſant vôtre perſonne aux hazards, comme vous faites. L'Abbé de Courſan, qui partira dans un jour ou deux, vous en dira davantage de ma part. Cependant aſſeurez-vous, s'il vous plaît, qu'il n'y a perſonne qui ſoit plus veritablement que je ſuis, Monſeigneur, vôtre tres-humble, &c. De Condé ce premier Juin 1635.

Je vous conjure au nom de Dieu, de vous conſerver, & cependant porter autant que vous pourrez Monſieur de la Force, à profiter de l'avantage que Dieu a donné aux armes du Roy, pouſſant, s'il ſe peut, le Duc Charles juſques au delà du Rhin, maintenant que Feuquieres & Bellefonds l'auront joint. Le Munitionnaire Roſe va trouver Monſieur de la Force.

LETTRE XXIV.

Au Même.

MONSEIGNEUR,
J'ay donné charge à l'Abbé de Coursan, que le Roy envoye aux lieux où vous étes, de vous communiquer entierement son instruction. Je vous prie de continuer à porter les affaires à ce qui peut être plus utile au bien du service de Sa Majesté. Si on pouvoit pousser le Duc Charles au delà du Rhin, & se loger en lieu si avantageux qu'il ne pût revenir dans la Franche-Comté, nous aurions moyen de faire promptement de bons effets, où vous n'auriez pas peu de part. Je vous prie de demeurer en l'armée où vous étes, jusques à ce que l'on ayt veu ce que l'on peut faire contre ledit Duc, avec le secours du Sieur de Feuquieres, & celuy que luy meine le Sieur de Bellefonds. Il est important de battre le fer tandis qu'il est chaud en cette occasion, non seulement à cause de l'épouvante où sont les Ennemis, mais parce qu'il est à craindre que le Duc Bernard ne vous laisse pas long-temps les Allemans, sans les rappeller. Si une fois ledit Duc Charles est battu, ou retiré au delà du Rhin, je vous prie aussi-tôt vous en revenir, afin que vous receviez un employ plus honorable dans les armées, où vôtre inclination vous porte.

Tandis que vous serez-là, je vous conjure de ne vous mettre point en hazard, comme vous avez fait. Excusez-moy si je vous dis, que vôtre honneur ne le requiert point, & le service du Roy ne le peut souffrir. Outre ces considerations, la passion que j'ai pour vous, & mon interest, m'obligent à vous témoigner que vous ne sçauriez m'obliger plus sensiblement qu'en changeant de methode.

Bien

Bien que vous ayez déja pû apprendre par bruit commun, la victoire qu'il a pleu à Dieu donner au Roy en Flandres. J'ay crû neanmoins vous devoir faire part de cette bonne nouvelle, sçachant la joye extraordinaire que vous en aurez, pour la reputation de sa Majesté, & pour l'honneur que vos amis y ont acquis.

Il est demeuré plus de cinq mil des ennemis morts sur la place, quinze cens blessez, & treize cens prisonniers; entre lesquels est le Comte de la Feire, Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, & Lieutenant general de leur armée; Dom Alonce Ladron Mestre de Camp d'un Regiment Espagnol, Sfondrate Mestre de Camp d'un Regiment Italien, le Comte de Willerval, & plusieurs autres de qualité, avec nombre d'Officiers; ont perdu seize pieces de canon, qui est tout ce qu'ils avoient, & tout leur bagage, qui est d'autant plus considerable, qu'on dit qu'il y avoit deux chariots d'argent, cinquante ou soixante Drapeaux ou Cornettes. On a tenu que le Prince Thomas y avoit été tué, & le Comte de Bucquoy blessé, mais cela est encore incertain.

Le Roy n'a perdu dans ce combat qu'environ cinquante hommes, dont il n'y a eu qu'un seul Capitaine, & quelques autres Officiers, & cent cinquante de blessez ce qui rend la victoire encore plus heureuse.

L'armée des Ennemis étoit composée de six vingtdix enseignes d'Infanterie, & cinquante Cornettes de Cavalerie, qui étoient leurs meilleures troupes.

C'est ce que je vous dirai par cette lettre, me remettant pour le reste audit Abbé de Coursan, qui vous asseurera de la bonne santé du Roy, & que je suis autant qu'on le peut être, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Condé ce deuxiéme Juin 1635.

J'ay veu ce que vous me mandez de la Courdargis & de Valin, dont je me souviendray. Asseurez aussi, s'il vous plaît, Monsieur de Turenne de mon affection: quand

quand vous ſerez icy, nous verrons les moyens qu'il faudra prendre pour le ſervir.

Vous pouvez, s'il vous plaît, aſſeurer celuy qui a épouſé cette fille de Montpellier, que j'ay fait valoir la façon, avec laquelle il s'eſt comporté en l'occaſion dont vous m'avez écrit, ainſi qu'il peut deſirer. Perſonne n'a parlé de luy au Roy à ſon deſavantage, ainſi que vous me mandez qu'il en a apprehenſion.

ADDITION.

MONSEIGNEUR,

J'adjoûte ces trois mots à la lettre que je vous ay écrite ce matin, pour vous dire, qu'ayant ſceu que vous faites ſouvent ce que vôtre qualité & vôtre condition ne vous doivent pas permettre; je ne puis que je ne vous conjure de vous ſouvenir qu'une perſonne qui eſt en la dignité, en laquelle vous étes, peut bien faire le Capitaine, mais non pas le Carabin. Je vous ſupplie, & vous conjure encore une fois, de deferer en cela à l'advis du meilleur de vos amis,& du plus aſſeuré de vos Serviteurs, le Cardinal de Richelieu.

LETTRE XXV.

Au Duc d'Halvvin.

MONSIEUR,

Ayant reconnu par pluſieurs de vos depêches, le deſir que vous témoignez avoir de faire la guerre aux ennemis du Roy dans vôtre frontiere, je prens la plume pour vous dire, que Sa Majeſté ne le trouve pas mauvais, pourveu que vous n'engagiez pas ſes armes & ſa reputation mal à propos, & que vous n'entrepreniez rien, dont vous ne jugiez le ſuccés, non ſeulement aſſeuré, mais auſſi du tout avantageux au bien de ſes

affai-

affaires. Car de vous saisir simplement des Villages, Bourgs, & autres lieux non fortifiez, qui sont proche de vous, je n'en suis nullement d'avis; puis qu'on ne les sçauroit garder, & que cela obligera aussi bien les troupes des Ennemis à en prendre revanche, & à fatiguer les vôtres, que si c'étoit quelque chose d'important, dont vous peussiez vous prevaloir contr'eux. Si je ne vous connoissois plein de prudence & de jugement, je vous en dirois davantage sur ce sujet; mais ce seroit faire tort à l'un & à l'autre, étant certain que vous sçavez aussi bien qu'aucun autre, ce qui peut être utile, ou desavantageux au service du Roy aux quartiers où vous étes.

En un mot, Monsieur, si vous pouvez prendre quelque place d'importance, je vous conseille de l'entreprendre: A moins de quelque avantage notable, je ne suis pas d'avis que vous commenciez une guerre en vos quartiers, dont vous receuriez autant de mal que de bien.

Monsieur de la Vrilliere vous écrit si particulierement tout ce qui se passe en ces quartiers, qu'il ne me reste qu'à vous asseurer de la continuation de mon affection en vôtre endroit, & que je suis & seray toûjours, Monsieur, Vôtre affectionné Serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Ruel ce quatriéme Juin 1635.

LETTRE XXVI.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,

Bien auparavant que j'eusse receu la lettre qu'il vous a plû m'écrire, sur ce qui s'est passé au combat que l'armée du Roy a eu avec celle des Espagnols; je m'étois déja resioüy avec vous & Monsieur de Brezé, de l'avantage qu'il a plû à Dieu donner à sa Majesté en

cette occasion, non seulement pour la gloire & pour la reputation que ce bon succés donne à la France ; mais aussi pour l'honneur que vous y avez acquis, dont je ne souhaite pas moins l'accroissement, que vous même. Il vous reste maintenant à tirer le fruit d'une si glorieuse victoire, à quoy il n'est pas besoin de vous exhorter, ne doutant point que vous n'y apportiez tout ce que l'on peut attendre de vos prudences, de vôtre affection & de vôtre bonne conduite. Une des choses, à mon avis, qui est autant capable de vous porter à ce qui est de plus avantageux aux affaires de sa Majesté, est de vivre, vous & Monsieur de Brezé, en une si parfaite union & intelligence, que rien ne soit capable de l'alterer à l'avenir. A quoy, outre le service du Roy, qui requiert que vous en usiez tous deux ainsi, & la priere que je vous en fais, vous y avez tant d'interest en vôtre particulier, tous deux, que je m'asseure que vous n'oublierez rien, l'un & l'autre de ce qui est necessaire pour parvenir à une si bonne fin. J'escris sur ce sujet à mondit Sieur de Brezé, & je suis bien trompé s'il ne contribuë de son côté tout ce qui dependra de luy en cette occasion.

Je vous conjure encore derechef de vivre, vous & Monsieur de Brezé, en la meilleure intelligence qu'il se pourra, parce qu'autrement les affaires du Roy en pourroient recevoir un notable prejudice. Nous avons appris par des lettres interceptées des Ennemis, qu'ils ne font pas peu de fondement sur la division qu'ils disent qui a paru jusques icy entre-vous, & qu'ils se promettent d'en tirer beaucoup d'avantage. Elles font aussi mention, que vous & Monsieur de Brezé avez refusé de prendre l'ordre de Monf. le Prince d'Orange. Ce que je ne puis croire, veu que c'est chose dont nous sommes convenus par nostre Traitté. Vous nous manderez, s'il vous plaist, ce qui en est, & ce qui se passe aux lieux où vous estes. Cependant je vous asseureray que je suis, autant que personne le sçauroit estre, vô-

tre,

tre, &c. Du Bois-le-Vicomte le huitiéme Juin 1635.

LETTRE XXVII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
Envoyant ce Porteur vers Messieurs de la Force, pour leur tesmoigner la part que je prens au desplaisir qu'ils ont de la perte de Madame la Mareschale, j'ay esté bien ayse de vous faire sçavoir par mesme moyén, l'estat auquel je suis maintenant, de crainte que la nouvelle que vous pourriez avoir de mon indisposition ne vous apportast de l'inquietude.

Le mal que j'eus à Bordeaux, m'est revenu pour la troisiéme fois, & au mesme endroit; mais avec cette difference, que celuy cy n'a pas été accompagné des mesmes accidens qui suivirent les premiers. Il fut hier percé sur les cinq heures du soir, non sans souffrir beaucoup; mais avec autant de bon succez, puis qu'un moment aprés l'operation faite, je ressentis un extreme soulagement: De sorte que je suis à present hors de mes grandes douleurs, & espere dans peu de temps, en être entierement garenty. Vous n'en serez donc point, s'il vous plaît, en peyne, sur l'asseurance que je vous donne que je suis en état, qu'il n'y a rien à craindre, par la grace de Dieu. Je vous ay escrit si particulierement par l'Abbé de Coursan, qu'il ne me reste qu'à vous asseurer par ces lignes, de la continuation de mon affection & de mon service, & que je suis veritablement, &c. De Ruel ce quinziéme Juin 1635.

LETTRE XXVIII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Messieurs de Charnacé & d'Espenan vous rendront conte si particulier des resolutions que le Roy a prises de deça, sur le sujet de leur voyage, & de l'estat auquel ils ont trouvé les affaires en ces quartiers, qu'il seroit inutile d'y adjouster aucune chose par ces lignes. C'est pourquoy je me contenteray de vous dire, que sa Majesté ayant besoin de personnes de vôtre merite & de vôtre consideration en divers lieux, desire que vous la veniez trouver, aussi-tôt que vous aurez receu l'ordre qu'elle vous envoye. Ce qui fait qu'il ne me reste qu'à vous asseurer de la continuation de mon affection & de mon service, & que je suis veritablement, Monsieur, vôtre, &c. De Ruel le 31. Juillet 1635.

LETTRE XXIX.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Je suis extremement ayse, que vous ayez fait lascher le pied à Galasse, tant pour le bien du service du Roy, que pour vôtre gloire particuliere. J'espere de vôtre conduite tout ce qu'on peut attendre d'une personne zelée, capable, & appliquée à ce qu'elle veut faire; & je vous promets que je n'oublieray rien de ce qui dependra de moy, pour faire que sous vôtre administration les armées du Roy, perdant leurs mauvaises habitudes, acquierent les bonnes qu'elles doivent avoir. Pour cét effet, il faut une grande vigueur de vôtre part, étant impossible, sans cela, de mettre les affaires au point auquel vous & moy le desirons pour le service

du

du Roy. Vous verrez par la punition exemplaire que sa Majesté fait de cent cinquante Officiers absens de l'armée qui est en Lorraine, comme c'est tout de bon qu'on veût remedier aux desordres. Cette severité continuëra asseurement, & sans cela tout seroit perdu. Au nom de Dieu, ne pardonnez point à vos deserteurs, & faites quelque exemple notable. Un seul vous rendra authorisé toute vôtre vie, & en état d'étre estimé clement par aprés.

Je vous ay déja mandé, qu'à l'avenir vous ne manquerez plus de bleds: Je vous respons encore, que Nancy & Mets en seront toûjours fournis abondamment.

Au reste, commençans étre forts en gens de guerre, il sera plus aysé de pourveoir si bien aux escortes desdits bleds, que les voictures n'en soyent plus interrompuës.

Nos quatre mil Dragons sont venus, outre les 1700. qu'on vous envoye, & mil à Monsieur de la Force; on en loge cinq cens à Toul pour asseurer lesdites voictures, & cinq cens en d'autres lieux qu'on jugera les plus importans.

Si vous n'avez point besoin de plus de troupes, que celles que vous avez maintenant, ce que je ne croy pas, veu la necessité des vivres que vous avez; Nous estimons qu'il faut faire un Corps à Mets, du reste de celles qui vous sont destinées, pour nettoyer tous les lieux qui rompent vos voictures, & entre-autres Cirque. Pour cét effet, on envoye Bellefonds à Mets, pour recevoir trois ou quatre Regimens qui vous manquent, tous les Dragons qui vous sont destinez. Canillac qui est en Bourgogne, & le reste de la Cavalerie que vous devez avoir; pour avec cela prendre ce malheureux lieu, qui vous incommode. Si vous estimez qu'un autre dessein soit plus utile, en le mandant audit Sieur de Bellefonds, il suivra vos ordres.

Dans le vingtiéme de ce mois Messieurs d'Angou-

lesme & de la Force seront fortifiez du Regiment de Cavalerie de Matignon, & de plus de 2500. Gentilshommes. Outre cela nous aurons à Langres un Corps de huit cens Chevaux & mil Dragons, pour s'opposer aux courses qui se pourroyent faire de ce côté-là. La levée de nos Suisses se fait; Nous levons vingt Regimens & quatre mil chevaux, comme je vous ay mandé, & outre cela nous allons maintenant faire deux mil Chevaux de la nouvelle Cavalerie, dont vous m'avez écrit, qui n'aura que la cuirasse, une bourguignotte qui couvre les joües,& une barre sur le nez, une carabine & un pistolet. Je croy qu'on appellera cette Cavalerie, Cavalerie Hongroise; si ce n'est que Monsieur Heberon nous voulust mander un nom qui fust plus idoine, pour parler selon son langage ordinaire. Nous aurons asseurement beaucoup de forces; mais le tout est de les bien employer. D'un côsté on poussera, s'il plaist à Dieu, Monsieur de Lorraine. Quant à vous, Monseigneur, je ne doute point que vous ne fassiez l'impossible. Le Roy ne vous prescrit point ce que vous avez à faire;mais il vous tient si prudent & si avisé, qu'il vous permet de faire ce que vous estimerez plus à propos, sçachant bien que vous considererez toutes choses, avant que de prendre une resolution.

Monsieur Servien vous escrit amplement, ce qui m'empeschera de vous faire cette lettre plus longue, que pour vous asseurer de la continuation de mon affection & de mon service, & que je suis & seray tousjours sans changement, Monseigneur, vôstre tres-humble, &c. De Ruel ce onziéme Aoust 1635.

LETTRE XXX.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Depuis une lettre que vous receurez par cette voye, il y a cinq ou six jours qu'elle est escrite, j'ay receu celle que Monsieur de Cressia m'a apportée. Je ne sçaurois vous dire le contentement que j'ay du succez de vôtre voyage; j'espere que la fin en sera aussi heureuse que le commencement.

Monsieur Boutheillier vous respond amplement à tout ce que vous pouvez desirer. Le Roy a tant de confiance en vôtre affection, en vôtre jugement, & en vôtre prudence, qu'il vous laisse entiere liberté de faire ce que vous estimerez plus à propos.

Je vous envoye l'Ordonnance que le Roy a faite contre les Officiers absens de leurs charges, de l'armée qui est maintenant en Lorraine sous Messieurs d'Angoulesme & de la Force. Vous la ferez, s'il vous plaist, publier en vostre armée, en laquelle je vous conjure de faire continuer le chastiment de ceux qui manqueront à faire leur devoir, voyant clair comme le jour, qu'en l'estat auquel sont les choses, il n'y a rien qui puisse authoriser un General, & faire servir le Roy, que la severité. Je vous puis asseurer, que sa Majesté n'espargnera pas les plus huppez; mais il faut que ceux qui commandent ses armées, fassent le même. Sa Majesté se porte fort bien, graces à Dieu. Pour moy, je suis & seray à jamais, Monseigneur, vôtre trés-humble, &c. De Ruel ce 14. Aoust 1635.

LETTRE XXXI.

Au méme.

MONSEIGNEUR,

Vous verrez, comme aussi-tôt qu'on a veu par vos depêches, que vous desiriez que le reste des troupes qui vous sont destinées, vous allassent joindre, on a changé le dessein qu'on avoit fait d'assieger Cirk, pour les faire passer à vostre armée. Je ne m'amuse point à vous mander plusieurs particularitez qui vous seront écrites par Messieurs les Secretaires d'Etat; seulement vous diray je que le Roy a pris resolution de s'en aller luy-même en Lorraine. Auparavant qu'il parte, on fortifie Messieurs d'Angoulesme & de la Force, de plus de 4500. Gentils-hommes. Le Roy sera le sixiéme de Septembre à S. Dizier avec 15000. hommes de pied & 3000. chevaux outre tout ce que dessus. Si en ce temps le Duc de Lorraine est chassé, sa Majesté pretend s'avancer à Mets, pour vous faire épaule. Ainsi j'espere que tout ira à souhait. Sa Majesté vous laisse entiere liberté de faire ce que vous estimerez plus à propos, connoissant vostre prudence & vostre affection. Asseurez-vous, s'il vous plaist, de la mienne, & que je feray tousiours tres-certainement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Ruel ce dix-huitiéme Août 1635.

LETTRE XXXII.

Au Duc d'Halvvin.

MONSIEUR,

N'ayant point trouvé parmy mes plans, ceux de

de Perpignan, de Barcelonne, &de Salces, je vous fais cette lettre, pour vous prier de me les envoyer, s'il y a moyen, & qu'ils soyent les plus justes qu'il se pourra. Je seray bien aise aussi de sçavoir, si on ne pourroit point faire quelque entreprise sur ladite place de Perpignan, & les moyens de la faire reüssir. Vous trouverez plusieurs personnes de la frontiere, qui vous pourront instruire bien particulierement sur ce sujet; soit en vous enseignant les chemins, par où on peut mener le canon, & la facilité qu'on aura d'y trouver & mener des vivres, soit en vous rapportant l'estat au vray de la place, le nombre d'hommes qui y sont, & la quantité de leurs vivres & munitions. En un mot, prenez toute la connoissance que vous pourrez de cette affaire, & m'en mandez, s'il vous plaist, vostre avis par le premier Ordinaire, afin que sur icelui on voye ce qui se pourra faire pour le service du Roy, aux lieux, où vous estes. Cependant assûrez vous que je suis veritablement, Monsieur, vostre tres-affectionné Serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Conflans ce vingt-deuxiéme Août mil six cens trente-cinq.

LETTRE XXXIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
Je suis extremement estonné, de ce que j'ay vû par les vostres du vingt-troisiéme Août, que vous n'avez point receu toutes celles que je vous ay écrites par tous les Courriers, qui sont allez vers vous. Je vous puis asseurer qu'il n'en est party aucun, que je ne me sois donné le contentement de vous écrire; Je ne sçay si je les dois accuser, ou Messieurs les Secretaires d'Estat, à qui d'ordinaire je
donne

donne mes lettres. On n'a rien oublié jusques à present, de tout ce qui s'est pû pour vous renforcer de troupes ; mais les Ennemis sont tellement grossis du costé de Monsieur de Lorraine, qu'ayant fait deux Corps considerables, l'un desquels, commandé par Leinon, ils ont jetté à saint Michel, & proche de vôtre chemin, il a fallu employer une partie du renfort qu'on vous avoit destiné, à faire un second Corps, pour aller audit Leinon. Aussi-tost qu'on l'aura battu ou chassé, on vous fera passer douze Cornettes de Cavalerie & mille Dragons.

On envoyera aussi à Mets cinq Regimens pour vous fortifier : mais parce qu'ils sont nouveaux, & que passans outre, il est à craindre que la plûpart des soldats se debandent, ce sera à vous à voir, si vous les voudrez faire aller jusques à vous, ou bien les conseruer à Mets pour un cas de besoin, avec six mille Suisses qu'on tiendra en Campagne.

Le Roy est allé en personne en sa frontiere de Lorraine, pour agir luy-même, & faire agir plus facilement contre le Duc Charles, & Leinon. C'est ce que vous peut mander maintenant celuy qui est, & sera tousiours, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. Du dixiéme Septembre mille six cens trente-cinq.

BILLET.

Au Cardinal de la Valette.

EN l'estat que Monsieur le Cardinal de la Valette & les affaires du Roy sont, le Roy luy donne pouvoir de traitter avec le Duc Bernard, & luy donner jusques à quatre millions de livres par an, prenant le meilleur marché qu'il pourra, & essayant d'espargner de cette somme sept à huit cens mil livres pour le Lantgrave de Hesse.

LET-

LETTRE XXIV.

Au même.

MONSEIGNEUR, Je ne sçaurois vous dire la joye que j'ay eu d'avoir appris que vous soyez raproché de nous, lors que vous ne pouviez plus rien faire éloigné, & que vous ayez fait une retraite si glorieuse, que vous ayez battu les ennemis. Connoissant bien la paresse du monde, j'envoye Monsieur de Mande, dont vous connoissez l'activité, pour amasser tous les bleds qu'il pourra dans le pays, pour vôtre secours. Sa M. vous a envoyé deux mil Chevaux & quatre mil hommes de pied. Je vous assûre que je voudrois être portatif, non seulement pour l'utilité que j'en receurois, mais pour le contentement de vous aller servir en personne moi-même n'y ayant aucun qui vous honore plus que moy, qui suis & seray toute ma vie, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Ruel ce troisiéme Octobre. 1635.

LETTRE XXXV.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Il m'est impossible de vous tesmoigner la joye que j'ay de vôtre retour. Elle seroit entiere sans la perte que j'ay faite, laquelle m'afflige plus que je ne puis dire. Si je pouvois racheter ceux que je plains, je le ferois d'une partie de mon bien. Je feray soigneusement prier Dieu pour eux, & serviray ce qui les touche de plus prés, en tout ce qui me sera possible. Je vous prie mettre ordre à ce que mes Compagnies ne se desbandent pas, particulierement celle de Chevaux-legers qui n'a point de Chef. Ne voulant rien faire, sans la volonté & l'avis du Roy, j'ay envoyé sçavoir l'un & l'autre. Cependant je vous diray, que mon sentiment se rapporte du tout au vôtre. Je suis ravy de sçavoir où vous estes, & le seray encore plus quand j'auray moyen de vous tesmoigner par effet que je suis, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Ruel ce cinquiéme Octobre 1635.

ME-

MEMOIRE.

Au mesme.

QUAND on vous a donné pouvoir de traitter avec le Duc de Weymar, jusques à la somme de quatre millions de livres, on l'a fait, parce qu'on voyoit l'extreme peril où vous estiez, s'il vous eust abandonné, & qu'on ne vouloit rien oublier de ce qui sembloit necessaire pour vous sauver.

Maintenant on veut bien entretenir au Duc de Weymar à un prix raisonnable les troupes qu'il pourra maintenir effectivement sur pied; mais on sçait bien qu'il ne sçauroit avoir six mille Chevaux & douze mille hommes de pied, comme il presuppose. Et si le Roy employoit mal à propos une partie si notable de son argent, comme est celle dont il est question, il ne pourroit en avoir suffisamment de reste, pour entretenir le Corps des François, sans lequel le Duc Bernard ne sçauroit rien faire.

Vous manderez, s'il vous plaist, ce que vous estimez qu'on luy doive donner, afin qu'on puisse suivre vos avis: autrement n'estant pas informez du fait, comme vous estes, nous agirions comme aveugles, & nous ne nous pourrions empescher d'estre trompez.

Vous ferez, s'il vous plaist, prompte réponse ample & circonstantiée, le sujet le meritant. Signé LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Ruel ce cinquiéme Octobre mille cinq cens trente-cinq.

LETTRE XXXVI.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Je vous ay écrit amplement depuis vostre arrivée à la Cour, sur le sujet du Traité que nous avons à faire avec Monsieur le Duc Bernard; sur quoy j'attendray vostre réponse, sçachant bien que si ma lettre ne vous a trouvé auprés du Roy, Monsieur de Chavigny vous l'aura fait tenir.

Je

Je ne ſçaurois me laſſer de vous témoigner, comme j'ay déja fait, le deſplaiſir que j'ay de la mort du Sieur de Moüy, du pauvre Cahuzac & de Londigny. Auſſitôt que je la ſceus, je me reſolus de donner ma Compagnie de Chevaux-legers au Sieur de Biſcaras. Je me reſioüis de m'eſtre rencontré ſur ce ſujet en meſme penſée avec vous. Je n'ay point encore diſpoſé de la Cornette. Je vous prie, ne trouvant encore perſonne en mon eſprit telle que je deſirerois, s'il vous en paſſe quelqu'un dans le vôtre d'une extraordinaire braveure, de me le mander; & j'y penſeray de mon côté. Je vous ſupplie auſſi de mander, ſans que perſonne en ſçache rien, ceux à qui de la Compagnie vous jugerez que je puiſſe, avec le gré des autres, donner la charge de Mareſchal des logis. Je m'en enquerray de mon côté, & n'en diſpoſeray point que je n'aye receu de vos nouvelles. Je vous rens mille graces des avis que vous me donnez de la Cour.

Monſieur l'Eveſque de Mande, que j'ay fait partir d'icy pour aller à Mets, faire acheter tous les bleds qui ſe pourront trouver aux environs, pour la ſubſiſtance de voſtre armée, ſera maintenant arrivé, & s'en acquittera, je m'aſſeure, avec ſoin. Quelque argent qu'il luy faille pour le payement deſdits bleds, je m'aſſeure qu'il n'en manquera pas.

La paſſion que vous avez au ſervice du Roy, & le jugement que Dieu vous a donné, vous feront ſi bien choiſir ce qui ſera plus avantageux aux occaſions qui ſe preſenteront, qu'il n'eſt point beſoin de vous rien mander ſur ce ſujet. Cependant ſi vous avez agreable de nous faire ſçavoir ce que vous projetterez ſur ce ſujet, je vous en manderay mon avis.

Les grandes affaires ont de grandes difficultez: mais avec l'ayde de Dieu nous ne perdrons point courage. Tout va bien en Italie & en la Valtoline. Un bon ſuccez du coſté du Duc Charles, où l'on pouvoit faire toute autre choſe qu'on n'a fait, nous euſt mis au deſ-
ſus

ſus du vent. J'eſpere qu'à l'avenir on ſera mieux que par le paſſé, de ce côté-là. Je ſuis ſeur que du vôtre, vous continuerez à faire comme vous avez commencé, qui eſt à dire le mieux qu'il ſe peut, & ainſi qu'on le ſçauroit deſirer.

Je vous prie me mander, comme vous avez veſcu avec Monſieur le Cardinal de Savoye; ceux qui à Rome luy donnoyent de l'Alteſſe: & ceux qui ne luy en donnoyent pas. Il a deſiré que mon frere luy en donnaſt: à quoy on a répondu qu'il vivroit avec luy, comme il avoit fait par le paſſé, & ſuivant vôtre exemple. Il eſt donc queſtion de ſçavoir de vous comme vous en uſiez: ce que vous me ferez l'honneur de m'écrire, s'il vous plaiſt, & de croire que je ſeray juſques à la mort, Monſeigneur, vôtre tres-humble, &c. De Ruel ce douziéme Octobre mil ſix cens trente-cinq.

LETTRE XXXVII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Le Sieur Ferrier vous va trouver avec une montre pour la Cavalerie de vôtre armée, outre celle que vous venez de faire faire. Il n'y a rien au monde qu'on ne faſſe pour vous ſecourir, pourveu que vous en puiſſiez recevoir l'avantage, que vous même pouvez deſirer. Mais la laſcheté & la legereté des François eſt telle, qu'on ne ſe peut rien promettre d'eux.

Monſieur de Bullion vous envoye trente mil livres par un comptant, pour que vous puiſſiez avoir un fond particulier pour ſubvenir à ce que vous jugerez plus neceſſaire, ſans que vous ayez à en rendre compte à perſonne.

Je vous remercie du ſoin que vous avez eu de mes Compagnies. J'y ay envoyé le Sieur de Biſcaras, à qui j'ay

j'ay donné deux mil écus, pour en distribuer la moitié à ma Compagnie de Chevaux-legers, & l'autre par le Sieur de Locmaria à celle des Gendarmes. Je suis bien en peine à trouver des Chefs, tels qu'il me faut. Cependant j'espere en venir à bout, & le plûtôt que je pourray je les mettray en bon état.

J'avois icy une Compagnie auprés de moy, que le Roy m'avoit permis de lever par le Sieur de la Potiniere, que j'ay fait partir depuis deux jours, pour vous aller trouver; afin que vous ne trouviez point tout à fait à dire à la diminution de mes Compagnies. Cependant si vous les trouvez encore en état, que les pieces vous puissent servir, vous en disposerez comme il vous plaira.

Le Sieur Ponica est arrivé. Je ne l'ai point encore veu. Nous traiterons avec luy le mieux qu'il nous sera possible. Il est certain que la Cavalerie Allemande nous est necessaire, mais il sera bien difficile d'en trouver.

Monsieur Bouthillier m'a écrit une plainte que vous faites de Bellefons; le Roi asseurement vous y donnera toute sorte de satisfaction.

Je suis tres-fâché de la mauvaise conduite que vous m'écrivez des Compagnies du Roi, & tres-aise, du contentement que vous avez du Regiment des Gardes, & de ce que vous me mandez du Sieur Savignac.

J'ai été aussi fort aise de voir ce que Monsieur de Turenne a fait en la prise des Chasteaux, qu'il a pris par vôtre ordre: Je ne doute point qu'en toutes occasions il ne fasse connoître ce qu'il vaut.

N'apprehendez point, je vous supplie, d'être trop severe, car vous ne sçauriez pecher en ce genre. Les affaires du Roy sont en cét estat, qu'elles ne peuvent se remettre que par la rigueur. Je vous prie d'envoyer de bons procez verbaux de tous ceux qui ont abandonné l'armée, afin qu'on les fasse châtier. Si vous condamnez Vezilly, comme vous me le mandez, asseurez-

vous

vous que je me rendrai solliciteur de l'execution de vôtre jugement. Ledit Sieur Ferrier vous entretiendra si particulierement de ce qui se passe en ces quartiers, qu'il ne me reste qu'a vous asseurer comme je fais, que je suis & serai toute ma vie, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Chilly ce 19. Octobre 1635.

LETTRE XXXVIII.

Au même.

MONSEIGNEUR,

Vous verrez par la depêche du Roi, que le Sieur de la Cour-d'Argis vous rendra, les sentimens de sa Majesté sur le sujet de son voyage. Je vous envoye par lui un memoire que j'ai dressé de ce que je pense, par où vous connoîtrez, que, comme sadite Majesté ne vous prescrit point de donner bataille, aussi vous en laisse-t-elle une entiere liberté. Je vous avouë, qu'ainsi qu'un mauvais évenement mettroit nos affaires en grand desordre, un bon succez seroit capable de les mettre à un haut point. J'ai tant de confiance en vôtre courage, en vôtre prudence & en vôtre zele au service du Roi, & au desir du contentement de vos amis, que je m'en promets tout. Nous allons faire prier Dieu par tous les Convents de Paris, à ce qu'il luy plaise benir les armes de sa Majesté. Je vous rends mil graces des bons avis que vous m'avez donnez, que j'ai reçûs comme autant de preuves de vôtre affection pour ce qui me regarde. Je ne vous mande point de nouvelles par ce Porteur, à cause qu'il est pressé de partir; seulement vous dirai-je, que le Roi arriva hier en ce lieu en bonne disposition. S. M. a envoyé le Comte de Cramail à la Bastille, parce qu'il étoit de ceux, qui, au lieu d'avancer ces affaires, en desiroit le ralentissement. Il y a beaucoup d'autres particularitez qui ne se peuvent mander, qui

qui sont tresmauvaises, desquelles nous nous entretiendrons quelque jour à loisir. Cependant je vous supplie de croire, qu'il n'y a personne qui vous estime & affectionne plus que moy, qui suis & serai tousiours veritablement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Ruel ce 23. Octobre 1635.

Messieurs les surintendans vous ont envoyé par le Sieur Ferrier la montre pour vostre Cavalerie, & un fond particulier pour les despenses extraordinaires.

LETTRE XXXIX.

Au Duc d'Halwin.

MONSIEUR,

Aprés avoir veu toutes vos depêches, & les avis que vous m'avez envoyez, je ne puis que je ne vous louë grandement du soin que vous avez eu, de tenir tous les Eveschez du Languedoc en estat de s'opposer aux Ennemis, au cas qu'ils y veulent entreprendre quelque chose.

J'estime que vous ne sçauriez trop-tost amasser la Noblesse du Pays, & les Compagnies de Gendarmes de vous & de Monsieur d'Ambres. Je juge aussi du tout necessaire, que vous mettiez promptement sur pied, les deux Regimens dont vous avez les Commissions.

Monsieur de Bullion vous envoye ce qu'il faut, pour prendre le fonds de la levée. Monsieur de la Vriliere s'est chargé de vous envoyer cette expedition.

Je vous renvoyeray bien-tôst le Sieur de Rentiere, avec mon avis sur tout ce qu'il m'a apporté de vôtre part. Cependant je vous conjure de pourvoir à tous les lieux de la Province, où vous penserez que les Ennemis puissent faire quelque dessein: parce qu'en telles choses, il vaut tousiours mieux faire trop que trop

peu,

peu, afin de n'être point surpris. En un mot, je me promets que vous n'oublierez rien de tout ce que l'on peut attendre de vôtre vigilance, & de vostre affection au service du Roy. Ce qui m'empesche de vous y convier davantage, me contentant de vous asseurer que je suis veritablement, Monsieur, vôtre, &c. De Ruel ce neuviéme Novembre 1635.

LETTRE XL.

Au méme.

MONSIEUR,
Je vous redepesche en diligence le Sieur de Rentiere, pour vous dire, que nous avons surpris une lettre du Roy d'Espagne au Cardinal Infant, par laquelle il luy mande en termes exprés, que sans la guerre d'Italie il seroit entré dans le Languedoc; Et qu'il fait tous ses efforts pour continuer le dessein qu'il en a pris. Outre ces termes generaux, venant au particulier, il dit clairement qu'il veut surprendre Mazeres.

Pour remedier à ce dessein, aussi-tôt la presente receuë, vous mettrez les deux Regimens, dont vous avez les Commissions, sur pied, & dont on vous envoye l'argent contant pour faire la levée. Et dautant que pour venir vers Mazeres & Saverdun, les passages du Col Saint-Louys & le Col de Terneres, sont les deux seuls par où les Ennemis peuvent passer, vous envoyerez promptement les saisir & les fortifier.

Or parce qu'il est impossible de garentir le Col de Terneres par autre voye que par la fortification de Forcereal dans le pays des Ennemis, & du Col de las-batailles dans le nôtre, vous saisirez ledit Col de las-batailles & les fortifierez; & le Roy vous donne pouvoir de surprendre Forcereal & le fortifier, pourveu que vous les puissiez garder comme le Sieur Rentiere le propose facile.

Sa

Sa Majesté vous donne aussi pouvoir de surprendre Aupoulx, ce que ledit Sieur de Rentiere presuppose infaillible, & de garde si aysée, qu'il seroit impossible avec toutes les forces d'Espagne, de le reprendre sur nous.

Je n'estime pas que ces deux desseins vous puissent manquer, pourveu qu'ils soyent promptement & secretement executez. Outre le Sieur de Rentiere, à qui nous les avons confiez, il n'y a personne qui en aye connoissance; Et dans le pays il vous sera bien aisé de les tenir secrets, en tesmoignant que tous les preparatifs que vous serez obligé de faire, sont pour la deffense & conservation de vôtre frontiere, que les Ennemis publient vouloir attaquer.

Pour ce qui est de Mazeres, vous verrez sur les lieux, s'il est plus important de mettre la place en quelque état de deffense contre des gens qui ne peuvent venir grandement forts d'Espagne; ou de la razer encore plus qu'elle n'est.

Mon opinion est, que gardant bien les passages par où l'on peut venir, & témoignant publiquement avoir connoissance du dessein des Ennemis, ils n'entreprendront par de l'executer, & que quand ils le feroient, les passages estans gardez & le pays armé, leur dessein ne reüssiroit pas.

Si vous jugez cependant qu'il faille faire davantage, vous n'oublierez rien de ce que vous penserez utile; & pour cét effet, vous vous transporterez sur les lieux sans perdre temps, s'il vous plaist. Pour executer ce que dessus, vous aurez quatre Regiments, dont vous en avez desia deux sur pied, & les deux autres que vous y ferez mettre en diligence; vostre Compagnie de Gendarmes; celle de Chevaux-legers du Sieur de Merinville; celle de Gendarmes de Monsieur d'Ambres, qu'il faut mettre promptement sur pied; & deux Compagnies de Carrabins-cuirassiers, que vous pouvez aussi faire lever en peu de temps, & aussi-tost que vous nous man-

manderez qu'elles le feront, on vous envoyera le fonds de la levée. Pour la subsistance il faut trouver moyen de les faire vivre sur la frontiere : Ce qui ne vous sera pas difficile, Forcereal estant pris, y ayant aux environs forces vallées abondantes.

C'est à vous de prendre bien garde de mettre en tous les Forts, que vous voudrez garder, des gens de cœur & de capacité, pour les deffendre ; autrement vous en receuriez du desplaisir. Je vous prie de n'oublier rien de ce que vous pourrez pour conduire ce dessein, en sorte que le Roy en reçoive la satisfaction qu'il en doit attendre, & vous l'honneur que je vous desire, comme estant veritablement, &c. De Ruel ce onziéme Novembre 1635.

LETTRE XLI.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,
Le Roy envoyant en Languedoc les Sieurs Baron de Meslé, & d'Argencourt, dont vous connoissez le merite ; le premier, pour vous soulager dans les occasions presentes, & servir sous vous de Maréchal de Camp ; & le second, pour voir l'état des places de vostre Gouvernement, & conferer avec vous des choses qui se peuvent faire de ce costé-là à l'avantage du service de sa Majesté, & servir de Sergent de Bataille. J'ay estimé vous en devoir donner avis par cette lettre, afin que vous connoissiez le soin que sadite Majesté prend des affaires de vos quartiers. Ils m'ont promis de faire la plus grande diligence qu'il leur seroit possible ; mais comme ils font estat d'aller à leurs journées, je ne croi pas qu'ils puissent estre prés de vous de plus de quinze jours. J'ay communiqué audit Sieur d'Argencourt, en qui j'ai toute confiance

ſiance, le deſſein que vous aurez veu dans la depeſche que je vous ay envoyée par le Sieur de Rentieres, qui conſiſte à ſaiſir & fortifier preſentement les paſſages du Col de Saint-Louïs & du Col de Terneres, qui ſont les ſeuls par où les Eſpagnols pourroyent entreprendre ſur nous du coſté de Mazeres; ſur lequel ils ont une entrepriſe, ainſi que je vous l'ay eſcrit, & ſe rendre maiſtres de Forcereal & du Col de las-Batailles; ce que ledit Sieur de Rentieres propoſe eſtre infaillible. Vous examinerez, s'il vous plaiſt, le tout particulierement avec luy, lors qu'il ſera arrivé, ſi auparavant vous n'eſtes point obligé de le tenter. Comme il y a grande difference entre entreprendre ſur les Ennemis dans leur pays, ou empeſcher ſimplement qu'ils n'entreprennent ſur le noſtre, gardant les paſſages par où ils y pourroyent venir; il eſt de voſtre prudence de bien conſiderer ce que vous pouvez faire, ne rien hazarder mal à propos, & ne vous attacher qu'aux choſes, dont le ſuccés paroiſtra infaillible, & que vous pourrez conſerver. Une des principales que vous avez à faire, à mon avis, eſt d'avoir de bons Eſpions, & d'être fidelement averty de la contenance des Ennemis, & du nombre de leurs troupes; parce que ſur cela vous pourrez prendre vos reſolutions; & en avancer ou retarder l'execution, ſelon que vous l'eſtimerez à propos.

Si vous apprenez qu'ils ne ſoyent pas en eſtat de vous attaquer, ou qu'ils ayent d'autres penſées, vous pouvez differer pour quelque temps l'execution de vos entrepriſes, & faire cependant lever les deux nouveaux Regimens & la Cavalerie, dont on vous a envoyé les ordres; afin que vous ſoyez plus fort & plus conſiderable. Si auſſi vous avez avis qu'ils ſoyent & en volonté & en eſtat d'entreprendre ſur vous, vous les previendrez autant que ce'uy de vos forces vous le pourra permettre, ſans attendre que vos nouvelles levées, ſoyent ſur pied. En tout cas, ils ne vous ſçauroyent empécher

pescher d'occuper dans les Terres du Roy, les passages par où ils peuvent venir avec équipage dans le Languedoc, ny de les conserver, ayant tout le derriere libre, d'où vous pouvez tirer vostre subsistance. C'est ce que je vous diray par cette lettre, que je finiray en vous asseurant de la continuation de mon affection, & que je suis veritablement, &c. De Ruel ce sixiéme Decembre mille six cens trente-cinq.

LETTRE XLII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Je prens la plume pour vous dire, que le Roy desire, qu'en faisant donner la septiéme montre aux troupes de vostre armée, vous licentiez les Regimens de Quincé, Chabrignac, Commarin, Chevignon, Baradat, Virville & Cose, disant à ceux qui voudront servir Sa Majesté, qu'elle les fera remettre sur pied pour le mois de Juin. Cependant, pour ne perdre pas les hommes qui restent en chacun de ces Regimens que vous licentierez, le Roy desire que vous les reduisiez en deux ou trois Compagnies pour chacun, lesquelles vous ferez par aprés entrer dans les Regimens de Nettancourt, Rebé, & autres de vostre armée; qu'on augmente jusques à vingt, leur donnant titres de Provinces. Il y a un autre expedient, qui est de reduire les Regimens qu'on licentie, à deux ou trois Compagnies chacun, selon qu'ils auront plus ou moins de gens, & les conserver en Compagnies détaschées, pour les mettre dans les places & chasteaux de la Lorraine où l'on laissera garnison, afin que les Regimens, dont les armées sont composées,

posées, ne soient point divisez à l'avenir. Le tout est, de choisir de bons Chefs, qui puissent répondre des places où vous les mettrez, & n'y établir pas des Pagnottes, comme on a fait par le passé. J'estime ce dernier expedient meilleur que le premier. Je vous prie de le faire prattiquer promptement, auparavant le retour de ce Porteur, que nous vous depêchons exprez, & de nous mander par luy ce que vous aurez fait.

Pour ce qui est de la Cavalerie, l'intention de sa Majesté est, que les Compagnies de Bouquinville, Sancourt, Choisy & Bussy-de-Veyre, demeurent licentiez, sauf à ceux qui voudront relever, de venir icy prendre l'argent qu'on leur donnera pour ce faire. Vous les en avertirez, s'il vous plaist, afin que s'ils sont en cette resolution, ils ayent le temps de se preparer.

Je vous ay déja conjuré de nous envoyer les Jugemens, que vous avez fait donner contre les deserteurs de vostre armée; je vous en conjure encore de nouveau par ces lignes, estant important au service du Roy de faire un exemple de telles gens. Sa Majesté accorde aux Chefs des Compagnies de Chevaux-legers, la confiscation de ceux qui les ont abandonnez sans congé; afin qu'ils ayent plus de soin de les faire châtier, & de faire executer les jugemens qui seront rendus contre eux.

Je ne voy pas qu'il y ait grande apparence d'entrenir sous le titre de Regimens, celuy d'Orelio, dont vous m'avez écrit, étant reduit à cent, ou sixvingts hommes au plus. Toute ce que l'on peut faire à mon avis, est de le reduire à une Compagnie franche, dans laquelle on pourra mettre tout ce qui reste de soldats.

Il n'y a point aussi d'apparence d'entretenir les troupes de Saint-Remy sous titre de Regiment, ne

voyant point de lieu qu'il se puisse remettre en Liege; & partant ce qu'on peut faire de plus avantageux pour luy, est de reduire sondit Regiment en une Compagnie de Chevaux-legers, qu'on entretiendra comme les autres de l'armée.

Je vous conjure de faire partir sans delay les Officiers qui seront nommez de chaque Corps de vôtre armée, pour aller aux recruës, pour venir prendre leur argent à Paris, & qu'en suite ils les aillent faire en la plus grande diligence qu'il leur sera possible, parce qu'il n'y a point de temps à perdre. Cependant asseurez-vous, s'il vous plaist, que je suis & serai sans fin, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Ruel ce premier Janvier mil six cens trente-six.

LETTRE LII.

Au même.

MONSEIGNEUR,

Je vous escrivis, il y a huit jours, pour vous faire connoistre le gré que le Roy vous sçait, de l'offre que vous avez faite à Sa Majesté d'entreprendre vous-même le secours des Places de l'Alsace: Maintenant je prens la plume pour vous tesmoigner le contentement que j'ay, de sçavoir la facilité que vous y rencontrerez, qui est beaucoup plus grande que ne l'osois esperer, ainsi que vous apprendrez plus particulierement, par la depesche que Monsieur Servien vous fait sur ce sujet. Je ne vous mande point les avantages, que Monsieur de Manicamp a remportez sur les Troupes des Ennemis, qui sont logées aux environs de Colmar, ne doutant pas que vous ne les ayez appris auparavant

ravant nous. Je vous diray seulement, qu'il escrit au Roy, que l'on peut, sans rien hazarder, secourir ladite Place de Colmar, & les autres de ces Quartiers-là, avec beaucoup moins de forces que vous ne faites estat de mener avec vous. J'ay tant de confiance en vôtre prudence, & en vôtre bonne conduite, que je ne doute nullement que vous ne veniez à bout de ce dessein, si important au bien des affaires de sa Majesté, avec la reputation & l'honneur que vous souhaite la personne du monde qui vous ayme & affectionne le plus, & qui est veritablement, comme moy, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Ruel ce premier Janvier mil six cens trente-six.

LETTRE XLIII.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,
Je vous envoye une lettre que Monsieur le Mareschal de la Force a receuë de Monsieur de Manicamp, pour laquelle vous verrez la facilité qu'il represente estre au secours de Colmar. Ce qui conviera de plus en plus à l'entreprendre, & m'empêchera de vous en dire davantage sur ce sujet; mais non pas de vous asseurer, comme je fais, de la continuation de mon affection & de mon service, comme estant veritablement, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Paris ce neuviéme Janvier mil six cens trente-six.

LETTRE XLIV.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Je n'ay pas attendu jusqu'à cette heure, à faire faire ce que j'ay estimé necessaire pour le service du Roy, & pour vostre contentement, sur le sujet du Bref que le Pape vous a escrit. Nous en avons fait de grandes plaintes aux Nonces, Monsieur le Cardinal de Lyon & Monsieur l'Ambassadeur en ont parlé avec de grands ressentiemens au Pape & à ses Neveux; sans oublier aucune des raisons & des exemples qui ont deu estre alleguées en telle occasion. Presentement je viens encore d'en parler à Monsieur Mazarini, qui m'a dit qu'on leur a respondu de Rome, sur ce qu'ils en avoient escrit de la part du Roy, que sa Sainteté n'avoit pû moins faire; mais que cette affaire ne passeroit pas plus avant. Tout ce qui vous touchera, me sera plus sensible qu'à vous-mesme. Je vous supplie de le croire,& que je suis veritablement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Paris ce dixiéme Janvier 1636.

LETTRE XLV.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,

J'ay veu les lettres; & les memoires, que j'ay receu de vostre part de temps en temps. Pour respon-

ſponſe, je vous diray que vous ne me mandez point ce que vous deſirez preciſement faire: C'eſt pourquoy je vous prie ne rien entreprendre, que vous n'en conferiez auparavant avec le Sieur d'Argencour; en ſorte qu'il juge avec vous, que ce que vous tenterez, ſe puiſſe executer. Sur tout, vous prendrez bien garde, s'il vous plaiſt, qu'ayant occupé & fortifié les principaux paſſages, par leſquels les Ennemis peuvent venir à nous, ils ne viennent pas vous attaquer par d'autres, que vous n'auriez pas preveus; par le moyen dequoy ils vous reduiſent à la deffenſive. Ne me promettant pas moins de voſtre prudence que de voſtre courage, je ſuis ſeur que vous ne hazarderez rien, dont vous ne croyez probablement venir à bout. Car comme en ce cas, une diverſion nous ſeroit fort utile, ſi les Ennemis nous attaquoient puiſſamment dans le Languedoc, cela prejudicieroit fort aux affaires du Roy. J'attendray de vos nouvelles ſur ce ſujet avec impatience. Cependant je vous conjure de faire eſtat certain que je ſuis & ſeray tousjours, &c. De Ruel ce vingt-deuxiéme Janvier mil ſix cens trente-ſix.

LETTRE XLVI.

Au meſme.

MONSEIGNEUR,
Il n'eſt pas neceſſaire que je vous repreſente l'extreme contentement que le Roy a receu du ravitaillement, que vous avez fait, des places de l'Alſace, & de ce qui s'eſt paſſé en ſuite, ny celuy que j'en receus en mon particulier; parce qu'il vous ſera aiſé de concevoir l'un & l'autre, &

par l'avantage qui en revient aux affaires de sa Majesté, & par l'affection que je vous porte, & la part que j'ay tousjours prise à ce qui vous touche. Je me contenteray seulement de vous dire, que ce bon succez n'a point trompé mon attente, & que je me le suis tousjours promis tel, de vôtre zele au bien du service du Roy, de vostre prudence & de vostre conduite. Je ne vous dis rien touchant le secours de Haguenau, parce que je suis asseuré que si la chose est possible, vous n'en perdrez ny le temps ny les occasions, & que vous n'entreprendrez rien que tres-à-propos. Je suis bien fasché du manquement d'argent dont vous m'escrivez. Je n'oublieray rien de ce qui dependra de mes soins auprés de Messieurs les Surintendans, pour vous en faire envoyer en diligence. Cependant ne craignez point de tirer sur eux les lettres de change, dont vous aurez besoin pour la subsistance de vos Troupes, & pour l'achat des bleds, que vous pourrez jetter dans Haguenau & autres Places; sur l'asseurance que je vous donne, de les leur faire acquitter sans aucune difficulté.

J'estime qu'il est bien à propos, non seulement que fassiez esperer au Gouverneur de Benfeld une pension du Roy, mais aussi que vous l'en asseuriez determinement, vous asseurant qu'on la luy fera payer sans contredit. On ne vous prescrit point de combien elle doit estre, remettant cela à ce que vous estimerez plus à propos. Monsieur de Chavigny vous escrit si amplement tout ce qui se passe en ces quartiers, qu'il ne me reste qu'à vous conjurer, comme je fais, de croire qu'il n'y a personne qui vous aime & affectionne plus que moy, ainsi que vous connoîtrez de plus en plus aux occasions qui me donneront de vous le témoigner, & vous faire voir par effets que je suis veritablement, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Paris ce 12. Février 1636.

L'espe-

L'esperance que j'ay de vous voir à vostre retour d'Alsace, m'empesche de vous faire une plus longue Lettre.

LETTRE XLVII.

Au Duc d'Halwin.

MONSIEUR,
Je vous fais cette lettre, pour vous dire que nous avons avis, que les preparatifs de Mer que les Ennemis font à Barcelomme, de quatre vaisseaux plats capables de porter chacun vingt pieces de canon, & deux cens hommes, & d'autres petits vaisseaux, est pour attaquer Brescon, qu'ils pretendent battre avec furie de fort prés, leurs vaisseaux estans plats, comme il est dit cy-dessus. Je ne vous dis point quel remede vous devez apporter à ce dessein, parce que Monsieur d'Argencour étant sur les lieux, vous avez la source des expediens, par lesquels vous vous pouvez garentir des entreprises des Ennemis. De loin, le meilleur seroit de faire de bons parapets de terre à l'espreuve du Canon sur le rocher, mais il sera peut-être un peu difficile. Cependant avec des barques on peut porter de la terre de la coste. Servez vous, s'il vous plaist, de cet advis, & croyez qu'au premier beau temps les Ennemis tenteront quelque dessein sur Brescon, ou quelque autre lieu semblable. Un homme averty en valant deux, je me promets que vous vous garderez de surprise, & me croyrez toûjours veritablement, comme je suis, &c. De Ruel ce 26. Fevrier 1636.

LETTRE XLIX.

Au même.

MONSIEUR,
Depuis la lettre, que je vous ay écrite ce matin sur le sujet de Brescon, j'en ay receu une du Sieur d'Argencour, qui me mande que la fortification qui a esté faite tout autour du rocher, estant trop basse pour mettre entierement la place en seureté, n'ayant qu'environ neuf pieds de haut sur six pieds d'épais, & qu'il seroit necessaire d'élever encore ladite fortification ou enceinte d'autres neuf pieds plus qu'elle n'a, faisant en tout trois toises de haut, avec un parapet de six pieds par dessus; J'adjoûte ces trois mots à ma dite lettre, pour vous prier d'y faire travailler le plus diligemment qu'il vous sera possible, en sorte qu'auparavant que les Ennemis se soient mis en estat d'executer le dessein qu'ils ont sur cette place, elle soit si bien accommodée, qu'il n'en puisse arriver aucun inconvenient, & que nous n'ayons rien à craindre de ce côté-là. Vous en confererez encore, s'il vous plaist, avec ledit Sieur d'Argencour, qui est sur les lieux, afin de ne rien faire que par son avis, & suivant le dessein qu'il en donnera. Cependant asseurez-vous que je suis veritablement, &c. De Ruel ce 27. Février 1636.

LET-

LETTRE L.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

J'ay receu vôtre depêche du deuxiéme de ce mois, & veu ce que me mandez de l'état des affaires de l'Alſace. J'eſpere que voſtre voyage remediera à tous les inconveniens, qui euſſent pû arriver de ce coſté-là, & que vous arriverez laſſez-toſt à Hagenau pour conſerver la place, & pour aſſeurer & raffermir les autres dans l'affection, qu'elles ont euë juſques-icy pour le ſervice du Roy. La reſolution que Monſeigneur le Duc de Weymar a priſe de vous ſuivre de prés, ne facilitera pas peu, à mon avis, l'execution de voſtre deſſein; principalement, s'il ſe met en lieu, d'oû il puiſſe joindre ſes troupes aux voſtres, ſi vous en avez beſoin, ainſi qu'il vous l'a promis. Pour moy, je n'en doute nullement, & qu'il ne faſſe tout ce qui luy ſera poſſible, pour ſe remettre en eſtat de bien ſervir.

Le Roy trouve bon l'ordre que vous avez donné à Monſieur de Mande, de faire fournir du bled à ſes troupes; jugeant bien que ſans cela il leur ſeroit impoſſible de ſubſiſter, la campagne eſtant ruinée comme elle eſt. Sa Majeſté ſe remet à vous, de faire donner du pain à ceux de ſon armée, que vous eſtimerez en avoir beſoin, ainſi que vous verrez plus particulierement par la lettre de Monſieur de Noyers.

Pour ce qui eſt des appointemens que demandent les Officiers; lors que la montre ſera faite, & payée tant aux vieux Corps des troupes qu'aux recruës, s'il y a des deniers revenans bons, j'eſtime

que vous ne les ſçauriez mieux employer, qu'à faire payer auſdits Officiers deux ou trois mois, ſur & tant moins de ce qui leur eſt deu. C'eſt ce que j'ay à vous dire par cette lettre, que je finiray en vous aſſeurant que je ſuis & ſeray toute ma vie, &c. De Conflans ce neuviéme Juin 1636.

LETTRE LI.

Au méme.

MONSEIGNEUR,
Il m'eſt impoſſible de vous exprimer la joye que nous avons euë, de l'heureux ſuccés de vôtre voyage, & de la gloire que vous y avez acquiſe. Je me promets que vous l'augmenterez, à meſure que les occaſions vous en donneront lieu; en ſorte qu'elle arrivera enfin au point, que vous & moy ſçaurions ſouhaiter.

Je n'ay pas attendu à recevoir vos lettres, pour faire pourvoir à vos neceſſitez; ayant auparavant emprunté, ſur le peu de credit que je puis avoir, quarante mil eſcus, pour acheter des bleds pour mettre dans Haguenau, Colmar & Schleſtat; afin qu'eſtant munies, comme il faut, il n'en puiſſe arriver aucun inconvenient. Je ne doute point que vous ne les ménagiez autant que vous pourrez, attendant la recolte qui eſt proche, où ils ſeront à bon prix; attendu que les ſoldats seront bien ayſes de travailler à la moiſſon, lors qu'ils n'auront point les Ennemis à combattre.

Vous ne trouverez pas mauvais, je m'aſſeure, que ma Compagnie qui a déja aſſez bien fait ſous vôtre commandement, vous ſoit renvoyée, avec les dix de mon Regiment & d'autres, dont on vous fortifie; afin de vous en ſervir aux occurrences, où vous en pourrez avoir beſoin.

Ayant

Ayant sceu que les Polonois & Cravates avoient passé à Thionville, pour aller joindre Galasse, on envoye ordre à Monsieur le Prince, d'envoyer à Enchillen quinze-cens Chevaux, pour se joindre à vous, afin que vous soyez en estat de faire quelque bon effet.

Le Roy accorde à Monsieur le Colonel Hebron la rançon de Meternic, & le rang de son Regiment, avant tous les nouveaux de vingt Compagnies, qui ont esté créez depuis luy.

Je vous supplie faire mesnager les quarante mil escus, que je vous envoye pour les bleds; en sorte qu'avec la recolte qu'on pourra faire, sans autres frais que ceux qu'il faudra pour les couper, les places puissent estre garnies pour deux ou trois ans, & s'il y a moyen, faire tirer des Gouverneurs, des certificats des bleds, qu'ils auront dans leurs places.

Monsieur de Noyers sollicitera la montre dont vous m'escrivez, afin qu'on vous la puisse envoyer à temps.

Il me tardera bien que les quinze cens Chevaux, que nous vous envoyons pour la Franche-Comté, ne vous arrivent: car je suis en opinion, que vous aurez lieu de faire quelque chose de bon cét Esté.

Asseurez-vous, s'il vous plaist, de moy en toutes choses, & croyez que je suis, Monseigneur, vostre tres humble, &c. De Conflans ce 23 Juin, 1636.

LET-

LETTRE LII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
Ce Courrier s'en allant vous trouver sur le sujet, que vous verrez par la depesche de Monsieur de Noyers qu'il vous rendra, je ne l'ay pas voulu laisser partir, sans luy donner cette lettre, pour vous asseurer tousjours de la continuation de mon affection & de mon service, dont vous pouvez faire estat certain en toutes occasions. Il y a si long-temps que nous n'avons receu de vos nouvelles, que je vous avouë que cela me met en peine. Vous me ferez un extréme plaisir de m'en donner de temps en temps, & de nous avertir de ce qui se passe aux lieux où vous estes. Ce qu'attendant, je vous supplie de croire qu'il n'y a personne, qui vous estime, ny qui soit plus veritablement que moy, Monseigneur, vostre trés-humble, &c. De Charonne le 7. Juillet 1636.

LETTRE LIII.

Au méme.

MONSEIGNEUR,
Je ne sçaurois assez vous tesmoigner le desplaisir que j'ay de la mort du pauvre Monsieur le Colonel Hebron, non seulement pour l'estime que je faisois de sa personne, mais pour l'affection & le zele qu'il tesmoignoit avoir pour le service du Roy. Je vous avouë que sa perte m'a touché

ché si vivement, que je n'en suis pas consolable. Je ne doute point aussi de l'affliction que vous me faites connoistre en avoir en vostre particulier ; parce qu'en effet, c'estoit un homme qui vous estoit fort necessaire en ce temps. Je rendray à sa memoire, tout ce que je pourray, pour marque de ce qu'il valloit ; faisant prier Dieu pour luy, & assistant son Neveu, dont j'auray soin, comme s'il estoit mon propre parent. La rançon de Meternic est asseurée pour luy, & ce qui est deu à son oncle, luy sera payé asseurement. Saverne nous couste bien cher, mais il faut vouloir ce qu'il plaist à Dieu.

On se trouve bien empesché à donner le Regiment dudit Colonel, parce que son premier Capitaine, qui étoit son parent, est Huguenot; & que tous les Catholiques conjurent au nom de Dieu, qu'on le donne à un qui le soit, en quoy on considere le Sieur Duglas, de l'une des premieres Maisons d'Escosse. Cependant, on ne determinera rien, qu'on n'ait vostre avis sur ce sujet: lequel vous nous ferez, s'il vous plaist, sçavoir par la premiere occasion.

Nous n'avons pas peu de peine à vous trouver un Mareschal de Camp, tel qu'il vous le faut. Le Roy vous accorde volontiers Monsieur de Bussy ; mais vous ne sçauriez l'avoir si-tost. Pour Monsieur de Rambure, il est assez occupé à sa place. On vous envoye Monsieur le Grand Prevost en cette qualité, qui est homme de bon sens, de bon cœur, & facile. Il ramassera les recruës d'infanterie & de Cavalerie, qui sont en Lorraine, pour ayder à faire quelque reste à Offlans, qui est de ce costé-là, avec quelque douze cens meschans Chevaux.

Le Roy trouve bon que Saverne soit mis entre les mains de Monsieur le Duc de Weymar ; pourveu qu'il promette par escrit de laisser dans la place,

ce, l'exercice de la Religion Catholique, tel qu'il l'y trouvera, ſans changement aucun. Maintenant que vous eſtes delivré de ce ſiege, ce ſera à vous, & à Monſieur de Weymar, à prendre le party le plus utile, & le plus avantageux pour les affaires du Roy, que vous pourrez. Si Galaſſe ſe met en lieu où vous puiſſiez prendre quelque notable avantage ſur luy, ce ſeroit un grand coup: mais j'ay beaucoup de peine à le croire, juſques à ce que Dole ſoit pris; ce qui ſera avec l'ayde de Dieu, ainſi que l'on nous le mande, à la fin du mois. Vous devez avoir ſoin d'empeſcher que rien n'aille dans la Franche-Comté, & favoriſer la recolte de l'Alſace. Par aprés, ſa Majeſté vous laiſſe à juger ce que vous pourrez faire de meilleur. S'il vous plaiſt nous en donner avis, nous vous manderons nos penſées, ſans vous obliger à les ſuivre, ny empeſcher qu'en les attendant vous ne faſſiez ce que vous jugerez plus à propos.

Aprés que le ſiege de Dole ſera finy, & le Roy maiſtre de la place, nous verrons quel renfort nous vous pourrons lors envoyer; l'eſtat preſent des affaires de ces quartiers-là ne nous permettant pas d'en tirer maintenant aucunes troupes. On pourvoit à vous envoyer la ſeconde montre que vous demandez, qui partira, pour ne vous tromper, vers le trois ou quatriéme du mois prochain.

Les Ennemis du coſté de Picardie ont pris la Capelle, parce qu'elle ne s'eſt point deffenduë: Nous entendrons les raiſons que le Gouverneur voudra dire là-deſſus. Il n'a pas correſpondu à l'attente que l'on avoit de luy. Comme cette place eſt fort petite, & peu importante, la perte n'en eſt pas fort conſiderable. Vous n'en ſerez point, s'il vous plaiſt, en peine; vous aſſeurant que les forces que nous avons deçà, ſont plus que ſuffiſantes, non ſeulement pour empeſcher que les Ennemis ne

nous

nous fassent plus de mal, mais aussi pour prendre nostre revanche, si l'occasion s'en presente. Le Roy ne changera point les desseins qu'il a pris, de faire agir l'armée de la Franche-Comté en ces quartiers-là, ny la vostre & celle de Monsieur de Weymar, selon les premiers projets qui en ont esté faits. Seulement pourra-t-il faire venir de l'armée de Bourgogne en Picardie, mil Chevaux, quand Dole sera pris; pour estre plus puissant à faire un bon effet contre les Ennemis dont l'effort est en la frontiere de Picardie.

Je ne puis finir cette lettre, sans vous tesmoigner encore le regret que j'ay de Monsieur Hebron. Je suis aussi extremement fasché de la blesseure, que Monsieur de Turenne a receu. Vous l'asseurerez, s'il vous plaist, de la continuation de mon affection, & croyrez en vostre particulier qu'il n'y a personne, qui vous estime, ny qui soit plus veritablement que moy, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Charonne ce vingtiéme Juillet.

LETTRE LIV.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

J'ay receu la lettre qu'il vous a plû m'écrire, sur le sujet de la prise de Saverne, & veu ce que vous me mandez. On mettroit volontiers cette place entre les mains de Monsieur le Duc de Weymar, tant pour luy tesmoigner la confiance qu'on a en luy, que pour le descharger de la garde; mais il est vray que les Catholiques prendroient sujet de faire un grand bruit contre nous, cette place estant le siege de l'Evesché de Strasbourg, où les Catholiques se retirent. Desja le Non-

Nonce s'enquiert fort particulierement de ce que nous en faisons : & sa Sainteté, que les Espagnols animent, autant qu'ils peuvent contre la France, comme vous sçavez, se porteroit entierement contre nous, sur une telle occasion. Vous le ferez, s'il vous plaist, entendre à Monsieur le Duc de Weymar : & pour luy témoigner la confiance qu'on a en luy, & que nulle autre raison n'empêche de luy mettre cette place entre les mains, le Roy trouve bon, s'il le desire ainsi, que vous luy remettiez le Chasteau d'Aubar; & s'il se prend quelque autre place dans l'Alsace, ou sur la Sarre, qu'il estime de consideration, sa Majesté trouve bon aussi qu'elle luy soit consignée. Voilà, Monseigneur, tout ce qui se peut dire sur ce sujet, sadite Majesté remettant le reste à vostre prudence.

Au reste, quand Monsieur le Duc de Weymar voudra faire quelque sejour dans l'Alsace, le Roy trouvera bon qu'il soit dans Saverne, ainsi que bon luy semblera, & donnera ordre à ceux qui seront dans la place de sa part, de le reconnoistre avec autant d'honneur & de deference, què si ladite place étoit tout à fait entre ses mains.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaist, de mettre un homme dans cette place, si different de ce malheureux qu'on y avoit mis par le passé, que s'il est jamais attaqué, il suive l'exemple de ceux qui l'ont défenduë, & qui l'ont fait acquerir avec tant de peine & de coust, puis que le pauvre Colonel Hebron y est mort.

Il sera de vostre prudence, de voir si vous ne pourriez point fortifier Monsieur le Grand Prevost, de quelques Troupes dans la Lorraine, pour faire teste aux Ennemis qui y sont; ce qui se rapporte au dessein que j'ay veu dans la lettre de Monsieur le Duc de Weymar, en se rapprochant de la Sarre.

Pour

Pour conclusion, le Roy vous laisse la liberté d'entreprendre ce que vous estimerez plus à propos. Il importe extremement de faire bien munir Saverne ; je me promets que vous en prendrez un soin particulier.

Je vous ay ouy souvent considerer, estant icy, combien il estoit important, que vous puissiez prendre, pour l'Hyver qui vient, des quartiers avancez, incommodes aux Ennemis, & commodes pour vous. Il sera de vostre prudence d'y penser, s'il vous plaist, de bonne-heure.

Selon ce que nous pouvons juger des desseins d'Espagne, particulierement par une dépéche surprise par Monsieur de Gramont, assez fraische ; leur pensée est de porter Galasse avec le Roy de Hongrie, à faire un effort pour entrer en France dans le mois d'Aoust. Ce sera à vous, & à Monsieur le Duc de Weymar, à vous y opposer, & à rendre ce dessein inutile.

Si vous pouvez vous exempter de mettre le Château d'Aubar entre les mains des Huguenots, ce sera encore le meilleur. Joint que je n'estime aucunement cela necessaire pour Monsieur le Duc de Weymar, veu que déja Saverne est compris dans l'Alsace, qui luy a été laissée par le Roy, selon les conditions du Traité qui en a été fait avec luy, & qu'en cette consideration sa Majesté commandera à celuy que vous y établirez, de le reconnoistre ainsi, qu'il le peut desirer. Vous estes si adroit & si prudent, que vous sçaurez bien porter ledit Sieur Duc de Weymar, à ce que vous jugerez estre le plus avantageux pour le service du Roy; aussi ne vous y convieray-je pas davantage, me contentant de vous asseurer que je suis, & seray toûjours, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Chaliot ce vingt-troisiéme Juillet 1636.

LET-

LETTRE LV.

Au Pape.

Du Cabinet de M. du Puy, MS. 363.

TRES-SAINT-PERE,

Je ne prens pas la plume, comme ayant part aux Conseils du plus grand Roy de tous ceux qui ont le bon-heur d'estre sous la conduite de vostre Sainteté ; mais j'ose luy adresser ces lignes, comme Cardinal du saint Siege, passionné pour les interests de l'Eglise, & pour tout ce qui concerne la personne & la Maison de sa Beatitude. Ce qui se passe au sujet de Monsieur le Mareschal d'Eltrées, estant capable de produire des suittes de tres-grande consequence, je manquerois ouvertement à mon devoir, si je ne la suppliois tres-humblement d'y vouloir avoir esgard par sa prudence. N'ayant jamais rien fait que ce qui luy a esté commandé par le Roy, si ces actions ont esté si desagreables à vostre Sainteté, c'est de sa Majesté, & non de luy, qu'elle se doit plaindre. Et cependant je m'asseure que sa bonté & son equité seront telles, qu'elles la porteront à reconnoistre ; que jamais ce grand Prince n'eust intention de luy deplaire en tout ce qui s'est passé ; mais bien de la servir, & empescher que ceux qui autrefois ont executé des mauvais desseins contre le Saint Siege, ne pussent pendant son regne se mettre en tel estat, qu'on eust sujet de craindre de semblables evenemens à ceux qui sont arrivez en autre temps. Vostre Sainteté ayant envoyé depuis deux ans en France un Nonce extraordinaire, sur un sujet aussi contraire aux interests de sa Majesté, que fa-

vo-

vorable à ceux des Espagnols ; & l'ayant rapellé lors qu'ils sembloient ouvertement n'avoir pas sa personne agreable, & qu'il sembloit qu'ils aprehendassent qu'il servist à la paix contre leur intention ; s'il arrivoit que vostre Sainteté persistast à s'opposer à l'employ de Monsieur le Mareschal d'Estrées, en la personne duquel il se rencontre beaucoup de qualitez contraires, à ce que les ennemis de cette Couronne peuvent desirer ; il n'y a personne qui ne creût, quoy que faussement, que l'Espagne porteroit insensiblement par artifice vostre bonté, à ce qu'elle souhaitteroit le plus. Cette pensée n'aura jamais lieu dans mon esprit, mais il est du tout important qu'il plaise à vostre Sainteté, empescher qu'elle ne prenne pied dans celuy de beaucoup d'autres, qui auroient bien de la peine à s'en garentir, si elle continüoit à ne pas traitter le Roy en cette occasion, comme tous les autres Princes qui ont des Ambassadeurs auprés d'Elle. Elle voudra, je m'asseure tesmoigner la difference qu'elle fait entre ceux qui l'honorent d'une reverence cordiale & continuë ; & ceux qui en rendent seulement des tesmoignages exterieurs, quand leurs affaires le requierent. La pieté du Roy convie vostre Sainteté à un tel procedé, sa personne vous en suplie, le temps present semble y obliger vostre Beatitude, puis que rien ne peut estre plus contraire à la Paix, que de faire paroistre de la division entre sa personne, & celuy de tous les Roys qui a tousjours plus desiré une estroite union avec Elle. Comme il est aysé à vostre Sainteté, il luy sera aussi glorieux, de conserver le pouvoir absolu qu'elle a sur ce grand Prince : & j'ose luy promettre que Monsieur le Mareschal d'Estrées n'aura point de plus grand soin, que de la servir, & considerer les interests de toute sa Maison, pour

pour s'y rendre utile au nom de son Maître. S'il en arrive autrement, je consens que vostre Sainteté s'en prenne à moy, qui recevray à aussi sensible que nouvelle obligation, si elle daigne faire estat de ma tres-humble suplication, non considerée par elle-mesme, entant qu'elle est jointe aux prieres de sa Majesté, qui n'ont & n'auront jamais d'autres fins, que ce qui est le plus avantageux à vostre Sainteté, & à toute sa Maison. Je la suplie tres-humblement de le croire, & que je seray à jamais, de vôtre Sainteté, &c. Du vingt-cinquiéme Juillet 1636.

LETTRE LVI.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Vous sçaurez particulierement par la depesche de Monsieur de Noyers, l'estat auquel nous sommes, & ce qu'ont fait les Ennemis, depuis qu'ils se sont approchez de la frontiere de Picardie. Le Roy se fortifie autant qu'il peut, pour les en chasser. Sa Majesté fait estat, aussi-tost que Dole sera pris, dont nous attendons à toute heure la nouvelle, de faire venir deux mil Chevaux de l'armée de Monsieur le Prince, en celle de Picardie, où il n'y en a encore que cinq mil, laissant le reste de ladite armée; ou pour demeurer dans la Franche-Comte, & faire teste aux Ennemis, s'ils y viennent; ou pour la faire passer dans la Lorraine, ainsi qu'il sera jugé plus à propos. Quant à vous, Monseigneur, le Roy vous laisse une entiere liberté d'a-

d'agir, & de faire pour l'avantage de ses affaires, ce que vous estimerez de plus utile à cette fin, sans vous prescrire aucune chose; remettant à vostre prudence & à vostre bonne conduite, de vous conduire selon que la demarche des Ennemis, & les occasions vous en donneront lieu. Cependant je vous supplie de croire qu'il ne s'en offrira point de vous servir, que je ne la reçoive avec un desir singulier de vous faire connoistre de plus en plus, l'estime que je fais de vostre personne, & l'affection avec laquelle je suis & serai tousjours certainement, Monseigneur, vostre tres-humble,&c. De Challiot ce quatriéme jour d'Aoust. 1636.

LETTRE LVII.

Au Même.

MONSEIGNEUR,

Vous jugerez que la guerre est bien mauvaise de deça, puis qu'enfin je me resouds d'y aller, avec les incommoditez ausquelles vous sçavez que je suis sujet. La lascheté de trois coquins, qui ne se sont pas voulu deffendre dans les places où ils estoient, & qui ont mis nos affaires en assez mauvais estat pour le present, m'y oblige. On n'ouyt jamais parler d'une telle perfidie. Ils s'en sont fuys par aprés, comme des traistres. On les a tirez à quatre chevaux en effigie, avec toutes les notes d'infamie qui se sont pû imaginer; & leurs personnes seront traitées de mesme, en quelques lieux qu'ils soient trouvez.

Nous aurons le sixiéme du mois prochain, plus de dix mil Chevaux & vingt cinq mil hommes de pied ; Avec cela, nous allons droit aux Ennemis. Nous avons à craindre d'un autre costé, Monsieur de Lorraine, qui veut entrer par la Bourgogne, avec ses troupes & celles qui estoient dans le Comté ; & à mon avis Galasse, qui pourroit bien avoir passé le Rhin pour le repasser à Brisac, & s'aller joindre à luy.

C'est, Monseigneur, ce qu'on vous donne en partage à vous, & à Monsieur le Duc Bernard de Weymar.

On a laissé à Monsieur le Prince mil Chevaux & trois mil hommes de pied. Il pourra encore lever trois mil hommes & cinq cens Chevaux, avec lesquels il pourra s'opposer d'un costé, tandis que vous ferez puissamment teste de l'autre.

Pour cet effect, il est du tout necessaire que vous preniez vostre route vers Espagnol ou Mircourt ; pour par aprés prendre la route, que la demarche des Ennemis vous obligera. Lors que vous approcherez des troupes de Monsieur le Prince, on mettra ordre aux competances, faisant qu'il soit en un autre lieu, & qu'il vous laisse les troupes qu'il aura. Je sçay bien qu'on ne vous sçauroit proposer une condition plus fascheuse, que d'aller en lieu où ce personnage ayt pouvoir : mais la necessité nous y oblige. Vous estes le seul, avec Monsieur le Duc de Weymar, qui pouvez mettre ordre à ces costez-là.

Quoy que nos affaires soient tres-mal de deça, je ne laisse pas d'en avoir bonne esperance, aussitost que nos troupes seront assemblées : & bien que les Espagnols ayent quitté toutes choses, pour venir en Picardie, s'ils n'eussent point rencontré les traistres, qu'ils ont fait, ils n'eussent sceu nous rien faire du tout.

Je

Je vous ſupplie de vous approcher promptement de la Bourgogne, afin que l'étonnement ne produiſe pas quelque mauvais effet de ce côté-là, ce qui ne ſera pas, quand on y verra vos forces, pour s'oppoſer aux deſſeins des Ennemis.

On a desja mandé à Monſieur le Prince, l'ordre que le Roy veut eſtre gardé entre les diverſes armées, lors qu'elles ſeront jointes ; qui eſt que chacun commande la ſienne. Je croy que le plûtôt que vous pourrez vous avancer de ce côté-là, eſt le meilleur ; ne doutant point que Galaſſe n'aille paſſer à Briſac, pour joindre Monſieur de Lorraine : & il eſt important que vous y arriviez auparavant luy.

Les Ennemis ſe ſont ſaiſis du Village de Verdun ſur le Doux, qui n'eſt point fortifié, mais le paſſage eſt de conſequence. Aſſeurez-vous, Monſeigneur, que je ſuis & ſeray toute ma vie ſans changement, Monſeigneur, Vôtre tres-humble, &c. De Paris ce 23. Août 1636.

LETTRE LVIII.

Au meſme.

MONSEIGNEUR,

Je ne ſçaurois vous teſmoigner le déplaiſir que j'ay, de la mauvaiſe conduite du Marquis de Sourdis. On luy eſcrit comme il faut ; & ſi nous avions maintenant quelque homme, qui fuſt propre à mettre au lieu où il eſt, on le feroit revenir preſentement.

Quant à Meſſieurs du Parlement de Mets, vous aurez aſſeurement le contentement que vous deſirez ; mais je vous conjure d'avoir un peu de pa-

tience, que la tempeste presente soit passée. Il semble maintenant, qu'il y ait benediction à crier contre le Gouvernement. J'espere que dans deux mois, il n'en sera pas ainsi; & lors on changera le Parlement de Mets, ainsi que vous le souhaitez.

Nous faisons ce que nous pouvons pour vous renforcer d'Infanterie. Aujourd'huy encore nous faisons partir le Regiment de Ronciere, qui sera fort beau, à mon avis. Verderonne est déja bien avancé, & Decauts aussi. Ce que leve Monsieur Vignier, sera dans sept ou huit jours sur pied. Vaubecourt nous a mandé qu'il fourniroit quatre mil hommes; mais le connoissant, comme vous faites, je voudrois bien faire avec luy, du tout à la moitié. Je presuppose, au pis aller, que luy & Monsieur Vignier vous fourniront trois mil hommes effectifs; & Verderonne, Ronciere & Decauts 2500 outre ce que le Baron de Chapelaine, & un nommé Ansonville, levent pour mettre dans Chamont. Quant à la Cavalerie, nous en attendons des lieux, d'où le Comte de Guiche vous aura dit.

Vous avez grande raison de dire qu'il nous faut un Allemand en la place de feu Monsieur Hebron. Si vous avez moyen d'en ménager quelqu'un de ceux que vous proposez, vous nous ferez grand plaisir. Cependant nous écrirons pour cela.

Depuis ce que dessus, j'ay pensé que peut-être Monsieur le grand Prevost seroit bien propre à Nancy. Vous me manderez, s'il vous plaist, ce que vous en jugerez, & si vous vous en pouvez passer. Si cela est, aprés avoir reçû vos lettres, on fera ce qu'il faut, & vous conoistrez en toutes occasions, que ce qui vous concerne, me touche plus que mes propres interêts. Vous le croyrez, s'il vous plaist, & que je suis veritablement & seray toûjours, Monseigneur; vôtre tres-humble, &c. De l'Abbaye de la Victoire ce 13. Septemb. 1636.

LET-

LETTRE LIX.

Au méme.

MONSEIGNEUR,
Le Sieur Talon, vôtre Secretaire a reçû satisfaction, selon ce qu'il vous dira, pour le fonds des bleds: En tout ce qui dependra de moy, vous la recevrez pareille en autre occasion.

Le Roy a donné le Regiment Escossois au Baron Hebron; ce à quoy vostre lettre n'a pas peu servy.

Monsieur le Prince a écrit ici des lettres fort obligeantes,& avantageuses pour vous. Je crois que maintenant ses troupes, & celles de Vaubecourt, vous ont joint, & que par ce moyen vous serez en estat de resister aux desseins de Galasse. Je vous avouë que j'ay plus d'esperance en vostre conduite, & en celle de Monsieur le Duc Bernard, quoi qu'avec des forces mediocres, qu'en toutes les grandes armées que nous avons de deçà, qui en verité passent trente-cinq mil hommes de pied, & douze mil Chevaux.

Les Ennemis se retirent trop-tost pour nous; car il eût été à desirer qu'ils eussent voulu nous attendre. Ils n'ont pas au vray plus de dix-huit mil hommes, tant d'Infanterie que Cavalerie.

Monsieur passe la riviere à Peronne, avec vingt-cinq mil hommes, & dix mil Chevaux: & le Roy s'en va par deçà vers Corbie,avec dix mil hommes,& deux mil Chevaux.

Corbie est dés cette heure en grande necessité. Ceux qui sont dans la place, sont reduits à manger du bled en boüillie, comme on faisoit au siege de Paris. Ils ont des bleds en abondance : mais les moulins, qui ont esté brûlez depuis peu par le Sieur de Beau-fort, leur manquants, ils donnent un

septier de bled pour un boisseau & demy-boisseau de farine. Ils n'ont quasi point de vin : & pour comble de misere, la peste & le flux de sang y sont tres-grands.

Je suis bien ayse que vous ayez pris Chevillon. Vous avez fort bien fait de luy permettre d'escrire. Vous le ferez garder seurement, & le traiterez favorablement, pour s'en servir en temps & lieu, selon que l'occasion le requerra. Il n'y a rien à esperer du maître dudit Chevillon, si la necessité, & quelque grand avantage, que Dieu voudra nous donner sur les Ennemis, ne l'y contraint.

Si les Comtois veulent rentrer en la Neutralité, le Roy y rentrera tres-volontiers ; & vous pourrez avec Monsieur le Prince, negocier cette affaire, ainsi que vous l'estimerez à propos, si vous y voyez quelque jour.

Il n'y a point de réponse à faire à Monsieur de Frangipani : car nous ne sçaurions entendre à aucun Traité de Paix, que conjointement avec tous nos Alliez, à Cologne, qui est le lieu assigné pour tous.

On paye les deux cens mil escus de Monsieur le Duc de Weymar : On m'escrit que dans trois jours il n'y aura rien à fournir de cette partie.

Vous sçavez ce que je vous ay mandé sur le sujet du Marquis de Sourdis, & de l'affaire du Parlement de Mets : l'un & l'autre sera asseurement. Mandez moy diligemment, si vous jugez que Monsieur le Grand Prevost est propre pour Nancy ; auquel cas on luy envoyera les expeditions : mais il faut que l'affaire soit secrette, afin qu'il arrive dans la place, devant qu'on s'en doute. Asseurez-vous, Monseigneur, que tout ce qui vous touchera, me touchera au dernier point, étant en verité autant à vous, qu'à moi-même, qui suis, &c. De l'Abbaïe de la Victoire ce 22. Septembre 1636.

LET-

LETTRE LX.

Au même.

MONSEIGNEUR,

Le Sieur de Suz vous porte les volontez du Roi si claires, que je n'ay rien à y adjoûter. Je m'asseure que vous sçaurez bien en user comme il faut, & bien ménager vos avantages. Vous ne manquerez pas d'argent, pour les bleds qui seront necessaires à la subsistance de vôtre armée ; Car asseurement on y fera pourvoir de temps en temps, selon ce que vous le manderez necessaire.

J'escris à Monsieur le Duc Bernard, le plus obligeamment qu'il m'est possible. J'escris aussi à Monsieur de Ranzau ; & le Sieur de Suz, & son Gentil-homme, luy portent deux mil escus pour sa pension : on aura soin de lui, asseurement.

Nous diligentons, autant qu'il se peut, Monsieur de Longueville, de vous aller joindre. Il me manda avant-hier, qu'il partoit de Gisors.

Je ne vous dis rien de nos affaires de deçà ; vous les apprendrez assez d'ailleurs. Les Ennemis se sont retirez trop-tôt de la Picardie, où ceux qui avoient charge de les suivre, les ont poursuivis trop lentement. La multitude des Commandeurs n'accommode jamais une affaire.

Corbie est bloqué ; les travaux s'avancent fort, les Espagnols sçavent bien souffrir : mais il est certain qu'il y a de grandes necessitez dans cette place ; & entre autres point de vin ; peu de biere ; & un seul moulin à bras, qui ne peut fournir à la moitié de la garnison.

Le Sieur de Suz porte la commission de Monsieur le Grand Prevost , pour aller à Nancy ; vous

le ferez partir, s'il vous plaist, diligemment & secretement; afin qu'il s'y puisse rendre seurement, & promptement.

En quelque lieu, en quelque temps, & en quelque estat que je sois, je feray tousjours ce que vous sçavez que je suis, c'est-à-dire, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. d'Amiens ce dixiéme Octobre mil six cens trente-six.

Vous direz, s'il vous plaist, à Monsieur le Comte de Grancay, que le Roy luy sçait beaucoup de gré, de l'assistance qu'il vous a donné pour la subsistance de vostre armée: en mon particulier, je luy en ay obligation, & feray valoir ses services auprés de sa Majesté, aux occasions qui s'en presenteront.

ADDITION.

JE receus hier au soir, la lettre de Monsieur le Cardinal de la Valette, du troisiéme Octobre. J'adjouste seulement à celle que je luy fis hier, que j'envoye promptement un Courrier à Monsieur de Longueville, pour le haster de vous joindre.

On n'envoye pas seulement à Monsieur de Ranzau, le brevet d'une pension de deux mille escus; mais encore l'entier payement, que j'ay pris des deniers que j'ay pû r'amasser, sans m'attendre à l'Espargne.

Il est impossible de retirer presentement Aiguebonne, du lieu où il est. Fontenay est icy ocupé. On ne sçauroit envoyer à Nancy que Monsieur le Grand Prevost.

Je vous prie d'escrire par toutes les places d'Alsace, qu'ils se munissent de bleds, autant qu'ils pourront; nous y envoyerons asseurement de l'argent.

On escrit à Monsieur de Villarceaux, de faire promptement part des bleds à Saverne: Monsieur le

le Grand Prevost le pourra faire executer luy-mesme, estant à Nancy.

Si Monsieur de Ranzau peut lever les Cravates, on en sera tres-ayse.

J'escriray à Monsieur de Charnacé, pour retirer au service du Roy Herrenrestre, dont vous m'écrivez. D'Amiens ce 11. Octobre 1636.

LETTRE LXI.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,
Lors que le sieur de Suz partit d'icy, pour vous retourner trouver, je l'asseuray qu'on penseroit en luy, pour le placer en quelque lieu, sans neantmoins m'expliquer davantage. Maintenant, je vous diray, que l'estime qu'il y a lieu de faire de sa personne, particulierement sur les tesmoignages que vous avez rendus de son affection & de son courage, m'a porté à le proposer au Roy, pour le Gouvernement de Moyenvic; estimant que vous seriez beaucoup plus ayse, que l'on mist dans cette place, qui dépend de vostre Gouvernement, & qui est aux portes de Mets quelqu'un que vous aymiez, & dont vous puissiez respondre, que non pas un que vous ne connoistriez pas, comme vous faites ledit Sieur de Suz. Sa Majesté luy a accordé trés-volontiers ce Gouvernement. Si vous estimez qu'il n'y soit pas propre, vous n'aurez qu'à retenir les provisions qu'on vous envoye, & me le mander. Si aussi vous l'en jugez capable, vous les luy mettrez, s'il vous plaist, entre les mains; & l'envoyrez audit lieu de Moyenvic. En cela, & en toute autre chose, où il s'agira de vostre contentement, vous connoistrez par effect que je suis veritablement, Monseigneur, Vostre tres-humble, &c. D'Amiens ce 16. Octobre 1636.

LETTRE LXII.

Au méme.

MONSEIGNEUR,
Je ne prends pas maintenant la plume, pour respondre à la depesche que le Sieur Arodot m'a renduë de vostre part ; mais seulement pour vous asseurer tousjours de la continuation de mon affection & de mon service ; & vous dire que Monsieur le Marquis de Coblens a eu l'honneur de saluër le Roy, qui l'a tres-bien receu. Sa Majesté lui a accordé une pension de mille escus, dont elle lui a fait delivrer le brevet, en attendant qu'elle ayt occasion de reconnoistre ses services par autre voye. J'y tiendray la main en mon particulier, autant qu'il me sera possible, tant en consideration de son merite, que de la recommandation, que vous m'avez faite de sa personne. Je vous supplie de le croire, & que je suis & seray toute ma vie, Monseigneur, Vostre tres-humble, &c. D'Amiens ce vingt-neuviéme Octobre 1636.

MEMOIRE

Au même.

DU temps de Monsieur de Montmorency, Monsieur le Premier fut un temps, qu'il se conduisoit assez mal ; parce que l'autre le portoit à ce qu'il luy plaisoit.

Depuis, ledit Sieur le premier a gardé longtemps

temps une fort bonne conduite ; jusques à ce que de nouveau, estant possedé par quelques personnes obscures, il a repris un mauvais chemin : laquel a particulierement paru, aprés l'infame lascheté de son oncle, qui estoit Gouverneur du Catelet. Au commencement du siege, il disoit ouvertement qu'il estoit asseuré, que son oncle ne feroit point de capitulation ; & que s'il en faisoit, il seroit le premier à le condamner.

Aussi-tôt que cette Place fut renduë miserablement, il changea de langage, & entreprit de dire, que son oncle avoit fait le devoir d'un homme de bien. Cela fascha le Roy. Depuis, Sa Majesté ayant tenu Conseil à Chalioit, auquel il prit resolution de faire arrester le Sieur de Saint-Leger ; Monsieur le Premier, qui estoit à Chaliot, l'ayant découvert, escrivit de Chaliot même, & depescha un Courrier à son frere, pour avertir son oncle de se sauver. Ce qui reüssit si bien, qu'il receut l'avis deux heures, devant que celuy qui estoit allé pour le prendre, arrivast à Ham.

Cet article estant verifié par information des Maîtres de postes, & postillons, qui menerent ledit Courrier de Monsieur de Saint-Simon, & des Hostelliers qui le logerent.

Sa Majesté vouloit juger cet incident, avec le procez du Sieur de Saint-Leger, qui fut condamné à estre tiré à quatre chevaux : le Cardinal de Richelieu representa à sa Majesté qu'il valoit mieux ne le faire pas; parce que la peine, qui tomberoit sur Monsieur le Premier, seroit trop rude.

Depuis, ledit Sieur le Premier tesmoignant tousjours un grand mescontentement, & degoust de cette action ; le Roy par sa bonté luy conseilla de s'en aller à l'armée. Aprés y avoir esté quinze jours, estant revenu trouver Sa Majesté à Roye, il luy demanda congé, sur les bruits qui

couroient que les Espagnols vouloient entrer en la frontiere de Guyenne, d'aller à Blaye. Y estant allé, Sa Majesté considerant son mescontentement, & le peu d'affection qu'il avoit au bien de ses affaires, ausquelles il avoit preferé l'interest d'un homme, qui avoit fait une action inexcusable, luy a mandé qu'il demeurast là, & a fait connoistre à ses parens, qu'il desiroit qu'ils demeurassent chez eux, sans venir à la Cour.

LETTRE LXIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Si la nouvelle, qu'il vous a plû me donner, de la retraite de Galasse, & de l'avantage que les armes du Roy ont remporté sur luy, m'a apporté une grande joye ; je veux croire que celle de la reddition de Corbie, que ce Gentil-homme vous porte, ne vous en donnera pas moins; sçachant la part que vous avez tousjours pris aux bons succez, dont il a plû à Dieu benir les desseins du Roy. Les ennemis sortiront demain de la place, suivant la capitulation qui en a esté faite ; pour asseurance de laquelle, ils ont donné en ostage trois des principaux Officiers de la garnison, sans en avoir des nostres. Les incommoditez extraordinaires, qu'ils souffroient par la peste & autres maladies, & par le deffaut de toutes sortes de vivres, hormis de bleds, jointes aux grandes fatigues qu'ils estoient contraints de supporter, pour resister à quatre attaques de force, les ont reduits à se rendre, sans attendre les dernieres extremitez. Ce bon évenement arrivé de deçà, joint à la retrai-

te de Galasse, font que les Ennemis de la France ne se pourront vanter, de nous avoir fait quelque mal, sans en avoir receu au double, leur païs estant sans comparaison plus ruiné que le nostre, les Allemans y commettant des cruautez inimaginables. Je ne sçaurois assez m'estonner du retardement de Monsieur de Longueville : on luy a depesché divers Courriers, pour le presser de vous joindre ; & je luy ay envoyé un Gentil-homme des miens, pour luy representer, combien sa jonction estoit necessaire au bien des affaires du Roy, qui n'est pas encore de retour. Si en poursuivant Galasse, Dieu permettoit, qu'il luy arrivast quelque notable prejudice, on pourroit dire avec verité, que les affaires de sa Majesté ne furent jamais mieux, qu'elles seroient. Je l'espere de sa bonté.

Je ne sçaurois assez vous tesmoigner la satisfaction qu'a le Roy, de vostre conduite & de vos services, ny la joye que j'ay en mon particulier, de l'estime que Sa Majesté fait de vostre personne. On ne sçauroit assez loüer Monsieur de Rantzau ; l'action de Saint Jean de Laune merite qu'on ayt un soin extraordinaire de luy : à quoy je contribueray de tres-bon cœur ce qui dependra de moy: vous l'en asseurerez, s'il vous plaist. Si vous estes si heureux, que de repousser Galasse dans l'Allemagne, avec quelque avantage notable, outre ceux que vous avez déja remportez ; il faut, s'il se peut, prendre les quartiers d'Hyver dans la Franche-Comté, & à Miremont, Espinal, Rambervilliers & Mirecourt : Au moins est-il du tout necessaire de les donner là à Monsieur le Duc de Weymar, si vous ne les y pouvez prendre tous deux ensemble. C'est son avantage : & en verité nostre frontiere ne sçauroit supporter les extraordinaires desordres, que les Estrangers commettent. Asseurez-vous, s'il vous plaist, que tant que je vivray

je feray, Monfeigneur, voftre tres humble, &c. D'A-miens ce treiziéme Novembre 1636.

LETTRE LXIV.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,
Je ne prens pas la plume, pour vous témoigner l'extreme contentement que j'ay, du nouvel avantage, que l'armée que vous commandez, a remporté fur celle de Galaffe, dans la Franche-Comté; parce qu'il vous fera ayfé de le concevoir, par l'utilité que les affaires du Roy en reçoivent, & l'honneur que vous avez acquis en cette occafion, dont je ne defire pas moins l'accroiffement, que vous fçauriez faire vous-même: n'y ayant perfonne, qui vous eftime & affectionne plus que moy. Je me contenteray feulement de vous dire, que cét heureux évenement, joint au bon fuccés qui eft arrivé de deça, dont je vous ay donné avis par un Gentilhomme de Monfieur le Prince, remettent les affaires de Sa Majefté en telle reputation, que fes Ennemis mefmes feront contraints d'avoüer, qu'elles n'ont point efté en meilleur eftat, qu'elles font maintenant.

Par la depefche, que le Gentilhomme de Monfieur le Prince vous a portée, je vous ay mandé mon avis, touchant les Quartiers d'hyver des Troupes de Monfieur le Duc de Weymar, & des voftres: j'attens de voir quels font vos fentimens fur ce fujet.

Je parleray au Roy pour les deux Commiffions d'Ayde de Camp, dont vous m'avez efcrit, auffi-tôt que je feray auprés de Sa Majefté. Cependant, vous en

en pouvez faire estat, comme d'une chose resoluë; n'estimant pas qu'elle en fasse aucune difficulté.

Monsieur de Noyers respond particulierement à toutes vos depesches; ce qui m'empesche d'y adjouster aucune chose.

J'escris à Monsieur le Comte de Guiche, pour le faire revenir en ces quartiers; afin de l'envoyer en suitte à Bayonne trouver Monsieur son pere, & où en verité' il est tres-necessaire qu'il fasse promptement un voyage. Vous ne ferez pas, s'il vous plaist, de difficulté de le laisser partir.

Je suis en chemin, pour m'en retourner trouver sa Majesté; aprés avoir pourveu à tout ce que j'ay estimé utile & necessaire, pour la seureté de la Picardie; où l'on a fait quelque changement de Gouverneur, que vous n'improuverez pas, à mon avis. En quelque lieu que je sois, vous pouvez vous asseurer que je feray tousjours, veritablement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Bouillancourt ce 20 Novembre 1636.

LETTRE XLV.

Au même.

MONSEIGNEUR,

Vous serez bien estonné de sçavoir, qu'aussitost que Corbie a esté rendu, Monsieur le Comte a emmené Monsieur hors de la Cour. Vous le serez encore davantage, de ce qu'on dit qu'ils prennent la route de Guyenne. Je ne doute point que Monsieur d'Espernon, & Monsieur de la Valette, ne fassent leur devoir: mais je vous suplie y envoyer une personne confidente, qui puisse les y fortifier. La malice de Monsieur le Comte, & la facilité de

Monsieur, sont inexprimables. Je vous conjure de faire de vostre costé, tout ce que vous estimerez necessaire en cette occasion. Monsieur de Noyers vous escrit sur les Quartiers d'hyver de Monsieur le Duc de Weymar. Il est bien important de les luy faire prendre dans la Lorraine, du costé de Remiremont, Espinal, Rambervilliers, Mirecourt, pour ne ruiner pas la France; & plustost, luy donner quelques contributions à prendre sur le Bassigny, qui luy seront portées par les Commissaires, qui seront establis pour les recevoir. Je vous suplie de croire que je suis, & seray à jamais, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. Du Plessis saint-Just ce 21. Novembre mil six cens trente-six.

LETTRE LXVI.

Au même.

MONSEIGNEUR,
Monsieur de Noyers vous depeschant ce Courrier, pour vous donner avis du changement, qui est arrivé en l'affaire de Monsieur & de Monsieur le Comte; Je vous fais ces trois mots, pour vous tesmoigner la joye que j'en ay, & vous dire par mesme moyen, que j'espere que le tout s'accommodera, au contentement du Roy, & de ses Serviteurs, sans que cela apporte aucun changement aux affaires de sa Majesté. J'en prie Dieu de tout mon cœur, & vous, Monseigneur, de croire que quoy qu'il arrive, je seray tousjours autant qu'on le peut étre, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Presle ce 24 Novembre 1636.

Je sçay, que l'equipée de Monsieur le Comte aura des espines; mais je ne juge pas, qu'elle change l'ordre des affaires, ny le repos de l'Estat.

LETTRE LXVII.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,
Monsieur de Noyers vous escrit si amplement, que je ne prens pas la plume pour adjouster quelque chose à sa depesche, mais seulement, pour vous dire que le Roy estime qu'il est du tout important à son service; que vous ne partiez point pour revenir le trouver, que vous n'ayez decidé le contenu au memoire, que ledit Sieur de Noyers vous envoye de la part de sa Majesté. Ainsi, vous jugerez mieux en le voyant, que je ne sçaurois vous le representer par ces lignes. Je ne vous dis point la joye que j'auray de vous voir, me reservant à vous le tesmoigner de vive voix. Cependant je vous conjureray de croire, qu'il n'y a personne de l'affection & du service de qui vous puissiez plus entierement faire estat, que de moy, qui suis & seray tousjours, Monseigneur, vostre tres-humble &c. De Ruel ce 29 Novembre 1636.

LETTRE LXVIII.

Au même.

MONSEIGNEUR,
Monsieur le Prince d'Orange m'ayant envoyé quelques lettres & memoires, qui representent plusieurs manquemens & deffauts à Thionville, dont un Capitaine de la garnison de la place, nom-

nommé la Mothe, qui a été pris prisonnier par des troupes de Messieurs les Estats, & mené à Mastrich, s'est trouvé chargé; j'ay estimé qu'il estoit à propos que vous les vissiez, afin que s'il y a lieu d'en faire profit, vous n'en perdiez pas l'occasion, pendant que vous serez en ces quartiers-là. Je vous envoye donc ceste depesche, ainsi que je l'ay receuë; sur laquelle je remets à vostre prudence, de faire telle consideration, que vous l'estimerez plus à propos pour le service du Roy. Cette lettre n'estant à autre fin, je ne l'allongeray que pour vous asseurer que je suis & seray tousjours certainement, Monseigneur, Vostre tres-humble, &c. De Ruel ce 14 Decembre 1636.

LETTRE LXIX.

Au Même.

MONSEIGNEUR,
On vous envoye l'expedition de la Lieutenance de Monsieur le Duc de Candalle, pour commander l'armée du Roy en vostre absence, & sous vous. Je n'ay rien maintenant à y adjouster, sinon que, lors que vous aurez fait mettre l'armée en ses Quartiers d'hyver, le Roy sera tres ayse de vous voir, & moy particulierement, qui n'auray jamais plus grand contentement, que lors que je pourray vous tesmoigner que je suis, Monseigneur, Vostre tres-humble, &c. De Ruel ce 15. Decembre 1636.

LET-

LETTRE LXX.

à Monsieur.

MONSEIGNEUR,
La bonté du Roy en vostre endroit m'est tellement connuë, que j'ose engager ma vie & mon honneur à l'execution de ce qu'il luy plaist vous mander, par la lettre, qui vous sera renduë par Monsieur de Chavigny. Vostre Altesse connoistra en cette occasion, & en toute autre qui se presentera à l'avenir, que je suis avec passion & verité, Monseigneur, vostre tres-humble & tres-obeissant Serviteur, le Cardinal de Richelieu.

LETTRE LXXI.

à Monsieur le Comte.

MONSIEUR,
Les asseurances, que Monsieur de Brion & le bon Pere Hilarion m'on données de vostre affection, me mettent la plume à la main, pour vous en remercier & vous tesmoigner la joye que j'ay, de ce que prenant le chemin de vous remettre entierement dans les bonnes graces du Roy, vous prenez aussi celuy de vous garentir de vostre perte, & donnez moyen à ceux qui vous honorent, comme moy, de vous servir ainsi qu'ils le desirent. C'est ce que je feray tres-volontiers, aux occasions qui s'en presenteront, comme estant, Monsieur, Vostre tres-humble serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Ruel ce vingt-septiéme Mars mil six cens trente-sept,

LET-

LETTRE LXXI.

Au Duc d'Halvvin.

MONSIEUR,
J'ay esté tres-aise de voir par la lettre, qu'il vous a plû m'escrire du quatorziéme de ce mois, le secours que par avance vous avez donné aux Iles, Sa Majesté trouve bon, que vous y fassiez un tour, comme vous le desirez, pour ajuster avec ces Messieurs qui ont la charge de son armée Navale, ce que le Languedoc peut fournir de vivres & de munitions, pour leur subsistance; ainsi que vous verrez plus particulierement, par la lettre qu'elle vous escrit sur ce sujet. Il me reste à vous asseurer, que donnant vostre parole, comme vous me mandez que vous ferez, aux Marchands qui avanceront ces fournitures, pour certitude de leur payement, on donnera tel ordre à y faire pourvoir, que vous ne serez point en peine pour ce regard. Cependant asseurez-vous, s'il vous plaist, de la continuation de mon affection en vostre endroit, & qu'il ne s'offrira point d'occasion de vous en donner des preuves, que vous ne connoissiez que je suis, &c. De Charonne ce 2. Avril 1637.

Outre que le Roy desire, que vous fassiez un tour en Provence, pour le sujet contenu en ma lettre, je vous en conjure encore en mon particulier, de contribuer en cette occasion tout ce qui dependra de vous: vous asseurant que vous ne sçauriez faire aucune chose, qui soit plus agreable à sa Majesté, ny dont j'aye plus de ressentiment en vostre endroit.

LET-

LETTRE LXXII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Je vous depesche expressément ce Gentil-homme, tant pour me rapporter l'estat de vostre santé, que celuy auquel sont vos affaires. Je ne doute pas que vous n'apportiez tous les soins imaginables, pour vous mettre en estat d'entrer promptement dans le pays des Ennemis ; parce que c'est le vray moyen d'y faire plus d'effet, en les surprenant, & ne leur donnant pas le temps de se mettre en estat de s'opposer à vos desseins. Le Sieur d'Aigueberre est revenu & retourné. Monsieur le Prince d'Orange persiste en ses premieres deliberations, de faire l'une des trois attaques, que vous sçavez, pourveu que nous commencions les premiers. Ledit Sieur d'Aigueberre luy a porté asseurance, que vous seriez le quatriéme de ce mois dans le pays des Ennemis : je prie Dieu que ce soit avec bon succez, & me le promets de vostre bonne fortune, & de vostre industrie. Je vous supplie donc, Monseigneur, de vous diligenter le plus que vous pourrez, afin que Monsieur le Prince d'Orange ne puisse prendre aucune excuse. Je sçay bien qu'un jour ou deux, de plus ou de moins, ne luy en donneront pas sujet ; aussi ne pretens-je pas par cette lettre, vous precipiter de telle sorte, que vous ne preniez le temps qui vous sera necessaire, mais seulement vous convier à n'en perdre aucun.

Monsieur de la Meilleraye part Mercredy, pour s'en aller au Rendez-vous des Troupes qu'il doit commander, & commencer ce qu'il aura à faire, auf-

aussi-tost qu'il vous aura veu en besogne. Je vous suplie de croire que je desire avec passion, que vous fassiez quelque chose de glorieux ; non seulement pour l'avantage du service du Roy ; mais aussi pour vostre satisfaction particuliere, que je souhaite à l'esgal de vous-mesme, comme estant veritablement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Ruel ce premier Juin 1637.

LETTRE LXXII.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Je suis extremement fasché, que vous n'ayez trouvé toutes choses prestes ; comme vous le pouviez desirer : mais la nature des grandes affaires porte avec soy des difficultez ; & souvent, aprés beaucoup de nuages qui paroissent, le Soleil se fait voir plus clair, qu'on n'eust sceu esperer.

Je croy qu'à l'heure que j'escris, les chevaux de canon, qui vous manquoient, vous seront arrivez, & que Crié aura donné ordre à la subsistance des quatre cens chevaux des vivres de vostre armée ; Monsieur de Bullion y ayant pourveu il y a plus de dix jous.

Quant aux deux cens autres chevaux, qui vous manquent, pour faire jusqu'à cent-cinquante charrois, le Sieur de Septoutre, qui avoit charge de les lever, aura baillé la liste au Sieur Gargan, des lieux où ils estoient retenus : car il y a dix jours, qu'il en a envoyé autant à Monsieur de Noyers, qui vous en envoye l'estat.

Vercourt partit Samedy, pour vous aller trouver ;

ver ; mais je crois qu'il sera allé directement chercher Monsieur de Rambure à Guise.

Monsieur de la Barre est party aujourd'huy pour vous aller trouver, avec l'argent necessaire à l'artillerie. Mais on nous a tousjours asseuré, que son absence ne prejudicioit à rien, pource que les Officiers qui sont sur les lieux, ont ordre de faire en son absence, tout ce qu'il pourroit faire luy-mesme.

Les bateaux sont partis de Paris, il y a des-ja cinq jours. Je suis bien fasché, que vous n'ayez pû avoir tout à la fois ; afin de commencer avec plus de magnificence : mais plusieurs choses vous peuvent manquer, qui ne vous sont pas absolument necessaires, & qu'on ne peut empescher de vous joindre ; vos desseins ne vous portant pas à aucune place ennemie derriere vous.

Si vostre Infanterie n'est si forte que vous le pouvez desirer ; dés cette heure nous vous destinons deux Regimens, de vingt Compagnies chacun, pour vous raffraischir au commencement de Juillet, & deux autres au premier Aoust.

Au reste, pour vous tesmoigner, comme je ne veux rien espargner de ce qui dependra de mon petit particulier, pour seconder les bons desseins que vous avez pour le service du Roy ; j'envoye un des gens de Monsieur de Noyers, avec dix mil escus, pour, au cas qu'il manque quelque chose aux chevaux des vivres, ou autres despenses impreveuës, & du tout necessaires, y pourvoir aussi-tost ; à ce qu'il ne tienne pas à l'argent, que vos bons desseins ne puissent reüssir.

Le Sieur d'Estrade nous a communiqué les deux desseins differens que vous avez ; l'un, de prendre Auchy en vingt-quatre heures, ce qui se peut ; & investir en mesme temps Hesdin, pour l'assieger par aprés.

Et l'autre va à prendre Chasteau-Cambresis, ce qui

qui peut estre fait en trois ou quatre jours ; & investir au mesme temps, que vous prendrez cette place, Landrecy, pour l'assieger par aprés.

Le premier ne nous est pas libre, à cause de l'engagement que nous avons avec Monsieur le Prince d'Orange ; Aigueberre estant retourné expressement, luy portant asseurance que nous attaquerons de deça, sans dire quoy. C'est donc à vous à vous resoudre le plus promptement que vous pourrez, à ce qu'il vous plaist de faire à ce second dessein, ou à quelque autre, si vous le jugez plus avantageux : mais pour Hesdin, il n'y faut point penser presentement, pour les raisons cy-dessus.

Il ne sera point besoin, de faire venir icy le Comte de Guiche ; parce que cela feroit croire de l'irresolution en nos desseins : & cette responce vous donne assez de lieu de voir, à quoy vous pourrez vous resoudre.

Le Rasle s'en va avec le Sieur d'Estrade, pour servir.

Je vous suplie de croire que je suis, & seray tousjours, Monseigneur, vostre tres-humble ; &c. De Ruel ce troisiéme Juin, 1637.

LETTRE LXXIV.

Au méme.

MONSEIGNEUR,

Ce qui afflige Monsieur de Bullion, me réjoüit ; c'est à dire le supplement d'argent ; que vous demandez pour la montre de vos troupes. Je vous avouë que l'avis, que l'on me donna dernierement, que vous n'aviez que dix mil hommes, m'affligea extremement: mais puis que le fonds que l'on a

fait

fait pour ladite monstre, sur le pied de quinze mil hommes de pied, & sept mil Chevaux, ne suffit pas; c'est à dire, que nous aurons beaucoup plus de gens que nous n'esperions.

Monsieur de la Meilleraye m'a promis, que vous ne manqueriez pas des munitions de guerre, dont il vous a parlé. Je m'en vais tout presentement y donner ordre. Dés cette-heure, outre les munitions que vous avez dans vostre equipage, il y a trente milliers de poudre dans saint Quentin, que vous pouvez envoyer prendre quand il vous plaira, parce qu'ils sont destinez pour vostre armée.

Je suis bien faché de la descouverte du Mousquetaire du Roy: mais en matiere de guerre, il se faut plus fier sur la force, que sur les entreprises qui sont fort incertaines. J'espere qu'en poussant chaudement les affaires, comme vous ferez, & avez accoustumé de faire, tout reussira bien. J'en suplie Dieu de tout mon cœur, & vous Monseigneur, de croire que je suis & feray tousjours tres-certainement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Chilly ce neufviéme Juin mil six cens trentre-sept.

LETTRE LXXV.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Je laisse à Monsieur de Noyers, à répondre particulierement à la depêche que Monsieur d'Estrade nous a apporté de vostre part, pour me resjoüir avec vous, du bon estat auquel il nous a representé que sont les troupes, que vous commandez, & de vostre entreprise: en laquelle on ne se pouvoit conduire avec plus de prudence, & de jugement, que vous avez fait.

Je

Je ne doute point que vous n'ayez bien-toſt raiſon de Chaſteau-Cambreſis : & veux meſme eſperer du bonheur des armes du Roy, & de vos ſoins, que Landrechy ne reſiſtera pas long-temps aprés ; quoy que la place ſoit excellente, & bien pourveuë. On n'oubliera rien deça, de ce qui ſe pourra, pour vous faciliter les moyens de vous en rendre maiſtre.

Je voue ay desja mandé, qu'outre les quatre-vingts milliers de poudre, que vous avez avec vous, il y en a trente-milliers à ſaint Quentin, que vous pouvez envoyer querir, quand bon vous ſemblera ; comme auſſi quatre mil boulets à canon, & deux mil boulets à couleuvrine, qui ſont à Guiſe. Maintenant, je vous diray, qu'outre les ordres que Monſieur de la Meilleraye a donnez, pour vous envoyer des munitions de guerre, à quoy on travaille ſans intermiſſion ; il envoye encore trois cens chevaux de l'Artillerie d'extraordinaires, pour charroyer continuellement à Guiſe les poudres, & autres munitions de guerre, qui ſont à Chaulny & à Compiegne, ainſi que vous le deſirez : & pour preſſer davantage leſdites voictures & charrois, nous y envoyons un des parens de Monſieur de Noyers, & un Gentil-homme qui eſt à moy, qui ne perdront pas un moment de temps. Ainſi, Monſeigneur, j'eſpere que vous ne manquerez pas de munitions, & que dans peu il y en aura un bon magazin à Guiſe.

On a auſſi depeſché des Courriers aux Regimens de Belnave, Xaintonge & Perigord, qui ne ſont pas fort eſloignez d'icy, de s'avancer, afin de vous les envoyer, pour renforcer voſtre armée.

Il n'y a rien de nouveau de deçà. Le Roy ſe porte bien, Dieu mercy. Pour moy, je ſuis tousjours avec mes incommoditez ordinaires, qui ne m'empeſcheront pas de vous teſmoigner en toutes occaſions, que je ſuis veritablement, Monſeigneur,

vo-

vostre tres-humble, &c. De Ruel ce ving-troisiéme Juin 1637.

LETTRE LXXVI.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Depuis la depesche, que je vous ay faite par Monsieur de Palluau, le Sieur Renard estant arrivé, je ne puis, que je ne me rejoüisse avec vous, de la continuation des progrez des armes du Roy, que vous commandez : ne doutant point qu'elles ne prosperent de plus en plus entre vos mains, au contentement de Sa Majesté, & à vôtre honneur particulier. Comme vous voyez par effets, que tout ce qui dependra de la Cour, ne vous manquera point; je me promets que vous n'oublierez rien de tout ce que vous pourrez, pour vous rendre bien-tôt maistre de la place que vous avez assiegée, ne doutant point que vous n'ayez déja beaucoup remué de la terre, pour en empescher le secours.

Je puis vous asseurer, ou que vous aurez les Ennemis bien foibles sur les bras, ou qu'ils retourneront bien-tôt à Monsieur le Prince d'Orange, qui à l'heure que je vous parle, est en campagne. Il est parti le dix-septiéme de la Haye, à cette fin: & je ne doute pas qu'il ne fasse quelque chose de bon ; car asseurement il en a le dessein, & sçait bien que les Ennemis ne sont pas trop forts.

Je desire avec une telle passion le progrez des armes que vous commandez, que si je pensois y estre utile, je m'offrirois à y estre simple Commissaire des vivres. Je suis & serai toûjours, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Ruel ce 26. Juin 1637.

LETTRE LXXVII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
Le desir que j'ay de n'oublier rien de ce qui se pourra, pour vous donner lieu de faire quelque effet avantageux, m'a fait resoudre, depuis le partement de Monsieur de Palluau, de depescher à Monsieur de la Melleraye, pour luy mander qu'au lieu de s'attacher au dessein qu'on luy avoit donné, il s'en aille droit à saint Quentin, avec quinze cens Chevaux, & quatre mille hommes de pied, pour se joindre à vous, si vous en avez besoin. Je considere tant d'avantages, qui nous peuvent venir de la prise de Landrechy, qu'il n'y a rien qu'il ne faille faire, pour l'avoir. Si j'y pouvois contribuer davantage, je le ferois de tres-bon cœur, & pour le service du Roy, & pour vostre gloire. Asseurez-vous en, s'il vous plaist, & que je suis certainement, Monseigneur, vôtre treshumble, &c. De Ruel ce vingt-septiéme Juin mil six cens trente-sept.

LETTRE LXXVIII.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,
Je vous depesche ce Courrier exprés, pour vous avertir en diligence, qu'outre l'attaque que le Roy d'Espagne fait du costé de Bayonne, il en prepare une autre pour le Languedoc, qu'il veut

veut faire dans le quinziéme Juillet. Il a fait un effort le plus puissant qui se puisse faire en Espagne, jusqu'à prendre tous les chevaux de carosse de Madrid, pour monter de la Cavalerie. Vous pouvez croire, que je ne doute pas qu'il ne soit difficile à l'Espagne, de faire deux attaques puissantes en mesme temps: Mais cependant, c'est chose tres-certaine que c'est son dessein, & qu'ils pretendent entrer dans le Languedoc, & par mer & par terre. N'estans plus occupez aux Isles, leur armée Navale pourra faciliter leur dessein.

Pour y remedier, je vous prie de vous avancer promptement à Narbonne, voir avec le Sieur d'Argencour, que vous y menerez avec vous, tout ce qu'il y faudra faire, & y mettre ordre en diligence, faire avancer le Regiment de Languedoc, en quelque lieu proche, pour vous en servir au besoin; donner ordre à toutes les Communes de la Province, d'estre prestes, comme aussi à toute la Noblesse; faire mettre le plus que vous pourrez de bleds de la Campagne dans Narbonne. Cependant on escrit à Monsieur de Vitry, de vous envoyer son Regiment; & à Messieurs d'Harcour & de Bourdeaux, de tenir l'armée Navale preste pour aller à vostre secours: où je ne doute point, qu'avec l'ayde Dieu, & vostre diligence, les Ennemis ne soient aussi mal traitez en Languedoc, qu'ils l'ont esté aux Isles.

Je vous prie, ne negligez point cet avis; & quoy que vous n'y voyez point d'apparence, croyez qu'il vient de lieu certain. J'escris à Monsieur de Narbonne, pour luy faire connoistre, que cét avis n'est point une chimere, & pour le prier de seconder, dans cette occasion, vos bonnes intentions. Monsieur de Barraut a eu ordre de lever, il y a quelque temps, une Milice, laquelle il tient toute preste, pour la défense du Pays de

Foix. Monsieur de la Vrillerie luy mande de vous la mener, si vous en avez besoin, & vous envoye la depesche du Roy à cette fin; comme aussi celle à Monsieur de Vitry, pour qu'il vous envoye son Regiment. Vous les leur ferez tenir, à l'un & à l'autre, lors que vous l'estimerez à propos. Cependant, asseurez-vous de la continuation de mon affection, & que je suis & seray toûjours, &c. De Ruel ce 28. Juin 1637.

LETTRE LXXIX.

Au même.

MONSEIGNEUR,

J'ay été tres-ayse d'apprendre du Sieur Arnauld, le bon estat de vostre armée, & celuy du siege où vous estes attaché, dont j'espere, comme vous, un prompt & heureux succés.

Vous aurez sceu maintenant, comme on a envoyé ordre à Monsieur de la Meilleraye, des'approcher de vous, & de vous joindre avec ses troupes, si vous en avez besoin; vous en ayant donné avis par le même Courrier, qui luy a porté la depesche du Roy sur ce sujet.

La prise du Garde de Monsieur le Comte, dont vous m'avez escrit, a esté fort à propos. Aussitost que nous l'avons sceuë, on a envoyé une commission à Monsieur de Belle-jambe, qui est à Saint-Quentin, pour l'interroger, & faire ensuite ce qu'il faut. Si vous n'avez pas encore envoyé ledit Garde, audit lieu de Saint-Quentin, vous aurez soin, s'il vous plaist, de l'y faire conduire seurement, estant important d'en faire un exemple.

L'avan-

L'avantage, que le Sieur Gassion a remporté sur les Ennemis, les aura, sans doute, étonnez. Je suis tres-aise qu'il ait si bien commencé. Je ne doute point, qu'il ne continuë à faire le même, en toutes les occasions qui se presenteront à l'avantage du service du Roy; connoissant, comme je fais, son cœur & son affection. Asseurez-vous, s'il vous plaist, de la mienne, & que je seray toute ma vie, Monseigneur, Vostre tres-humble, &c. De Ruel ce premier Juillet au soir.

J'ay tousjours differé à vous redepescher ce Courrier, pour n'avoir rien de nouveau à vous faire sçavoir: & l'aurois encore retenu, sans la crainte que j'ay, que vous ne soyez en peine de nous. Monsieur de Noyers vous mande ce qu'il y a de nouveau en ces Quartiers; à quoy je n'ay rien à adjoûter; mais bien à vous conjurer, Monseigneur, d'avoir un soin particulier de vôtre personne, dont je desire autant la conservation, que de la mienne propre.

J'ay esté ravy d'apprendre par Monsieur Arnauld, l'estat de vostre circonvallation. Je vous conjure de faire faire les tranchées de vos attaques si bonnes, que les soldats & les gens de qualité y puissent estre conservez. Car les gens de guerre sont si Ennemis des sieges, que s'ils ne voyent y estre conservez, ils s'y ennuyent incontinent: & s'ils connoissent qu'on ait soin d'eux, j'espere qu'ils y prendront tel goust, qu'aprés Landrechy nous pourrons faire mieux. Au nom de Dieu, ayez soin de vostre personne, & ne vous faites pas canarder mal à propos.

Ceux qui viennent de vostre armée, rendent de si bons tesmoignages du soin, de la diligence & de l'affection, avec laquelle le Sieur N. y sert le Roy; que cela m'oblige à vous dire que s'il est ainsi, & que vous n'ayez pas occasion d'entrer en doute de

ſa fidelité, j'eſtime qu'il ne l'en faut pas retirer, qu'auparavant on n'aye plus de lumiere des avis qu'on a donnez ſur ce ſujet, nonobſtant ce que je vous ay mandé par mon precedent billet. Cependant le tout eſt remis a voſtre prudence.

LETTRE LXXX.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Quoy que j'aye desja fait reſponſe à la lettre, que Monſieur Arnauld m'a apportée de vôſtre part; je ne puis neantmoins le laiſſer partir, pour retourner vous trouver, ſans luy donner celle-cy, qui ne ſera que pour vous aſſeurer tousjours de mon affection, & de mon ſervice: dont je ne perdray aucune occaſion de vous donner des preuves.

Je viens de recevoir des lettres de celuy, que j'ay envoyé à Compiegne & à Chauny, pour faire voičturer à Guiſe les munitions de guerre, qui ſont en ces deux lieux, qui me mande, que devant qu'il ſoit trois jours, il y aura audit lieu de Guiſe, plus de cent milliers de poudre, & des boulets, mêche & plomb, à proportion.

Ainſi, Monſeigneur, j'eſpere que vous n'en manquerez pas, pour voſtre ſiege, ny pour toutes les autres choſes que vous entreprendrez en ſuite. Je ſuis, Monſeigneur, voſtre tres humble, &c. De Ruel ce troiſiéme Juillet mil ſix cens trente-ſept.

Nous venons de recevoir preſentement de nouvelles d'Allemagne, qui portent qu'il y a ſix jours, que Picolomini eſtoit encore à Wormes; qui y attend

le

le ſecours que Galaſſe luy doit envoyer, pour venir en ſuite ſecourir le Cardinal Infant.

Vous aurez ſceu la deffaite de partie des troupes du Duc Charles, par Monſieur de Weymar.

LETTRE LXXXI.

Au meſme.

MONSEIGNEUR,
Monſieur de Coüeſlin ayant deſiré aller voir le ſiege de Landrechy, je n'ay pas voulu le laiſſer partir, ſans vous reiterer par luy les aſſeurances de mon affection envers vous, qui eſt telle, que vous la ſçauriez deſirer. Il vous dira des nouvelles de la Cour, & l'impatience où nous ſommes de recevoir des voſtres, & de ce qui ſe paſſe aux lieux où vous eſtes. C'eſt ce qui fait, que m'en remettant à luy, je n'allongeray cette lettre, que pour vous conjurer de croire qu'il n'y a perſonne, qui ſoit plus veritablement que moy, Monſeigneur, voſtre tres-humble, &c. De Ruel ce neuviéme Juillet 1637.

LETTRE LXXXII.

Au même.

MONSEIGNEUR,
Le Roy eſt en une telle impatience, de ſçavoir des nouvelles du ſiege de Landrechy, & de ce qui ſe paſſe en ces Quartiers-là, que voyant que Monſieur de Palluau n'eſt point revenu, comme je l'eſperois; je me ſuis reſolu de vous depeſcher Sa-

ladin en toute diligence, pour vous supplier de me faire sçavoir par lui, l'estat auquel est vostre siege, & ce que font les Ennemis; afin que j'en rende compte puis aprés à sa Majesté. J'ay tant de confiance au bon-heur de ses armes, en vostre prudence & en vos soins; que je ne doute qu'elle n'ait dans peu, le contentement qu'elle s'est tousjours promis de vostre entreprise. En mon particulier, je le souhaite avec d'autant plus de passion, qu'outre la reputation que cette action donnera aux affaires du Roy, elle vous acquerra beaucoup de gloire, pour laquelle je contribueray tousjours volontiers tout ce qui dependra de moy, comme estant veritablement, Monseigneur, vôtre tres-humble, &c. De Ruel ce neuviéme Juillet 1637.

LETTRE LXXXIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Sans attendre que vostre Courrier soit rafraichy, je vous en renvoye un autre avec trente mil francs; afin que vous ne puissiez pas seulement avoir l'imagination de manquer d'argent. Vous pouvez prendre encore les trente mille livres, qui sont entre les mains du Sieur Cohon, auquel Monsieur de Noyers mande de les delivrer à celui qui vous porte les trente mil livres, qu'on vous envoye pour les despenser ainsi que vous l'ordonnerez.

Il n'y a personne ici, qui ne sçache, qu'il se trouve beaucoup de difficultez dans les sieges, ny qui desire que vous hastiez vos attaques, plus que vous jugerez le pouvoir faire par raison. Je vous puis asseurer

rer que je n'ai veu aucun autre sentiment, ny au Roy, ny en aucun autre de ceux qui ont l'honneur de l'approcher.

Monsieur de la Meilleraye est allé vous trouver, selon les ordres qu'il a en eus de deça; sur ce que vous m'escrivites, il y a quelque temps, que vous aviez besoin d'un renfort de Troupes. Il est en disposition de faire tout ce qu'il vous plaira; n'estant allé que pour faire, soit au siege, soit en ce en quoy vous le voudrez employer, ce qu'il vous plaira lui ordonner.

Puis que vous estimez avoir encore besoin de chevaux de vivres, nous en allons faire lever deux cens, afin de raffraichir les vostres, quand ils commenceront d'estre harassez. Quant à l'artillerie, Monsieur de la Meilleraye pourra joindre à la vostre, celle qui lui estoit destinée, si vous en avez besoin: Et ainsi, j'espere qu'aucune chose necessaire ne vous sçauroit manquer.

Bergerac m'a dit de vostre part, que vous aviez avis, qu'on tiroit de Sedan force canon contre nous. Nous ne sçaurions entendre ce que cela veut dire, parce qu'à Sedan on ne fait aucune chose, quoy que nous en ayons des nouvelles fort souvent de Monsieur le Marêchal de Châtillon.

Je vous prie, en continuant vos attaques, que vous me marquez avoir commencées la nuit passée, de ne laisser pas de faire achever vostre circonvallation; & vous asseurez qu'il n'y a rien que nous ne fassions, pour faire que Landrechy ne vous eschape.

Sçachant que les Ennemis peuvent estre en estat de faire quelque effort, à la fin de ce mois, le Roy fait état de se rendre en ce temps à Soissons, & moy avec luy; pour renforcer, soit de sa presence, soit des Troupes qu'il aura, celle de ses armées, qui en pourra avoir besoin. Cependant, asseurez-vous qu'en quelque lieu que je sois, je seray tousjours tres-ve-

veritablement, vostre treshumble. &c. De Challiot ce dix-neuviéme Juillet 1637.

LETTRE LXXXIV.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
Bien que je n'aye rien à vous escrire presentement, je ne puis neantmoins laisser retourner le Sieur de Bergerac, aux lieux où vous estes, sans luy donner cette lettre ; pour vous asseurer de la continuation de mon affection, & de mon service, dont vous pouvez faire estat certain, en toutes occasions.

On commence à avoir des nouvelles de Picolomini, qui n'a pas plus de huit ou neuf mille hommes en tout, moitié Cavalerie & moitié Infanterie. Monsieur de Chastillon amasse son Corps, & a desja dequoy mespriser les efforts qu'il sçauroit faire du costé où il est. Le Roy se rendra infailliblement à Soissons, ou à Laon, à la fin de ce mois.

Le Sieur de Saintou a fait partir ce, dont Monsieur de la Melleraye luy a mandé avoir necessairement besoin. On ne manquera de vous secourir de tout ce qui dependra du côté de deçà. Vous le croirez, s'il vous plaist, & que je suis & seray certainement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Challiot ce 15. Juillet 1637.

LET-

LETTRE LXXXV.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Je suis ravy de l'état, auquel vous nous faites sçavoir qu'est vostre siege de Landrecy. Nous en esperons de jour à autre encore de meilleures nouvelles; les Places, qui sont en l'état auquel est celle-là, allants bien viste sur leur declin.

J'ay parlé au Roy, de ce qu'il vous a plû me mander, qu'il estoit temps d'y destiner un Gouverneur. Sa Majesté a jugé, que les deux plus propres de vostre armée, estoient Nettancourt & Vaubecourt; & s'est arresté au dernier, à cause de la Religion de Nettancourt, qui prejudicieroit beaucoup à la reputation de Sa Majesté, & aux progrez qu'on peut faire dans la Flandre. Vous mettrez donc, s'il vous plaist, ledit Sieur de Vaubecourt avec son Regiment, & telles autres troupes que vous estimerez à propos, dans la Place, tant pour la bien garder, que pour la fortifier.

Les progrez continuent en la Bourgogne, tant de la part de Monsieur de Longueville, que du Duc de Weymar, & du Comte de Gransay.

Landrecy contrepesera Hermestein, que nous avons perdu; & aprés nous pousserons nostre fortune plus avant dans la Flandre.

Le Roy partira à la fin du mois, comme je vous ay mandé, pour aller à Laon. Je me promets que deux ou trois jours avant que nous partions, nous aurons des nouvelles de la prise du Cerf que vous courez. Je suis & seray tousjours, Monseigneur, Vostre tres-humble, &c. De Challiot ce vingt-un Juillet 1637.

Les Hollandois sont embarquez depuis quinze jours à Ramequins ; mais avec un vent si contraire, qu'on ne sçait encore quelle route ils prendront : mais il est certain qu'ils feront quelque bon effet.

LETTRE LXXXVI.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Vous recevrez deux de mes lettres en un jour. Celle-cy n'est que pour vous dire, que Messieurs de Hollande ayans esté fort en peine des bruits qui ont couru, que vôtre armée n'estoit que de huit ou neuf mil hommes de pied : Je vous supplie d'oresnavant, de ne souffrir plus, que les Commissaires qui font les reveuës, fassent leur compte, comme ils ont fait en ces dernieres occasions. Ils ne sçauroient estre trop exacts à ne passer pas plus d'hommes, qu'il s'en trouve en une armée ; mais il est raisonnable de la compter pour le nombre, pour lequel on la paye. Et dans les supputations qu'ils font maintenant, ils ne comptent point le Capitaine, le Lieutenant, l'Enseigne, les deux Sergens, le Tambour, le Fifre & le Fourrier, ny, qui plus est, trois valets qu'on peut passer par indulgence, aux trois grands Officiers, à faute desquels il y auroit d'autres soldats, quand leur bagage marche. Ainsi, ne comptant point en chaque Compagnie onze hommes, qui s'y trouvent effectivement, sur un Regiment de vingt Compagnies, le dechet revient à deux cens vingt hommes. Par ce moyen les Ennemis ayans tousjours des Espions dans une armée, & sçachans qu'on la compte pour peu de gens, ils estiment qu'elle est

encore moindre; ce, dont il arrive beaucoup d'inconveniens.

Le sieur Usquerque, Secretaire de Messieurs les Estats, nous vient de parler encore maintenant, pour estre informé de la verité de vostre armée, laquelle on fait si petite de delà, qu'il semble que ces Messieurs veulent prendre excuse sur ce sujet, pour ne faire pas les merveilles que nous en attendons. Nous avons beau mander ce qui en est; cela fait un mal indicible, on croit plustost les bruits d'une armée, que nos asseurances.

Nous avons depesché deux Courriers à ces Messieurs, pour leur faire connoistre, que les forces du Roy qui sont à Landrechy, sont de dix-huit mil hommes de pied & de huit mil Chevaux. En quoy je ne pense pas estre fort trompé, puis que l'on en a payé prez de treize mil & prez de sept mil Chevaux, dans les premieres troupes, que vous avez menées avec vous: & que Monsieur de la Meilleraye vous a mené, à mon avis, cinq mil hommes, & quinze cens Chevaux.

Nous envoyons vers Monsieur de Chastillon, pour remedier au mesme mesconte, qui arriveroit dans son armée, si on n'y prenoit garde, afin d'oster lieu à toutes sortes d'Espions, de nous faire plus foibles que nous ne sommes pas; qui est une des choses, qui nous nuisit le plus l'année passée, & qui servit beaucoup aux Ennemis, qui se faisoient beaucoup plus puissans qu'ils n'estoient pas.

Enfin, Monsieur le Comte s'accommode: mais pour demeurer à Sedan, quelques années: Il a signé le serment de fidelité, au mesme temps que Picolomini avoit envoyé aux ordres à luy: & apres que la Reyne Mere avoit signé à Bruxelles, un Traitté avec le Cardinal Infant, pour l'engager par avance. Bautru part demain, avec un Aumos-

nier du Roy, pour recevoir son serment sur les Evangiles. Voilà en quoy consiste toute cette affaire qui ira bien, s'il plait à Dieu. Cependant, je vous supplie de me croire, Monseigneur, Vostre tres-humble, &c. De Challiot ce 22. Juillet 1637.

LETTRE LXXXVII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Je ne sçaurois vous representer la joye qu'a le Roy, de la prise de Landrechy; qui est telle, qu'il ne s'y peut rien adjouster. Quant à moy, outre celle que j'ay pour le bien de la France, j'en ay une particuliere, pour la gloire qui vous en revient. On ne pouvoit se conduire au siege de cette place avec plus de prudence, que vous avez fait. Je suis ravy, que vous en soyez dehors, sans y avoir esté blessé; apprenant de tous ceux qui en viennent, qu'en faisant fort dignement vostre charge, vous la faites fort mal en un point, qui vous oblige à avoir autant de soin de vostre personne, comme il semble que vous en faites peu d'estat. Je vous conjure de changer à l'avenir ce procedé, & vous ressouvenir que, si le Roy perdoit une personne de vostre poids, tous les avantages qu'on pourroit remporter d'ailleurs sur les Ennemis, ne seroient pas considerables, ny vos amis en estat de consolation.

Monsieur Arnauld nous a fait connoistre ce que vous estimez pouvoir faire maintenant; ce qui en verité me semble le meilleur dessein qu'on puisse suivre. Par ce moyen, vous ne ruinerez point vostre armée; vous asseurerez des Quar-

tiers

tiers d'hyver : & les Hollandois, qui demandent tousjours qu'on entre dans le cœur du pays, seront contens, si vous y pouvez fortifier le poste qui est proposé. Sa Majesté vous laisse donc, avec pleine liberté de faire ce que vous estimerez plus à propos, & trouve bon, comme vous verrez par la depesche de Monsieur de Noyers, que vous suiviez les pensées, qui nous ont esté communiquées par ledit sieur Arnauld. J'espere que vous y serez aussi heureux, que vous avez esté au commencement de cette campagne : les troupes de Picolomini n'estant point encore venuës, & Monsieur le Prince d'Orange, qui a attendu vingt jours le beau temps à Ramekins, ayant esté contraint par le mauvais temps, de des-embarquer son armée, pour faire un autre dessein. Il est attaché de Jeudy dernier, à ce que Saladin, que j'avois envoyé à Monsieur de Charnacé, m'a raporté, au Siege de Breda.

Nous vous renvoyons Vercourt ; qui dit tousjours merveille de son dessein. Si le lieu est tel qu'il le represente, en estat de pouvoir estre fortifié, & soûtenu par les autres postes, que vous prendrez sur la riviere de Sambre ; il sera fort avantageux pour nous, & incommode pour les Ennemis. Je ne vous respons rien sur les civilitez qu'il vous plaist me mander, touchant Monsieur de la Melleraye, que j'estime assez heureux, s'il a pû vous plaire. Le premier dessein, qu'avoit Monsieur le Prince d'Orange, nous obligeoit à le tenir prest à marcher d'un autre costé, selon qu'il en eust esté besoin : Maintenant que nous avons plus de liberté, vous le retiendrez tant qu'il vous plaira. Il se louë extraordinairement de vos courtoisies ; & je m'asseure qu'il vous rendra tousjours ce qu'il vous doit.

J'espere que devant que Breda soit pris, que nous ferons quelque chose de bon : & & peut-estre qu'il,

s'en

s'en presentera quelque occasion à laquelle vous, ny nous, ne pensons pas. J'en souhaite quelqu'une, qui me donne moyen de vous tesmoigner par effet, l'affection, avec laquelle je suis & veux tousjours estre, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Challiot ce vingt-sixiéme Juillet mil six cens trente-sept.

Divers avis, qu'on nous donne de Bruxelles, nous font connoistre que les Espagnols nous mesprisent de telle sorte, qu'outre l'avantage que nous apporte la prise de Landrechy, j'en ay une joye particuliere, pour leur faire voir, que nous sommes plus capables de leur faire mal, qu'ils ne croyent & disent hautement.

LETTRE LXXXVIII.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Le Roy s'avançant à Soissons & Laon, ainsi que je vous l'ay desja mandé, je prens la plume pour vous dire, que sa Majesté seroit bien ayse de faire, s'il se pouvoit, que son voyage ne fust pas inutile. Pour cet effect, elle a quelque pensée que, tandis que vous vous avancerez dans le pays des Ennemis, selon vos projets, elle pourroit à l'abry de vostre armée, faire une espece de Blocus autour de la Capelle, par le moyen duquel il y a apparence qu'en peu de temps en la feroit tomber en ses mains.

Devant que s'embarquer en ce dessein, sa Majesté desire que vous fassiez avec une partie de Cavalerie, visiter tous les environs de la place, par quelque personne entenduë, qui puisse reconnoistre

ſtre ce qu'on pourroit faire, pour l'incommoder. Bezançon eſtant icy, diſoit qu'il ne falloit autre choſe, pour empeſcher qu'il n'y entraſt aucuns vivres, que mettre une bonne garniſon à un village, qui eſt entre Avenes & ladite place de la Capelle, nommé Eſtren, auquel on ſe pourroit retrancher. Je croy bien, que cela ſeul ne ſuffira pas: mais ſi on peut, ſans detourner aucunes de vos troupes, avec trois mil hommes de pied, & mille Chevaux, que nous pourrons employer en ce deſſein, faire tomber ladite place: ce petit progrez, joint à ceux que vous ferez, termineroit aſſez heureuſement cette Campagne. Je finis cette lettre, en vous aſſeurant que je ſuis, & ſeray tousjours, Monſeigneur, vôtre tres-humble, &c. De Ruel ce dernier Juillet mil ſix cens trente ſept.

LETTRE LXXXIX.

Au meſme.

MONSEIGNEUR,

Je vous fais cette lettre, pour vous dire que l'on fait partir cinquante mil francs, pour les travaux tant de Landrechy, que de ceux que vous voudrez faire; & vingt-huit mil francs, pour deux mois de preſts, des garniſons de Landrechy, & de Chaſteau en Cambreſis. En un mot, l'argent ne vous manquera non plus à l'avenir, pour les choſes que vous voudrez entreprendre, qu'il a fait par le paſſé. La queſtion eſt ſeulement, de ne perdre pas un moment de temps; car nous apprenons de toutes parts, que l'effroy eſt ſi grand dans la Flandres, que nous ſommes au vray temps d'entreprendre. Tous nos avis portent, que Picolomini n'a en ef-

effet, que quinze cens Chevaux de combat, & cinq à six mil hommes de pied, avec cinq ou six mil femmes.

Si vous avez trouvé le poste, que vous sçavez, propre à fortifier, je m'asseure que vous ne perdrez pas le tems de vous en saisir, étant une chose tres importante.

Nous avons fait partir Vercourt, qui a fait la proposition que vous sçavez, lequel doit estre maintenant prés de vous. Il a tousjours proposé de surprendre le lieu qu'il vous a fait entendre ; ce qui seroit, à mon avis, tres-avantageux : parce qu'il est bien à craindre, que si l'on assiege Maubeuge devant que de prendre ce lieu-là, les Ennemis y jetteront des troupes, qui rendront l'affaire plus difficile par aprés. Vous recevrez, s'il vous plaist, tout ce que je vous mande, soit en ce fait, soit en tout autre, dont je vous escriray ; comme des pensées, dont vous ne ferez aucun estat, qu'autant que vous les trouverez raisonnables, estant impossible de donner de bons avis de loin.

Tout ce que je desire avec passion, est que nous employons bien le reste de la campagne, tant de vostre costé, que de tous autres, où elle a si heureusement commencé.

Vous-vous souviendrez, s'il vous plaist, de tenir la main, à ce que ceux de Landrechy soient bien traittez; evitant les desordres dans la place, & par tout ailleurs, autant qu'il se pourra. Cependant, je vous suplie de vous asseurer que je suis, & seray tousiours bien veritablement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De Challiot ce quatriéme Aoust 1637.

Vous aurez asseurement la montre pour toute vostre armée, dans ce mois ; elle partira vers le 20. au plus tard.

LET-

LETTRE XC.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,
Apres que le Roy a entendu luy-mesme le raport du Sieur du Plessis-Bezançon, sa Majesté juge, comme vous, qu'il vaudroit beaucoup mieux, faisant teste aux Ennemis sur la Sambre, avec un Corps puissant, attaquer Avenes de force, avec un autre, que de bloquer la Capelle.

Nous vous redepeschons ledit Sieur du Plessis, pour vous faire sçavoir les troupes, que nous pouvons joindre aux vostres; afin que vous voyez, comme vous les voudrez departir, pour faire ces deux effets, au cas que vous le jugiez à propos, & que l'occasion ne vous en fasse point rencontrer de plus grands à entreprendre: ce qui arrive quelquefois, lors qu'on y pense le moins.

Nous presuposons tousiours que la premiere chose, qu'il faut faire est, ce que vous aurez desja fait maintenant, à mon avis; sçavoir est; de voir si le dessein proposé par diverses personnes, de N. est avantageux, & peut reüssir. Si le succez en est facile, comme Vercourt l'a proposé, il y a grande apparence, qu'estant dans le cœur du pays, on pourroit faire beaucoup de mal aux Ennemis.

Monsieur le Prince d'Orange nous vient d'envoyer avertir de l'estat, auquel il estoit le vingt-huitiéme Juillet, au siege de Breda. Sa circonvallation estoit faite, en sorte qu'il n'apprehendoit plus d'estre deslogé. Il se promet d'avoir la place dans le vingtiéme de Septembre; de la garnison de laquelle il ne fait pas grand compte, sçachant qu'il n'y a que

2500 hommes. Il nous avertit que la plus-part des villes de Flandres: & celle-là-mesme, sont presque degarnies de munitions de guerre: & nous exhorte a quelque siege dans le cœur du pays, designant Mons, ou Valenciennes. Je ne le vous mande pas, comme vous pouvez penser, pour estimer que ce soient choses faisables: mais seulement pour vous avertir de ce qui se passe.

Il a esté d'autre part surpris en mer, une lettre du Cardinal Infant, escrite à l'Empereur depuis la prise de Landrechy, pour se plaindre de Picolomini; qui porte qu'il tient ses affaires irreparables, si les François usans de leur victoire, s'avancent dans le cœur de leur pays. Il mande determinement, qu'il ne se peut mettre en campagne contre les Hollandois, qu'avec 13000. hommes de pied & cinq mil Chevaux: & qu'il ne peut opposer aux François que Balançon, qui n'a que cinq mil hommes de pied & trente Cornettes de Cavalerie, avec ce qu'amene Picolomini; dont il dit que les troupes ne sont pas de 1800 Chevaux, & cinq mil hommes de pied, quoy que ledit Picolomini les vueille faire plus grandes. Il adjouste qu'il n'y a que Dieu, qui puisse remedier à leurs affaires.

Considerant tout ce que dessus qui est tres-veritable, c'est à vous de voir ce que vous pouvez faire, avec le renfort qui s'ensuit.

On peut vous fortifier de quinze cens Chevaux, composez de mil, que mene le Sieur de Bussy, & cinq cens qui sont à Doulans.

On peut vous donner les Regimens de Picardie, Navarre & les deux Brezez, qui sont aussi proche de Doulans; lesquels, en comptant les Officiers, sont asseurement quatre mil hommes effectifs.

On peut encore vous donner les Regimens de Belnave, Xaintonge, Bachevilliers, Castelnau & Montmeze, qui feront bien encore quatre mil hommes.

C'est

C'est à vous de voir, si ayant ce renfort, comme vous le pouvez avoir dans le quinziéme de ce mois, vous ne pouvez pas former deux Corps ; l'un, de sept mil Chevaux, & de huit ou dix mil hommes de pied, pour s'opposer aux Ennemis ; & l'autre de deux mil Chevaux, & du reste de vostre Infanterie, pour attaquer telle place que vous estimerez à propos.

Nous croyons, outre ce que dessus, vous pouvoir encore donner dans le mois de Septembre six Regimens ; sçavoir est, Sauvebeuf, Rochegiffard, Nissay, saint-Aubin, Aubeterre, Langeron : lesquels se remettent, depuis deux mois, tout de nouveau sur pied, avec leurs vieux Officiers.

On vous envoyera asseurement une montre dans ce mois.

Quant à l'argent, qui vous sera necessaire pour les troupes, je vous puis asseurer que vous n'en manquerez pas. Dés cette-heure, outre les cinquante mil livres, qu'on a envoyé ces jours passez, destinez à cet effet, je vous envoye encore trente mil livres, afin que si vous faites quelque chose à N. vous ne manquiez de rien.

Tout ce que dessus presupposé ; bien que le Roy vous laisse en pleine liberté, de faire tout ce que vous estimerez plus à propos pour son service, & qu'il soit difficile de dire son advis de loin : je crois que si N. vous reüssit, & que ce soit un lieu avantageux, comme on l'a dit, il ne seroit pas difficile, en conservant un Corps considerable dans tout le bon pays, qui est entre ce poste & Maubeuge, de prendre Avenes avec peu de Cavalerie, & un nombre non trop excessif d'Infanterie.

En un mot, Monseigneur, tout est remis à vostre prudence ; vous supliant de croire, qu'en ne desirant pas de vous des choses qui surpassent vostre puissance, on n'en attend rien moins, que tout ce que vous pourrez,

Graces

Graces à Dieu, tout va bien de tous côtez. En la Franche Comté, tout prospere de plus en plus. Monsieur de Châtillon espere faire quelques bons progrez dans le Luxembourg. Et nous venons d'avoir nouvelles, que Monsieur de Savoye ayant rencontré, le premier de ce mois, prés de Verseil au delà de la Sezia, toute la Cavalerie Espagnole, se resolut de l'attaquer vigoureusement: ce qu'il fit, en sorte qu'il en est demeuré sur la place deux cens morts effectivement, deux cens prisonniers, & plus de quatre cens chevaux de butin. Spadin y a été tué, & diverses autres personnes, dont ils faisoient consideration.

Voilà tout ce que j'ay à vous dire par cette lettre; à quoy j'adjousteray seulement la supplication que je vous fais, de croire que je suis & seray à jamais, &c. De Challiot ce 8. Août 1637.

Le Plessis Bezançon partira dans un jour ou deux. Vous trouverez bon, s'il vous plaist, que je vous die, qu'en verité vous escrivez avec tant de deference de 44. que j'ay peur que vous n'en soyez pas content. Toutes les lettres qu'il m'escrit sont pleines de la satisfaction qu'il a de vostre extreme courtoisie. Il tient à honneur d'estre sous vostre charge; & je le desavouërois asseurement, s'il faisoit quelque chose qui vous pût deplaire. Ma pensée est, qu'il faut achever cette campagne, comme elle est commencée; puis que le Prince d'Orange ne venant plus en Flandres, comme on le pensoit, selon son premier projet, rien n'oblige plus à separer les forces du Roy. Cependant, si vous vous en trouvez chargé; l'amitié, qui est entre vous & moy, est assez grande, pour me faire trouver l'invention de retirer sa personne d'auprés de vous, quand mesme il iroit du sien.

AD-

ADDITION.

DEpuis ma lettre escrite, nous venons de recevoir du Sieur Talon, vôtre Secretaire, un avis que luy a envoyé le Sieur de Roquepine, qui commande pour vous dans Mets, qui porte, qu'aprés avoir fait reconnoître bien soigneusement les Troupes de Picolomini, qui sont logées entre Treves & Vaudreurange, elles se trouvent reduites à six mil hommes de pied, & dix-huit cens Chevaux. Depuis lequel avis, ledit Sieur de Roquepine asseure qu'ils perdent tant d'hommes, tant de misere que de maladies, qu'il ne croit pas qu'ils en ayent cinq mil cinq cens. Par-là on peut conclurre, qu'il ne sçauroit passer dans la Flandre, avec treize ou quatorze cens Chevaux, & quatre mil hommes de pied; & partant qu'avec l'ayde de Dieu, ils ne nous feront point de mal.

Je conclus en suite de là, & du siege de Breda, que jusques vers le vingtiéme Aoust, vous n'aurez pas grand effort à soûtenir; parce que les Espagnols s'occuperont à empescher la perfection de la circonvallation de Breda; lors qu'elle sera parfaite, & qu'ils n'auront plus d'esperance de pouvoir sauver Breda, il y a apparence qu'ils nous viendront chercher dans leur païs, & que nous serons peut-estre si heureux, que de finir cette campagne par un heureux combat. Le Cardinal de Richelieu.

Je vous conjure de faire munir Landrechy, en sorte qu'il n'y manque rien.

LET-

LETTRE XCI.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du neufiéme de ce mois, l'estat auquel vous estes. Vous aurez veu par ma precedente, dont j'ay chargé Monsieur de Combour, que le Roy vous laisse pleine liberté, & que vos avis, & ceux de deça, ne sont pas differens.

Je n'ay jamais sceu particulierement, ce que c'estoit saint Guillain. Aussi vous en avons nous tousjours escrit, comme une chose à entreprendre, si vous la jugiez avantageuse. Les difficultez qui s'y rencontrent par l'accident des deux hommes qui ont esté pendus, font changer cette affaire de face, ce dont il y a lieu de se consoler, si Maubeuge, comme vous le representez, peut faire le même effet. En ce cas, il faut s'y fortifier, ainsi que vous sçaurez bien faire. Je n'ay pas tant apprehendé la difficulté de prendre Saint Guillain, comme celle qu'il y auroit, à le conserver par de grands convois, qui ne se peuvent faire sans beaucoup de troupes, & qui en Hyver sont presque impossibles. Si nous pouvons prendre Avenes, comme je le crois asseurement, on aura occasion de tenir cette campagne heureusement employée. C'est donc là où il se faut arrester; empeschant, par la conservation de la Sambre, dont vous estes le maistre, que les Ennemis ne le puissent secourir.

Bezançon nous ayant promis, estant icy, de faire des merveilles pour la police des armées, fait qu'on luy mande de vous aller trouver, pour empe-

pescher par vos ordres, autant qu'il pourra, le degast des bleds que fait l'armée. Car je prevois qu'il sera impossible d'en faire fournir, pour un si grand Corps, si vous ne le faites vivre de ceux que vous trouverez dans le païs, qu'on dit en estre tout remply. Cependant, un nommé des Touches, qui est de Mets, s'en va faire voicturer à Landrechy quatre ou cinq cens muids de bled, qui sont à Guise; ce, à quoy il employera beaucoup plus que les deux cens chevaux que vous demandez, & qui ont tousjours travaillé aux voictures, depuis que vous estes en campagne.

On a envoyé ordre à Monsieur Lambert, de venir joindre Monsieur de Bussy à Estren, entre la Capelle & Avenes; & attendre là, ce qu'il vous plaira leur ordonner.

On fera ce qu'il faut envers ceux, à qui appartiennent les chevaux des vivres qui sont dans vostre armée, pour les y faire demeurer. Cependant, vous empescherez, s'il vous plaist, qu'on ne les retire pas.

J'ay veu une lettre du Sieur Arnauld, du dixiéme de ce mois, escrite au Reverend Pere Joseph, par laquelle il s'estonne que la montre, qui, à son compte, devoit estre à l'armée le quinziéme, n'estoit pas encore arrivée. Ledit Sieur Arnauld estant icy, a bien demandé la montre pour le quinziéme, sur quoy je me resolus de faire effort auprés de Monsieur de Bullion; ce que je fais encore tous les jours, sans neantmoins vouloir respondre du temps precis. Tout ce, dont je vous puis asseurer, est qu'elle sera sans faute preste dans le mois où nous sommes.

Quant à l'argent des travaux, vous aurez receu maintenant les cinquante mil livres envoyez pour Landrechy, & les trente mil livres portez par l'Espine, pour saint Guillain ou Maubeuge. Je vous

ay mandé que vous n'en manqueriez point; je vous le dis encore. Je vous souhaiterois de bon cœur, auprés de vous un deffunt Terrail, qui a tant petardé de places pour l'Archiduc sur les Hollandois; car c'est peut-estre une des choses qui est autant à tenter maintenant, que la pluspart des places des Ennemis sont degarnies. Je me promets que vous ne perdrez aucune occasion, d'entreprendre tout ce que vous estimerez pouvoir faire, à l'avantage du service du Roy. Ce qui m'empeschera de vous y convier davantage, mais non pas de vous supplier de croire, que je suis & seray tousjours certainement, Monseigneur, vostre tres-humble, &c. De la Chappelle ce 14. Août 1637.

Je vous supplie de nous faire envoyer le plan de Maubeuge, & le dessein des fortifications que vous y voulez faire; ou celuy de Saint-Guillain, si par hazard vous l'avez trouvé prenable. Tant y a, Monseigneur, qu'il faut achever heureusement cette campagne, à quoy nous contribuerons de nostre part tout ce qui en pourra dependre.

LETTRE XCII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
Aprés avoir entendu Monsieur de la Melleraye, sur le sujet de son voyage, nous estimons que de tous les desseins qu'il a proposez de vostre part, il n'y en a que deux, qui puissent raisonnablement estre entrepris; sçavoir est, ou le siege de Cambray, ou celuy d'Avenes.

Celuy de Cambray est de bien plus grande importance: mais il est à craindre, que la saison soit

soit desja bien avancée, & qu'on n'ait pas tous les preparatifs requis, principalement de gens, pour raffraichir l'armée, autant que divers accidens, qui arrivent souvent inopinement, le pourroient requerir.

Quant à celuy d'Avenes, outre qu'il est plus facile, il semble estre plus convenable à l'estat des affaires presentes. Il s'accorde avec la conservation des postes pris sur la Sambre; la garde desquels est une espece de circonvallation pour ledit siege. De façon qu'en se rendant maistres de Beaumont de Solre & de Chimay, si l'on veut, la place sera circonvallée, sans l'estre. Pendant ce siege, la plus grande part de la Cavalerie du Roy estant retranchée à Maubeuge, avec quatre mil hommes, feront telle tête aux Ennemis, qu'ils n'oseront penser à la regarder: & on fera diverses entreprises sur eux par parties.

Ce qui est de plus important pour l'execution de ce dessein, est de ne perdre pas un seul moment de temps; de destiner les troupes qui y doivent aller, de vostre Corps; & donner les ordres necessaires, pour qu'elles se joignent au jour prefix audit lieu.

Cependant, Monseigneur, vous avez, ce me semble, trois choses à faire; à asseurer la teste de Maubeuge, soit en fortifiant toute la Ville, soit en faisant un bon reduit, capable de maintenir le logement de la Cavalerie, qui sera dans la Ville, à faire faire le plus grand amas de bled, & de fourrage audit Maubeuge, qu'il sera possible, & conserver autant qu'il se pourra, le derriere de la Sambre, jusques à l'Oyse & à la Meuse, pour y faire prendre des Quartiers d'Hyver à la plus-part de nos gens.

Aprés tout ce que dessus, le Roy laisse à vostre option; d'entreprendre lequel des deux desseins

vous estimerez plus à propos. Si cependant, il se trouve quelque occasion d'entreprendre par petard sur quelque place, il sera bon de le tenter. Monsieur de la Melleraye demeure icy pour deux jours: aprés quoy, il s'en retournera sans doute vous trouver. Cependant nous avons estimé vous depescher ce Courrier par avance; afin que le delay des deux jours de Monsieur de la Melleraye, ny aucune autre consideration, ne vous fasse pas perdre un moment de temps, pour disposer toutes choses à l'execution de ce que vous voudrez faire, ayant veu les sentimens du Roy. Vostre tres-humble, &c. Le quinziéme Aoust mil six cens trente-sept.

LETTRE XCIII.

Au même.

MONSEIGNEUR,

Le Sieur de la Garde estant arrivé de Cologne, & particulierement de Breda, une heure aprés le partement de Monsieur de la Melleraye, cela me donne lieu de vous depescher ce Courrier de nouveau, pour vous dire que certainement il n'y a pas lieu d'apprehender que Monsieur le Cardinal Infant quitte le dessein qu'il a fait, & le poste qu'il a pris, pour empescher le siege de Breda, pour vous tomber sur les bras: les choses allans jusqu'à ce point, que les Espagnols se fortifient en tous les lieux, par où peuvent venir les convois de Messieurs les Estats pour les empescher; de sorte que Monsieur le Prince d'Orange mande au Roy, qu'il se trouvera fort embarrassé, si on ne fait une puissante diversion du costé de deçà. C'est donc à vous, Monseigneur, d'agir le plus prompte-

ment

ment que vous pourrez, sans vous amuser, à ce que nous estimons, à faire une circonvallation .... qui ne peut eviter d'estre emportée, estant attaquée chaudement; & n'ayant à craindre autres Ennemis, que ceux qui sont devant vous.

Je depesche de nouveau à Monsieur le Mareschal de Chastillon, pour tascher à le porter d'entreprendre l'attaque de ....

Si nos 84. ne font quelque chose de considerable, il est à craindre que 2600. trouvant de la difficulté à son .... ne .... avec le 76. pour .... avec .... Cela demeurera, s'il vous plaist, entre-nous. Je vous conjure donc en cette consideration, de ne perdre point de temps & d'occasion; & de croire que je tiendray à faveur, toutes celles qui me donneront lieu de vous faire connoistre par effet, que je suis veritablement, &c. De Royaumont ce vingtiéme Aoust 1637.

LETTRE XCIV.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Le Roy vous ayant fait sçavoir par mes precedentes, ausquelles je viens de recevoir vostre responce, ses volontez; il n'y a plus rien à dire. C'est à vous, de fortifier & garder vostre poste de Maubeuge, comme vous l'avez proposé, & d'attaquer Avenes, tandis que Monsieur le Mareschal de Chastillon fait estat d'aller attaquer Mommedy, ou une autre place.

Vous aurez les cent mil francs que vous deman-

dez pour vos travaux, outre les dix mil escus, que vous voulez employer à Maubeuge. Aucune diligence ne manquera de nostre costé pour vous assister: mais trouvez bon, que, comme vostre amy & vostre serviteur, je vous prie qu'il en soit ainsi du vostre. J'avouë que j'ai esté estonné, quand j'ay veu que vostre fortification de Maubeuge n'estoit pas commencée, & que Beaumont & Solre n'estoient pas encore pris. Tant y a, que voilà tout ce qu'on vous peut mander de deça; c'est à vous à faire tout ce qu'il vous plaira. Mon Cousin de la Melleraye, & le reste de cette lettre, vous asseureront de mon affection; & que je seray tousjours, &c. De Royaumont ce 20. Aoust, mil six cens trente-sept.

LETTRE XCV.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,

Je vous depesche ce Porteur, pour vous porter quatre mil pistoles, pour commencer vos travaux. Devant que cela soit demy consommé, vous aurez le reste de ce que vous demandez. Ainsi, vous ne manquerez d'aucune chose. Les deux Compagnies de Suisses, que le Roy envoye, partent aujourd'huy: & les six Compagnies des Gardes Françoises, qui sont auprés de Compiegne, partent demain.

Monsieur de Weymar a passé le Rhin, & a battu deux fois depuis, Jean de Wert, qui l'estoit venu attaquer dans son retranchement. Il en est maintenant sorty, & s'avance, à ce qu'il me mande. La derniere fois que Jean de Wert l'a attaqué, il est de-

demeuré mil hommes des siens sur la place. C'est tout ce que j'ay maintenant à vous dire, & que je suis & seray tousjours, &c. De Paris ce vingt-deuxiéme Aoust.

LETTRE XCVI.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

J'ay receu vostre lettre du vingt-troisiéme de ce mois. Pour responce, vous trouverez bon que je vous die, que si vous croyez que le Roy ne soit pas content de vos services, vous avez tort; & que si en suite vous pensez qu'on vous ait rendu de mauvais offices de deçà, vous n'avez pas raison: vous asseurant que je n'ay veu personne qui ne vous ait loüé, autant qu'on peut loüer un homme. Je crois que vous ne sçauriez trouver mauvais, qu'en faisant bien ses affaires, on desire encore les faire mieux: & qu'ayant eu depuis deux mois, des avis certains de l'impuissance, en laquelle ont esté durant ce temps les Ennemis, nous n'eussions souhaité de faire encore plus de progrez, si nous eussions pû, que nous n'avons fait. Tels desirs sont tousjours raisonnables, quand on les reduit à ce qui est possible. Et en verité, je ne crois pas qu'il y ait lieu au monde où on le fasse mieux qu'icy; où vous devez croire que vous avez de si bons amis, que quand mesme on se dispenseroit quelquefois de cette regle, ils feroient l'impossible, pour qu'on ne le fist pas à vostre egard. Perdez donc, s'il vous plaist, toutes les opinions que vous pourriez avoir eu, contraires à ce que je vous mande, vous protestant par la sincerité, dont j'ay tousjours fait profes-

sion, que ce que je vous dis est tres-vray. Et comme la diligence est la partie, qui est la plus requise, continuez, s'il vous plaist, à employer le temps qui vous reste de cette campagne, aussi avantageusement, que vous avez fait jusques-icy le commencement. Le siege de Breda va fort bien. Les nouvellesque vous avez sceuës des Ennemis, de la prise de Nimegues, sont fausses. Les Hollandois tesmoignent ne rien craindre des Ennemis.

Monsieur de Chastillon a deffait sept ou huit cens Chevaux des Ennemis dans le Luxembourg, qui estoient allez pour enlever un de ses Quartiers, dont il est demeuré trois cens hommes effectifs sur la place. Il est attaché au siege de Damvilliers; où il y a sept cens soldats de garnison, & autant d'hommes des Milices du pays. Il se promet de l'avoir dans le huitiéme d'Octobre, au plus tard. Je ne doute point, qu'entre-icy & ce temps-là, vous ne fassiez de vostre costé, tout ce qui se pourra. A quoy je contribueray de ma part tout ce qui sera en mon pouvoir, & que vous pouvez attendre d'une personne qui vous honore, & qui est veritablement, comme je suis, &c. De Ruel ce vingt-neufiéme Aoust mil six cens trente-sept.

LETTRE XCVII.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,

Ayant esté averty, de lieu tres-certain, que les Espagnols, qui se preparent pour entrer en Languedoc, ont des intelligences dans quelques unes des places de la Province, sur lesquelles ils fondent leurs principaux desseins; J'ay estimé vous en devoir

voir donner avis en diligence, afin que vous y apportiez, par voſtre prudence, l'ordre que vous eſtimerez plus à propos. Sur tout, il faut prendre garde à Narbonne, Leucate, & autres places frontieres; ſur leſquelles il y a apparence que les Ennemis pourroient pluſtoſt avoir leurs penſées : Ou à des places proches de la Mer, où ils pourroient aborder avec les vaiſſeaux qu'ils ont fait faire. Je me promets qu'en cette occaſion, comme en toute autre, qui importera au ſervice du Roy, vous vous y porterez avec tout le ſoin, l'affection & la diligence, que ſa Majeſté s'en peut promettre : & ſur cette aſſeurance, je ne vous feray cette-cy plus longue, que pour vous aſſeurer que je ſuis, & ſeray tousjours veritablement, &c. De Paris ce ſeptiéme Septembre 1637.

LETTRE XCVIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Puis que les difficultez, qui ſe ſont inopinément rencontrées ſur les lieux, vous ont empeſché d'attaquer Avennes; il n'y a rien à dire, il faut ſeulement depeſcher la Capelle. Je voudrois que nous euſſions ſceu cette reſolution, quatre jours pluſtoſt; ayant mandé par un Courrier exprez, à Monſieur le Prince d'Orange, que vous aſſiegez Avennes, & Monſieur de ChaſtillonDamvilliers. Nous redepeſcherons, pour dire les raiſons du changement. Cependant je crains que par là il juge mal de nos intentions; quoy que, comme vous ſçavez, ſans raiſon. Puis que la ſituation d'Avenées n'a pas permis l'attaque de cette place en

cette saison, il faut tâcher de la faire tomber cet hyver, par la difficulté qu'ils auront, d'y faire subsister une grosse garnison, toute par convois, qu'on peut leur rendre tres-difficiles, ayant desja Beaumont & Solre, & prenant Chimay, comme vous y estes resolus, les garnisons bien reveillées traverseront aysément leurs-dits convois.

Une des choses les plus importantes, est de fortifier promptement, & bien, Maubeuge. Ayant veu par la lettre, que vous m'avez escrite par le Sieur Arnaud d'Andilly, que vous estimiez qu'il falloit quatre vingt mil francs pour ladite fortification, je vous en envoye encore cinquante, outre les trente que vous avez desja receus, pour faire ladite somme. Je vous supplie de faire diligence ausdits travaux, & les faire entreprendre avec tel ordre, que diverses personnes soient chargées de divers ouvrages, pour avoir plustost fait. J'avouë qu'ainsi que quand j'ay eu de pareilles affaires, je ne passois pas les nuits sans y penser, & chercher toutes les inventions de les avancer; Je pense ainsi aux vostres. Il est besoin non seulement de faire travailler puissamment audit Maubeuge; mais aussi à Landrechy, à Chasteau-Cambresis, & aux lieux que vous voulez garder, pour y établir des Quartiers cet hyver.

Il est besoin aussi, de faire un grandissime magasin de bled à Maubeuge, qui puisse aller jusqu'à la recolte: autrement, en vain fortifieroit-on cette place. Pour cet effet on a desja donné vingt mille escus à Gargan, pour acheter tous ceux qui se trouveront aux environs: s'il ne les employoit, il auroit grand tort. Je vous prie me mander, s'il le fait fidelement, & l'y obliger par vostre autorité. Par ce moyen j'espere que l'on fera d'autant plus aysement ledit magasin, que l'argent ne manquera pas pour cela. Je vous supplie de le croire, & que

je

je suis & seray tousjours certainement, &c. De Paris ce huitiéme Septembre mille six cens trente-sept.

ADDITION.

SI je croyois que vous n'appriſſiez pas d'ailleurs, que le Roy eſt en une extreme faſcherie du ſiege de la Capelle, je ne le vous manderois pas, de peur de vous faſcher vous meſme: mais je ne puis vous le celer, pour cette raiſon. En ſuite de quoy, j'adjouſteray qu'il jette tout ſur Monſieur de la Melleraye, & par contre coup ſur moy diſant que c'eſt luy qui a fait reſoudre cette affaire, directement contre ſes ordres. Je vous prie ne vous faſcher point de cette mauvaiſe rencontre, qui me touche plus qu'à perſonne. On n'a pas oublié de repreſenter les difficultez qui ſe ſont rencontrées ſur les lieux, au ſiege d'Avenes : Que vous avez pris la reſolution du ſiege, que vous faites, avec tous les principaux Officiers ; mais tout cela eſt maintenant ſuſpect en ma bouche. C'eſt ce qui fait, que je vous prie d'eſcrire à Monſieur de Noyers, une lettre qui porte nettement & diſtinctement, comme cette reſolution s'eſt priſe. Au nom de Dieu, ne vous degouſtez point pour cela ; ayez ſoin de conſerver voſtre perſonne ; & faites s'il vous plaiſt, en ſorte que Monſieur le Grand-Maiſtre en faſſe autant. De Paris ce huitiéme Septembre mil ſix cens trente-ſept.

LETTRE XCVIII.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,
Ayant apris, que le bruit avoit couru dans vostre Gouvernement, que l'on en vouloit transporter du bled en vertu d'un passeport qu'un de mes proches avoit obtenu ; Je vous fais cette lettre, pour vous conjurer, au cas que quelqu'un voulust abusivement s'en servir, d'empescher qu'il n'ait aucun effect. Vous pouvez bien croire, que tant s'en faut que je desire que l'on desgarnisse la Province de ce qui est necessaire à sa subsistance ; qu'au contraire, il n'y a rien que je ne voulusse contribuer, pour la faire pourvoir abondamment de toutes choses. Je ne m'estendray pas davantage, à vous persuader cette verité ; me contentant de vous asseurer de celle, avec laquelle je suis & seray tousjours, &c. De Paris ce huictiéme Septembre mil six cens trente-sept.

LETTRE XCIX.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
Je vous escrivis hier si amplement, & Monsieur Arnauld d'Andilly, qui s'en retourne vous trouver, est si particulierement instruit de toutes choses ; que j'estimerois faire tort à sa suffisance, de vous entretenir d'un long discours. Je me conten-

tenteray seulement, de vous conjurer de nouveau par ces lignes, de ne vous affliger du mescontentement, que le Roy tesmoigne avoir, de la resolution qui a esté prise, d'attaquer la Capelle au lieu d'Avenes: sur l'asseurance que je vous donne, qu'en cela il n'y a rien qui vous regarde, & que tout tombe sur Monsieur de la Melleraye, & sur moy par contrecoup. Vous sçavez, si nous sommes coupables, l'un & l'autre: c'est ce qui me fait tenir pour asseuré, que Sa Majesté connoistra la verité, & usera de la mesme bonté envers ses serviteurs, qu'elle a accoustumé. Il est à propos que vous envoyez un Officier vers le Roy, avec un procez verbal de la façon, avec laquelle a esté prise la resolution du dessein que vous faites. Je suis & seray tousjours sans changement, &c. De Paris ce huitiéme Septembre mil six cens trente-sept.

LETTRE C.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Je ne sçaurois assez plaindre la mort de Monsieur de Bussy, & craindre les blessures de Monsieur de Rambure. C'est un terrible malheur, que trente hommes des Ennemis, & la terreur panique de nos soldats, ayent fait un tel effet.

Le Roy a accordé toutes les charges de Monsieur de Bussy à son fils. Il a aussi accordé à Monsieur de Castelnau, la mesme grace qu'il a accoustumé de faire aux Capitaines des Gardes, quand ils perdent leurs Enseignes. Sa Majesté veut choisir celuy qui remplira cette place; mais elle en fera donner quatre mille escus, audit Sieur de Castelnau;

ſtelnan ; qui eſt le meſme prix qu'en ont receu les autres Capitaines des Gardes. Je vous ſupplie de faire faire les tranchées les plus ſeures que vous pourrez.

Je vous depeſche expreſſement, pour vous faire ſçavoir que la faſcherie du Roy eſt paſſée : qu'il reconnoit bien qu'on ne pouvoit aſſieger Avenes : qu'il n'eſt plus mal ſatisfait de Monſieur de la Melleraye. Je vous ſupplie de l'en aſſeurer, outre ce que je luy en eſcris ; vous conſerver ſoigneuſement ; & croire que je ſuis certainement ; &c. De Conflans ce douziéme Septembre mil ſixcens trente ſept.

LETTRE CI.

Au Duc d'Halvvin.

MONSIEUR,

Il y a ſi long-temps, que vous eſtiez averty du deſſein des Ennemis, que je veux croire que leur entrée dans le Languedoc ne vous a point ſurpris, & que vous vous eſtes mis depuis en eſtat de vous oppoſer à leurs entrepriſes. Le Roy ſe promet que vous teſmoignerez en cette occaſion, ce que vous valez, & ce qu'il a lieu d'attendre de voſtre affection à ſon ſervice. Sa Majeſté vous envoye le ſieur de Bellefonds, pour ſervir de Mareſchal de Camp prés de vous, & un brevet pour que Monſieur d'Argencourt faſſe la meſme charge. Elle trouve bon que vous vous ſerviez de toutes les troupes qui ſont dans la Province, ſelon que Monſieur de Noyers vous l'eſcrit plus particulierement.

Monſieur de Niſmes m'a eſcrit, que la ville, & le Dioceſe de Niſmes faiſoient un Regiment de dou-

douze cens hommes, qui feroit preſt à marcher le quinziéme de ce mois: & me mande que ſi chacun fait tout ce qu'il peut, que les Eſpagnols auront plus de difficulté à s'en retourner, qu'ils n'ont trouvé de facilité à venir dans la Province. Je m'aſſeure que vous n'oublierez rien de voſtre ſoin, & de voſtre diligence à cette fin : & que nous entendrons bien-toſt parler de vous. Cependant, je vous ſupplie de croire que je feray valoir vos ſervices, ainſi que vous le pouvez deſirer d'une perſonne, qui vous ayme & eſtime particulierement, & qui eſt veritablement, &c. De Conflans ce 13. Septembre 1637.

LETTRE CII.

Au Duc d'Hallwin.

MONSIEUR,
Le Roy ayant eſtimé à propos, dans l'occaſion preſente, de vous envoyer un Gentilhomme; pour agir & faire au nom de ſa Majeſté, les choſes que vous jugerez importantes au bien de ſon ſervice; & ayant choiſi Majola, Lieutenant de mes Gardes, pour faire ce voyage; je ne l'ay pas voulu laiſſer partir ſans luy donner cette lettre, pour vous dire; qu'ainſi qu'il ne ſe peut rien adjouſter aux ordres, que vous avez donnez dans voſtre Gouvernement, pour ſe mettre en eſtat de s'oppoſer aux deſſeins des Ennemis, & aux ſoins extraordinaires que vous apportez à cette fin; il ne ſe peut rien auſſi deſirer à la ſatisfaction qu'en a ſa Majeſté, & au gré qu'elle vous en ſçait. Je ne vous dis point le contentement, que j'en ay en mon particulier, parce qu'il vous ſera ayſé de le concevoir, par

l'aſ-

l'affection sincere que je vous porte. Je me contenteray seulement de vous conjurer de nouveau, de n'oublier rien de ce qui dependra de vous en cette occurrence, pour confirmer par effet l'opinion, que le Roy & ses Serviteurs ont de vostre prudence, & de vostre courage ; & pour faire voir aux Ennemis de Sa Majesté, ce que vous valez : Vous asseurant, que comme il n'y a personne, qui prenne plus de part à ce qui vous touche, que moy, il n'y en a point aussi qui desire plus passionnement vous voir aquerir de la reputation & de la gloire. A quoy je contribueray tres volontiers ce qui me sera possible, ainsi que ledit Sieur de Majola vous le fera plus particulierement entendre : vous le croyrez, s'il vous plaist, & que je suis & seray tousjours veritablement, &c. De Conflans ce dix-septiéme Septembre mil six cens trente-sept.

LETTRE CIII.

Au Duc d'Halvvin.

MONSIEUR,

J'adjouste ces trois lignes à la lettre que je vous escrivis hier, pour vous convier autant qu'il m'est possible, de n'oublier rien de ce que vous pourrez, pour attaquer vivement les Espagnols, & ne leur donner pas lieu de se fortifier en Languedoc, comme ils ont fait vers Saint-Jean de Lus. Ils n'ont pas trois mille bons soldats : tout le reste ne sont que bisognes ; nous le sçavons tres-certainement. Si on les presse vivement, on en aura raison ; & si vous les chassez, vous succederez au bon-heur, qu'a eu feu Monsieur le Mareschal de Schomberg en Rhé, à Casal, & à Castelnaudarry : & ce ne vous sera

pas

pas peu de gloire, de chasser les Ennemis de vôtre Gouvernement. Je ne doute point que vous ne fassiez l'impossible en cette occasion, ainsi que je vous en conjure. Qui attaque vivement les Espagnols, en a raison; & qui entreprend de les combattre par patience, n'y trouve pas son compte. Je desire que vous ayez quelque grand succez, tant pour le service du Roy, que pour vostre reputation; vous asseurant que personne ne vous affectionne plus que moy, qui suis, &c. De Conflans ce 18. Septembre 1637.

LETTRE CIV.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Aussi-tost avoir receu vostre lettre du dix-septiéme, je vous renvoye ce Courrier; premierement, pour vous prier d'une chose, en laquelle je sçay que vous n'avez pas besoin de sollicitation, qui est de haster vostre siege, autant que vous pourrez; Secondement, pour vous dire, que Monsieur de Chavigny partira demain pour vous aller trouver, & sera Mardy matin à la Capelle, où je vous prie ne le laisser point aller aux travaux, un homme de sa profession n'y ayant que faire. Il vous communiquera toutes nos pensées. Cependant, venant de depescher à Monsieur de Châtillon, pour luy donner ordre de pourvoir aux Places de Rocroy, & autres de la Meuse; Je vous diray par avance, que si le Cardinal Infant prend la route de Cambray, vous devez envoyer en diligence douze cens hommes au moins, moitié dans Saint-Quentin, & moitié dans Peronne, & trois cens Chevaux en cha-

chacune de ces deux places : moyennant cela ils ne sçauroient rien faire de ce costé-là. Je crois aussi, qu'il est tres-necessaire que vous renvoyez la Cavalerie du pauvre Rambure dans Dourlans.

Je vous puis asseurer, ainsi que Monsieur de Chavigny vous fera voir clairement, que le Cardinal Infant ne sçauroit venir avec plus de quatre mil hommes de pied & deux mil Chevaux, la necessité l'obligeant de laisser le reste de ses troupes, pour s'opposer aux courses que les Hollandois peuvent faire aprés la prise de Breda.

Cela estant, Picolomini & Balançon, n'ayans en Cavalerie & Infanterie, que neuf à dix mil hommes tout au plus, dont la plus-part sont desarmez, ils ne sçauroient faire un Corps de plus de quinze ou seize mil hommes en tout.

Par raison, ils n'abandonneront pas le poste de Mons; parce qu'ils laisseroient le cœur de leur païs ouvert, & donneroient moyen à Monsieur de Candalle, de leur couper de derriere.

Si donc ils laissent quelque chose à Mons, ils n'y sçauroient laisser moins que quatre à cinq mil hommes : & ainsi ils ne sçauroient mettre une armée à la campagne, de plus de dix mil hommes; auquel cas, il suffiroit laisser dans Maubeuge mil Chevaux & quatre mil hommes de pied avec Monsieur de Turenne.

Vous pourrez aussi vous passer dans vostre siege, dont la circonvallation est faite, de mil Chevaux & de sept mil hommes de pied : & ainsi il vous restera tousjours plus de six mil Chevaux & de neuf à dix mil hommes de pied pour mettre à la campagne; que Monsieur de Candalle pourroit commander, jusques à ce que vostre siege vous permist d'y estre. Et si une fois ledit siege est achevé; j'espere estre assez heureux, pour me trouver à un *Te Deum* d'une bataille que vous aurez ga-

gnée.

gnée. Je la souhaite, Monseigneur, autant pour vostre gloire, que pour le bien des affaires du Roy; comme estant avec toute sorte de passion, &c. De Ruel ce dix-neufiéme Septembre 1637.

LETTRE CV.

Au Même.

MONSEIGNEUR,

Je vous depesche ce Garde expressement, pour vous dire, que le Roy a envoyé querir en diligence douze cens Chevaux de l'armée de Monsieur de Chastillon, & qu'il envoye quatre Compagnies de ses Gardes, & le Regiment de Rochegiffard, qui est de 1200 hommes, & qui estoit proche de de Senlis, à saint Quentin & à Peronne; afin que vous ayez moyen de conserver toutes vos troupes, sans en envoyer à ces deux places, ainsi que je vous en priay hier. Je vous asseure encore de nouveau, que le Cardinal Infant n'a amené que deux mil Chevaux & quatre mil hommes de pied: tenez cela, s'il vous plaist, pour Evangile. Pourveu qu'on puisse eviter un combat desavantageux, entre-cy & six jours; la Capelle estant prise, il faut rechercher l'occasion de combattre, & j'espere que nous n'y serons pas moins heureux que par le passé.

Monsieur de Savoye vient de gagner une bataille, où il a deffait à platte-couture sept mil hommes de pied & quinze cens Chevaux; & cependant, il n'avoit que cinq mil hommes de pied, & cinq cens Chevaux. Les Ennemis y ont perdu tout leur canon, & leur equipage. Je ne sçaurois m'empescher d'esperer que nous aurons quelque bon succez;

mais

mais il faut prendre promptement la Capelle, & éviter cependant un mauvais choc : ce qui est bien aysé, ce me semble, sçachant, comme je vous asseure pour la troisiéme fois par cette lettre, la force des Ennemis. C'est ce que je vous puis dire, Monseigneur, & que je feray tousjours sans changement, &c. De Paris ce vingtiéme Septembre à cinq heures du soir.

MEMOIRE

Au Cardinal de la Valette.

SI l'avis que nous venons de recevoir est vray, que le Cardinal Infant, avec ce qu'il a ramené de Troupes de son armée, & celles de Picolomini, se sont assemblez à Nivelles, & prennent la route du Pont-du-Loup sur la Sambre, on estime qu'ils ne peuvent faire à vostre esgard, que de deux choses l'une : ou venir prendre Beaumont, comme Monsieur de Candalle le tesmoigne; auquel cas il est du tout important d'y jetter un Corps de Cavalerie & d'Infanterie, capable de les arrester : ou de laisser Beaumont, & de prendre plus à leur main gauche, allant droit à Mariembourg ; auquel cas se mettant au poste de Chimay, ils tiendront en jalousie vostre siege de la Capelle, & Rocroy, & Charleville de l'autre costé.

S'ils prennent cette derniere route, la communication de Maubeuge, Landrechy & la Capelle, ne sera point interrompuë ; tant parce que Beaumont & Solre vous demeureront ; que parce que tout l'autre costé de la Sambre vers Mons, vous sera libre.

Quelque dessein qu'ils prennent, s'ils passent de ce

ce costé-là, il est du tout important de conserver Beaumont.

S'ils prennent cette route, Saint-Quentin & Peronne seront à couvert : & lors Monsieur le Cardinal de la Valette en pourra tirer les quatre Compagnies des Gardes, & le Regiment de la Rochegiffard, pour le fortifier, & empescher que le secours, qu'il pourra donner presentement à Monsieur de Candalle, ne nuise à son siege.

Il pourra encore lever toute la milice des environs de Guise & de Tirasche, que les Sieurs de Longueval & de Quincé luy peuvent amener, pour luy ayder à garder la circonvallation du siege de la Capelle.

Depuis le retour du Roy, Sa Majesté a fait entendre que sa pensée est, que si les Ennemis passoient vers Rocroy, que Monsieur le Cardinal de la Valette les suive avec toute l'Armée, au cas que la Capelle soit prise, laissant à Maubeuge ce qu'il faut pour le garder ; & au cas qu'elle ne soit prise, que Monsieur de Candalle suive les Ennemis, avec un Corps de dix mil hommes de pied & de six mil Chevaux, qui rencontreront Monsieur de Vaubecourt vers Aubigny avec douze cens Chevaux, & toute la milice de Champagne.

Aprés ce que dessus, Sa Majesté qui est presente, m'a commandé de mander à Monsieur le Cardinal de la Valette, qu'elle remet cét avis present, & tout ce qui luy pourra estre mandé, à ce qu'il estimera estre le plus à propos, étant sur les lieux.

Si les Ennemis prennent le côté de Cambray, ils vous laissent tout le Païs d'entre la Meuse & la Sambre libre, & par consequent, la communication de la Capelle & de Maubeuge libre. Le Cardinal de Richelieu. De Conflans ce 21. Septembre 1637.

LET-

LETTRE CVIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,
J'ay d'autant plus de joye de la reddition de la Capelle, dont Monsieur * de Cinq-Mars nous vient d'apporter la nouvelle, que ce bon succez vous facilitera sans doute, les moyens d'en avoir encore de plus grands sur les Ennemis, maintenant que vos forces sont plus libres, & que vous n'estes plus attaché à aucun siege. Je l'espere & du bon-heur des armes du Roy, & de vostre prudence ; Vous asseurant que je ne souhaite pas avec moins de passion, de voir prosperer les affaires de sa Majesté, sous vostre conduite, que la conservation de ma propre vie: que je sacrifieray tousjours de tres-bon cœur, pour l'avantage du service du Roy, & pour vous faire connoistre de plus en plus que personne ne vous estime ny n'est plus sincerement que moy, &c. De Charonne ce vingt-deuxiéme Septembre 1637.

* *De S. Mars.*

LETTRE CVIII.

Au mesme.

MONSEIGNEUR,
J'ay esté ravy de sçavoir par Monsieur de Cha-

Chavigny, vostre bonne disposition. Je vous supplie de croire, que la mienne en vostre endroit sera tousjours telle, que vous le pouvez desirer, & qu'il n'y peut arriver changement quelconque.

Je vous depesche de nouveau, pour vous dire que jugeant que vous pouvez, sans vous destourner d'aucun des desseins que ledit Sieur de Chavigny m'a dit de vostre part, envoyer à Monsieur de Châtillon jusques à quinze cens Chevaux, au lieu des mille que nous vous avons mandé, & deux mil hommes de pied: j'estime qu'il est du tout à propos que vous le fassiez en diligence, parce que vous jugez bien qu'un des plus grands profits, que nous puissions avoir pour le reste de cette Campagne, est de prendre Damvillers asseurement; que parce aussi que nous avons avis, que le Duc Charles est allé se joindre à Cantelme, avec les Troupes qu'il a pu ramasser, pour tascher de secourir cette Place. Je suis bien fasché de vous mander en suitte de cela, la mort de Monsieur de Savoye; que je regrette plus que je ne vous puis dire. Je suis & seray tousjours, &c. A Charonne ce treiziéme Octobre mil six cens trente-sept.

LETTRE CIX.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Le Sieur Fabert s'en retournant vous trouver, je n'ay rien à vous dire, sinon que le Roy vous laisse avec pleine liberté, de faire ce que vous estimerez plus à propos pour son service. La retraite de Beaumont a un peu surpris Sa Majesté, mais comme nous n'en avons pas sceu les particularitez,

on

on n'a ſceu que luy reſpondre. Je vous puis aſſeurer de ſcience certaine, que le Cardinal Infant a renvoyé une partie de ſes Troupes au Prince Thomas, pour s'oppoſer à Monſieur le Prince d'Orange. Il eſt certain que le ſervice du Roy eût bien requis qu'on eût fait quelque choſe de vôtre côté, qui eût pû contenter les Hollandois, qui meurent d'envie de continuer leurs progrez, ils crient, quoy que ſans raiſon, comme ſi nous leur faiſions grand tort. Sa Majeſté a trouvé bon, que vous rappellaſſiez les deux mille hommes de pied, & les quinze cens Chevaux, que vous avez envoyez à Monſieur le Mareſchal de Châtillon, ſi vous pouvez faire quelque choſe. Au moins faut-il prendre quelques Quartiers d'Hyver vers Chimay, qui eût été bien propre à ſoûtenir celuy de Beaumont.

Monſieur de Noyers vous eſcrit ſi amplement, que je n'adjoûteray rien à cette lettre, que l'aſſeurance que je vous donne, d'eſtre à jamais, &c. De Ruel ce vingt-neuviéme Octobre, mil ſix cens trente-ſept.

Je vous ſuplie, Monſeigneur, tandis que vous eſtes aux lieux où vous eſtes, de faire bien munir Landrechy, avec des convois bien aſſeurez; en ſorte qu'il ait des vivres pour un an. Car, comme vous ſçavez, le Sieur Gargan, pour faire fournir l'armée, en a tiré tout ce qu'il y avoit.

LETTRE CX.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Ayant veu par la lettre, que Billon Mareſchal des Logis de mes Gardes m'a renduë de voſtre part,

part, que voſtre retenuë a eſté telle, que vous n'avez pas voulu faire prendre, pour les fortifications de Caſteau-Cambreſis, neuf mille livres ſur l'argent que Monſieur de Noyers & moy vous envoyames il y a quelque temps : Je vous fais ce mot pour vous dire, que vous pouvez faire delivrer cette ſomme, pour employer à cette deſpenſe que j'eſtime, comme vous, neceſſaire, & ce d'autant plus, que vous pouvez uſer librement de tout ce en quoy j'auray pouvoir particulier. Vous le croirez, s'il vous plaiſt, & que je ſuis veritablement & ſeray tousjours, &c. De Ruel ce ſeptiéme Novembre mil ſix cens trente-ſept.

LETTRE CXI.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Vous ſçaurez ſi particulierement les intentions du Roy, ſur le ſujet de vos depeſches, par celle que le Sieur Chevallier de Monteclair vous porte, qu'il ſeroit ſuperflu d'y adjouſter aucune choſe. Auſſi ne prens-je la plume, que pour vous renouveller les aſſeurances de mon affection & de mon ſervice, dont vous pouvez faire eſtat certain en toutes occaſions, vous aſſeurant que je tiendray à faveur toutes celles, qui me donneront lieu de vous en rendre des preuves. Je mande à Monſieur le Comte de Guiche, comme le Roy luy permet de faire un voyage à Paris, pour ſe trouver aux couches de ſa femme. Je m'aſſeure que vous le trouverez bon maintenant, que l'armée n'eſt point engagée. Le Sieur de Monteclair vous dira ce qui ſe paſſe de deçà; auquel me remettant, je ne vous ſe-

ray celle-cy plus longue, que pour vous supplier de croire que je seray tousiours, &c. De Ruel ce onziéme Novembre 1637.

LETTRE CXIII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

J'ay esté extremement estonné de la croyance, que Monsieur le Comte de Guiche m'a dit que vous avez, qu'on vous ayt rendu de mauvais offices auprez du Roy. Je vous puis asseurer avec verité, que cela n'est point: qu'on n'a jamais parlé de vous que tres-avantageusement; & que quand mesme on auroit fait autrement, sa Majesté & ses serviteurs vous connoissent trop bien, pour avoir une autre opinion de vous, que celle qu'on doit avoir, & pour adjouster foy au discours, qu'on leur pourroit faire à vostre prejudice. Ostez-vous donc, s'il vous plaist, Monseigneur, cette opinion de l'esprit, puis qu'elle ne peut avoir de veritable fondement: & croyez que, comme il n'y a personne, à mon avis, qui ayt pensé de vous nuire; il n'y en a point aussi qui le puisse faire, ny dans l'esprit du Roy, ny auprez d'une personne qui vous estime & honore, comme moy: qui tiendray à faveur les occasions, qui me donneront lieu de vous donner des preuves de cette verité, & de celle avec laquelle je seray tousjours, &c. De Ruel ce vingt-huictiéme Novembre 1637.

LET-

LETTRE CXIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Quelques personnes des quartiers où vous estes, ayant mandé de deça, que pour asseurer entierement Leucatte, & mettre la frontiere en estat de ne rien craindre de ce costé-là, ils estimoient qu'il estoit necessaire de faire un Fort, à l'imitation de celuy des Espagnols, appellé saint-Ange dans la plage qui vient d'Espagne à Leucatte, une plus grande demy-lune devant la porte, qui enferme une eminence, qui commande la place, & un petit logement à une autre eminence tout proche, qui domine aussi cette place. J'en escrivis en mesme temps à Monsieur d'Argencour, & le priay de vous communiquer ma lettre, & voir avec vous sur les lieux, si ces travaux sont necessaires ou non. Mais n'ayant point receu de response de luy sur ce sujet, je reprens la plume, pour vous faire sçavoir la mesme chose, & pour vous prier par mesme moyen, d'examiner soigneusement avec ledit Sieur d'Argencour, ou autres qui connoissent la situation de Leucatte, si ce que l'on propose est utile, ou ne l'est pas: estant impossible d'en juger si bien de loin, que ceux qui en sont proches, ou qui ont esté sur le lieu, & sçavent le pays.

Pour Leucatte, j'estime que si on pouvoit trouver moyen de faire terrasser la fausse-braye par dedans; ce seroit le moyen d'asseurer pour tousjours la place, contre tous les efforts des Ennemis. Les Espagnols ayant bien trouvé de la terre, pour faire leurs tranchées jusques sur le bord de ladite

Fauſſe-braye ; il ſemble qu'il ne doit pas eſtre fort difficile d'en avoir pour cet ouvrage, qui eſt, à mon jugement, autant ou plus neceſſaire qu'aucun autre. Je vous prie de voir ce qui ſe peut faire pour cela, & m'en donner avis. Ce qu'attendant, je demeure, &c. De Ruel ce neuviéme Decembre 1637.

LETTRE CX.

Au Duc d'Halwin.

MONSIEUR,

Je ne ſçaurois vous teſmoigner la joye que j'ay, du ſuccez qui vous eſt arrivé en la Journée de Leucatte. Forcer un retranchement, ſecourir une Place, & gagner une bataille ; ce ſont effets viſibles de la main de Dieu, qu'il ne depart pas à tout le monde. Je le louë de tout mon cœur, de ce qu'il a voulu que vous fuſſiez Miniſtre d'une ſi glorieuſe action, ſi utile à voſtre Province & à tout l'Eſtat. Il paroiſt par là, que voſtre courage & fidelité ne ſont pas accompagnez de moindre bonheur, que celuy qu'a touſjours eu Monſieur de Schomberg voſtre pere. Le contentement que j'en ay eſt inexprimable. Il reſte à tirer tout le profit qu'on pourra, d'une ſi notable victoire. Monſieur de Noyers vous eſcrit ſur ce ſujet les ſentimens du Roy ; à l'execution deſquels je m'aſſeure que vous n'apporterez pas moins de zele, que vous avez fait en la derniere action, qui vous apporte tant d'honneur. Je vous en conjure de tout mon cœur, pour un million de raiſons qui ſeroient longues à deduire. Croyez, s'il vous plaiſt, que je ſuis & ſeray touſjours, &c. De Charonne ce 10. Octobre 1637.

Je ne sçaurois m'empescher de vous tesmoigner encore, que je suis ravy de l'action qui s'est passée en Languedoc, & de plus, de ce que c'est vous qui l'avez faite. Je vous puis asseurer, que je n'oublieray rien de ce que je pourray, pour faire valoir ce service à vostre contentement, ainsi que vous le pouvez desirer.

LETTRE CXV.

Au Mareschal de Schomberg.

Du Cabinet des Sieurs de Wiquefort, & Bodin.

MONSIEUR,

Quelques uns de ceux qui ont passé depuis peu à Leucatte, m'ayant raporté que l'on n'a point encore reparé les ruines du Siege, ny commencé les travaux, que vous avez estimé vous-mesme, par l'avis de Monsier d'Argencour, y devoir estre faits de nouveau; & que la Place est en beaucoup plus mauvais estat maintenant, qu'elle n'estoit lors que les Espagnols l'attaquerent: je ne puis que je ne vous die, que cette nouvelle m'a d'autant plus surpris, que je ne croyois pas qu'il restast plus aucune chose à faire à ladite Place, pour la mettre en l'estat qu'elle peut estre, pour resister aux efforts des Ennemis, s'ils y reviennent une seconde fois; veu le long-temps qu'il y a, que l'on y devoit avoir travaillé. Je vous conjure de remedier de telle sorte à ce manquement, par vos soins & par vostre authorité, qu'il n'en puisse arriver aucun inconvenient: & de considerer, que ce n'est pas assez d'avoir sauvé une fois ladite Place des mains des Ennemis,

par une action de bon-heur, si on ne l'en garentit encore à l'avenir, par la prudence & par la prevoyance. Vous y avez tant d'interest, que je ne doute point que vous n'y apportiez tout ce qui vous sera possible, ainsi que je vous en conjure, & de me croire tousjours, &c. De Ruel ce vingtiéme Fevrier 1638.

LETTRE CXVI.

Au même.

MONSIEUR,
Le desir que j'ay de voir le port d'Agde en sa perfection, me fait prendre la plume, pour vous conjurer de faire en sorte, par vostre credit & par vostre authorité, qu'à la prochaine assemblée des Estats, la Province donne quelque somme notable, pour continuer les ouvrages qui sont commencez. Je ne vous dis point l'avantage qu'elle en recevra, n'y l'utilité & la commodité que les particuliers ont desia commencé d'en ressentir, parce que vous le sçavez beaucoup mieux que moy : seulement vous asseureray-je, que je donneray si bon ordre, que l'argent que le Pays destinera pour cet effect, soit bien employé, qu'il n'aura pas regret de l'avoir donné. Monsieur l'Evesque d'Agde vous parlera d'un Arrest, que je luy envoye sur ce sujet. Je vous conjure de tenir la main à ce qu'il soit executé, & de me croire tousiours, &c. De Ruel ce 4. Mars 1638.

LET-

LETTRE CXVII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Je ne puis que je ne vous die, que le Roy a esté extremement estonné, d'apprendre que tous les Canons; que les Espagnols ont perdu à Leucatte, soient encore sur le ventre dans les fossez & dehors de la place: & que vous ne les ayez pas fait mener à Narbonne, ainsi qu'il vous a esté mandé de sa part, il y a long-temps. Sa Majesté desire que vous le fassiez faire promptement, sans perdre aucun temps, & que vous fassiez escorter lesdits Canons, par le Regiment de Languedoc, celuy de saint-André, de saint-Aunays, vos Gendarmes & autres troupes qui sont dans la Province; en sorte qu'il n'en puisse arriver aucun inconvenient. Je vous conjure en mon particulier, de n'oublier aucun soin ny diligence, pour satisfaire en cela à l'intention de sa Majesté, qui a plus d'impatience que lesdits Canons ne soient à Narbonne, que je ne vous puis dire; & de croire que je suis veritablement, &c. De Ruel ce sixiéme Mars 1638.

LETTRE CXVIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Bien que Monsieur de Noyers vous fasse sçavoir particulierement, combien il importe au ser-

service du Roy, que les troupes de l'armée d'Italie, qui sont dans vostre Gouvernement, repassent promptement les Monts, afin de s'opposer aux progrez des Ennemis, qui se sont mis en campagne il y a desja assez long-temps, & qui sont maintenant attachez au Siege de Bresme; je ne laisse pas neantmoins, de vous representer encore la mesme chose par ces lignes, & vous conjurer en suite, comme je fais avec toute l'affection qu'il m'est possible, de n'oublier rien de tout ce qui depend de vostre authorité, de vostre soin & de vostre diligence : pour faire, non seulement que lesdites Troupes repassent promptement, mais aussi qu'elles soient en l'estat qu'elles doivent estre; C'est à dire, les plus fortes, & les plus complettes qu'il se pourra. Vous asseurant, que vous ne sçauriez rendre un service plus utile, & plus agreable à Sa Majesté; que je feray valoir, ainsi que vous le pouvez desirer d'une personne, qui vous estime, & qui est veritablement, autant qu'on le peut estre, &c. De Ruel ce 31. Mars 1638.

LETTRE CXIX.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,

Je suis ravy de la bonne disposition, en laquelle Monsieur de Noyers a raporté au Roy vous avoir laissé, avec tous les Officiers de vostre armée. Sa Majesté a tant de confiance en vostre affection qu'elle se promet que vous ferez connoistre bien-tost à ses Ennemis, ce que vaut un Mareschal de Châtillon. Elle s'attend que vous marcherez Dimanche sans faillir, & que vous ferez le douziéme

me à la Riviere de Somme, pour estre à Dolans le quinziéme sans faillir. Je vous prie n'y manquer pas, parce que nous mandons precisément à Monsieur le Prince d'Orange, que vous serez ledit quinziéme dans le Pays des Ennemis. Sa Majesté a approuvé le marché, que Monsieur de Noyers luy a raporté de vostre part, que vous voulez faire. J'espere que vostre voyage sera heureux. J'en prie Dieu de tout mon cœur, & vous, Monsieur, de croire que je suis, &c. De Compiegne le huitiéme May mil six cens trente-huit.

LETTRE CXX.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,
Le Roy estant en grandes inquietudes des retardemens, que l'on a apportez jusques icy à faire passer son armée dane le Pays Ennemy, à cause de la parole qu'il a donnée à Monsieur le Prince d'Orange, qu'elle seroit en campagne le dixiéme de ce mois, envoye vers vous Monsieur l'Evesque d'Auxerre; pour vous tesmoigner combien il importe à son service, que vous repariez ce delay par une extraordinaire diligence, & pour ne vous quitter point, jusques à ce que vous soyez au lieu où vous voulez aller. Au nom de Dieu, ne perdez point de temps, pour beaucoup de raisons qui sont de tres-grande consequence; & vous asseurez, s'il vous plaist, que je suis & feray tousjours vostre caution, &c. Du dix neuviéme May mil six cens trente-huit.

LETTRE CXXI.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,
Ayant apris que Messieurs de saint Preüil & de la Ferté ont querelle, je vous fais cette lettre pour vous conjurer de les vouloir accorder, & faire en sorte par vostre authorité, qu'ils demeurent bons amis. Je leur escris à tous deux, pour les y convier; parce que je serois extremement fasché, estans de mes amis comme ils sont, qu'ils se portassent à quelque extremité. Je m'asseure que vous y pourveoirez de telle sorte par vostre prudence, que cela n'arrivera pas. Je vous en prie derechef autant qu'il m'est possible, & de croire que je suis & seray tousjours veritablement, &c. Du vingt-sixiéme May 1638.

LETTRE CXXII.

Au mesme.

MONSIEUR,
J'ay esté extremement aise d'apprendre par la lettre, que vous m'avez escrite par le Gentilhomme du Roy, que vous soyez heureusement arrivé devant saint-Omer; & plus encore, de la bonne esperance que vous avez de venir à bout de vostre entreprise, que je souhaitte autant que vous mesme, & pour l'avancement de laquelle je contribueray de deça, tout ce qui dependra de moy. Je ne

ne sçaurois assez vous remercier du bon ordre, que vous avez estably, depuis que vous estes en campagne, pour conserver le pays, & pour empescher le pillage des Eglises & Monasteres. Je vous conjure de continuer à avoir ce mesme soin à l'avenir, afin d'eviter la mauvaise reputation que les troupes acquierent par les bruslemens & les volleries.

On ne manquera pas de vous renforcer de troupes, selon que vous l'escrivez. Vous n'avez jamais demandé que quatorze mil hommes de pied, & je suis asseuré qu'auparavant que vous receviez cette lettre, vous en aurez plus de quinze mil, par l'arrivée de Molondin, dont le Regiment, qui devroit estre de plus de deux mil hommes, sera au moins de quinze cens; de Bellefonds, qui mene aussi plus de douze cens hommes; de Fouquezolles, que je ne compte que pour cinq cens hommes; de Decamp, que je ne prends que sur ce mesme pied; & de la Saludie, qui, à mon avis, ne sçauroit avoir moins que huit cens hommes, & qui font en tout quatre mil cinq cens hommes. Pour ce qui est du Regiment de la Marine, il est impossible de vous l'envoyer, parce que, comme vous sçavez, c'est un des principaux Corps qui composent l'armée de Monsieur de la Force, & que si on le luy ostoit, on l'affoibliroit grandement.

J'oubliois à vous dire, que Courtaumer marche encore, qui vous mene plus de mil hommes, & qu'on fait partir encore quatre-vingt mil francs pour vos travaux afin que le manque d'argent ne puisse retarder l'execution de vostre entreprise, d'un moment. Au nom de Dieu, Monsieur, diligentez-vous, & vous asseurez que je seray tousjours veritablement, &c. Du premier Juin 1538.

aussi-tost qu'eux ; ne vous laissant pas surprendre , comme l'année passée.

On vous envoye un mandement de dix mil escus,sur la recepte de Languedoc , pour vous en servir dans le besoin.

Je ne respons point à ce que vous m'escrivez touchant Monsieur le Prince , parce que vous aurez sceu maintenant par les depesches de Monsieur de Noyers , les intentions du Roy sur ce sujet. Je vous conjureray seulement par celle-cy , de n'oublier rien de ce que vous pourrez , pour bien vivre avec luy , & de croire que je suis , & seray tousjours certainement , &c. De Ruel ce quatriéme Juin mil six cens trente huit.

LETTRE CXXIV.

Au mesme.

MONSIEUR,

Je suis ravy maintenant d'apprendre , qu'encore que le Regiment de Courtaumer ne vous ait pas encore joint , vous avez quatorze mil hommes de pied factionnaires dans vostre armée , & trois mil autres soldats en cas de besoin , qui est plus que le nombre qu'on vous avoit promis , & que vous avez tousjours demandé. Vous connoissez par là , si nous sommes veritables en nos promesses , & si on vous a engagé trop legerement. Asseurez-vous qu'on ne vous mettra jamais en besongne sans vous donner les moyens d'executer les choses que vous entreprendrez. Pour vous tesmoigner le desir que nous avons , que vous veniez bien-tost à bout de vostre siege , le Roy n'a pas plus-tost sceu que vous demandiez l'armée de Monsieur de la For-

ce pour vous favoriser, que sa Majesté luy a envoyé ordre de s'avancer en diligence droit à Theroüenne, quoy qu'il se preparast à d'autres desseins & entreprises; afin de ne rien oublier de ce que nous pourrons, pour vous faire avoir un bon & prompt succez en vostre entreprise. Je me promets que ladite armée de Monsieur de la Force ne demeurera pas oysive, lors qu'elle sera proche de la vostre, & que si vous n'avez point à battre les Ennemis ensemble, elle pourra faire quelque bonne entreprise, avantageuse aux affaires de sa Majesté. Je vous conjure de contribuer à cette fin ce qui dependra de vous, & de croire qu'il n'y a personne qui vous estime & affectionne plus que moy, ny qui soit plus veritablement que je suis, &c. Du neuviéme Juin 1638.

Puis que la diligence que vous avez apportée à vous mettre en campagne, vous a apporté tant d'avantage, je vous conjure de n'en oublier aucune, pour avancer vostre siege, & vous souvenir que c'est de là d'où depend la plus-part des bons succez de la guerre.

LETTRE CXXV.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Je ne sçaurois assez m'estonner des deux nouvelles que vous avez mandées à Monsieur de Noyers. Je n'eusse jamais crû qu'ayant eu plusieurs jours à reconnoistre la Place que vous avez assiégée, sans que les Ennemis vous en ayent empesché, vous ayez laissé un canal ouvert, par où le secours est entré sans combat. J'avouë qu'en sçachant cet-

te

te affaire, j'ay de la peine à la croire, ne pouvant m'imaginer que vous n'ayez pas prevenu tous les lieux, par où les Ennemis pouvoient plus facilement effectuer tout ce qu'ils pouvoient desirer. Quant à l'autre malheur des deux Regimens qu'on nous a deffaits, on s'en consoleroit plus aysement, si le premier n'en ostoit le moyen; quoy qu'il soit difficile de s'empescher de croire, qu'une escorte de trente Chevaux fut suffisante pour asseurer le passage de deux Regimens d'Infanterie. J'ay été bien ayse de voir la resolution que vous avez dans ces mauvais accidens, de continuer vôtre siege. Monsieur de la Force sera bientost prés de vous pour vous ayder, en effet il faut emporter la Place, & c'est à vous de reparer ces deux malheurs par une diligence extraordinaire.

Il y va de vostre reputation, & du service du Roy plus que je ne vous puis dire, mais non pas plus que vous le sçaurez bien concevoir. En un mot, quand Saint-Omer seroit une Ostende, le Roy est resolu de l'emporter. Mais en verité, je vous redis encore une fois, que nous aurons beau envoyer des Troupes, si vous n'avez un soin extraordinaire de les mesnager, & les employer en sorte que les Ennemis ne puissent venir à bout de leur dessein sans coup frapper. Je vous conjure de ne vous descourager point pour ce malheur, & vous asseurer que vous serez secondé autant que vous le pourrez être, d'une personne qui vous ayme, & qui vous honore particulierement, & qui est, &c. Du douziéme Juin 1638.

LET-

LETTRE CXXVI.

Au mesme.

MONSIEUR,
Cette lettre n'est que pour vous confirmer ce que je vous manday hier, que le Roy est resolu de faire toutes sortes d'efforts, pour se rendre Maistre de saint-Omer; & quelque difficulté qu'il s'y trouve, il espere que la bonté de Dieu luy donnera moyen de la surmonter. Ne vous estonnez point de ce qui est arrivé, mais au nom de Dieu, que cela vous serve pour prevoir, & prevenir à l'avenir semblables inconveniens. J'espere que Monsieur de la Force estant fortifié d'une partie de vostre Cavalerie, combatra heureusement les Ennemis, s'il en trouve l'occasion, & qu'il vous donnera moyen d'achever vostre siege, sans trouble. En un mot, l'affaire estant entreprise, on ne peut plus la manquer, sans la ruine entiere des affaires de sa Majesté, & un grand prejudice à vostre reputation, dont je desire, & desireray tousjours l'accroissement, comme estant veritablement, &c. Du quatorziéme Juin mil six cens trente-huit.

LETTRE CXXVII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,
Vostre derniere lettre ne m'a pas moins apporté de joye, par l'esperance que vous me donnez d'un

d'un bon & prompt succez de vostre entreprise, que la precedente m'avoit causé de desplaisir, apprenant le secours qui estoit entré dans saint-Omer. J'ay neantmoins tousjours bien cru, vous connoissant comme je fais, que ce petit accident n'estoit pas capable de vous estonner, ny de ralentir la chaleur avec laquelle je sçay que vous avez entrepris ce dessein, n'estant pas chose extrordinaire de prendre des places où on ayt jetté du secours, quand elles sont assiegées par des personnes qui ont les bonnes qualitez qui se rencontrent en la vostre. Je ne doute point maintenant que vous n'ayez commencé vos attaques, & ouvert vos tranchées, puis que vous n'attendiez pour le faire, que l'approche de l'armée de Monsieur de la Force, qui est auprés de vous, il y a deux jours. C'est pourquoy il ne me reste qu'à vous coujurer d'user de toute la vigilance & la diligence, qu'il vous sera possible, & de croire que comme il n'y a personne qui vous estime plus que je fais, il n'y en a point aussi qui desire davantage l'augmentation de vostre reputation, que moy qui suis, &c. Du 17. Juin 1638.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaist, de mettre ordre à retirer les prisonniers que les Ennemis vous retiennent, si vous ne l'avez desja fait, & de sçavoir d'eux s'ils veulent donner quartier, ou non, afin de traitter leurs prisonniers, comme ils traitteront les nostres. La legereté des François est telle, qu'ils les porteront peut-estre à prendre party dans leurs troupes, apres les avoir long temps gardez: mais il leur faut faire sçavoir ouvertement, que s'ils en usent ainsi, que l'on fera souffrir à ceux de leur party qui vous tomberont entre les mains, tout le plus mauvais traittement que l'on se pourra imaginer, afin de leur faire perdre cette pensée du commencement.

LET-

LETTRE CXXVIII.

Au Mareſchal de Chaſtillon.

MONSIEUR,
Monſieur de Noyers vous eſcrit ſi amplement ſur le ſujet de l'aproche de l'armée de Monſieur le Mareſchal de la Force, que je n'ay rien qu'à vous conjurer, comme je fais, de conſiderer les raiſons qui ſont étenduës en ſa lettre. Je les trouve de tres-grands poids, non ſeulement pour le ſervice du Roy, mais auſſi pour l'interêt de vôtre reputation. Je vous ſupplie d'y faire autant de conſideration que le ſervice du Roy le requiert, & vous aſſeurer que je ſuis veritablement, &c. Du dix-neuviéme Juin 1638.

LETTRE CXXIX.

Au meſme.

MONSIEUR,
J'ay été extremement étonné, quand j'ay veu que vous avez envoyé icy un Courrier, pour demander que l'armée de Monſieur le Mareſchal de la Force ſe joignît à la vôtre, pour parachever le ſiege de Saint-Omer; & quand j'ay appris par la meſme voye, que vous n'avez point encore ouvert les tranchées. Je crois que vous ne vous ſouvenez plus que, lors que vous demandaſtes les Regimens de Gaſſion & de la Ferté, ce fut à condition que vous ne demanderiez point d'autre armée, pour empeſcher.

pescher que les Ennemis ne vous tombassent sur les bras.

Depuis, vous avez desiré que Monsieur de la Force s'approchast à quatre lieuës de vous : le Roy l'a volontiers consenty, quoy qu'il eût d'autres desseins, parce qu'il a crû qu'en asseurant vôtre siege, il seroit tousjours en état de faire teste aux Ennemis, quelque marche qu'ils peussent faire, pour entrer en France & faire diversion. Mais la derniere proposition que vous faites, de le faire attacher à vostre siege, luy en ôteroit tout-à-fait le moyen, & par consequent mettroit les affaires de sa Majesté en mauvais état. En verité, sadite Majesté est plus touchée que je ne vous puis dire, des longueurs que vous apportez à vostre entreprise, & des varietez qu'on remarque en vos effets. Desja vous avez mandé trois ou quatre fois que vous ouvriez les tranchées, & cependant elles sont encore à ouvrir. Tel procedé est si prejudiciable aux affaires du Roy, en ce qu'il donne temps aux Ennemis de faire leur Corps puissant, pour par aprés troubler non seulement cette entreprise, mais toutes les autres de Sa Majesté, qu'il est impossible de s'en taire : & vous honnorant, comme je fais, je vous prie de considerer qu'il iroit bien de vostre reputation, si ayant une armée qui vous espaule, vous ne pouviez avec une autre, où il y a quinze ou seize mille hommes de pied, prendre une Place comme Saint-Omer.

Au nom de Dieu, Monsieur, diligentez-vous, les affaires du Roy le requierent, & l'impatience juste & raisonnable, que Sa Majesté doit avoir en telles occasions, vous y oblige.

On escrit à Monsieur le Mareschal de la Force, qu'il vous envoye des soldats commandez de divers Corps, pour vous ayder à parachever vostre circonvallation. C'est tout ce que vous en pouvez desirer.

desirer ; & pardonnez-moy, si je vous dis qu'il y va bien du vostre d'en demander davantage. C'est ce que je vous puis dire par cette lettre, que je finis en vous asseurant de la continuation de mon affection envers vous, & que je suis veritablement, &c. Du vingt-uniéme Juin mil six cens trente-huit.

LETTRE CXXX.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,
Je vous conjure au nom de Dieu, de redoubler vos diligences: les affaires du Roy, son contentement & vostre propre interest le requierent. Si aprés des motifs si puissans, ma consideration est de quelque poids envers vous, je vous prie de vous en servir encore pour haster vos travaux, & l'execution de vostre entreprise. Souvenez-vous que rien n'est si cher que le temps aux grandes affaires, & vous asseurez que je feray valoir vos services, autant que vous le sçauriez desirer ; vous aymant & vous honorant comme je fais, & estant veritablement, &c. Du vingt-sixiéme Juin mil six cens trente-huit.

LETTRE CXXXI.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,
Pour responce à vostre lettre du vingt-huictié-

tiéme Juin, je vous diray que, bien qu'il n'y ayt point d'aparence, que les Espagnols vous attaquent en Languedoc, ayant une forte armée dans leur pays, où la necessité les contraint de courir ; on ne retirera pas neantmoins tous les Regimens de vostre Province, qu'on ne voye quelle contenance ils feront.

Quant aux Poudres que vous demandez, le Roy ayant tant d'armées sur pied, comme il a, & tant de places à pourvoir, il est impossible de vous en envoyer à beaucoup prés comme vous le pourriez souhaitter : mais comme ce n'est pas chose facile, elle n'est pas aussi tant necessaire, veu qu'il y en a desja dans les places de vostre Gouvernement, lesquelles il est bien-aysé de faire racommoder en chaque lieu, si elles sont gastées, y ayant de Moulins : & qu'outre cela des cinquante miliers, que vous dites que vous reservez pour la Campagne, il vous suffira d'en garder seulemen vingt-cinq miliers : ainsi vous en pouvez distribuer autres vingt-cinq miliers dans les places, où il en manque. Cependant, on fera les diligences necessaires, pour vous en envoyer de nouvelles ; selon qu'on jugera que vous pourrez en avoir besoin.

C'est à vous à tenir toutes vos Communes disposées, pour conjointement avec les Regimens, qu'on vous laissera, servir aussi bien cette année qu'ils firent l'année passée, si l'occasion s'en presente. Mais encore une fois, je ne croy pas que les Espagnols vous attaquent : ou s'ils le veulent faire, ce sera avec tant de foiblesse, que vous aurez lieu d'aquerir autant d'avantage sur eux, que vous avez desja fait une fois. Je le souhaitte avec passion, comme estant veritablement, &c. De Ruel ce douziéme Juillet 1638.

Mon-

Monsieur de la Melleraye me vient de dire, qu'il y avoit eu mille six cens trente-six vingt milliers de Poudre dans Narbonne, qu'il y en fit mettre dix milliers d'augmentation. Qu'outre cela, vous eustes vingt-cinq miliers pour l'affaire de Leucatte, dont il n'en fut consumé que cinq miliers: de façon que si vous avez voulu, Narbonne peut avoir cinquante miliers de Poudre, sans toucher aux cinquante miliers de cette année.

Quant au remontage des Canons, il croit qu'ils doivent être en bon état, puis qu'outre les soins qu'il en a pris à l'Artillerie, la Province a fait fonds pour cet effet, qui a été mis entre vos mains.

Une exacte responce sur tout ce que dessus, s'il vous plaist.

LETTRE CXXXII.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,

Bien que le mauvais évenement du siege de Saint Omer aporte un tres grand prejudice aux affaires du Roy, dans la conjoncture presente: neantmoins, comme tout ce que l'on entreprend ne reüssit pas tousjours, & que les succez dependent purement de la volonté de Dieu, & non de celles des hommes: il ne faut pas que le peu de bon-heur que vous avez eu en cette occasion vous abatte, ny fasse perdre courage: au contraire, comme ceux qui en ont beaucoup, comme vous, ne le font jamais tant paroistre, que lors qu'il est arrivé quelque desordre, il faut essayer de reparer dans quelque autre bon dessein, le malheur que vous avez eu

dans

dans celuy de Saint-Omer. Je vous supplie de croire, que je contribueray à cette fin tout ce qui dependra de moy, & que vous pouvez attendre d'une personne, qui vous estimant & affectionnant, comme je fais, sera tousjours tres-ayse d'avoir lieu de vous faire connoistre que je suis veritablemen, &c. Du dixneuviéme Juillet 1638.

LETTRE CXXXIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Le jugement que nous avions fait, du peu d'apparence qu'il y avoit, que les Espagnols attaquassent le Languedoc, ayans une puissante armée en leur Pays, estoit principalement fondé sur les avis, que vous nous avez envoyé, de l'état, où ils se trouvoient. Mais ayant connu par vostre derniere depesche du quatorziéme de ce mois qu'ils se preparent pour entrer dans la Province, le Roy trouve bon, que vous vous mettiez en état dés à present, de vous opposer à leurs desseins : & pour cét effet, bien que Sa Majesté eust destiné une partie des Regimens, qui sont dans vostre Gouvernement, pour servir ailleurs, elle vous permet de les retenir, & desire que vous assembliez, selon que la necessité le requerra, les Regimens de Roussillon, Kelus, Mirepoix, Cabrere, Orgevil & Montbastier, qui avec ceux de Languedoc, Saint-Aunays, & les Communes que vous ferez tenir prestes, feront un Corps d'Infanterie assez suffisant, pour resister & combattre les Ennemis, s'ils entrent. Pour de la Cavalerie, Sa Majesté jugeant bien que vous n'en auriez pas suffisamment, quand mesme

mesme toute la Noblesse seroit en estat de servir prés de vostre personne, elle vous envoye dix commissions, pour en mettre dix Compagnies sur pied, avec soixante mille livres pour la levée d'icelles. Mais parce que peut-estre cette somme n'arrivera pas si-tost que vous le pourriez souhaiter, je vous envoye dix mille escus de mon argent, sur ladite somme de soixante mille livres, afin que vous puissiez tousjours faire vos levées, & que rien ne les retarde. Vous jugerez par là, si j'ay moins de desir de vous voir aquerir de l'honneur sur les Ennemis, que j'ay eu par le passé, & si j'ay soin de ce qui vous touche.

Pour les trente mille livres, dont vous m'avez escrit pour le pain, Monsieur de Noyers m'a asseuré qu'on vous a envoyé les ordres & les expeditions necessaires, pour les faire prendre en la recepte generale de Montpellier.

Comme le Roy destine toutes les Troupes cy-dessus specifiées, pour opposer aux Ennemis; si au lieu d'attaquer le Languedoc, ils tournoient du costé de la Provence, Sa Majesté desire qu'en ce cas, vous alliez secourir Monsieur le Comte d'Alez. Et si elles ne sont necessaires, ny en Provence, ny en Languedoc, elle se resout de les faire passer en Italie, tant pour fortifier l'armée, que commande Monsieur le Cardinal de la Valette, que pour soulager & descharger vostre Gouvernement, d'un si grand nombre de troupes, qui ne peut que l'incommoder extremement.

Quant à la plainte que vous faites de Monsieur de Nismes, je suis obligé de vous dire, qu'il ne m'a jamais rien dit de vous, dont vous ayez sujet de vous offenser : & s'il en a parlé à Messieurs du Conseil, comme Député, outre qu'il n'a point interessé vostre reputation, il ne l'a fait que par l'ordre, qu'il en a receu de la Province; qui a, comme vous

vous sçavez, la liberté de faire representer par les Deputez toutes les choses qu'elle croit choquer ses Privileges. C'est pourquoy je vous prie de ne luy vouloir point de mal, & de vivre avec luy, comme avec une personne que j'affectionne.

Monsieur de Noyers vous escrivant amplement sur toutes choses, il ne me reste qu'à vous conjurer de faire connoistre dans les occasions presentes, ce que vous valez : Vous asseurant que je feray valoir vos services & vos actions, ainsi que vous le pouvez desirer d'une personne qui vous estime, & qui est veritablement, &c. De Clermont ce 10. Juillet 1638.

LETTRE CXXXIV.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Monsieur de Saligny s'en retourne si particulierement informé des intentions du Roy, sur les choses qu'il est venu representer à sa Majesté, que me remettant à la part qu'il vous en donnera, je me contenteray par ces lignes, de vous asseurer de la continuation de mon affection envers vous; vous asseurant que je feray tousjours tres-ayse de vous en rendre des preuves, & vous faire connoistre que je suis veritablement, &c. Du vingt-deuxiéme Juillet 1638.

Je vous conjure de vous souvenir que l'affaire, que vous allez entreprendre, consiste en secret & en diligence.

LETTRE CXXXV.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Vous sçaurez si particulierement par la depesche, que Monsieur de Noyers vous envoye, les volontez du Roy, qu'il seroit superflu de vous les escrire par cette lettre ; seulement vous conjureray-je d'apporter tant de diligence & de soin, pour venir à bout du petit dessein que sa Majesté desire que vous fassiez, que vous puissiez en quelque façon reparer le malheur que vous avez eu jusques icy. Je le souhaitte en mon particulier, autant qu'il m'est possible, non seulement pour la reputation des armes du Roy, mais aussi pour la vostre, dont je desire l'augmentation, autant que vous sçauriez faire vous mesme, comme estant, &c. Du 30. Juillet 1638.

Il est question de diligence & de secret. Je vous prie de vous ayder en cette occasion, selon le desir qu'ont vos amis de vous servir.

LETTRE CXXXVI.

Au même.

MONSIEUR,

Le Roy vous renvoyant Monsieur l'Evesque d'Auxerre, pour vous faire connoistre le desir qu'il a, que le Siege de Renty soit mené chaudement & diligemment, je vous fais ce mot pour vous conju-

jurer en mon particulier, de n'y pas perdre un moment de temps. Bien que cette entreprise ne soit pas grande, c'est tousjours un moyen de commencer à reparer le passé ; à quoy je vous ayderay volontiers de tout mon pouvoir. Je vous conjure donc de diligenter cette affaire, en suitte de laquelle on verra ce qu'on aura à faire. Cependant asseurez-vous de la continuation de mon affection, & que je suis veritablement, &c. D'Abbeville le 3. Aoust 1638.

LETTRE CXXXVII.

Au Mareschal de la Force & Chastillon.

MESSIEURS,

Cette lettre n'a autre fin que de vous donner avis d'une signalée victoire que Monsieur de Weymar a obtenuë sur les deux armées de Gœuz & Savelli ; où il a remporté quatre-vingt tant Drapeaux que Cornettes, onze pieces de canon, tout le bagage, six mil sacs de bled, & quarante milliers de poudre, qu'ils vouloient jetter dans Brisac. Le combat a duré depuis une heure aprés midy, jusques à dix heures du soir. Il est demeuré trois mil hommes sur la place, dont Monsieur de Weymar en a perdu quatre ou cinq cents. C'est Monsieur de Weimar qui a attaqué les Ennemis, apres les avoir cherchés deux jours entiers. Tubal & Vernancourt seuls ont esté emmenez prisonniers, poursuivant trop chaudement les Ennemis fuyans, entre lesquels ils se trouverent seuls trop avancez : Monsieur de Weimar a plus de huit cents prisonniers.

Au mesme temps est arrivé nouvelle, que Mon-

ſieur de la Mothe Houdancourt, que Monſieur de Longueville avoit envoyé au ſecours de Poligny, qui eſtoit aſſiegé, en a chaſſé les Ennemis; en ſorte qu'il en eſt demeuré cinq cents ſur la place, & plus de cent priſonniers.

Je vous avouë, Meſſieurs, que dans le contentement qu'apporte la grande victoire de Monſieur de Weimar, je voudrois bien qu'on peuſt faire quelque choſe de bon de deça. Le Roy me mande de vous y convier, en ſon abſence: je ſuis ſi aſſeuré que vous le deſirez avec paſſion, qu'il n'eſt pas beſoin de vous en dire davantage. Je crains bien que ſa Majeſté trouve à redire à ce que vous n'eſtes party de Renty qu'aujourd'huy, parce que preſuppoſant que vous ſuivriez l'ordre qu'elle vous a envoyé, elle a fait avancer Monſieur du Hallier pour autre deſſein. Nous avons tous les jours avis, que les Ennemis ſçavent ſi ponctuellement ce que vous faites, que je vous prie de ne communiquer vos penſées, vos ordres & vos deſſeins, à qui que ce puiſſe eſtre, & de me croire, &c. Du 21. Aouſt 1638.

LETTRE CXXXVIII.

Aux Mareſchaux de la Force & de Chaſtillon.

MESSIEURS,

Je prends la plume, pour vous faire part d'un ſignalé combat, qu'a fait Monſieur de Bordeaux au Port de Gatary en Eſpagne; où il a eu un tel avantage, que les Ennemis y ont perdu quatorze gros Gallions, & trois autres vaiſſeaux, qui ont tous eſté bruſlez avec tous les matelots & trois mil Eſpagnols naturels, qu'ils portoient à S. Sebaſtien, pour compoſer une armée, afin de traverſer les deſſeins

feins du Roy. J'estime qu'il sera bon que vous taschiez de faire sçavoir cette bonne nouvelle aux Ennemis; qui la joignant aux dix-neufs autres vaisseaux, qu'ils perdirent à la prise du Port du Passage, verront que, graces à Dieu, leurs affaires ne vont pas bien en tous lieux : ce à quoy la victoire de Monsieur de Weimar les confirme à bonnes enseignes.

Au reste, Messieurs, le Roy ayant sçeu que les Ennemis ont pris quantité de Chevaux de vos fourrageurs, m'a commandé de vous escrire, qu'il vous deffend de les laisser plus aller au fourrage, sans une forte & puissante escorte, afin d'empescher semblables inconveniens à l'avenir, qui ruineroient enfin sa Cavalerie. Je vous en conjure en mon particulier, & de me croire, &c. Du 31. Aoust 1638.

LETTRE CXXXIX.

Aux Mareschaux de la Force & de Châtillon.

MESSIEURS,

Ces trois mots ne sont que pour vous prier de faire tirer demain au soir forces canonnades, pour apprendre aux Ennemis la victoire obtenuë par Monsieur de Bordeaux, par la mesme voye, par laquelle ils nous ont voulu faire sçavoir qu'ils ont eu quelque avantage sur les Hollandois, en tirant force canon à Cambray. Je vous suplie vous loger si seurement, qu'on ne puisse rien entreprendre sur aucun de vos quartiers, & vous asseurer que je suis, &c. Du 3. Septembre, 1638.

Monsieur de Noyers vous envoye de l'argent

pour les travaux, que vous avez mandé que vous vouez faire faire à Crevecœur.

LETTRE CXL.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Monsieur de la Jaille m'ayant representé qu'il n'y a plus de fonds pour les Travaux de la Citadelle de Montpellier, & qu'il y a des Ouvrages commencez, qui se pourroient ruïner en l'état qu'ils sont à present, si on ne les parachevoit auparavant l'Hyver ; je vous fais cette lettre, pour vous dire, que le Roy ne trouvera pas mauvais, à mon avis, que vous preniez pour parachever lesdits Ouvrages, la somme de douze mille livres, des deniers qui vous furent dernierement envoyez, tant pour lever dix Compagnies de Cavalerie, que pour le pain de munition pour les Troupes, qui estoient lors dans vostre Gouvernement, au cas que vous eussiez esté obligé pour la deffense de la Province, de les assembler & les mettre en campagne : conservant le reste de ce fonds, pour l'employer à ce Printemps en nouvelles levées, puisque cette année il n'a pas esté besoin d'en faire.

Je vous prie me mander, quelle Cavalerie vous pourrez avoir l'année qui vient ; de me faire responſe à la lettre que je vous ay escrite sur le sujet du Roussillon : & de croire que je suis, &c. De Ruel ce 24. Octobre 1638.

LET-

LETTRE CXLI.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

La crainte que j'ay, que vous n'ayez pas receu une lettre, que je vous escrivis dés le temps que j'estois à Saint-Quentin, par laquelle je vous priois de me faire faire une carte bien particuliere de vostre frontiere & du Pays de Roussillon, dans laquelle tous les principaux lieux & passages fussent marquez bien distinctement, me fait reprendre la plume, pour vous conjurer de vouloir prendre le soin de faire faire ladite carte, & de me l'envoyer incontinent aprés ; avec un ample memoire contenant les facilitez & difficultez, qu'il y a à faire la guerre en ces Quartiers là ; afin que si le Roy tourne ses desseins de vostre costé, on puisse bien prendre ses mesures, auparavant que de rien entreprendre.

Je vous prie aussi de m'envoyer un Plan bien particulier & bien fait, de la ville & Chasteau de Perpignan, & de mander les moyens dont vous estimez qu'il se faudroit servir pour l'emporter; au cas que sa Majesté prist resolution de l'assieger.

Combien il faudroit de gens, pour une telle entreprise.

Si la ville estoit prise, quelle circonvallation il faudroit faire, pour se rendre maistre du Chasteau, & si elle seroit aisée à faire,: & les Quartiers qu'il faudroit occuper.

Les moyens qu'il y auroit, de faire subsister l'armée: d'où l'on peut tirer les vivres: en quels lieux il faudroit faire les magazins : comment il fau-

droit faire porter les vivres dans le Camp, & les asseurer, en sorte que les Ennemis ne les peussent ny couper, ny troubler les convois.

Quel attirail d'Artillerie & de vivres il faudroit, pour une telle entreprise : si on peut trouver des chevaux & des mulles dans le pays pour cet effet.

Quelles troupes on pourroit tirer de vostre Gouvernement, en cas de besoin, pour rafraichir & fortifier l'armée du Roy.

Enfin vous me ferez plaisir, de mander tout ce que vous croyez qui est necessaire, tant pour l'entreprise de Perpignan, que pour les autres qui se peuvent faire du costé du Languedoc ; dont vous pouvez conferer & communiquer avec Monsieur d'Argencour, ainsi que je vous l'ay desia mandé. En attendant vostre responce à cette lettre, je ne l'allongeray, que pour vous asseurer que je suis veritablement, &c. De Ruel ce 30. Octobre mil six cents trente-huit.

LETTRE CXLII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Ayant apris les broüilleries, qui sont arrivées depuis peu entre Monsieur de Valleras, Capitaine dans le Regiment de la Marine, & quelques Gentils-hommes, ses voisins ; la crainte que j'ay, qu'elles n'ayent quelques suites fascheuses, me fait prendre la plume, pour vous prier de les vouloir arrester par vostre authorité, & y mettre un si bon ordre, qu'il n'en puisse arriver de mal aux uns & aux autres, & qu'ils vivent à l'avenir en bonne intelligence. Je ne vous parle point

point du chastiment, que merite un de vos Gardes, lequel au lieu d'essayer d'accommoder cette querelle, s'est offert, & a esté luy mesme avec vostre casaque, faire un appel audit sieur de Valleras, parce que je ne doute pas qu'il ne l'aye desia receu, si cette action est venuë à vostre connoissance : je vous diray seulement, qu'il vous importe de faire connoistre que vous ne l'authorisez pas en un tel procedé. Je vous dis d'autant plus librement mes sentimens en ce sujet, que je prens part en ce qui vous touche, & que je suis veritablement, &c. De Ruel ce 25. Decembre 1638.

LETTRE CXLIII.

Au Cardinal de la Valette.

*MONSIEUR,

Je respondray à deux de vos lettres à la fois, vous disant en un mot, qu'on a pourveu en sorte à l'argent necessaire à la subsistance des troupes qui sont en Italie, que vous n'en manquerez point, s'il plaist à Dieu; Monsieur d'Argençon passant à Lion, donna ordre de faire partir cent soixante mil livres, que vous apprehendez ne vous estre pas si-tost données.

L'argent necessaire pour les garnisons de Cazal & de Pignerol, pour les mois de Janvier, Febvrier & Mars, est party depuis deux jours au contentement de Messieurs d'Emery & d'Argençon.

Les ordres necessaires pour vos munitions de guerre sont données de telle sorte, que vous en aurez tout contentement.

Les troupes que vous ne desirez pas qui soient licentiées, selon que vous l'avez mandé à Monsieur de Noyers, ne le seront pas.

Au reste, on ne vous les envoyera au Printemps, qu'au temps que vous les demanderez: tous ceux qui viennent d'Italie, nous avoient fait connoistre qu'on ne les pouvoit faire passer trop tost, l'hyver estant passé, mais nous suivrons asseurement ce que vous desirez.

* *Monseigneur.*

Monſieur de Turenne a ſes ordres pour vous aller trouver en Italie : nous le ſecourrons en paſſant, d'un extraordinaire, pour luy en donner plus de moyen.

Je m'en vay à Paris, où je feray pourvoir au ſecours de cette nature dont vous avez beſoin pour vous donner moyen de ſupporter la deſpenſe que vous faites.

Je ſuis tres-aiſe que vous faſſiez fortifier les fortifications des Places ; quelque fond qu'il faille pour cet effet, il ne vous ſera, ny denié, ny plaint.

Je ſuis auſſi tres-aiſe que vous faſſiez travailler à la fonte de Cazal.

Quant à Madame, j'ay bien peur d'eſtre en eſtat de ne me meſler plus de ſes affaires, eſtant obligé envers moy-meſme, & envers elle, par la lettre que je luy ay eſcrite par le Sieur d'Eſtrade, d'en uſer ainſi, ſi elle meſpriſe les conſeils que la lumiere naturelle luy doit donner aux affaires qu'elle a ſur les bras. Je prie Dieu, qu'il luy ouvre les yeux, & luy faſſe penſer au peril où elle eſt, comme elle eſt obligée.

Monſieur le Prince arrivera demain à Paris, je l'attends avec impatience pour le detromper de l'opinion qu'il pourroit avoir, que vos affaires, & celles de Monſieur de la Valette, fuſſent conjointes ; je luy parleray comme il faut, & luy feray connoiſtre que vos intereſts & les miens ſont inſeparables, & que je ne ferois jamais pour moy, ce que je n'entreprendray pas pour vous toutes & quantes-fois que voſtre ſervice le requerra.

LET-

LETTRE CXLIV.

Au Mareſchal de Schomberg.

MONSIEUR,

J'ay veu voſtre lettre, à laquelle il eſt bien ayſé de faire reſponſe. Il y a grande difference entre ſurprendre une Place, ou l'aſſieger. Si Aupoux eſtoit un paſſage de grande importance, & dont on peut retirer des grands avantages, l'ayant pris, il ſeroit fort bon de l'aſſieger: mais étant unChâteau aſſez inutile; ſciz ſur un Roc qui n'ouvre point l'entrée du Pays, comme il eſt tres-bon de le ſurprendre, ſi l'on peut, un ſiege de quinze jours en ſeroit prejudiciable: parce qu'il appelleroit les Ennemis, & feroit conſommer le temps, qu'il faut employer en choſes meilleures, telles que ſont celles que nous avons projettées enſemble, auparavant voſtre partement.

Je ſuis tres-aiſe de ce que vous m'aſſeurez, que tout ce qui depend des vivres & de l'Artillerie, ſera preſt au quinziéme Avril: ainſi reſte à vous, de faire preparer lesTroupes, & de prendre de bonnes & vigoureuſes reſolutions, & les executer. Je vous en conjure, & de croire que je ſuis, &c. De Ruel ce 1. Avril, mil ſix cens trente-neuf.

LETTRE CXLV.

Au Cardinal de la Valette.

*MONSIEUR,

Je ne ſçaurois aſſez vous teſmoigner la

* *Monſeigneur.*

peine que je ressents de celle, en laquelle vous estes, tant à cause des mauvaises suites qui en peuvent arriver, que pour l'amour de vous-mesme, vous asseurant qu'il n'y a rien au monde, qui m'empesche d'estre aussi sensible, que vous le sçauriez estre, en ce qui vous touche.

La negligence de ceux, à qui Madame commet ses places, est pitoyable, & insupportable tout ensemble; Je vous asseure que ce qui s'est passé à Chivas, me fait plaindre cette pauvre Princesse, plus que je ne vous le sçaurois representer. Cependant il faut apporter tous les remedes necessaires à ses maux,& empescher qu'elle ne se puisse perdre elle-mesme.

Toutes les diligences possibles pour vous faire passer vos troupes,ont esté faites; on a envoyé & renvoyé diverses fois de tous costez; mais comme vous sçavez, les hommes n'estans pas corbeaux, ainsi que disoit Monsieur Hebron,il est impossible de les faire voler. Monsieur d'Emery est de nouveau allé à Lion,pour haster toutes choses.

Je ne sçay ce que Monsieur d'Argençon a pretendu, en vous mandant qu'on avoit reduit vôtre armée à dix-huit Regimens;on n'y a rien changé depuis le premier projet qu'on a fait,tel que je vous l'envoye; nous voudrions la pouvoir grossir, mais il est du tout impossible.

Quand nous y avons mis le Regiment,proposé pour le Dauphiné sous le nom de Monsieur le Dauphin, nous l'avous fait par surabondance, sans en oster aucun autre, qui y eust esté premierement destiné; En un mot, je vous proteste devant Dieu qu'il n'y a rien qui soit faisable,qu'on ne vueille faire pour la consideration de Madame,dont les interests seront tousiours chers au Roy, comme elle le peut desirer.

Pour

Pour bien conſerver ſes Eſtats, il eſt du tout neceſſaire qu'elle ſe reſolve à faire d'oreſnavant hyverner un Corps de Troupes ſuffiſantes pour ſa deffenſe, autrement les Ennemis la ſurprendront tousjours, devant que les troupes ſoient paſſées de France.

Je ne m'eſtends pas davantage ſur ce diſcours, qui bon pour l'advenir, eſt inutile pour le preſent, auquel Madame doit avoir pris des reſolutions ſi fortes, que ſes freres en puiſſent apprehender autant de mal par les ſuites, comme ils luy en veulent faire. Vous eſtes ſi judicieux, que vous ſçaurez bien ne perdre pas l'occaſion de luy faire ouvrir les yeux à ſon propre bien, ſi la neceſſité l'y preſſe; C'eſt ce qui fait que ſans vous en dire davantage, je vous aſſeureray ſeulement de la ſincere & fidelle amitié que j'auray toute ma vie pour vous, & que j'eſſayeray de faire paroiſtre d'autant plus en toutes les occurrences, que Monſieur de la Valette travaille de plus en plus à couronner ſa mauvaiſe conduite. J'ay communiqué au Sieur Talon un nouvel accident qui s'eſt découvert ſur ce ſujet, par l'imprudence & malice de quelque Dame. Monſieur de Chavigny vous en eſcrit au long; tous les deſſeins de telles gens ſeront, s'il plaiſt à Dieu, ſans effet, & je ſeray continuellement Monſieur, voſtre, &c.

LETTRE CXLVI.

A la Ducheſſe de Savoye.

*MADAME,

Je ne ſuis point en doute que voſtre Alteſſe ne ſoit en une extréme peine de ce qui ſe paſ-

ſe

se en Piedmont : mais elle trouvera bon, s'il luy plaist, que je luy die qu'elle ne doit pas s'estonner pour cela, ny perdre le courage, puis qu'elle a un frere, comme le Roy, qui est resolu d'employer toute sa puissance pour la proteger, la secourir, & empescher que Messieurs ses freres ne viennent à bout de leur mauvais dessein. Monsieur de Chavigny, que le Roy vous envoye, pour vous en donner de nouvelles asseurances de sa part, vous pourra dire par le mesme moyen les efforts extraordinaires que l'on fait en France à cette fin, & les Troupes que l'on fait passer en Piedmont pour la deffendre, & ce que j'ay contribué pour faire prendre cette resolution : le tout est, que la fidelité de ceux qui sont dans les places, leur donne temps d'y arriver, me contentant de suplier vostre Altesse de prendre croyance en luy, comme en une personne en qui j'ay une entiere confiance, & de croire que je n'oublieray rien de ce qui dépendra de moy, pour luy tesmoigner que je suis, Madame, Son tres-humble & tres-obeyssant serviteur, le Card. de Richelieu.

LETTRE CXLVII.

Au Cardinal de la Valette.

*MONSIEUR,

Ces trois mots ne sont pas pour vous faire connoistre le déplaisir auquel je suis, des affaires du Piedmont, puisque vous les sçavez, je m'asseure ; mais bien pour vous dire, que pourveu que Madame se vueille aider, il n'y aura rien que le Roy ne vueille faire pour la garentir de l'injuste oppression des Espagnols, & des Sujets : le tout est de donner temps pour la secourir.

* *Monseigneur.*

Je

Je vous envoye Monsieur de Chavigny en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour faire connoistre à tout le monde la protection que le Roy veut donner à Madame, & pour l'asseurer que Monsieur de Longueville va à son secours avec une nouvelle armée; je crois que vous n'avez pas manqué de pourvoir soigneusement à Carmagnolle, & de faire que Madame s'asseure des places principales de son Estat.

Cony & Revel sont du tout necessaires pour conserver avec Pignerol la teste des vallées; vous sçavez d'ailleurs de quelle importance est Nice & Mommelian.

Nous depescherons demain un Courrier à Monsieur le Comte d'Alets, à ce qu'ainsi que vous l'avez mandé, il ait mille hommes de pied prests pour jetter dans Nice & Ville-Franche, lors que Madame l'ordonnera, pourveu qu'il luy reste assez d'authorité pour faire entrer des garnisons Françoises dans les places.

Si les Habitans de Turin tesmoignent une affection tant soit peu douteuse, il ne faut point marchander à les desarmer.

On va faire toutes sortes d'efforts, pour faire passer des Troupes à Pignerol.

Au nom de Dieu conservez-vous, * Monsieur, je vous asseure que quand il n'y auroit que vostre interest, il n'y a rien au monde que je ne vueille faire pour vous aider à sortir de cette affaire avec avantage, vous asseurant que je seray à jamais, &c. Du 20. Avril 1639.

* *Monseigneur.*

LET-

LETTRE CXLVIII.

A Monsieur d'Emery.

*MONSIEUR D'EMERY,

J'ay veu toutes les depesches que vous avez faites de deça sur le sujet des affaires d'Italie, depuis que vous estes arrivé en Dauphiné. Il ne se peut rien adjouster au soin, à la diligence, & à l'affection avec laquelle vous agissez pour le service du Roy: je vous asseure qu'il ne se peut non plus davantage par sa Majesté pour le secours de Madame, que ce que l'on fait de deça; s'estant resoluë, outre l'armée de Monsieur le Cardinal de la Valette, de faire passer en Piedmont celle de Monsieur de Longueville, afin de mieux conserver son Etat, & la garentir contre les efforts de ses Ennemis.

Je suis estonné de la resolution que les Espagnols ont prise d'assieger Turin, y ayant le nombre de gens de guerre que vous me mandez: si ceux qui commandent la Place font leur devoir, comme je n'en doute pas, j'espere que les Espagnols recevront un affront. L'armée de Monsieur de Longueville part Mercredy, & sera à Lion, devant que les troupes soient ensemble.

Faut advertir Madame, du grand secours qu'on luy prepare.

Monsieur de Longueville commandera les deux armées, tandis que Monsieur le Cardinal de la Valette sera enfermé, & aprés, chacun commandera la sienne.

On envoye ordre à Monsieur de la Mothe, sans attendre l'armée de Monsieur de Longueville, de marcher avec quatre mille hommes de pied, & mille Che-

Chevaux, pour passer au pas de l'Escluse; & on est d'avis de deça, que quand ce premier Corps sera joint à ce que vous ferez passer de l'armée de Monsieur le Cardinal de la Valette, il faut tenter le secours de Madame à la Françoise.

Vous donnerez ordre qu'on prepare les Estapes dans la Savoye, pour les Troupes de Monsieur de Longueville.

Il est du tout important de s'asseurer de Carmagnolle, & de Ville-neufve, de Cahours, si vous pouvez, de Revel & de Conis; ce qu'on ne croit pas que Madame refuse, puis que sans cela on ne peut sauver son Pays que fort difficilement.

On estime tres-à-propos de garnir Cazal, d'argent principalement; mais quant aux deux mil hommes que vous proposez d'y faire passer, on juge plus necessaire de grossir l'armée qui doit secourir Madame, & s'asseurer de Carmagnolle, & de Ville-neufve d'Ast, que de mettre ces Troupes dans Cazal, & de sauver les Places qui en rendent la communication asseurée; pour cét effet, il faut bien pourvoir Carmagnolle de munitions de guerre, en mesme temps qu'on y jettera des gens.

Il faut bien se donner garde de voir la personne de Madame de Savoye, si on n'est Maistre des Places, par lesquelles on peut conserver ses Etats.

Quant au Pere Monot, il faut que Madame soit privée de sens, si elle ne l'envoye en France.

Si Madame n'a envoyé par le Marquis de Ville, un pouvoir de faire promptement entrer les François dans les Places qui sont denommées cy-dessus, il faut trouver moyen de mander à Monsieur le Cardinal de la Valette, que sans cela son Etat est perdu, afin qu'elle l'envoye promptement; ce qu'elle fera d'autant plus volontiers, je m'asseure, que les Places ne luy peuvent estre suspectes, & qu'elle

qu'elle n'aymera pas mieux qu'elles tombent entre les mains des Espagnols pour la perdre, que des François pour la sauver.

Monsieur de Chavigny estant sur les lieux, je m'asseure que vous n'oublierez rien tous deux, de ce qui sera possible en une affaire si importante.

Le Sieur de Noyers fera response à ce qui est de l'argent, & le Sieur de la Barde à ce qui est des lettres que vous demandez.

LETTRE CXLIX.

Response au Memoire de l'Ambassadeur de Savoye.

*J'Ay veu le Memoire de Monsieur l'Ambassadeur qui contient tout ce qui se peut & doit faire, tant pour le secours de Turin, que pour le salut du Piedmont.

Reste à faire tout ce qui se pourra, à ce que le contenu soit bien executé.

J'en envoye la Copie à Messieurs de Chavigny, & d'Emery, & leur mande que Monsieur le Comte de Saint-Maurice en envoye autant aux Ministres de Madame qui sont à Pignerol, & à elle-mesme, s'il peut passer seurement.

Le point le plus important consiste à pourvoir de bonne heure à la seureté des Places qui sont designées, craignant qu'on n'y vueille faire entrer les François, que lors qu'il n'y aura plus moyen de les pourvoir de toutes choses necessaires, & qu'il sera par consequent impossible de les garder: si au contraire on pourvoit diligemment à ce qui est judicieusement porté dans le Memoire que j'ay veu, je croy en verité qu'on peut secourir Turin, & que quand on ne le feroit pas, on sauvera le Piedmont, & on le reprendra en suite.

Re-

Reste donc à Monsieur l'Ambassadeur à faire en sorte que ceux qui agissent pour Madame qui sont à Pignerol, n'obmettent aucune diligence à faire pour l'execution desdits avis, ainsi que ceux qui agissent de la part du Roy, feront le même. Du 20. Avril 1638.

LETTRE CL.

A Monsieur de Chavigny.

ON envoye un memoire dressé par Monsieur le Comte de Saint-Maurice, qui est fort bon; le tout est de pourvoir à ce qu'il dit, ce qui se peut, & où il ne faut point perdre de temps.

Je m'asseure que vous y ferez l'impossible, & que les Ministres de Madame qui sont dehors, ne seront pas si aveuglez que de s'y endormir.

Au reste, voyez, je vous prie, par tous moyens, si la circonvallation de Turin n'estant point faite, on ne peut y jetter des poudres. Peut-estre que le Comte de Guiche avec la Cavalerie de Madame, & celle qu'il aura de France, qu'on nous asseure revenir à plus de deux mille Chevaux, en pourra trouver l'invention. Ce Valet de Chambre de Madame asseure qu'il sçait des chemins inconnus, qui peuvent grandement faciliter un tel dessein.

Je vous advouë que l'estat des affaires du Piedmont me tuë.

Monsieur de Longueville part demain en poste. On a mandé à Monsieur de la Motte, de marcher le plus promptement qu'il pourra, avec quatre mille hommes de pied, & quinze cens Chevaux.

On a pourveu à l'argent que Monsieur d'Emery avoit desiré, particulierement sur les derniers termes,

mes, ainſi que Monſieur de Noyers luy mande; on fera l'impoſſible.

Au meſme temps que toutes les troupes du Roy, deſtinées pour l'Italie, ſeront paſſées, donnez ordre, Monſieur d'Emery & vous, à faire des recreuës pour les paſſer au plus tard à la fin de l'Eſté; Monſieur d'Emery ſçait bien comme l'on a accouſtumé d'en uſer.

Au nom de Dieu, faites pourvoir au memoire de Monſieur l'Ambaſſadeur de Savoye, qui m'a dit en envoyer autant aux Miniſtres de Madame qui ſont à Pignerol: vous ſçaurez bien ne leur donner ombrage que l'on vueille aſſeurer leurs places, que pour ſervir Madame, ils ſont trop habiles pour ne connoiſtre pas que ſi la France ne les aſſeure, elles tomberont és mains des Eſpagnols.

LETTRE CLI.

Au meſme.

JE vous ay eſcrit ſimplement par Gardon voſtre Commis: il ne me reſte autre choſe à vous dire, ſinon que j'eſtime qu'il eſt tres-à-propos de faire ſortir Monſieur le Nonce de Turin, & d'animer de telle ſorte Monſieur le Comte Philippes, qu'il ne puiſſe être capable de porter Madame à faire un mauvais accord avec ſes freres, dans lequel elle trouveroit indubitablement ſa perte, & luy plus que cela, ſi l'on ſe peut imaginer davantage. Je vous conjure de faire tout ce que vous pourrez pour faire entrer des poudres dans Turin: la Vallée dit qu'il peut bien ſervir de guide.

LET-

LETTRE CLII.

Au Cardinal de la Valette.

MONSEIGNEUR,

Ces mots seront pour vous asseurer, qu'on fait l'impossible pour seconder vostre generosité, & secourir Madame. Ce que j'espere qui sera bientost, selon que Monsieur le Marquis de Saint-Chaumont vous dira particulierement; Sa Majesté ayant fait partir Monsieur de Longueville, qui va mener l'armée qu'il commande en Italie, outre la vostre, que l'on haste autant que l'on peut. Si j'estois capable de servir Madame en personne, je souhaiterois estre auprés de vous à cet effet. Je suis, & seray à jamais, Monseigneur, vostre tres-humble & tres-affectionné Serviteur, le Cardinal de Richelieu. Du Cabinet du Roy à Saint-Germain, ce 29. Avril 1639.

LETTRE CLIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

J'ay receu la depesche que vous m'avez faite pour prevenir les mauvais offices, que vous pourroit rendre Monsieur le Prince. Il n'a fait encore jusques icy aucune plainte de vous. Ce n'est pas à vous dire le vray, qu'ayant montré la lettre que vous m'avez escrite au Roy, Sa Majesté n'ait jugé que la precaution, dont vous avez usé envers Monsieur le Prince, luy mandant que vous ne seriez
prest

preſt à entrer dans le pays des Ennemis qu'au 15. Juin eſt fort mauvaiſe ; parce que vous pouvez par ce moyen retarder l'effet de toute l'armée, perdre cette Campagne, & ruiner les affaires de ſa Majeſté. En verité, je ne ſçay qui avoit eſté autheur de ce conſeil ; mais il eſtoit trés-mauvais.

Quant au changement d'aſſignations que vous demandez, Monſieur de Noyers vous eſcrit ce qui ſe peut faire. Mais quand vous n'auriez pas d'argent à l'entrée de voſtre Campagne, ce ne ſera rien qui empeſche le ſervice du Roy ; n'eſtant pas raiſonnable de donner la montre à des troupes au ſortir de leurs Quartiers d'hyver, temps auquel elles ſont pleines d'argent. Sa Majeſté ne fait donner la montre à toutes ſes armées de deça, qu'au premier Juillet ; bien qu'il y ayt desja plus de vingt jours que celle que commande Monſieur de la Melleraye, eſt dans le pays ennemy. Et Monſieur le Prince a charge de ne faire donner la montre à celle, dont il a la conduite, que de la meſme ſorte.

Au nom de Dieu, Monſieur, ne trouvez difficulté à quoy que ce puiſſe eſtre : & vous ſouvenez qu'à la fin de cette Campagne le Roy ſera contraint de diſtinguer ceux qui auront bien fait, d'avec ceux qui ſe gouverneront avec peu de chaleur & d'affection. Je ſçay bien que vous ſerez de ceux qui auront teſmoigné zele & ardeur tout enſemble ; auſſi pouvez vous vous aſſeurer que je feray valoir vos ſervices autant qu'il me ſera poſſible, & que je ſuis, &c. Ce dernier jour de May mil ſix cens trente-neuf.

LET-

LETTRE CLIV.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,
Vous avez sceu le malheur qui est arrivé à Monsieur de Feuquieres, par la lascheté de sa Cavalerie, & la seule resolution de Picolomini, qui l'a attaqué n'ayant pas douze mil hommes en Infanterie & Cavalerie. L'affaire s'est passé en sorte, que Monsieur de Feuquieres merite grande loüange, car il a fait merveilles de sa personne. Nous n'avons pas perdu plus de trois mil hommes. Les Ennemis y ont perdu presque toute leur Infanterie, le dernier Courrier, qui en est venu, asseurant determinément qu'il en est demeuré cinq mil sur la place.

Monsieur de Lorraine, qui n'estoit pas au combat, a joint à la Cavalerie de Picolomini, trois ou quatre mil hommes d'Infanterie du Luxembourg; & avec cela sont allez droit à Verdun.

Le Roy desire que de Mezieres, où il croit que cette depesche vous trouvera, vous alliez droit où sont les Ennemis, pour empescher qu'ils ne prennent quelque place par estonnement. Je m'asseure que vous ne perdrez pas un seul moment, la diligence estant tellement requise en telles occasions, que de là depend le salut des places, qui pourroient bien prendre quelque terreur panique. Vous grossirez vostre armée des Suisses en marchant; & cependant la Cavalerie & l'Infanterie ramassée de Monsieur de Feuquieres pourra vous joindre, lors que vous serez en lieu de l'envoyer querir seurement. J'espere que vous serez assez heureux, pour re-

reparer l'eschec qui est arrivé, & que vostre Cavalerie aura tant de honte de ce qui est arrivé à celle de Monsieur de Feuquieres, qu'elle remettra le nom de la Cavalerie Françoise au point qu'il a tousjours esté. Au nom de Dieu, faites diligence, & pourvoyez à tout ce qui sera necessaire, au lieu où vous allez: cependant je vous prie de croire que je suis, &c. du 12. Juin 1639.

Le Siege de Hesdin va de mieux en mieux, graces à Dieu; les Mineurs sont attachez aux deux Bastions qu'on attaque.

LETTRE LV.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Le Roy envoyant le Sieur de Cornillon vers Monsieur de Picolomini, pour le sujet qu'il vous dira, je ne l'ay pas voulu laisser partir, sans vous asseurer de la continuation de mon affection, & vous dire que je ne doute point que vous ne preniez revanche du malheur de Thionville, si l'occasion s'en presente. J'espere cela de vostre nom, de vostre courage, & de vostre passion à l'avantage des affaires du Roy. Vous attendrez, s'il vous plaist, de moy tout ce que vous pouvez vous promettre d'une personne, qui est veritablement, &c. Du 21. Juin, 1639.

LET-

LETTRE CXCIII.

A Monsieur de Choisy.

MONSIEUR, Cette lettre est pour vous dire, qu'un François vient d'arriver expressément de Flandres, pour avertir le Roy, que M. D. L. V. a passé déguisé à Bruxelles: où, aprés avoir veu le Cardinal Infant, on l'a fait aller dans le Luxembourg, &, comme on croit, à Thionville. Je ne sçay si cét avis est asseuré: mais il y a desja quelque temps, qu'on nous avoit averty qu'il devoit faire ce voyage. Vous en avertirez Monsieur de Roquepine: & verrez tous ensemble, c'est à dire, luy, le sieur de Campelz, Monsieur de Grançay & vous, s'il reste quelque chose à faire, pour non seulement garantir Mets de mal; mais oster tout ombrage de soupçon. On a dit au Roy qu'il restoit dans les Compagnies, où sa Majesté a envoyé des Capitaines, des vieux Sergens & Caporaux, affectionnez à M. D. L. V. Si cela est, les sieurs de Roquepine & de Campelz, en qui sa Majesté a toute confiance, le sçauront asseurement: & par consequent, il sera aysé d'y apporter remede, en les éloignant de la ville.

C'est chose tres-certaine que M. D. L. V. promet au Roy d'Espagne de faire entreprise sur Mets, & de luy mettre la place entre les mains: mais de sçavoir si presentement il est passé à Bruxelles, comme on nous l'a dit, ce n'est pas chose de pareille certitude. Vous asseurerez Messieurs de Roquepine & Campelz, de mon affection: & en leur faisant voir ma lettre, leur témoignerez la confiance qu'on prend en eux. Celle que le Roy a en vostre prudence, me fait croire que vous n'obmettrez aucune chose, de ce que

vous croirez important à son service, & me donne lieu de vous asseurer que je suis, Monsieur, vostre tres-affectionné à vous rendre service, le Cardinal de Richelieu. De Donchery ce 30. Juillet 1639.

LETTRE CLVII.

Au Mareschal de Châtillon.

CE billet est pour avertir Monsieur le Mareschal de Châtillon, que Picolomini coucha avant-hier, vingt-neuviéme de ce mois à Maubeuge, & qu'on croit qu'au lieu de passer à Givay, il va passer à Namur. C'est à mondit Sieur le Mareschal à voir, s'il veut faire les deux retranchemens dont il m'a parlé, aux deux costez de la Montagne, où il fait estat de prendre son Champ de Bataille. On luy envoyera demain six Compagnies de Suisses, qui viennent de Mezieres, Charleville & de ce 1 lieu, & le Regiment d'Aubeterre, qui a prés de mille hommes. J'ay envoyé querir des Mineurs. Tout consiste à diligenter autant que l'on pourra, le siege; ce à quoy je sçay bien qu'il ne sera rien obmis de la part de Monsieur le Mareschal de Châtillon, de qui je suis tres-affectionné serviteur. Du 31. Juillet 1639.

LETTRE CLVIII.

Au mesme.

J'Envoye à Monsieur le Mareschal de Chastillon les Mineurs qu'il a desirez de Sedan, & le conjure de faire ce qu'il pourra pour les attacher promptement.

Il aura aujourd'huy les Suisses & le Regiment d'Aubeterre: je le conjure de faire faire demain matin, comme il m'a mandé, les deux petits retranchemens, qui asseurent son Quartier.

Je ne croy point que Picolomini vienne icy: mais il faut faire pourtant tout ce qu'il faut, comme s'il y venoit certainement.

1 *Mouzon.*

Pour

Pour cet effet je prie Monsieur le Mareschal, de se ressouvenir, qu'il vint à Monsieur de Feuquieres par des Bois, à Thionville, & qu'il me semble qu'il pourroit faire le mesme icy par le Quartier de Monsieur de Praslain, ou par le derriere du sien: peut-estre seroit-il à propos en cette consideration, de changer le Quartier de la Cavalerie, pour le mettre en lieu, où il peust plus commodement se joindre à celuy de Monsieur de Chastillon, à la prudence duquel toute cette affaire est remise. Sur tout, il me semble qu'il est importantissime d'envoyer souvent à la guerre, & si loin, qu'on sçache asseurement, & de bonne heure, la marche des Ennemis. J'en conjure mondit sieur le Mareschal, & de s'asseurer que je suis son tres-affectionné serviteur. De Mouzon le 1. d'Aoust, mil six cens trente-neuf.

LETTRE CLIX.

Au Mareschal de Chastillon.

IL vient d'arriver un Gentil-homme, que Monsieur le Grand-Maistre a depesché au Roy, pour aporter à sa Majesté la nouvelle du combat qu'il a donné avec les Ennemis prés de Mauquerque le 3. de ce mois, où les armes de sa Majesté ont eu un notable avantage.

Il raporte que Monsieur de la Melleraye, avec la seule Avantgarde de son armée, a combattu l'armée des Ennemis commandée par le Marquis de Fuentes, avec tant de bonheur, que sans avoir perdu qu'environ cent ou six-vingts hommes de ses troupes, il s'est rendu maistre du Champ de bataille, de quatre pieces de Canon, pris prés de trois cens prisonniers, entre lesquels il y a plusieurs Officiers Espagnols, outre quinze cens des Ennemis demeurez morts sur la place: & que si nos soldats, qui ont fait tout ce qui se pouvoit, ne se fussent point amusez au pillage, tout le reste de

l'armée Espagnole eust eu part à un traittement pareil.

Nous avons eu en ce combat trente Officiers, tant morts que blessez, entre lesquels le pauvre Monteclair a eu le bras gauche cassé au coude. Il a duré depuis les onze heures du matin jusques à sept heures du soir; où Messieurs de Gassion & de la Ferté-Senneterre, qui commandoit l'Avantgarde, ont fait des merveilles; tous les Volontaires se sont aussi signalés en cette occasion. Du 8. Aoust. 1639.

LETTRE CLX.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Je n'ay point d'autre responce à faire à la lettre, que vous m'avez escrite sur le sujet des plaintes que vous faites de Monsieur le Prince, sinon qu'en bien faisant vous n'avez rien à craindre : mais comme je suis seur que vous n'oublierez rien de ce que vous devez au service du Roy, il est de vostre prudence de rendre à Monsieur le Prince tout ce qui est deu à sa qualité. Le Roy l'affectionne à cause du zele qu'il a à son service. Je l'honore en mon particulier, pour la mesme raison. Ces considerations, jointes à sa naissance, vous doivent porter à n'avoir point de noises avec luy. Je vous en conjure autant qu'il m'est possible, & de vous asseurer que vous me trouverez tousjours, &c. De Macon ce 14. Septembre 1639.

LET-

LETTRE CLXI.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,
Je ne prens pas la plume pour vous exciter à faire toutes les choses que vous jugerez necessaires pour le secours de Salces, parce que je sçay que vostre affection au service du Roy, & l'Interest particulier que vous avez à la conservation de cette place, vous solliciteront assez à ne perdre pas un moment de temps; Mais seulement pour vous faire connoistre, qu'il importe tellement à la reputation des armes de sa Majesté, & au bien general de ses affaires, de sauver cette place, qu'il ne faut rien oublier de tout ce qui se peut humainement pour parvenir à cette fin. J'espere que vous ne ferez pas moins heureux en cette occasion, que vous le fustes en celle de Leucatte, & que si les Espagnols ont assez d'audace pour attendre l'Armée du Roy, ils connoistront encore à leur honte, ce que vous valez. J'en prie Dieu de tout mon cœur; & vous, de rendre à Monsieur le Prince tout ce que vous devez à sa qualité & à son employ, afin que le service de sa Majesté s'en fasse mieux, & que j'aye plus de moyen de faire valoir les vostres, & vous tesmoigner que je suis, &c. De Grenoble ce 28. Septembre, mil six cens trente neuf.

Je vous prie ne prendre point garde à certaines humeurs promptes de Monsieur le Prince, qui n'est pas maistre, dans une armée, de certains mouvemens, dont sa constitution naturelle, & l'affection qu'il a au service du Roy, sont la source. Vous sçavez bien ce que je vous ay tousjours esté,

& ce que je vous suis. Faites, au nom de Dieu l'impossible, à ce que les Espagnols reçoivent de la honte en leur entreprise, & vous asseurez qu'on ne sauroit obscurcir vos actions, que je feray valoir.

LETTRE CLXII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,
Ces trois mots sont pour vous dire que le Roy eust esté bien aise, auparavant que vous mettiez vostre armée en garnison, que vous eussiez peu delivrer Mets des petits Chasteaux, qui sont portez dans vostre instruction, comme Sancy. Il remet pourtant à vostre jugement, de voir si vous le pouvez faire sans inconvenient; sçachant bien, comme vous ne manquerez pas d'entreprendre ce que vous pourrez raisonnablement, vous ne ferez aucun dessein, où il y ait apparence de mauvais succés. Je prie Dieu, qu'il vous en donne quelqu'un, qui soit avantageux, & que vous me croyez, comme je suis bien asseurement, &c. De Grenoble ce 3 Octobre 1639.

LETTRE CLXIII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,
Je n'adjouste rien à ce qui vous est mandé par Monsieur de Noyers, des intentions de sa Majesté, ne doutant point que vous ne fassiez tout ce que

que vous pourrez pour les executer: : seulement vous diray-je, que je feray tres-ayse que vous fassiez quelque chose avant que mettre vos troupes en garnison, & pour la satisfaction du Roy, & pour donner lieu de faire valoir vostre zele à son service. Vous vous asseurerez, s'il vous plaist, de mon affection, &c. De Lion le 22. Octobre 1639.

LETTRE CXIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,
Monsieur de Tagenac s'en retournant vous trouver, j'ay bien voulu luy donner cette lettre, pour vous tesmoigner encore de nouveau, la satisfaction que j'ay de son envoy, & des asseurances qu'il m'a données de vostre part, du secours de Salses, si la chose est possible. La confiance que j'ay en vostre cœur, en vostre affection & en vostre vigilance, me fait si bien esperer de cette entreprise, que j'en tiens le succez comme infaillible, & que Dieu voudra benir, sous vostre conduite, les justes armes du Roy. Je l'en supplie de tout mon cœur, & vous, Monsieur, de croire que je feray valoir de telle sorte à Sa Majesté le service que vous luy rendrez en cette occasion, si importante au bien de ses affaires, que vous connoistrez que de tous ceux, qui vous ayment & estiment, il n'y en a point qui soit plus veritablement que moy, &c. De Ruel ce 24. Decembre 1639.

BILLET.

Envoyé à Monsieur de Chavigny par Monseigneur le Cardinal de Richelieu, portant instruction de ce qu'il devoit faire en faisant signifier aux Prelats, qui estoient à Paris, la Declaration du Roy qui leur defendoit de conferer avec Monsieur le Nonce Scoti.

JE vous envoye l'ordre, qu'il faut que Monsieur de la Barde & son Collegue montrent à Messieurs les Prelats, qui sont à Paris. S'il y en a quelques-uns, comme je n'en doute pas, qui en veuillent avoir copie, les uns pour leur satisfaction, & les autres pour le faire voir audit sieur Nonce, j'estime qu'il est tel qu'il se peut donner.

Je feray bien-ayse que vous le fassiez voir à Messieurs le Chancelier, Bullion & Bouthillier, afin que, s'ils estiment qu'il y ait quelque chose à ajouster ou à changer, on le fasse auparavant que de le faire voir aus dits Prelats.

Vous me ferez plaisir de le montrer aussi à Monsieur le Procureur General, & luy dire que j'ay desiré qu'il le vist, auparavant qu'on le publiast.

J'estime que par cét ordre on donne assez de connoissance de ce qui s'est passé & à Rome, & à Paris avec le Nonce, pour donner lieu à ceux qui en voudront sçavoir davantage, d'apprendre la verité, & empescher tous ceux qui le voudront concevoir, de prendre une mauvaise impression du procedé du Roy.

Il faut en suite donner ordre au Chevalier du Guet, d'estre plus au guet que jamais à la porte dudit sieur Nonce, & d'arrester, au sortir de son logis, tous ceux qui iront à heure induë, c'est à dire, depuis que la nuit sera fermée.

Si

Si par hazard il s'y rencontroit quelques-uns de ceux, que vous sçavez; il y auroit plaisir à en recevoir des nouvelles le lendemain matin, aprés qu'ils auroient couché chez ledit Chevalier du Guet.

S'il y a lieu d'arrester quelqu'un, il ne le doit pas faire proche le logis dudit sieur Nonce, mais dans le retour de la ruë de la Harpe ou de Saint Jaques, afin que le bruit n'en aille pas dés le soir jusques audit Nonce.

LETTRE CLXV.

Au Cardinal Bagni sur l'affaire de Monsieur Scoti, du 17. Dec. 1639.

MONSEIGNEUR,

L'Amitié, que j'ay tousjours euë pour vostre personne, m'a mis en cette consideration tout ce qui vous touche, que j'ay jusques à present differé à vous donner avis de la conduite de Monsieur Scoti, bien qu'il y ait desja quelques mois, que je la juge, avec tout le monde, peu considerée & trop violente. Maintenant l'excez de son procedé est tel, que le mesme respect de vostre personne, qui m'a empesché jusques à present, de vous en avertir, m'y contraint, de peur que passant plus avant, il soit sans remede. Je veux croire que ce bon Prelat a beaucoup de zele; mais certainement il connoist si mal la France, & defere si peu aux bonnes instructions que vous luy avez données, qu'asseurement il luy sera plus prejudiciable qu'utile, s'il ne se modere. Je ne vous mande point le particulier de ce qu'il a fait, parce que vous le verrez dans une Relation * que Monsieur de Chavigny vous envoye: Je ne considere point, com-

* *Cette piece est impr. p. 373. de la 2. edit. des Libertez de l'Egl. Gallic. tom. 1.*

me vous pouvez croire, ce qu'il luy plaist de dire à mon desavantage, tant parce que quand il me pourroit porter prejudice, je l'oublierois de bon cœur pour l'amour de Dieu, que parce qu'étant connu, comme je suis dans le monde, on sçait bien qu'il n'y a point d'interest particulier, quelque grand qu'il puisse estre, qui soit capable de me faire passer par dessus le moindre de l'Etat. Je prie Dieu que vostre Eminence soit capable de rendre cét esprit autre, qu'il n'a paru jusques icy à beaucoup de gens, & qu'il me fasse la grace de trouver les occasions, telles que je les desire, de vous tesmoigner jusques à quel point je suis, & seray tousjours sans changement, Monseigneur, &c.

LETTRE CLXVI.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR, J'envoye de Mance expressément en vos quartiers, pour voir ce qui se peut faire à Leucatte. C'est une chose étrange, qu'encore que l'on ayt envoyé plus de quatre-vingts mil livres de de là, pour les travaux qui y sont les plus necessaires, il n'y ait encore rien d'avancé, quoy que la Place soit extremement importante au service du Roy, & au bien de la Province, & que ce soit celle sur laquelle apparemment, il y ait lieu de croire que les Ennemis ayent le plus de dessein. Je me promets qu'en cette consideration vous contribuerez tout ce qui dependra de vostre pouvoir & de vostre soin, pour faire en sorte qu'elle soit mise, au plûtôt qu'il se pourra, en tel état, qu'il n'y ait rien à craindre. C'est ce qui m'empesche de vous y convier davantage, me contentant de vous asseurer que je suis, &c. De Ruel ce 26. Fevrier 1640.

LET-

LETTRE CLXVII.

Aux Mareschaux de Chaune & de Châtillon.

MESSIEURS,
Monsieur de Noyers vous faisant sçavoir par le retour du Sieur de Cornillon, la resolution du Roy sur les propositions qu'il luy a faites de vostre part, je ne prens la plume, que pour vous faire connoistre la satisfaction qu'a sa Majesté de la bonne disposition, en laquelle elle a sceu par ledit Sieur de Cornillon que vous estes, & pour vous asseurer de nouveau de la continuation de mon affection & de mon service, vous conjurant de croire que je seray ravy que vous me donniez lieu de vous en rendre des preuves auprés du Roy; en luy faisant valoir vos services. Je me le promets de vostre zele & passion pour le bien de ses affaires : Cependant asseurez-vous, s'il vous plaist, que je suis veritablement, &c. Du 26. May 1640.

BILLET.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Châtillon.

CE Billet est pour prier Messieurs les Mareschaux de Chaunes & de Châtillon, de ne manquer pas, s'il leur plaist, à partir demain, qui est le troisiéme, parce que je viens d'avoir des nouvelles de Monsieur de la Melleraye, qui sera demain à Hanap, où il ne fera plus qu'attendre le temps, auquel Messieurs les Mareschaux se pourront ren-

dre au lieu qu'ils sçavent, afin de s'y rendre au mê-me jour.

Les Ennemis croyent que Monsieur de la Melleraye doit aller assieger Avesnes, où ils ont jetté trois mil hommes dedans. Il fera ce qu'il pourra, pour les confirmer en cette creance: mais comme elle ne peut durer long-temps, c'est à Messieurs les Mareschaux de Chaunes, & de Chastillon à se haster, en sorte qu'on les puisse surprendre au lieu qu'ils sçavent.

Monsieur de la Melleraye me mande qu'il est important de prendre en passant trois chasteaux, sçavoir est Olbein, Contay & Broüay: il estime qu'ils ne tiendront pas devant l'armée, & qu'en tout cas, en faisant pendre, selon les loix de la guerre, ceux qui sont dans le premier, s'ils souffrent le Canon, les autres, se rendront asseurement.

Il estime qu'il faut razer Brouay, & conserver les deux autres, pour favoriser la liberté de la campagne.

Je suplie Messieurs les Mareschaux de redoubler leur zele de telle sorte, que les desseins du Roy puissent reussir, & de croire que je feray valoir leur service, comme ils peuvent desirer. Le Cardinal de Richelieu. De Blerancourt ce 2. Juin 1640.

LETTRE CLXIX.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Châtillon.

MESSIEURS,

La connoissance que vous avez mieux que moy, qu'il faut tousiours, s'il se peut, avoir deux cordes à son arc, fait que j'estime que vous trouverez bon que je vous propose, que si arrivant à Lillers, vous pouviez faire surprendre Saint Venant, qui

qui n'est qu'à deux lieuës de là, vous seriez en estat de pouvoir assieger Ayre avec plus de facilité, si vostre premier dessein venoit à manquer.

Comme je vous conjure de faire reflexion sur cét avis, je vous prie n'en faire qu'autant d'estat que vous estimerez le devoir faire par raison.

Monsieur de Paluau vous dira particulierement ce que Monsieur de la Melleraye pense sur ce sujet, & me remets à ce que vous jugerez plus à propos pour le service du Roy; cependant, vous croirez, s'il vous plaist, que je suis veritablement, &c. Du 6. Juin 1640.

MEMOIRE

Aux Mareschaux de Chaunes, & de Châtillon.

De Blerancourt ce 16. Juin.

MEssieurs les Generaux sont priez de faire leurs Convoys extremement forts, tant d'Infanterie que de Cavalerie.

On croit que d'aujourd'huy en huit jours, il pourra y avoir à Dourlans sept cens mil rations ou de pain ou de biscuit, qui sont, à raison de trente mil rations par jour, pour vingt-trois jours.

Pour les faire aller au Camp, on presuppose qu'il viendra 14. cens chevaux de l'armée, qui font trois cens cinquante chariots, qui porteront deux cens quatre-vingts mil rations, à raison de 8. cens rations chacun charroy.

Ainsi il faut faire deux voitures consecutives, outre ce qu'on pourra trouver de charroys dans le pays; à quoy on travaillera soigneusement.

Il faut en outre que Messieurs les Generaux fassent bailler quelques équipages de chaque Regiment, pour porter du pain au Camp, en les payant

Mon-

Monsieur de Cornillon a representé une chose, qui est bien importante, sçavoir, que les Paysans à peine seront-ils à temps, pour travailler à la circonvallation. On ne lairra pas cependant de les faire avancer, attendant que Messieurs les Generaux mandent s'ils veulent qu'on les envoye.

Cependant ils sont conjurez de faire travailler les Soldats en grande diligence, en les bien payant: cela leur donnera moyen de vivre commodement, en attendant la Montre, laquelle partira de Paris dans deux jours.

Messieurs les Generaux sont priez de mettre un prix au bled, qui leur pourra estre aporté, & en faire un amas, qui pourra estre converty en farine par les moulins qui sont dans leurs Quartiers, & en faire en suite du pain dans le Camp.

Monsieur de Saint-Preüil a mandé qu'il y a certains petits Chasteaux entre Dourlans & Arras, qui importent à la seureté des Convois: Monsieur le Mareschal de la Melleraye donnera ordre de les faire prendre & garder.

Monsieur de Noyers sera le 18. Juin à Amiens, pour hâter toutes choses, & le Roy le 20.

LETTRE CLXXI.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Châtillon.

MESSIEURS,

Je ne sçaurois assez vous tesmoigner la joye que j'ay du bon commencement de vostre siege, non plus que de l'esperance que vous en avez d'en avoir un heureux succez. Pour cet effet, j'estime que vous devez presser vostre circonvallation autant qu'il se pourra, & empescher par vos soins,

pas

par vostre vigilance, & par vostre assiduité, que les Ennemis ne jettent de nouveaux secours dans la Place : moyennant cela, j'espere, comme vous, que vous viendrez heureusement à bout de vostre entreprise. je le souhaite avec passion, pour l'avantage du service du Roy, & pour vostre reputation propre, dont je desire l'accroissement à l'esgal de vous-même, comme étant veritablement. &c. Du 17. Juin 1640.

LETTRE CLXXII.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Châtillon.

MESSIEURS,

Le Roy receut hier, en arrivant en cette Ville, un grand contentement, lors que je luy dis les diligences que vous aportez au travail de vostre circonvallation. Sa Majesté sçait que du soin des quinze premiers jours depend le succez d'une entreprise de cette nature; aussi me commande-t-elle de vous conjurer de sa part de les redoubler, & de presser de telle sorte vostre circonvallation, que l'Ennemy perde l'esperance de secourir la Place que par vive force.

Nous tâcherons à faire en sorte que vous ne manquiez point de vivres, & qu'outre le courant, nous vous en envoyons pour un mois à la fin de celuy-cy, en biscuit, en pain, & en farines. Pour cét effet, il faut pourvoir à preparer des lieux, pour mettre le tout à couvert, soit en faisant bastir un magazin, ou en mettant le tout au Quartier de Monsieur de la Melleraye, ainsi que je le mande plus particulierement à Monsieur l'Evêque d'Auxerre.

La Montre est tres asseurement partie de Paris:

vous

vous en pouvez asseurer l'armée, & que, Dieu aydant, il ne vous manquera rien de ce qui dependra des soins de, &c. D'Amiens le vingtiéme Juin mil six cens quarante.

LETTRE CLXXIII.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Chastillon.

MESSIEURS,
Ces trois mots sont pour vous conjurer de faire desormais vos Convoys si forts, que vous n'ayez point à craindre que les Ennemis les puissent deffaire; le bon succez de vostre siege dependant absolument de là : je m'asseure que vous en aurez un soin tout particulier. Je vous prie donc de les faire plus forts à l'advenir, que vous n'avez fait jusques à present; considerant que les Ennemis ne peuvent troubler vostre dessein, que par cette voye. Je vous suplie de me mettre l'esprit en repos en ce sujet, & de vous asseurer que je suis, & seray tousjours, &c. Du 21. Juin 1640.

MEMOIRE

Aux mêmes.

SI Messieurs les Generaux veulent envoyer, au lieu de la Cavalerie dont on leur a parlé, cinq cens bons Chevaux à Monsieur de Saint Preüil, on mettra le Regiment du Plessis-Praslin dans Lucheu, avec une Compagnie Suisse de Molondin, de six-vingts hommes : & avec cela Monsieur de Saint-

Saint-Preüil pourra partir de Dourlans, pour escorter le Convoy jusques audit Lucheu, moyennant qu'à heure precise Messieurs les Generaux fassent arriver audit Lucheu une grande escorte, pour asseurer ledit Convoy jusques au Camp.

Monsieur de Nantuëil est à Ancre avec deux cens cinquante chevaux, pour empescher les courses de la garnison de Bapaume. Le jour que le Convoy partira de Dourlans; l'on le fera partir d'Ancre, pour aller croiser le chemin d'entre Bapaume & Dourlans, avec deux cens chevaux, & se rendre à Lucheu, en cas qu'ils trouvent les Ennemis.

L'on envoye autant de cette proposition à Monsieur de Saint-Preüil, pour avoir ses sentimens, tandis que Messieurs les Generaux envoyeront les leurs en toute diligence. Du 21. Juin.

LETTRE CLXXIV.

Aux Mareschaux de Chaunes, & de Châtillon.

MESSIEURS,

Je prens la plume, pour me resjouïr avec vous du bon estat, auquel le Sieur de Choupes m'a dit qu'estoient tous nos travaux; du zele & affection que vous aportez au service du Roy; & de la bonne esperance que vous avez tous ensemble de nostre siege.

Je viens d'apprendre tout presentement que les deux cens Espagnols, que Monsieur de Ranzau avoit investis, se sont rendus à vous; ce que je n'estime pas de petite consequence. J'estime que vous les devez envoyer par le premier Convoy à Dourlans: d'où on les fera venir en cette Ville, où ils feront bien

bien gardez. On sçaura cependant de quelle qualité ils sont, & en quel poids ils devront entrer en eschange d'autres prisonniers.

La Montre de l'armée est icy, qui n'attend que le grand Convoy pour partir. Ie m'asseure que vous donnerez tout l'ordre necessaire à ce qu'il aille bien seurement.

Le Roy se promet, qu'aussi-tost que vous pourrez ouvrir vos tranchées, vous le ferez, & que vous pousserez vostre attaque vertement.

Je ne manqueray pas de faire valoir vos actions au Roy, autant que vous le pouvez desirer, & vous tesmoigner que je suis, &c. Du 28. Juin 1640.

Je vous prie d'avoir un soin particulier, qu'il ne se sauve aucun des deux cents prisonniers Espagnols, & de les envoyer bien seurement. Il y a grande aparence qu'il y aura entre-eux des gens de commandement deguisez.

BILLET

Aux Mareschaux de Chaunes, de Chastillon, & de la Melleraye.

CE Billet est pour dire à Messieurs les Generaux, que le Roy s'estonne extremement que leur ayant fait sçavoir, comme on a fait par plusieurs fois, que le grand Convoy seroit sans faute à Dourlans le dernier jour de Juin, où il y a pour quarante jours de vivres, force Canon, & munitions de guerre, & la Montre entiere des armées; ils n'ayent envoyé a Dourlans que mil Chevaux & six cents hommes de pied, pour en faire l'escorte. J'avouë que si ces Messieurs n'ont une revelation, par laquelle Dieu leur donne asseurance que ledit Convoy ne sera point attaqué des Ennemis; je ne sçay quelle raison ils peuvent avoir, de hazarder une as-

affaire si importante avec si peu d'escorte. Celà fait, que le Roy a fait differer le partement de ce Convoy jusques à Mardy, afin qu'ils envoyent encore mil Chevaux, & quinze cents hommes de pied, jusques à Dourlans, & qu'ils renvoyent encore un nouveau Corps au devant dudit Convoy, jusques au lieu qu'ils estimeront le plus perilleux.

Cette affaire est de telle consequence, & pour le siege d'Arras, & pour le reste des affaires du Roy, qu'on ne sçauroit aporter trop de precautions pour sa seureté.

Un jour de retardement, que le Convoy demeure à Dourlans, est capable d'en donner connoissance aux Ennemis, & de faire gaster une partie des vivres qui se portent. d'Amiens ce Juillet à 9. heures du soir.

LETTRE CLXXVII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Ayant sceu que la circonvallation de la ville d'Arras est entierement fermée, je ne puis que je ne vous tesmoigne par ces lignes, la joye que j'en ressens, & la satisfaction que j'ay, de voir que les François, qu'on n'avoit pas jusques icy tenu autrement propres à si bien remuer la terre, ayent au moins égalé les Hollandois en cette occasion, qui n'en firent jamais une de tel e estenduë en si peu de temps. J'espere que la fin de vostre siege sera aussi heureuse que le commencement; & le souhaite de tout mon cœur, comme aussi de rencontrer les moyens de vous faire connoistre par effet que je suis, &c. Du 1. Juillet 1640.

LETTRE CLXXVII.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Châtillon.

IL faudroit estre aveugle, pour ne voir pas, que si les Ennemis eussent eu dessein d'attaquer la Circonvallation, ils l'eussent fait d'abord, & maintenant ils n'y peuvent plus penser, sans faire une extravagance inconcevable; laquelle ne convient ny à l'humeur Espagnolle, ny à l'estat present des Pays-Bas, qui seroient perdus, s'ils avoient perdu un combat general.

Ce fondement posé, qui n'est pas seulement certain, mais évident, il n'y a personne qui ne doive voir que le dessein des Ennemis ne peut estre autre maintenant, que de traverser les Convois. Outre cette raison generale, s'ils se sont mis à Beaufort, comme l'on dit, à la teste de la Canche; ce poste qu'ils ont pris, le fait voir evidemment.

Donc, le principal but que Messieurs les Generaux doivent avoir de leur costé, & nous du nostre, est de faire passer un grand Convoy, par le moyen duquel la prise d'Arras soit asseurée.

Partant, Messieurs les Generaux doivent faire estat d'envoyer un si grand Corps de Cavalerie, prendre le Convoy à une lieuë & demie, d'où il doit partir, qu'on ne puisse craindre avec raison du peril en son passage. La Cavalerie partant inopinément, marchera avec toute seureté en venant à nous, prenant sur la main gauche entre Cambray & Bapaume; si Messieurs les Generaux trouvent par le poste, auquel ils sçauront que les Ennemis sont logez, que le Convoy doive partir de Peronne, comme il semble que la raison le veuille, s'ils demeurent à Beaufort.

Quant

Quant au retour, plus le Corps de Cavalerie sera-il puissant, plus sera-il asseuré, ainsi que la prise d'Arras, qui depend de ce Convoy.

Il faut donc par necessité envoyer jusques à trois mil cinq cens chevaux effectifs, jusques à Peronne, ou une lieuë & demie prés. Et comme les Ennemis sont logez à Beaufort, on sçaura bien, qu'estant allez au devant du Convoy, ils ne peuvent penser à attaquer le Retranchement; Je croy qu'il doit encore sortir du Camp un Corps de Cavalerie, qui peut s'avancer deux lieuës jusques hors de la circonvallation, pour agir selon qu'il aura des nouvelles des Ennemis, qui seront d'autant moins hardis à s'avancer, qu'ils auront à craindre leur derriere.

Je supplie Messieurs les Generaux de penser d'autant plus serieusement à cette affaire, que de là depend la prise d'Arras, & le succez de leur dessein, qui les comblera de gloire, & la France de bonheur, s'ils le peuvent conduire à bonne fin.

Si les Ennemis demeurent à Beaufort, c'est à Messieurs les Generaux à faire tout ce qu'ils pourront, pour tâcher à leur couper quelque Convoy; car c'est le vray moyen de les faire retirer vers 52. & d'estre entierement maistres d'Arras.

Je conjure encore une fois Messieurs les Generaux de se souvenir que, s'ils ne nous donnent moyen d'asseurer nostre Convoy, auquel nous ne pouvons fournir que seize cens Chevaux & neuf mil hommes de pied; en vain travaillent ils, comme ils font, au siege d'Arras, qu'il faut prendre à quelque prix que ce puisse étre. Le Cardinal de Richelieu. d'Amiens le 14. Juillet 1640.

LET-

LETTRE CLXXIX.

Aux Mareschaux de Chaunes, de Châtillon, & de la Melleraye.

ON depesche en diligence, pour faire sçavoir à Messieurs les Generaux, que devant que d'entreprendre la jonction des trois mil cinq cens Chevaux avec nos troupes de deça, il faut tenter un petit Convoy, qui se fera ainsi qu'il s'ensuit.

La nuit du Mercredy au Jeudy, Monsieur le Mareschal de la Melleraye doit sortir du Camp avec trois mil cinq cens Chevaux, ainsi que s'il vouloit venir à Miraumont; & cependant il tournera droit vers Vaux sur le chemin de Peronne. Au même temps, nous ferons partir nos Troupes de Corbie, pour aller à Miraumont; & cependant le Corps desdites Troupes n'ira que jusques à Ancre: des Partis seulement s'avanceront au delà de Miraumont, pour faire croire que tout y vient.

Au même temps nous ferons partir un faux Convoi de Dourlans, qui ira jusques sur la montagne. Par ce moyen les Ennemis ne penseront apparemment, qu'à ce qui partira de Dourlans & de Corbie: & ainsi ils nous donneront lieu de faire partir de Peronne la nuit d'entre Mercredy & Jeudy, un petit Convoy de deux cens chariots, que Monsieur de la Melleraye rencontrera vers Vaux.

Quelque resolution que nous apporte Chouppes, Messieurs les Generaux sçauront que nous tenterons le petit Convoy cy-dessus mentionné, la nuit d'entre Mercredy & Jeudy, devant que rien faire de ce que Chouppes nous aura raporté: & par aprés nous executerons le lendemain ce que Chouppes nous aura raporté pour la jonction de vos troupes & des

des nostres : si Messieurs les Generaux nous mandent par une nouvelle depesche, faite & envoyée par eux aprés la reception de celle-cy, qu'ils l'estiment à propos. Si le petit Convoy passe, & qu'il suffise à prendre la Ville, il ne faudra rien hazarder de perilleux : s'il ne passe pas, ou qu'il ne suffise pas pour prendre la Ville, il n'y a rien qu'il ne faille tenter. Le Cardinal de Richelieu. A Amiens ce 17. Juillet 1640.

LETTRE CLXXX.

Aux Mareschaux de Chaunes, de Châtillon, & de la Melleraye.

ON renvoye Chouppes, pour avoir par luy une derniere resolution sur la jonction ; laquelle on executera ponctuellement, selon le raport qu'il fera.

De peur qu'il soit pris, vous envoyerez un *Duplicata* de ce qu'il rapportera, par deux autres voyes differentes.

Les Ennemis sont à Pas.

Il faut aussi-bien pourvoir à la seureté du passage de Corbie jusques à Miraumont, comme du Camp jusques à Miraumont.

Si les Troupes de Leschelle sont revenuës, estans fortifiées de Cavalerie, nous croyons que nos Troupes peuvent aller seurement jusques à Miraumont.

Quant au Convoy, qui doit passer le lendemain aprés la conjonction, ce sera à Messieurs les Generaux à l'asseurer par un campement si opposé aux Ennemis, qu'ils ne pussent couper le passage entre Miraumont & Ancre.

Nous reserverons bien deux mil hommes de pied pour

pour escorter ledit Convoy, & quatre cens chevaux; mais cela ne suffiroit en aucune façon, si nous n'estions couverts de la marche des Ennemis, par l'opposition de vostre armée.

Aprés que la conjonction des Troupes, qu'amenera Monsieur le Mareschal de la Melleraye, sera faite, le Roy estime qu'au lieu de retourner coucher au Camp, il faut que Monsieur le Mareschal de la Melleraye s'avance à mi-chemin de Monsieur le Mareschal de Châtillon, & qu'estans joints ils viennent prendre un campement vers la hauteur de Buquoy, en lieu que les Ennemis ne puissent déloger de Pas, soit pour aller à Miraumont, soit pour aller au Camp, que nostre armée ne les prenne en flanc.

Si les Ennemis prennent autre logement que Pas, Messieurs les Generaux en prendront un opposé à eux, pour faire le mesme effet.

Aussi-tost qu'ils seront campez, ils envoyeront avis à Corbie, de faire marcher le Convoy, & feront partir un Parti raisonnable, pour couvrir la marche du Convoy depuis Ancre jusques à Miraumont.

Nos troupes porteront du pain pour six jours.

On executera ponctuellement ce qui sera mandé, & sans remise.

De cinq Mareschaux de Camp qui sont dans l'armée, il en faut laisser trois avec Monsieur le Duc de Chaunes dans le Camp, desquels Monsieur de Guiche ou Monsieur Gassion doivent estre l'un. A Amiens ce dix-neuviéme Juillet mil six cens quarante. Le Cardinal de Richelieu.

LET-

LETTRE CLXXX.

Aux mesmes.

SI les Ennemis sont à Miraumont, comme on dit, la jonction est impossible par Corbie, & tres difficile par Peronne ; parce qu'ils seront à deux lieuës de Fremicourt, où il se faudroit joindre.

En ce cas, il n'y a point d'autre expedient, que de pousser le temps à l'espaulle, mesnageant les vivres, & vivant d'orge & de seigle, ou par quelque autre voye extraordinaire ; en sorte que les vivres du Camp durent jusques à la fin du mois.

On tiendra des bleds à Hesdin & à Doullens, pour que Messieurs les Generaux les envoyent querir, selon que la marche des Ennemis leur en donnera le moyen.

On croit que tenant le Corps de nos troupes tousjours à Courbie, les Ennemis auront telle jalousie du passage de Maraumont, que Messieurs les Generaux auront moyen d'envoyer à Doullens quinze cens Chevaux, querir cent cinquante charrettes que nous y tiendrons prestes à partir, chargées de vivres : & ce Convoy semblera asseuré, envoyant de l'armée trois autres mil Chevaux pour le recevoir.

Ils peuvent encore envoyer à Hesdin telle quantité de charrois qu'ils voudront, où l'on leur fera donner du bled & de la farine.

C'est à Messieurs les Generaux à ne perdre aucun moment, pour envoyer à Doullens & à Hesdin querir des vivres, selon qu'ils y verront ouverture : parce que ne pouvans remuer nos forces de Corbie, sans que les ennemis les suivent ; se mettans entre elles & le Camp, c'est aux forces du Camp à venir prendre lesdits vivres, aux lieux qui leur seront ouverts. A Amiens ce vingtiéme Juillet 1640. Le Cardinal de Richelieu.

LETTRE CLXXXI.

Aux mêmes.

CE billet est pour dire à Messieurs les Generaux, que la peur que j'ay, que le Convoy qu'ils ont receu, leur fasse perdre le temps à se pourvoir encore de vivres, me fait les conjurer de ne perdre pas un moment d'envoyer querir à Hesdin les farines qui les attendent.

Ayans esté conjurez, comme ils ont esté par les precedentes depesches, d'envoyer les charrettes de vivres & des Officiers, je ne doute point qu'ils ne l'ayent fait. Partant, je presupose qu'il n'y a qu'à les envoyer querir chargées, avec une bonne & puissante escorte, qui rendra cette conduite d'autant plus asseurée, que les Ennemis ne s'en peuvent douter, & ne sont pas en lieu pour l'empescher.

Au Nom de Dieu, Messieurs, executez ce que dessus. Je vous en conjure, & comme je m'oblige de faire valoir vos services, je proteste contre vous tous, si vous perdez aucun temps, & si vous negligez aucun moment de vous secourir vous-mesmes. A Amiens ce 23. Juillet 1640. à sept heures du soir. Le Cardinal de Richelieu.

LETTRE CLXXXII.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Chastillon.

JE conjure Messieurs de Chastillon & de Chaunes de se souvenir que la prise d'Arras ne depend pas seulement de leur faire fournir des vivres, mais en outre d'avancer tellement leurs attaques, que les Ennemis se voyans pressez ayent occasion de se rendre; sans attendre l'extremité.

Je les prie de se souvenir de l'importance de ce billet, & de me mander bien-tost de bonnes nouvelles sur ce sujet. A Amiens ce 24. Juillet, 1640. Le Cardinal de Richelieu.

LET-

LETTRE CLXXXIII.

Aux Mareschaux de Chaunes & de Chastillon.

MESSIEURS, Le Roy a receu beaucoup de déplaisir, de voir par une Lettre que vous avez escrite à Monsieur du Hallier, qu'à vostre conte, vostre Mine ne sera pas en estat de faire mal à Messieurs d'Arras, que le quinziesme de ce mois. Il m'a commandé de vous conjurer de sa part de faire des efforts extraordinaires, pour prevenir ce temps. Je le fais avec d'autant plus d'affection, qu'outre son service, il y va de vostre reputation. Si à graisse d'argent vous pouvez avancer vostre ouvrage, ne le plaignez point, je vous prie, il y va de tout: & vous m'obligerez en mon particulier à vous servir en toutes occasions, comme je feray volontiers, estant, &c, Du 8. Aoust 1640.

LETTRE CLXXXIV.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Je ne sçaurois vous dire la satisfaction qu'a le Roy de la prise d'Arras, & le contentement que j'ay en mon particulier de ce que vous y avez fait paroistre ce que vous valez. J'ay tousiours attendu ce bon succez; & de la benediction de Dieu, & du soin & du courage de ceux qui y ont servy. J'auray à faveur singuliere de vous tesmoigner en vostre particulier, qu'aucun n'estime vostre personne au-

tant que moy, de qui vous recevrez tousiours des effets d'une vraye amitié, qui vous fera connoistre que je suis, &c. Du 9. Aoust 1640.

LETTRE CLXXXV.

Aux Mareschaux de Chaunes, de Châtillon & de la Melleraye.

MESSIEURS,

Ces trois mots sont, pour vous dire que Monsieur de Noyers ira demain coucher à Dourlans; d'ou il partira Vendredy matin, qui est le 17. à quatre heures du matin, avec l'escorte qui luy sera donnée par Monsieur du Hallier, qui le conduira jusques à la teste du Canche: où je vous prie de ne manquer pas d'envoyer mil Chevaux pour le conduire au Camp.

Il vous porte le supplément des Montres, & ce qui est necessaire pour les Travaux. Vous sçavez trop l'estime que je fais de sa personne, & l'affection que je luy porte, pour manquer à envoyer l'escorte telle qu'elle est specifiée cy-dessus. Je vous en conjure, & de croire que je suis veritablement, &c. Du 15. Aoust 1640.

LETTRE CLXXXVI.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Vous sçaurez par Monsieur de Noyers, comme on n'oublie chose aucune, pour mettre la place d'Arras en estat, que si les Ennemis se resolvent à l'assieger, comme vous en avez eu avis, ils n'y

n'y feront pas leurs affaires. Elle sera, avec l'ayde de Dieu, en peu de temps fort bien envitaillée. Outre les bleds, nous y ferons porter des pois, des febves, du riz, du beurre, du fromage, du poisson sallé, des lards, des huilles & de la chandelle. Nous n'oublions pas les drogues, medicamens & vieux linges.

Quant aux munitions de guerre, on y laissera deux cens milliers de poudre, huit gros canons, & douze autres, outre l'Artillerie qui estoit dans la ville.

De vostre part, c'est à vous, Monsieur, de haster les Travaux de la ville, & à faire l'impossible, pour maintenir l'armée que vous commandez.

Monsieur de Noyers escrit amplement pour ce qui est des Travaux, au sieur Arnould, qui est sur les lieux.

Quant à l'armée, le Roy m'a commandé de vous escrire, que pour la conserver, il ne desire pas que vous donniez aucun congé à quelque Officier que ce puisse estre, s'il n'est blessé, ou bien malade. Je vous conjure d'en user ainsi, tant pour l'avantage du service du Roy, que pour vostre interest particulier, afin de ne donner pas lieu de croire que vous avez trop d'indulgence en chose si importante, comme est celle-là.

Sa Majesté estime à propos de faire oster tous les couverts, qui sont dans l'estenduë de la Circonvallation, & dont nous nous sommes servis pendant le siege; afin que si les Ennemis veulent rassieger cette place en l'arriere-saison, la seule incommodité du temps & des lieux soit capable de ruiner leur armée. Je vous suplie d'avoir un soin particulier de l'execution de tout ce que dessus, & vous asseurer que je suis & seray toûjours, &c. Du vingt-cinquiéme Aoust mil six cents quarante.

LETTRE CLXXXVII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,
Les Espagnols n'ayans pas voulu achever le Traitté qui avoit esté projetté, pour l'eschange des prisonniers que nous avons à eux, avec ceux qu'ils nous retiennent; je vous fais cette Lettre, pour vous prier de faire faire une recherche bien exacte dans toute l'armée, des prisonniers qui y sont, & de me les envoyer seurement en cette Ville, pour les y faire garder, ainsi que le Roy me l'a commandé. Je me promets que vous n'en ferez aucune difficulté; & sur cette creance je ne vous en diray pas davantage, sinon que je suis & seray tousjours, &c. A Amiens le 31. Août. 1640.

Vous asseurerez, s'il vous plaist, tous ceux qui ont des prisonniers, que je réponds de leur rançon, & la leur payeray actuellement lors qu'ils sortiront de prison. Le Comte de Fuensaldagne avoit donné Rendez-vous à Peronne, à Monsieur le Comte de Guiche, pour traitter dudit eschange. Lors qu'il a esté audit lieu, il luy a escrit par un Trompette, que le Cardinal Infant avoit revoqué son envoy, si premierement on ne donnoit parole de mettre en eschange Jean de Wert avec Monsieur le Marquis de Gesvres. On luy a respondu que Jean de Wert est desja eschangé avec le Mareschal Horn, ce qui est vray. Sur cela la negotiation s'est rompuë.

LET-

LETTRE CLXXXVIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,
Je ne prends pas la plume, pour respondre aux loüanges que vous me donnez sur le sujet de la prise d'Arras; parce qu'il la faut referer à la benediction que Dieu donne aux Armes du Roy; à la justice de sa cause, & à la prudence & la fermeté de sa Majesté. Je me contenteray de vous dire, que je ne doute point que vous n'en ayez ressenty la joye, que vous me tesmoignés par vostre Lettre, sçachant la part que vous prenez à la prosperité des affaires du Roy; & qu'en mon particulier j'auray tousjours à contentement les occasions, qui me donneront lieu de vous faire voir que je suis, &c. D'Amiens ce 1. Septembre 1640.

LETTRE CLXXXIX.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,
Je vous renvoye cent ou six-vingts deserteurs, qui ont esté arrestez en cette Ville, entre lesquels il y a plusieurs Officiers. Je vous conjure de les juger le plus promptement que vous pourrez, au Conseil de guerre. Outre que le service du Roy le requiert, il m'a commandé si expressement de vous faire sçavoir sa volonté sur ce sujet, que je ne doute point que vous ne la suiviez; m'en des-

chargeant sur vous, comme je fais. Je vous suplie de vous souvenir que les Officiers, qui jusques icy ont esté impunis, doivent servir d'exemple. Comme je ne voudrois pour rien du monde manquer à faire valoir vos services aux occasions; il me seroit impossible de dissimuler la negligence, dont on pourroit user en une telle affaire. La creance que j'ay que vous n'y en aporterez point, me fera finir cette Lettre, en vous asseurant que je suis & seray tousjours, &c. Du 4. Septembre mil six cens quarante.

LETTRE CXC.

Au même.

MONSIEUR,

J'ay esté si estonné, quand j'ay apris que vous n'avez pas encore retranché vostre pain, & qu'il s'en distribuë tous les jours plus de trente mil rations, que je ne puis que je ne prenne la plume, pour vous representer qu'en user ainsi, est mettre le desordre dans les armées du Roy, & reduire la guerre à des difficultez insurmontables. Vous avoüerez, je m'asseure, qu'il n'y a nulle aparence de pretendre n'avoir que quinze mil hommes effectifs dans vostre armée, & donner plus de trente mil rations de pain par jour. Je vous prie de donner ordre à ce desordre, afin que j'en rende compte au Roy, & que je puisse faire subsister vostre armée. Y allant, comme il va, de vostre reputation, je ne doute point que vous ne fassiez ce que vous vous devez à vous mesme en cette occasion, & ce que je m'en promets moy mesme, qui suis veritablement, & seray tousjours, &c. Du 4. Septembre, 1640.

LET-

LETTRE CXCI.

Au même.

MONSIEUR,

Les plaintes qui nous sont faites à tous momens, tant par les Chartiers qui vont à Arras & à vostre armée, du mauvais ordre qu'on aporte à l'escorte des Convois, principalement au retour des charrois, que par les Marchands qui en reviennent, ausquels ils disent que les Allemands ont pris, depuis la fin du siege, plus de trente mil escus, m'obligent à vous faire cette Lettre, pour vous prier de remedier par vostre authorité à ces desordres, & faire en sorte qu'à l'avenir ils n'arrivent plus. Vous concevez si bien de quelle consequence est cét affaire, qu'il seroit superflu de vous le representer. Cependant je ne laisseray pas de vous dire, que si vous ne donnez entiere seureté aux Chartiers, aux Vivandiers & aux Marchands qui vont & viennent, il sera impossible de faire subsister vos troupes, & de munir Arras, comme le Roy l'a commandé. Ie m'asseure que ces considerations & vostre propre interest, vous convieront de pourvoir de telle sorte à ce qui est necessaire pour ce mal, qu'il n'en arrivera plus d'inconvenient. Je vous en conjure derechef autant qu'il m'est possible, & de croire que je suis, & seray tousiours, &c. Du sixiéme Septembre 1640.

LETTRE CXCII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Je ne doute point que vous n'aportiez tout l'ordre qui se peut, pour la discipline de l'armée. Je suis tres-ayse que vous ayez reglé le pain: & me promets que vous ferez ensuite ce qu'il faut, pour faire

faire chastier les deserteurs, & empescher qu'il n'y en ayt à l'avenir. J'ay veu ce que vous me mandez des divers lieux, où vous pensez pouvoir faire subsister l'armée jusques à la fin de ce mois. Sur quoy je n'ay rien à vous dire, sinon qu'ayant deffenses du Roy de laisser penser l'armée à revenir en France, avant que ce mois cy soit passé; je vous conjure de faire en sorte, qu'elle puisse estre au lieu où elle est, ou en deça vers Saint Pol, ou en delà vers les quartiers de Theroüenne, jusques audit temps. Quant au poste de Marquion & d'Inchy, outre qu'il y a diverses raisons qui doivent empescher de penser à ce poste, la difficulté qu'il y auroit de tirer des vivres à cause de Bapaume & de Cambray, en doit faire perdre le dessein. Je vous prie donc Monsieur, de faire subsister l'armée là où elle est, & en autres lieux que vous penserez les plus commodes, tout le reste de ce mois, & de croire qu'il n'y a personne qui estime plus vostre amitié, que moy, ny qui desire d'avantage de vous donner des preuves de la sienne; vous asseurant que je suis, &c. Du 8. Septembre 1640.

LETTRE CXCIII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Venant d'aprendre par une Lettre, que vous avez écrite à Monsieur de Noyers, que vous faites estat de partir du lieu où vous estes, Vendredy prochain; je vous fais celle-cy, pour vous confirmer ce que je vous ay desia mandé sur ce sujet, qui est, qu'il est important au service du Roy, que vous trouviez l'invention de faire subsister vos troupes au poste que vous ocupez maintenant, & autres lieux voisins, jusques à la fin de ce mois, pour des raisons que je ne vous puis escrire. Je vous prie donc, pour l'amour de moy, d'y faire l'impossible, & de vous asseurer que je feray valoir à

sa

sa Majesté, le service que vous luy rendrez en cette occasion, ainsi que vous le pouvez desirer de celuy qui est, comme moy, &c. Du 10. Septembre 1640.

LETTRE CXCIV.

Au même.

IL seroit inutile d'avoir pris Arras, si l'on n'aporte tous les moyens necessaires pour le conserver ; ce qui se peut faire, moyennant qu'il soit bien muny de toutes choses.

En cette consideration, la demeure de l'armée aux lieux où elle est, ou autres lieux circonvoisins, est du tout necessaire pendant ce mois ; qui est le terme le plus court, dans lequel la ville d'Arras peut estre ravitaillée, comme il faut.

On a disposé ledit ravitaillement, en sorte, qu'il est presque impossible de le faire passer par autre part que par Dourlans, veu qu'une partie des bleds viennent d'Abbeville, & de Xaintonge par la mer : ce qui fait qu'on ne peut sans grandes incommoditez & des longueurs insurmontables en cette saison, les faire passer par autre lieu, que par Dourlans ; ce qui se fera avec grande commodité, les armées du Roy estant logées où elles sont.

Outre que si elles estoient à Marquion, lesdits Convois ne se pourroient faire par Dourlans, selon ce que l'on a promis aux Marchands. On trouveroit beaucoup plus de difficulté aux voitures du pain aux armées, par auprés de Bapaume, qu'on ne fait maintenant. Et quand mesme on en pourroit asseurer la voiture de temps en temps par Convois ; le passage des Vivandiers, qui vont & viennent tous les jours (chose du tout necessaire pour faire subsister commodement les armées) seroit absolument interrompu.

Ces raisons font que quand mesme il y auroit quelque incommodité à souffrir, pendant le reste de ce mois, au lieu où est presentement l'armée de Monsieur le Mareschal de Châtillon, ou autres circonvoisins, il vaut mieux les suporter, que de tomber dans les inconveniens, qu'on ne pourroit éviter, allant du costé de Marquion. C'est ce qui fait que Monsieur le Mareschal de Châtillon est conjuré d'user de sa prudence, de son industrie & de son authorité, pour faire que les choses aillent comme on le peut desirer en ce point, & de croire que je suis son tres-affectionné Serviteur. Le Cardinal de Richelieu.

LETTRE CXCV.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR, J'ay receu avec un extreme contentement, la nouvelle que Monsieur de Mont-bas m'a apportée de vôtre part. J'espere que toutes celles, que vous nous donnerez, ne seront pas plus mauvaises, & que Dieu continuera à faire prosperer les armes du Roi sous vôtre conduite. Je l'en prie de tout mon cœur, & vous, de croire que je ne manqueray pas de faire valoir vos services, ainsi que vous le pouvez desirer.

Je ne vous parle point de vostre sejour aux quartiers, où vous estes, & aux lieux circonvoisins; parce que je vous en escrivis hier amplement, & que Monsieur de Noyers vous en escrit encore maintenant. Je vous conjure seulement de bien considerer nos depesches sur ce sujet, & de vous asseurer de la continuation de mon affection & de mon service, & que je suis certainement, &c. Du quatorziéme Septembre 1640.

LET-

LETTRE CXCVI.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,
J'ay veu la lettre, que vous m'avez escrite sur le sujet du dessein, que les Espagnols témoignent avoir de venir assieger Narbonne, maintenant qu'ils se sont accommodez avec les Catalans. Sur quoy je n'ay autre chose à vous dire, si ce n'est que cét avis ne doit pas estre negligé, quoy que je ne le tienne pas autrement asseuré, n'y ayant gueres d'aparence que les Espagnols entreprennent un siege, comme seroit celuy de Narbonne, en la saison où nous sommes, & en un Pays où il n'y a ny fourages ny bois. Cependant il se faut preparer, comme si la chose devoit estre, afin de n'estre pas surpris. Il ne se pouvoit faire davantage, que ce que vous me mandez avoir fait, pour mettre la place en état de se défendre, si elle est attaquée: & je me promets que vous n'aporterez pas moins de soin, de vigilance & d'affection à preparer & assembler les forces de vostre Gouvernement pour en chasser les Ennemis, s'ils y entrent. On n'oubliera aucune chose possible de deça, pour vous y ayder, ainsi que Monsieur de Noyers vous escrit plus amplement. A quoy me remettant, je ne vous feray celle-cy plus longue, que pour vous asseurer de mon affection, & que je suis & seray tousjours, &c. De Chaunes ce 21. Septembre 1640.

LETTRE CXCVII.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Vous sçaurez par Monsieur d'Heudicourt, ce que j'estime pour le reste de vostre Campagne. Je vous conjure de faire tout ce qui vous sera possible pour bien remettre vostre Cavalerie, à ce qu'estant mise en Garnison, elle puisse estre en estat de servir en certaines occasions, que la folie des Ennemis le pourroit requerir, s'ils entreprenoient de nous tourmenter à Arras. Je desire de tout mon cœur que vous puissiez finir vostre Campagne par l'enlevement de quelque Quartier des Ennemis, s'ils se mettent en lieu où vous puissiez faire l'entreprise avec bon succez. Vous honorant comme je fais, je seray ravy d'avoir sujet de faire valoir vos actions, & de vous tesmoigner que je suis, &c. Du 24. Septembre 1640.

LETTRE CXCVIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

J'ay entretenu plusieurs fois Monsieur d'Alby fort amplement, sur toutes les choses qui vous concernent. Ses Lettres vous auront tesmoigné, je m'asseure, que j'ay autant d'affection pour vous, que j'eus jamais. Tout ce que je desire pour vostre avantage, est plus d'activité.

Mon-

Monsieur le Prince retourne en vostre Gouvernement. Mais son voyage ne vous donnera point d'inquietude, s'il vous plaist ; vous asseurant qu'on ne pense à aucune chose qui vous puisse estre prejudiciable, & que luy ny aucun autre, dont vous puissiez apprehender les mauvais offices, ne sont pas capables de vous nuire, ny d'empescher vos amis de vous servir, comme vous le pouvez desirer. M'ayant asseuré qu'il n'en a pas le dessein, je dois vous dire, que si vous n'en avez quelque connoissance particuliere, que je n'ay pas, il n'y a pas lieu de le croire.

Monsieur de Noyers vous a escrit particulierement les intentions du Roy sur les affaires courantes : Je vous conjure d'y aporter ce qui depend de vostre affection & de vostre diligence, & de vous asseurer que je suis & seray tousjours, &c. De Chaunes ce 26. Septembre 1640.

LETTRE CXCIX.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,

Le desir que j'ay de voir le Canal de Loire en Seine en sa perfection le plustost qu'il se pourra, me fait prendre la plume, pour vous conjurer de nouveau, ainsi que j'ay desja fait plusieurs fois, de favoriser cét ouvrage dans vos Terres, suivant l'intention portée par ses Lettres patentes, sans y aporter aucun retardement. L'offre que font les Entrepreneurs, de vous desdommager au dire d'Experts, d'Arbitres ou de Justice, est si raisonnable, que je ne doute nullement que vous n'en soyez satisfait, & qu'en cette consideration, & en la mienne, vous ne laiſ-

laissiez travailler lesdits Entrepreneurs ; en sorte que ledit Canal soit achevé dans le mois d'Octobre, ainsi qu'ils me l'ont promis, pourveu qu'ils n'y soient point troublez. En ce faisant, vous m'obligerez en mon particulier, à vous témoigner en autre occasion, que je suis, &c, Du 29. Septembre 1640.

LETTRE CC.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

Estant venu un bruit jusques aux oreilles du Roy, que l'intelligence d'entre vous & Monsieur d'Espenan n'est pas telle, qu'il seroit à desirer pour le service de Sa Majesté, j'ay estimé à propos, comme vôtre amy, de vous en avertir, & vous dire que ledit sieur d'Espenan estant employé, comme il est, en des affaires importantes, je croy non seulement que vous ne le devez pas traiter avec froideur, & indifference, mais au contraire, l'authoriser en ce que vous pourrez, & contribuer ce qui dependra de vous, pour faire reussir les choses que le Roy luy a commises. Sa Majesté se le promet de vostre affection & de vostre zele, & je vous en prie en mon particulier, pour vostre propre interest ; vous asseurant que je le porteray tousjours, quand il sera juste, ainsi que j'ay fait jusques icy ; & qu'un des plus grands plaisirs que j'aye au monde, est de sçavoir que les personnes que j'ayme, vivent ensemble comme ils doivent. Je me promets que vous y aporterez de vostre part ce qui est à desirer, ainsi que je vous en conjure, & de croire que je suis veritablement, &c. De Ruel ce 9. Decembre 1640.

LETTRE CCI.

Au Mareſchal de Schomberg.

MONSIEUR,

Le Roy ayant accordé au Clergé une Aſſemblée generale pour faciliter les moyens de donner à Sa Majeſté le ſecours, qu'elle luy demande, je vous fais cette Lettre, pour vous prier d'employer voſtre authorité, conjointement avec celle de Monſieur le Prince, à ce que Monſieur l'Eveſque de Niſmes ſoit deputé pour la Province de Narbonne, & Meſſieurs de Pamiers le Neveu, ou de Lombez, pour celle de Toulouſe. On vous objectera peut-eſtre, que quelques-uns de ces Meſſieurs eſtoient deputez à la derniere Aſſemblée. Mais, outre que ceux qui n'ont autre intention que du bien, jugent que ce ſont ceux qui y peuvent le mieux ſervir l'Eſtat en cette occaſion, en ſervant l'Egliſe, qui ne peut deſnier à ſa Majeſté un ſecours ſi raiſonnable, comme celuy qu'elle deſire; j'ay à vous dire que les Reglemens faits pour la deputation des Eveſques, veulent qu'on ne prenne point garde ny au tour ny à l'ordre. Je vous conjure auſſi de faire en ſorte, que l'Election qui ſe fera dans ces Provinces des Deputez du ſecond Ordre, ſoit de perſonnes douces & faciles à gouverner, & de ne faire connoiſtre aux uns ny aux autres, que je vous aye eſcrit ſur ce ſujet: ſeulement leur pouvez vous faire ſçavoir, que vous ne doutez point que je ne ſois bien-ayſe, que ſa Majeſté ayt contentement en cette occaſion; en laquelle je vous prie de contribuer ce qui dependra de vous, & de croire que je feray valoir à ladite Majeſté le ſervice que vous luy ren-

rendrez, ainſi que vous le pouvez deſirer de, &c. De Paris ce 23. Decembre 1640.

LETTRE CCII.

Au Mareſchal de Schomberg.

Du Cabinet du Sieur Bodin.

MONSIEUR,
Vous verrez par la depeſche, que Monſieur de Noyers vous fait, ce que le ſervice du Roy requiert que l'on faſſe pour le ſecours des Catalans. Je vous conjure par l'affection, que je ſçay que vous avez pour la proſperité des affaires de Sa Majeſté, de n'oublier rien de tout ce qui ſe peut humainement, pour faciliter ledit ſecours, & pour faire en ſorte que Monſieur de la Motte puiſſe avoir promptement le Corps des Troupes, qui luy eſt deſtiné, pour entrer dans le Pays des Catalans; en attendant que vous puiſſiez preparer & aſſembler le reſte des forces de ſa Majeſté, avec leſquelles vous irez attaquer Collioure par terre, ſelon qu'il vous eſt mandé par la depeſche de Monſieur de Noyers.

Je ne vous repreſente point de quelle conſequence ſont ces affaires, parce que vous le pouvez juger auſſi bien que moy: ſeulement vous diray-je qu'il importe à la reputation du Roy, de les ſoûtenir puiſſamment, & d'y aporter tout le ſoin & la vigilance poſſible. Je me tiens d'autant plus aſſeuré de la voſtre en cette occurrence, que vous ſçavez que j'affectionne particulierement cette affaire, & que vous ne ſçauriez rendre un ſervice plus utile à ſa Majeſté. Je le luy feray valoir de telle ſorte, que vous aurez ſujet d'en eſtre ſatisfait, & de me croire auſſi veritablement que je ſuis, &c. De Paris ce 11, Fevrier 1641.

Je fais partir preſentement Monſieur de Bezançon, pour aller trouver Monſieur de Bourdeaux, & le preſſer de ſe mettre en mer avec les vaiſſeaux & les Galleres, pour ſecourir les Catalans, & ſe rendre maiſtre du Cap de Quiers, & de là aller vous ſeconder par mer à Collioure.

LETTRE CCIII.

Au Mareſchal de Schomberg.

MONSIEUR,

La capacité de Monſieur de Bezançon m'empeſche de prendre la plume pour autre choſe, que pour luy donner creance en ce qu'il vous dira, pour vous hâter d'entrer dans le Rouſſillon pour aller attaquer Collioure par terre, ainſi qu'il vous a eſté mandé. L'affaire eſt de ſi grande importance pour le ſervice du Roy, & pour voſtre reputation, & ſi peu difficile, eſtant bien entrepriſe, ainſi que vous l'avez mandé vous-meſme; que je ne doute point que vous ne faſſiez ce que Sa Majeſté deſire de vous en cette occaſion. Je vous conjure de n'y perdre aucun temps, & de croire que je ſuis, &c. De Paris ce douziéme Fevrier 1640.

LETTRE CCIV.

A Monſieur le Chancelier.

MONSIEUR,

Les intereſts de l'Eſtat ayant touſjours eſté les ſeuls, que j'ay eus devant les yeux; j'eſtime main-

maintenant que le public doit estre aucunement satisfait par la connoissance du mauvais dessein, que Monsieur de Vendosme s'estoit mis dans l'esprit, que je puis, sans prejudicier au service du Roy, suplier sa Majesté de pardonner à Monsieur de Vendosme, & d'aprouver la resolution que j'ay prise en mon particulier, de ne me souvenir jamais du mal, qui a esté projetté contre moy. La clemence, dont il plaira au Roy user en cette occasion, n'estant accordée qu'à ma treshumble suplication, on ne sçauroit penser à mon avis, qu'elle puisse donner lieu à pareille entreprise; qui est, selon la connoissance que j'ay de la bonté de sa Majesté, la seule consideration qui la peut arrester. Je vous conjure sur tous les plaisirs, que me sçauriez faire, d'obtenir d'elle l'enterinement de ma suplication, & de croire que je suis, Monsieur, vostre affectionné Serviteur, le Cardinal de Richelieu. De Ruel le Vendredy matin 17. May 1641.

LETTRE CCIV.

Au Mareschal de Chastillon.

MONSIEUR,

Ayant fait sçavoir au Roy le desir que vous avez d'avoir encore le Regiment de Piedmont, sa Majesté m'a fait l'honneur de me mander qu'elle le trouve fort bon. Ainsi, vous avez maintenant tout ce que vous avez demandé, pour executer les desseins que vous avez; dont je souhaite que les succez soient tels, que vous les pouvez desirer vous-mesme, comme étant veritablement, &c. De Ruel le 5. May 1641.

LETTRE CCV.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,
Le Roy vous envoye Monsieur Fabert, pour vous faire connoistre de nouveau, qu'il approuve bien le dessein que vous luy avez proposé pour Sedan, mais qu'il veut auparavant qu'on prenne Bouïllon, comme chose qui seroit capable de vous donner beaucoup de traverse dans la suite de vostre entreprise. Sa pensée est si raisonnable, que c'est à vous de faire voir, qu'en y deferant vous deferez à la raison. Nous avons avis que les Ennemis ont envie de fortifier Torcy. En avoir seulement le dessein à vostre veuë, est une chose si honteuse pour les armes du Roy, que je ne doute point que vous ne leur donniez sur les doigts aussi-tost qu'ils voudront mettre leur projet en execution. Souvenez vous, Monsieur, qu'il y va du vostre, de laisser les armes du Roy oysives, lors que vous pouvez les faire agir contre des gens qui entreprennent des choses à vostre veuë, qu'ils ne sçauroient soustenir. L'affection particuliere que je vous porte, outre la passion que j'ay aux interests des affaires du Roy, me fait vous conjurer de ne perdre aucun instant de faire valoir vostre nom, ainsi que la memoire de vos Ancestres vous y convie. Je suis, &c. Du 12. Juin 1641.

LET-

LETTRE CCVI.

Au Mareschal de Châtillon.

MONSIEUR,
Je suis extremement fasché du malheur qui vous est arrivé. Dieu a voulu châtier Monsieur le Comte, & nous donner un coup de foüet. Nous l'avons tous bien merité, pour nos pechez particuliers ; & vous, pour l'irresolution que vous avez euë long-temps, à faire ce que vous sçavez bien pouvoir & devoir en vostre conscience. Je vous prie d'y penser serieusement en cette occasion, & de croire que je suis, &c. De Peronne le 9. Juillet mil six cens quarante & un.

LETTRE CCVII.

A la Comtesse de Soissons.

MADAME,
Je ne sçaurois assez vous faire connoistre le desplaisir, que j'ay tousjours eu de ce que vous n'estiez pas maistresse des volontez de Monsieur vôtre fils. S'il vous eust voulu croire, vous n'auriez pas l'affliction que sa faute & sa mort vous donnent tout ensemble. Je supplie Dieu de tout mon cœur, qu'il luy plaise de vous consoler, & de me croire, &c.

LET-

MEMOIRE.

Aux Mareschaux de Chastillon, & de Brezé.

MEssieurs les Generaux auront aujourd'huy, ou demain les huit cens Suisses de la Garde; dans trois jours, sept cens Chevaux de renfort; & cinq ou six jours aprés, le Regiment de Monsieur d'Aumont.

Le Canon arriva hier à Retel.

Ils auront aprés-demain des mousquets & des piques pour les gens desarmez; & trois jours aprés, des habits & des souliers.

Je les prie de prendre un soin particulier de faire restablir les Corps tant d'Infanterie que de Cavalerie, qui ont esté défaits; parlans à tous les Chefs, & animans un chacun à se recommander, & desirer prendre revanche.

Monsieur de Gremonville emporte de l'argent, pour donner le prest aux Soldats devalisez, jusques à ce qu'ils soient remis dans le Corps de l'armée; où ils rentreront dans la vie commune de tous les autres: & en attendant la Montre, qui viendra dans quinze jours, il a fait fonds de douze ou quinze mil escus en cette Ville, pour prester de l'argent aux Officiers qui en auront besoin.

Je conjure Messieurs les Generaux, d'envoyer si souvent des partis à la guerre, que les Ennemis ne puissent faire aucune marche, qu'ils n'en soient aussitost advertis.

Je les conjure aussi de ne perdre aucun temps de faire à Retel & Château-Portien, les travaux qu'ils jugeront necessaires; à ce que si la marche des Ennemis les obligeoit à quiter ce poste pour les suivre, lesdits lieux demeurent en seureté, avec les

gar-

garnisons qu'ils estimeront à propos d'y laisser. De Rome ce 17. Juillet 1641.

LETTRE CCVIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,
Je ne sçaurois assez vous remercier du souvenir, qu'il vous plaist avoir de moy; & de l'affection, que vous me tesmoignez par vostre Lettre, de laquelle je n'ay jamais douté. Lors que le siege de Perpignan sera finy, vous me ferez plaisir de venir icy le plustost que vous pourrez, & Monsieur le Cardinal Mazarin vous ira rencontrer, devant que vous arriviez à Montpellier, pour aviser à ce qu'il faudra faire selon l'ouverture qu'en a faite le present porteur. Cependant, je vous conjure de croire que je suis & seray tousjours, Monsieur, Vostre tres-affectionné serviteur. De Tarascon ce neuviéme Juillet 1642.

Cette Lettre, & les autres qui suivent du Cardinal de Richelieu, escrites de la main de Monsieur Cheré, ou de Monsieur Charpentier, ses Secretaires, estoient envoyées sans estre signées, d'autant que le mal survenu au bras droit de son Eminence, l'empeschoit de pouvoir signer ny escrire.

LETTRE CCIX.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,
Les considerations publiques devant estre tous-

tousjours preferées aux particulieres; Je croy que vous devez trouver bon, aussi-tôt la presente receuë, de faire un tour en vostre Gouvernement, & aux frontieres de Guyenne, pour y amasser les gens de cheval & de pied que vous avez proposez vous mesme. Vous serez si proche de Perpignan, qu'il n'y peut rien arriver, que vous ne vous y trouviez. Le service du Roy m'oblige donc à vous conjurer de ne manquer pas d'effectuer en cela vos premieres pensées, lesquelles je feray valoir auprés du Roy, ainsi que vous le pouvez desirer. Cependant vous croyrez, s'il vous plaist, que je suis & seray tousjours, Monsieur, Vostre tres-affectionné serviteur. De Tarascon ce 19. Juillet 1642.

LETTRE CCX.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR,

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'écrire, & le Memoire que ce Gentilhomme m'a rendu de vostre part, par lequel j'ay reconnu l'état auquel est le siege de Perpignan, duquel il faut attendre avec patience le succez, qu'avec l'ayde de Dieu j'espere estre enfin tel, qu'on a lieu de se le promettre. Cependant, je vous rends mille graces du desir, que vous avez eu agreable de me tesmoigner, de me voir avant mon depart de ce Pays, qui procede de l'affection que je sçay que vous me portez; en revanche de laquelle, je vous conjure de faire état certain de la mienne, comme étant, Monsieur, Vostre affectionné serviteur. De la Voute ce 18. Août 1642.

LETTRE CCXI.

Aux Mareschaux de Schomberg & de la Melleraye.

MESSIEURS,
Ces trois mots sont pour vous dire, que puis que Monsieur le Mareschal de la Motte consent, que vous gardiez pour cette heure les deux mil hommes de pied, qui luy estoient destinez, je n'ay rien à dire, qu'à aprouver le concert qui s'est fait entre vous autres Messieurs : de la bonne conduite desquels j'espere bien-tost la prise de Perpignau, & peut-estre la deffaite des Ennemis. Cependant, vous croirez, s'il vous plaist, que je suis, Messieurs, Vostre tres-affectionné serviteur. De la Voute 21. Aoust 1642.

LETTRE CCXII.

Aux mêmes.

MESSIEURS,
J'ay beaucoup de peine à croire, que le Roy puisse tirer grand avantage des Milices, que vous proposez de faire passer par force en Catalogne, & à mon avis, vous vous priverez pour une autre fois du secours desdites Milices, qui ne marcheront plus quand on voudra lever des troupes, de peur qu'on les trompe, comme on aura fait.

Ainsi ma pensée seroit, que Monsieur le Mareschal de Schomberg, Messieurs d'Alby & de Nismes, fissent en sorte que de toutes les milices on en peut avoir dou-

ze

ze ou quinze cens, qui voudroient bien aller volontairement servir en Catalogne, en leur promettant de les laisser revenir à la fin d'Octobre ; ce qu'il leur faut tenir religieusement.

Outre ces troupes là, il faut envoyer le Regiment de Tavannes, & les trois cens hommes de Monsieur de Villeroy, à Monsieur de la Motte.

Vous luy pouvez encore envoyer les Regimens d'Effiat, de Cauvisson & de Montausier.

Quant à la Cavalerie, je croy que vous pouvez luy envoyer les neuf Compagnies de Gendarmes, pour servir jusqu'à la fin d'Octobre, & le Regiment de Boissac, dont la personne servira en la qualité qu'il a de Mareschal de Camp; le Regiment de Lerans y peut aller aussi.

Pour le Roussillon, je suis d'avis que vous y laissiez les Regimens de Cavalerie d'Anguien & de Ballou, & que vous departiez le reste de l'Infanterie, ainsi que vous l'estimerez à propos, ou dans le Roussillon, ou dans les frontieres du Languedoc: Car si vous laissez le Roussillon du tout desnué de gens de guerre, vous vous en repentirez asseurement, en ce que les Ennemis pourront en ce cas amener à Roses par mer cinq ou six cens Chevaux, comme ils le peuvent faire, qui feront du ravage.

L'intention du Roy est, que vous mettiez si bon ordre à bloquer Salces, qu'il n'e puisse estre secouru en aucune façon. C'est ce qui fait que ce n'est pas trop de laisser deux Regimens de Cavalerie dans le Roussillon, & deux ou trois d'Infanterie, pour cét effet, & pour garentir le Lampourdan.

Je n'ay point de pouvoir du Roy, de vous permettre de sa part de quitter le Roussillon, que vous n'ayez premierement fait mettre des vivres dans Perpignan, pour un an pour trois mil hommes. Il y a trois ou quatre jours que j'ay fait partir d'icy cent mil livres, que nous avons empruntez pour cét effet; & l'argent ne vous manquera pas.

Je ne vous dis rien de la garnison de Perpignan, parce que le Roy y a destiné les Suisses & Champagne, & vous ferez fort bien d'y mettre encore un Regiment. Cependant, asseurez-vous, s'il vous plaist, de la continuation de mon affection, & que je suis, &c. De Lyon ce 6. Septembre 1642.

Si nonobstant ce que je vous mande cy-dessus, vous pouvez faire passer toute la Milice, ainsi que j'en écris particulierement à Messieurs d'Alby & de Nismes, j'en feray tres-ayse.

PROMESSE

Du Cardinal Mazarin au Duc de Boüillon.

MOnseigneur le Cardinal de Richelieu n'étant pas en état de signer une promesse pour l'asseurance de la liberté de Monsieur le Duc de Boüillon, suivant le pouvoir que le Roy luy en a donné, m'ayant donné charge de le faire, & de la signer au nom de son Eminence; Je promets audit Sieur Duc de Boüillon, que tout aussi-tôt que la Ville, Château & Citadelle de Sedan seront entre les mains de sa Majesté, on donnera tous les ordres necessaires pour faire sortir ledit Sieur Duc de Boüillon du Château de Pierre-encize, pour aller à Roussy, Turenne, ou autres de ses Maisons, telles qu'il luy plaira. Fait à Lyon le 15. Septembre 1642. Le Cardinal Mazariny.

LETTRE CCXIII.

Au Mareschal de Schomberg.

MONSIEUR, Vous sçaurez particulierement par Monsieur de Besay, la satisfaction qu'a eu le Roy,

Roy de la Nouvelle de la Capitulation de Salces. Il vous dira aussi la joye, que j'ay de cét heureux succez, & de celuy de Perpignan, qui est plus grande que je ne vous le sçaurois representer.

Ce que vous avez à faire maintenant, à mon avis, est d'établir de si bons ordres dans le Roussillon, que le Pays se puisse remettre, & les troupes, qui y sont, subsister & se refaire doucement.

Si Monsieur le Mareschal de la Motte a besoin d'être encore secouru, & renforcé d'Infanterie & de Cavalerie, & qu'il vous en demande; le Roy trouvera bon que vous luy envoyez les Regimens d'Anguien & de Conty, mettant les Italiens dans Perpignan en la place d'Anguien, qu'il en faudra tirer, comme aussi le Regiment de Cavalerie d'Anguien: mais ce n'est qu'en cas de besoin, & que le service de sa Majesté le requiere ainsi. N'étant pas fort éloigné de mondit Sieur de la Motte, vous pouvez avoir souvent de ses nouvelles, suivant lesquelles vous agirez: aussi m'en reposant sur vostre soin, & sur vostre affection: je vous asseureray de la continuation de la mienne, & que je suis, Monsieur, Vostre tres-affectionné serviteur. De Dezize ce 3. Octobre 1642.

Raport fait au Roy à Grenoble, par le Cardinal de Richelieu, en presence des Mareschaux de France, & depuis à Lyon à la Reyne-Mere, en presence du Garde des Seaux de Marillac, sur le sujet de la negociation qui s'étoit faite pour la Paix en Italie.

Il s'est trouvé cinq principales difficultez à la Negociation, qui s'est faite pour la Paix d'Italie.

La premiere sur le fait de l'Investiture que l'Empereur doit donner à Monsieur de Mantouë, de ses Etats; & de la seureté avec laquelle il les peut posseder à l'avenir.

La seconde, sur la liberté qu'à tout Prince souve-

rain, de mettre en ses Places telle garnison que bon luy semble.

La troisiéme, sur le partage que Monsieur de Savoye pretend sur le Montferrat, & le Duc de Guastalle sur Mantouë.

La quatriéme, sur la restitution des passages occupez aux Grisons par l'Empereur ; & celle de ce que le Roy tient aux Estats de Monsieur de Savoye.

La cinquiéme, sur le sujet des reparations des contraventions faites au Traité de Monçon, passé entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, sur les differends d'entre les Grisons & les Valtelins.

Tous ces points ont esté agitez plusieurs fois entre les parties, par l'intervention de Monsieur le Legat & du Nonce de sa Sainteté.

Il y a eu plusieurs contestations sur le sujet de l'Investiture. Les François la demandoient presente, & actuelle en faisant un Traité, & ce avec raison ; parce qu'il y a si long temps que Monsieur de Mantouë l'a demandée par l'envoy qu'il a fait de son propre Fils, qu'il ne reste plus à l'Empereur qu'à la donner, les ceremonies prealables ayant esté faites. Les Imperiaux & les Espagnols au contraire offroient de la donner trois semaines aprés un Traité fait, parce, disoient-ils, qu'ils vouloient qu'il y eust temps à la leur demander de nouveau. Bien que cette formalité semblast affectée pour gagner temps, la France s'y est accordée.

Quant au deuxiéme point, les Espagnols ont tousjours voulu absolument, que tous les François sortissent de Cazal, en sorte que Monsieur de Mantouë n'y en tint point à l'avenir. Ceux qui agissoient pour le Roy, representoient, qu'il n'étoit pas juste, & que Monsieur de Savoye avoit tenu dans ses Etats des Espagnols & des François, quand il avoit voulu ; Que tous les Princes souverains avoient cette liberté ; Que s'il en falloit priver Mr. de Mantouë, parce qu'étant Prince Italien, il ne devoit point appeller d'Etrangers, il falloit con-

conserver les Etats de Milan, de Naples, de Sicile avec des Milanois, Napolitains, & Siciliens, & en exclurre les Espagnols; que la France ne demande point, que par Traité il demeurast des François dans Cazal, mais bien que Mr. de Mantouë ne fust pas privé de la liberté d'y mettre telle garnison qu'il voudroit, qui s'étendoit aussi bien aux Allemands & aux Espagnols, qu'aux François, s'il en vouloit prendre. Jamais le Marquis de Spinola n'a voulu consentir à cet article, mais il a tousjours dit, que quand il auroit perdu quatre Batailles, il ne le feroit pas; disant que les Etats de son Maître ne seroient point en seureté, tandis que les François auroient quelque pied en Italie.

Pour éviter l'aprehension qu'il témoignoit avoir sur cet article, on a voulu limiter à 12. ou 15. cens hommes, le nombre des François qu'il devoit y avoir au Montferrat, en cas que Mr. de Mantouë y en voulust; ce qui n'étoit pas capable de donner ombrage : jamais il ne l'a voulu. Seulement à la fin les Mediateurs se laissoient ils entendre, que pourveu qu'il fust dit, que tous les François sortiroient des Etats de Monsieur de Mantouë, & qu'ils en sortissent actuellement, Monsieur de Savoye en pourroit laisser passer deux ou trois cens, un à un, sans faire semblant de connoistre qu'ils allassent pour servir Monsieur de Mantouë.

On a respondu à cette ouverture, qu'outre qu'elle estoit honteuse en soy mesme, les Espagnols qui la souffriroient, auroient sujet de pretendre que nous contreviendrions au Traité qui seroit fait; ce qui chargeroit le Roy de blâme & de mauvaise foy.

Quant au troisiéme point, il s'y est trouvé deux difficultez. La 1. est, que Mr. de Savoye a voulu choisir son partage en tel lieu que bon luy a semblé du Montferrat, quoy que ce choix & cette élection apartienne à celuy qui paye. La deuxiéme, il a tousjours soûtenu qu'il devoit estre payé des quinze mil escus de rente, qui luy furent promis l'année passée, avec Trin, en la seule nature des revenus, dont joüissoient les Ducs

de Montferrat; quand les droits, qu'il pretend sur lesdits Estats, luy sont écheus. Ainsi il excluoit la plus-part des droits, dont jouït maintenant Monsieur de Mantouë, quoy qu'ils soient hereditaires & perpetuels : & par ce moyen, au lieu de quinze mil escus de rente, il en eust eu plus de cinquante.

Monsieur de Mantouë au contraire disoit, qu'il devoit payer les quinze mille escus, en la nature des droits dont il jouïssoit, quand il avoit promis lesdits quinze mille escus. Cependant jamais Monsieur de Savoye ne s'est voulu departir de ses pretentions, & a dit clairement, que quand on le jugeroit autrement, Monsieur de Mantouë n'auroit ny son amitié, ny paix ny repos avec luy.

Quant au quatriéme point, les Imperiaux & Espagnols ont demandé, qu'on restituast au mesme jour qu'ils restitueroient les passages des Grisons, Suze, Pignerol & tout ce que le Roy tient en Italie. On a soustenu pour la France, que tout ce qu'on pouvoit desirer, estoit de mettre la restitution de Suze en balance avec celle des passages des Grisons, parce que Suze avoit esté pris pour avoir le passage, & aller contre l'Espagne, qui attaquoit Monsieur de Mantouë, & qu'il n'estoit pas de mesme de Pignerol, qui avoit esté pris, pour éviter l'occasion d'entrer en une guerre irreconciliable avec l'Espagne. Cependant Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui traitoit pour le Roy, consentant que Suze fust rendu au mesme temps des susdits passages des Grisons, a tousjours dit que, comme il ne pouvoit consentir à la restitution de Pignerol, parce qu'il n'en avoit point ordre du Roy, qui lors n'en sçavoit pas mesme la prise, il ne pouvoit pas dire qu'on ne le voulust pas restituer, croyant au contraire qu'il se trouveroit plus
de

de difficulté à la façon de le restituer, qu'en la restitution mesme. Qu'il y avoit difficulté à la rendre par Traité, ou par courtoisie; qu'il ne doutoit point que Madame ne fust tres-püissante pour obtenir cette grace, qu'il ne pouvoit promettre n'en ayant pas le pouvoir.

Il a dit de plus à Monsieur le Legat, qu'estant éloigné du Roy, & dans l'employ où il estoit, il ne devoit pas luy conseiller de restituer ou ne restituer pas Pignerol, mais devoit attendre precisement ses ordres. Mais que si toutes choses s'ajustoient à cela prés, il ne doutoit pas que Madame n'obtint du Roy par le moyen de la Reine sa Mere, & d'elle la susdite restitution, & qu'en ce cas il auroit permission de donner parole à sa Sainteté de la part de sa Majesté, de la susdite restitution.

Ledit Sieur Cardinal a representé plusieurs fois à ceux qui ont traité, qu'on ne desiroit Pignerol que pour asseurance du Traité qui seroit fait; de façon que le vray moyen d'obliger à le restituer, estoit de rechercher toutes les voyes possibles pour seureté dudit Traité. Pour cet effet il a tousjours demandé de la part du Roy une Ligue entre les Princes d'Italie pour la deffense du Duc de Mantouë, au cas qu'il fut de nouveau attaqué. On l'a tousjours refusée, fors à la fin qu'on a tesmoigné y vouloir entendre.

Il a demandé l'intervention du Pape & du College des Cardinaux; on l'a tousjours aussi refusée, fors à la fin que Monsieur le Legat a dit, que s'il n'eust tenu qu'à cela, la Paix ne se fût pas rompuë: mais qu'il n'avoit point charge de le dire. Et le Pere Valerien, Capucin, venu exprés d'Allemagne, à ce qu'il disoit, pour faciliter la Paix, proposa, que l'Empereur feroit obliger la Li-

gue Catholique & le College des Electeurs, à la deffense du Duc de Mantouë, s'il estoit attaqué, ledit Sieur Cardinal le pria de sçavoir de Colalte & de Spinola, s'ils en avoient le pouvoir.

Aprés qu'il les eut veus, on n'eut de luy autre response, sinon que c'estoient ses pensées, & non les propositions de l'Empereur, ou de ses Ministres.

Ledit Capucin fit une autre ouverture, disant que, puis qu'on ne demandoit Pignerol que pour la seureté de la Paix, si nous n'avions autre dessein, nous pourrions consentir de le rendre au bout de deux ans, pendant lesquels l'Empereur retiendroit, comme nous, les passages des Grisons. Ledit Sieur Cardinal luy tesmoigna qu'il croyoit asseurement que le Roy consentiroit à cette proposition: qu'il depescheroit à sa Majesté quand il auroit asseurance que ces Messieurs l'agréeroient. Le Capucin les fut trouver, & raporta qu'ils ne le vouloient en aucune façon : quoy qu'on eust témoigné auparavant ne parler pas tout à fait sans connoissance, & que Colalte luy eust tesmoigné que c'estoit un bon moyen de Paix.

Quant au cinquiéme point, le Marquis Spinola dit, qu'il n'avoit point de pouvoir de traiter de la reparation des contraventions faites au Traité de Monçon.

On a representé qu'il ne seroit pas juste & raisonnable, d'avoir deux differends à demesler avec l'Espagne en Italie, & d'y avoir mené une puissante armée, & s'en revenir en laissant un d'eux du tout indecis ; qu'il pouvoit faire venir un pouvoir au bout de trois mois que son pouvoir pouvoit estre venu. Il a dit nettement, qu'il ne vouloit point se mesler de reparer un Traité, qui avoit esté fait par le Comte d'Olivarez. On a respondu, qu'il n'étoit pas question de toucher au Traité, mais bien de

de l'executer. Il a dit qu'il promettoit bien en general, de faire executer le Traité de Monçon; mais que de ſpecifier les contraventions, il ne le pouvoit faire. On a reſpondu, qu'on ſe contenteroit qu'il ne les ſpecifiaſt point, pourveu qu'il les fit reparer actuellement, & ſans delay. Il a dit qu'il ne pouvoit autre choſe, que de promettre en general, que le Traité de Monçon ſeroit executé, & remettre à decider les contraventions avec l'Eſpagne, & en arreſter la reparation. On a repliqué, que c'eſtoit ſe moquer, d'en uſer ainſi; que les contraventions paroiſſoient claires par la teneur du Traité; qu'il n'eſtoit queſtion que de les reparer; que de promettre que le Traité ſeroit executé, ce ne ſeroit rien faire, que ce que porte le Traité meſme, qui nonobſtant ne l'avoit pas eſté.

La queſtion eſt maintenant, non de ſçavoir s'il faut faire la Paix, parce qu'il n'y a pas de difficulté qu'elle eſt preferable, pour pluſieurs raiſons, à la guerre; mais bien de ſçavoir, s'il ſe faut contenter de la ſimple Inveſtiture, ſans autre ſeureté que Monſieur de Mantouë ne ſera point inquieté à l'avenir, que la parole de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne.

Sçavoir s'il faut donner les quinze mil eſcus de rente à Monſieur de Savoye, comme il les demande.

Sçavoir s'il faut que Monſieur de Mantouë ſoit exclus de la liberté d'avoir en ſes Places, telle garniſon que bon luy ſemblera.

Sçavoir ſi on peut & doit terminer le differend de Monſieur de Mantouë, ſans terminer celuy de la Valteline & du Traité de Monçon, & s'il y a ſeureté, & s'il n'y va point de la reputation du Roy, de rendre Pignerol, en terminant ſeulement celuy de Monſieur de Mantouë, & laiſſant celuy de la

Valteline & des Grisons sur la bonne foy des Espagnols.

Enfin sçavoir à quelles conditions on la peut accepter.

AVIS

Du Cardinal de Richelieu en suite de celuy de la Reyne-Mere; & du Garde des Seaux de Marillac.

TOutes les raisons mises en avant par Monsieur le Garde des Seaux font clairement paroître que la Paix est à desirer, je l'ay tousjours souhaitée pour ces considerations, & n'ay rien obmis de ce que j'ay peu imaginer pour la procurer. Vostre Majesté, & Monsieur le Garde des Seaux sçavent bien, que par une depesche que je fis au Roy, aprés la prise de Pignerol, je n'oubliay point à representer les inconveniens qui arriveroient de la continuation de la guerre, & les raisons qui pouvoient porter à acheter la Paix au prix de la restitution de Pignerol. Vous sçavez aussi qu'on ne me fit autre response à cette depesche, sinon que le Roy avoit pris le Party le plus genereux, & venoit attaquer la Savoye.

Nonobstant, pour ne fermer pas la porte aux negociations de la Paix, j'escrivis en partant une Lettre à Madame la Princesse de Piedmont, qui luy donnoit lieu de la montrer à Monsieur de Savoye & au Prince, par laquelle je luy donnois lieu de s'entremettre de cette negociation, avec esperance de contentement pour ces Princes. Je laissay la lettre au Vicaire general de Pignerol, qui se chargea de la porter luy-mesme, afin d'avoir occasion de faire entendre à ces Princes tout ce qui pouvoit les porter à une bonne Paix. Il envoya par deux fois à Turin,

Turin, ſans pouvoir avoir la permiſſion qu'il deſiroit: & Monſieur le Mareſchal de Schomberg, à la connoiſſance duquel cette negotiation ſe faiſoit, m'a depuis renvoyé ma Lettre.

Les raiſons aportées par Monſieur le Garde des Seaux font encore voir qu'on ne peut faire la guerre ſans de grandes incommoditez; ce qui n'eſt pas ſeulement en cette occaſion particuliere, mais en toutes autres, la guerre eſtant un des fleaux par leſquels il plaiſt à Dieu affliger les hommes.

Mais il ne s'enſuit pas pour cela, qu'il faille ſe porter à la Paix à des conditions foibles, baſſes, & honteuſes; veu qu'on s'expoſeroit par ce moyen à des inconveniens beaucoup plus grands, que ceux de la guerre preſente.

L'averſion que les peuples ont de la guerre, n'eſt pas un motif conſiderable pour porter à une telle paix: veu que ſouvent ils ſentent & ſe plaignent auſſi bien des maux neceſſaires, comme de ceux qu'on peut eviter; & qu'ils ſont auſſi ignorans à connoiſtre ce qui eſt utile à un Eſtat, comme ſenſibles & prompts à ſe douloir des maux qu'il faut ſouffrir pour en eviter de plus grands.

Qui feroit la paix à des conditions honteuſes, ne la conſerveroit pas long-temps, perdroit la reputation pour jamais, & s'expoſeroit à l'avenir à des guerres de longue durée; eſtant certain, que perſonne ne craindroit de nous attaquer, veu le peu de conſtance & de fermeté, qu'on nous auroit veuë en cette occaſion, où nous avons des avantages que nous ne pouvons avoir une autre fois. Tous les Eſtrangers jugeront noſtre alliance inutile à cauſe de noſtre legereté, & croiront ne pouvoir plus trouver de ſeureté, qu'avec l'Eſpagne, dont ils ſuporteroient volontairement quelque tyrannie, pour s'exempter de leurs mauvais deſſeins, deſquels ils ne nous jugeroient pas capables de les garentir.

Pour

Pour revenir au fait particulier dont il s'agit, je dis par mon avis,qu'on ne peut consentir à la Paix,à trois des cinq conditions portées cy-dessus; sçavoir est, en consentant le partage de Monsieur de Savoye au Montferrat, tel qu'il desire; En consentant à l'exclusion des François de Cazal;& en laissant le Traité de Monçon sans l'actuelle reparation des contraventions qui y ont esté faites.

Je dis, que si on consentoit à ces conditions, le mespris que toute la Chrestienté feroit de la France, nous porteroit par aprés à de nouvelles guerres, dont nous aurions autant de maux,que de celle cy,& non les mesmes avantages.

Il ne se peut rien faire autre chose maintenant, que continuer la guerre,dont les preparatifs sont faits pour le present: Cependant penser serieusement à tous les moyens qu'il y aura de quelque negotiation,qui puisse reduire les choses en meilleurs termes pour la Paix, qu'on ne les propose maintenant.

Ainsi on ne fera la guerre, que pour avoir la paix;à laquelle aparemment on verra dans peu de temps plus de lumiere qu'on ne fait maintenant.

RELATION

De ce que fit le Cardinal de Richelieu dans les premiers mescontentemens de la Reyne-Mere.

A Lyon au retour d'Italie au mois de Septembre.

AUssi tost que son Eminence eut connoissance de la resolution que la Reyne-Mere avoit, de l'éloigner de son service,il n'oublia rien de ce qu'il peut pour en empescher l'effet.

Il la suplia de considerer, que jamais il n'avoit esté un seul moment,qu'il n'eust voulu mettre mille vies pour elle.

Qu'il l'avoit servie en toutes occasions, non seulemens

ment avec fidelité, mais avec tel succez, que rien ne luy estoit arrivé qu'à souhait.

Qu'il s'estoit gouverné en ses persecutions, en sorte qu'elle en devoit estre contente, & que tous les gens de bien l'en avoient loüé.

Que le Roy mesme luy avoit témoigné plusieurs fois, que le premier fondement de l'estime qu'il faisoit de luy, estoit, parce qu'estant éloigné de la Cour, il n'avoit jamais sceu le gagner.

Qu'elle estoit en tel estat, que son honneur, sa grandeur & sa puissance auprés du Roy ostoient tout moyen aux plus artificieuses ames du monde, de persuader qu'il l'eust desservie.

Autant de fois qu'il pouvoit avoir l'honneur de l'aborder, il n'avoit autre soin que de luy faire voir (ce qui estoit en effet) que jamais Creature au monde n'avoit eu tant de devotion, qu'il en avoit eu, & en auroit toute sa vie pour son service.

Qu'il esperoit qu'elle reconnoistroit cette verité : mais que quand il seroit si malheureux, qu'il recevroit à l'avenir autant de mauvais traitemens d'elle, comme il en avoit receu de signalées obligations, rien ne l'empescheroit d'estre tousiours prest à exposer sa vie en la moindre ocasion où elle luy pourroit estre utile, & témoigner à tout le monde par parole, par escrit & par toutes ses actions, cette veritable devotion qu'il auroit tousjours pour son service.

Tous ces devoirs & tous ces soins furent inutiles ; son cœur ne s'amolissoit point. Par fois elle luy témoignoit estre satisfaite ; mais incontinent ses chagrins la reprenoient, & luy faisoient bien connoistre qu'il y avoit encore quelque chose de caché, dont il n'avoit point de connoissance.

Il reconnut à ses dépens, combien il est difficile de destourner l'esprit des femmes, des resolutions qu'elles prennent par passion.

Il esprouva que leur opiniastreté va jusques à ce point, que lors mesme qu'elles n'ont aucune raison, elles ne laissent pas d'en alleguer de mauvaises, ou feindre qu'elles en sçavent, qu'elles ne veulent pas dire.

Connoissant que l'esprit des Grands est souvent tel, que quand ils ont offensé un de leurs serviteurs, ils ont en eux mesmes une telle confusion de leur faute, qu'ils y perseverent, de peur qu'on connoisse qu'ils ont tort; ils se resolut de recevoir par grace, ce que par justice elle devoit à son innocence: mais toute cette conduite fut inutile.

Il croyoit qu'il seroit de son mal, comme des fiévres aiguës, qui ne se guerissans pas aux termes, que la nature veut faire ses efforts par ses crises, ne s'en vont qu'avec un long-temps par une insensible transpiration.

Mais il fut trompé en son jugement, & il n'avoit jamais de soulagement, qu'il n'aprehendast une nouvelle maladie, & ne preveût de nouvelles recheutes : qui luy arriverent souvent pires que le commencement du mal : Estant certain qu'en genre de soupçon les derniers sont tousiours les plus dangereux, en ce qu'ils trouvent l'impression que les premiers ont faite, & ont leur nouveauté davantage.

Le remede de ces maux estoit fort aisé & fort juste, si la Reyne eust voulu y entendre.

Il luy proposa ingenuëment, & la suplia de le vouloir practiquer, puis qu'il estoit raisonnable, & qu'il luy estoit avantageux.

Son mal ne venant que des soupçons qu'elle prenoit souvent, & des calomnies & fausses impressions, qu'on luy pouvoit donner de luy, il luy representa qu'il estoit bien aisé de remedier aux uns & aux autres.

Quant aux soupçons, il n'estoit question d'au-

tre chose; sinon de les découvrir en leur naissance, avant qu'ils eussent pris racine en son esprit.

Pour ce qui estoit des avis qui se donnoient, il y avoit deux remedes.

Le premier, d'y fermer l'oreille, lequel il ne demandoit ny ne desiroit pas maintenant, de peur qu'il ne semblast, que sous pretexte de couper le cours aux calomnies, il ne voulust fermer toutes sortes de voyes aux verités.

Le second consistoit, en ce qu'il pleust à la Reyne ne recevoir aucun avis, sans s'en éclaircir avec luy, à telle condition, que ceux qui découvriroient des veritez, seroient recompensez; comme aussi ceux qui luy imposeroient des calomnies, chastiez.

Il representa à la Reyne, que si mesme elle vouloit exempter de peine ceux qui, à son prejudice, decevroient son esprit par fausses impressions, il en demeureroit content.

Il se soumit à ne desirer jamais sçavoir le nom de telles gens; & à se tenir pour convaincu & pour coupable, s'il avoit aucun ressentiment, à leur prejudice, de ce qu'ils voudroient dire contre luy, & si pour plaire à sa Majesté, il ne leur rendoit le bien pour le mal qu'ils auroient voulu luy faire, s'ils venoient à sa connoissance.

Il offrit de donner recompense à ces dépens, à tous ceux qui donneroient contre luy des avis veritables.

Il passoit jusques-là, qui estoit plus que la raison ne requeroit, de se tenir pour condamné, si sa Majesté persistoit en quelque soupçon qu'elle peust avoir, aprés qu'elle s'en seroit ouverte à luy, & qu'il luy auroit dit ce qu'il estimeroit à propos pour luy en faire voir la verité.

Il se soumit encore d'estre tenu plus que coupable, si en ce cas il ne se retiroit de la Cour, remet-

mettant toutes les charges qu'il avoit en sa Maison, & les biens qu'elle luy avoit faits, & si par ce moyen il se rendoit luy-mesme autheur de sa ruïne, pour luy faire voir clair en ses actions, qui ne pouvoient pas avoir but de luy deplaire, puis que s'il tomboit en ce malheur, quoy que contre son gré & sans sa faute, il estoit resolu de se perdre.

Toutes ces propositions estoient si justes, qu'elles ne pouvoient estre ouïes, sans estre aprouvées de la Reyne : mais la difficulté estoit à la pratique. Son esprit avoit esté tellement prevenu & engagé, & elle estoit en tel ombrage de luy, qu'il n'en vist jamais aucun effet. Au contraire, faute de ces remedes, son oreille ne fut jamais frapée de quelque avis que ce pust estre, ny son esprit touché d'aucun soupçon, que son cœur n'en fust alteré, & que son visage n'en rendist témoignage.

Il estoit reduit à ce point, que quand elle estoit préocupée de quelque degoust de luy, tous ceux qui n'estoient pas ouvertement contraires au Cardinal, luy estoient suspects : & s'il recevoit bon acueil de quelqu'un d'entr'eux, ou qu'en son absence on rendist témoignage d'estime & d'affection vers sa personne, elle soupçonnoit incontinent que telles gens eussent intelligence avec luy à son prejudice.

S'il se disoit quelque chose, qui luy fût desagreable, par qui que ce peust estre, tout luy estoit imputé ; & qui plus est, elle en prenoit beaucoup, qui étoient dites sans dessein de luy déplaire, comme si elles n'avoient autre fin.

Ainsi le mal du Cardinal estoit sans remede, car il estoit impossible d'empescher que beaucoup de gens ne dissent du bien de luy, ou par le vray sentiment qu'ils avoient de ses actions, ou par la consideration de son credit.

Quel-

Quelques-uns qui connoissoient sa foiblesse en ce qui touchoit le Cardinal, & à qui elle prestoit l'oreille en ce genre, ne le voyoient jamais remis en son esprit, que tout à l'heure ils ne l'y rebroüillassent par quelque nouvel artifice, faisant courre quelque bruit qu'ils sçavoient luy déplaire: ou luy faisant quelque faux raport, dont les moins clairs-voyans mesmes eussent veu la fausseté, & qui toutefois n'estoit si tost dit, qu'il ne fut crû, tant la passion aveugle puissamment.

Les extraordinaires respects & devoirs qu'il luy rendoit, l'incroyable patience & perseverance à l'honorer & la servir, avec laquelle il suportoit son mal, passoient dans son esprit pour des dissimulations profondes.

Il avoit beau luy representer que les Anges les plus confirmez en grace & en gloire ne seroient pas innocens, s'ils pouvoient estre rendus coupables par ce qui n'est pas en leur puissance & ne depend pas d'eux.

Il luy remetoit souvent devant les yeux, qu'ils ne doivent respondre que de ses actions, ses paroles, ses intentions, & ses pensées; mais non pas du fait d'autruy: Tout luy estoit inutile.

Lors, ne pouvant ignorer, que ceux qui ne se veulent pas servir des vrays moyens de maintenir leurs serviteurs, ne veulent pas estre servis, il jugea que sa retraite devoit estre la fin de cette affaire.

Il se fondoit en deux raisons.

La premiere, que la Reyne ne disant point le sujet de sa colere & de son indignation, l'effet en pouvoit bien estre apaisé pour quelque temps; mais que la cause n'en estant pas ostée, elle produiroit

de

de temps en temps semblables effects à ceux du passé.

La seconde, que ne se resolvant pas à declarer à l'avenir tous les ombrages & soupçons qu'elle pourroit prendre de ses Creatures, pour en éclaircir la verité, l'obscurité d'une seule pensée le rendroit dans son esprit clairement convaincu du premier crime, qu'on luy mettoit à sus, & le moindre soupçon le feroit passer pour déloyal, sans que par aucune voye il s'en peust garentir; non seulement parce que ses accusations luy seroient inconnuës, mais en outre parce que d'ordinaire, les soupçons cachez prennent une telle racine dans les esprits, qu'il est par aprés impossible de les arracher.

Les loix ne reputent jamais un homme coupable, quand il n'est pas convaincu de son crime: & quelques conjectures qu'il y ayt, elles le reçoivent à se justifier, quand il n'y a point de preuves invincibles contre luy.

S'il eust esté traité de la sorte, il se fust estimé heureux dans son malheur; mais il n'estoit receu à aucun moyen raisonnable de justification: les simples soupçons estoient ses tesmoins & ses Juges.

L'evidente fausseté des calomnies qu'on luy mettoit à sus, faisoit que ceux qui en estoient autheurs, tiroient parole expresse de ne faire connoistre ny leurs accusations, ny leurs personnes.

La certitude qu'ils avoient, qu'ils ne pouvoient estre connus sans estre convaincus, leur faisoit prendre toutes sortes de precautions, pour trouver leur seureté dans les tenebres.

Ils persuadoient à la Reine, que si elle se découvroit à luy, il n'y auroit point de seureté pour eux; Que non seulement les connoistroit-il, si on luy disoit leur nom, mais qu'il les penetreroit par la

la moindre circonstance de l'affaire dont il seroit question.

On ajoustoit de plus que son esprit estoit tel, que s'il sçavoit ce qu'ils luy metoient à sus, il se deguiseroit en sorte, que le noir paroîtroit blanc; & qu'elle ne connoistroit jamais aucune verité.

Ainsi toutes les avenuës & les voyes, par lesquelles il pouvoit faire voir son innocence, luy estoient fermées, & toutes ces precautions metoient l'esprit de la Reine en tel ombrage de quoy qu'il luy dît, que la plus innocente verité luy paroissoit une industrie de son esprit.

Elle faisoit pareil traitement à celuy qui luy raportoit une calomnie, qu'à celuy qui luy découvroit une verité. Elle gardoit secret aux uns & aux autres; & tous recevoient bon visage d'elle: ce qui donnoit lieu à un chacun de debiter librement sa monnoye, sans crainte de mal, encore qu'elle fust trouvée de faux alloy.

Elle croyoit ses soupçons comme des oracles, elle se flatoit en iceux, comme les Magiciens s'enyvrent en leur fausse science, qui les trompe souvent en plusieurs points, pour un evenement que par hazard ils auront connu veritable.

La verité d'un seul soupçon de nulle importance, luy faisoit passer le mensonge de cinquante en matiere d'extraordinaire consequence pour des veritez infaillibles.

Toutes ces considerations metoient l'esprit du Cardinal en des peines qu'il est impossible de representer. Il eust voulu donner sa vie, pour qu'il eust pleu à Dieu luy donner le moyen de tirer l'esprit de la Reyne, de l'engagement où l'artifice de diverses personnes l'avoient porté & affermy. Cent fois il souhaitoit qu'il plust à sa bonté le tirer du monde en sa grace.

Il se sentoit accablé de mal, & ne voyoit aucun re-

remede qui le peust guerir ; en cette consideration il pensoit toûjours à sa retraite, & estimoit que c'estoit le seul remede à ses maux.

D'autre part il consideroit, que qui quite la partie, la perd,& qui tourne le dos à laCour,donne lieu à ceux qui sontarmez de hayne & d'envie, de luy courre sus impunement.

Il sçavoit que ceux qui luy en vouloient, non pour autre raison, que parce qu'ils ne pouvoient suporter la prosperité de l'Estat, & l'affermissement de l'authorité du Roy, n'oublioient pas à se servir de toutes sortes d'artifices à son prejudice.

Il consideroit, qu'estant retiré, ils tâcheroient de faire passer les plus signalez services qu'il auroit rendus à l'Estat, non seulement pour des fautes ; mais en outre pour des crimes.

Il pensoit aussi, que quand il demeureroit à la Cour, pour tâcher à regagner l'esprit de la Reyne, & la servir le plus utilement qu'il se pourroit, il ne sçauroit empescher, que les meschans esprits ne tâchassent à luy representer qu'il auroit une fin contraire, & qu'il y demeureroit pour s'y maintenir contr'elle.

Il luy passoit dans l'esprit, que si lors qu'il avoit sa bienveillance, il luy avoit esté difficile de se garentir de beaucoup d'impression, qu'on luy donnoit à son prejudice ; en l'estat auquel il estoit, il luy seroit impossible d'empescher qu'elle ne creust qu'il la desservist, lors qu'il se tueroit pour son service.

Il pensoit, que quand il demeureroit en l'employ des affaires, il y seroit sans autre

tre pouvoir, que de se faire mal à soy-mesme ; estant certain, que si Dieu luy donnoit quelques bonnes ouvertures pour le bien du public, elles seroient toutes inutiles, parce qu'il auroit les bras liez par tant de considerations, de crainte de faillir & de déplaire, qu'il luy seroit impossible de les mettre en execution.

Il voyoit clairement, que bien que la Reyne aimât sincerement l'Estat, & n'eust autre fin que le bon succez des affaires, il se trouveroit tant de gens, qui penseroient faussement luy plaire, contribuant à quelque mauvais evenement, dont le blâme luy peust estre imputé, que les meilleurs desseins qu'il pourroit avoir, n'auroient aucun succez.

Il connoissoit cette verité, par les traverses qu'il avoit receuës presque en toutes les grandes affaires, qui s'estoient passées depuis trois ans.

Il s'apercevoit sensiblement, que ses afflictions minoient de telle sorte les forces de son corps & de son esprit, qu'il ne luy en restoit plus pour suporter le travail des affaires publiques.

Et qu'il avoit tant à faire à se deffendre des Ennemis qui le rongeoient interieurement, qu'il n'étoit presque plus capable de resister à ceux qui luy faisoient la guerre au dehors.

Il consideroit, que puis que par le passé tout ce qu'il avoit pû faire, estoit de resister aux tempestes qui s'estoient esmeuës en ce qui concerne l'Estat, lors que la Reyne luy estoit favorable ; il luy seroit impossible de rien faire,

luy

luy eſtant contraire, comme elle eſtoit ouverte-ment.

Il voyoit bien, qu'y ayant ouverture en l'eſprit de la Reine contre luy, les ames malignes du temps ne s'epargneroient pas à inventer tout ce, dont leurs artifices les rendroient capables; pour fomenter & augmenter les impreſſions, à quoy ils penſeroient qu'elle eût diſpoſition.

Au lieu qu'autresfois il eſtoit la conſolation des afflictions de la Reyne, il conſideroit que ſes ſoupçons, & l'artifice de ceux qui le battoient en ruine, l'en feroient la cauſe& luy imputeroient non ſeulement les déplaiſirs qui luy pourroient arriver, mais n'auroient autre but que de luy en faire croire, où il n'y en auroit point.

Ainſi, aprés avoir peſé toutes ſortes de raiſons, il ſe reſolut à ſa retraitte, comme au vray & unique moyen de juſtifier ſa fidelité à la Reine, & luy faire voir que dans la Cour il n'avoit jamais eſté touché d'autre conſideration, que de celle du Roy & de la ſienne; puis que comme leur reſpect commun l'y avoit tenu, le ſien ſeul la luy faiſoit quitter.

Comme la Reyne, eut connoiſſance de ſa reſolution elle voulut l'en detourner: mais ſes ſoupçons empeſchans qu'on ne pût s'aſſeurer en ſa confiance, il perſiſta en ſon deſſein.

Il luy repreſenta, que pendant ſes perſecutions paſſées, lors que tous ceux qui pouvoient tout auprés du Roy, ne buttoient qu'à ſa ruine, il ne craignoit ny leur puiſſance, ny leur mauvaiſe volonté, parce que ſon cœur eſtoit ouvert pour l'affectionner comme une fidéle creature le devoit eſtre d'un bon Maître; que ſa bouche eſtoit auſſi pour le deffendre contre tout le monde, & qu'elle n'avoit point d'oreilles pour rien oüir à ſon prejudice; mais que maintenant les choſes eſtoient en tel

eſtat,

eſtat, qu'en ce qui le touchoit, ſon cœur eſtoit fermé, ſa bouche cloſe & ſes oreilles ouvertes contre luy, il ne luy reſtoit plus de ſalut qu'en ſa perte, que tout homme de bien doit mépriſer pour l'intereſt de ſon honneur.

Ainſi lors qu'il reconnut n'eſtre plus bien veu de ſa Majeſté, il deſira ſe retirer de la veuë du monde' mais le Roy ne le voulut pas permettre, & pour en empeſcher l'effet, n'oublia rien de ce qu'il peut auprés de la Reyne pour en oſter la cauſe.

Il la pria de depoſer l'indignation qu'elle avoit contre le Cardinal.

MEMOIRE

Donné au Roy par le Cardinal de Richelieu, aprés que la Reyne-Mere l'eut éloigné de ſa Maiſon, touchant les moyens d'empeſcher les Cabales dans la Cour.

PUis qu'il plaiſt au Roy ſe ſervir de moy, comme il fait, en ſes affaires, il jugera raiſonnable, je m'aſſeure, de n'ajouſter aucune foy à tout ce qui pourra luy eſtre dit à mon prejudice, par ceux qui ſe ſont declarez en cette occaſion mes Ennemis; auſquels meſme la raiſon requiert qu'il ferme la bouche, & ne leur ouvre point ſes oreilles.

Sa Majeſté aura en ſuite agreable de conſiderer, qu'étant tres-aſſeuré, comme je ſuis, que je n'aporteray pas à l'avenir moins de paſſion & de fidelité à ſon ſervice, que j'ay fait par le paſſé, & dont ſa Majeſté eſt contente, à mon avis je n'ay rien à craindre que les ſoubçons qui peuvent naître, & les fauſſes impreſſions qu'on peut donner de moy.

Pour remedier ausquels, il n'est question que de les découvrir en leur naissance, & s'en éclaircir avant qu'ils ayent pris racine.

Quant aux mauvais avis qui se donnent d'ordinaire dans le monde, il y a deux moyens d'empescher le mal qu'ils peuvent faire.

Le premier, d'y fermer l'oreille; ce que je ne demande; quand les personnes qui voudront parler ne seront pas ouvertement mes Ennemis, de peur qu'il semblast que sous pretexte de couper le cours aux calomnies, on voulust fermer toutes sortes de voyes aux veritez.

Le second consiste à ne recevoir aucun avis, dont il ne daigne m'avertir pour en éclaircir la verité, à telle condition, que ceux qui découvriront les veritez importantes à l'Estat, soyent recompensez, comme aussi ceux qui luy imposeront les calomnies, châtiez.

Je dis que le Roy est obligé en conscience d'en user ainsi; parce qu'autrement il seroit impossible de le servir en ses affaires, où ceux qui y sont employez sont tant d'Ennemis en faisant leur devoir, que s'il estoit permis de les calomnier impunément en secret, la malice & les artifices de la Cour ne permettroient pas à un Ange de subsister six mois.

Sa Majesté y est d'autant plus obligée, que je me sousmets à tel chastiment qu'il luy plaira, si lors qu'elle aura agreable de me découvrir quelqu'un, qui m'aura voulu faire du mal, j'en ay autre ressentiment, que celuy qu'elle voudra, & me prescrira elle-mesme.

Ensuite j'ay à luy representer, que si elle veut maintenir son authorité, il faut avoir l'œil perpetuellement ouvert, & ne perdre pas un temps de faire les choses necessaires à cette fin; autrement on se perdra asseurement.

Il

Il eſt de cette affaire, comme d'une grande maladie, qu'une ſeule medecine ne peut emporter, & qui ne peut eſtre guerie que par de forts remedes reïterez ſouvent.

Le Cardinal s'eſt perdu chez la Reyne, pour ne défaire pas les cabales en leur naiſſance Si l'on veut ſe ſauver, il faut prendre le contrepied.

Il vaut mieux pour une telle fin faire trop, que trop peu, pourveu que le trop n'aille pas à plus qu'à éloigner de la Cour; ceux qui pouvans y faire mal, donneront ſujet de croire qu'ils en ont la volonté.

Par trop peu on ſe met en hazard de ſe perdre. Et quand meſme on feroit quelque choſe de trop, qui ne bleſſe point ſa conſcience, il n'en peut arriver inconvenient, & on s'aſſeure tout-à-fait; n'y ayant rien qui diſſipe tant les cabales, qui ſe font enſuite d'une autre qui a reuſſi impunément, que la terreur & la crainte.

Il ne faut pas croire qu'on puiſſe avoir des preuves Mathematiques des Conſpirations & des cabales; elles ne ſe connoiſſent ainſi que par l'évenement, lors qu'elles ne ſont plus capables de remedes.

Il les faut donc tousjours prevoir par fortes conjectures, & les prevenir par prompts remedes.

LETTRE CCXV.

Au Roy.

JE ne ſçay à quoy il tient que l'équipage des cent chevaux de l'Artillerie ne ſoit preſt. J'en ay fait donner les ordres à l'inſtant meſme que Voſtre Majeſté me l'a commandé. Meſſieurs de Bullion &

Servien m'ont asseuré avoir satisfait de leur part à ce qu'ils doivent, & ils n'y ont pas manqué, à mon avis. En verité quand il iroit de ma vie, je ne sçaurois apporter plus de soin & de diligence que je fais au service de Vostre Majesté, que je ne voy pas qui puisse être retardé, puis que la Melleraye asseure, comme me le mande Monsieur Bouthillier, que Samedy les cent chevaux qu'elle desire seront à Chaalons.

J'ay au commencement été contraire au voyage de Vostre Majesté, craignant que sa santé, & son impatience naturelle, dont par sa bonté elle s'accuse elle mesme quelquesfois, ne le requissent pas. Mais m'ayant fait sçavoir par diverses personnes, qu'elle desiroit faire ce voyage, & me l'ayant témoigné elle-mesme, & asseuré que sa santé estoit bonne, & que tant s'en faut qu'elle peut recevoir prejudice, l'ennuy de n'y aller pas, la pourroit plutost alterer; j'y ay consenty de tres bon cœur, & reconnu, comme je fais encore, que si Vostre Majesté peut se garentir de ses ennuis & inquietudes ordinaires, ledit voyage apportera beaucoup d'avantage à ses affaires. Je suis tellement dans cette pensée, que tant s'en faut que je l'en veuille detourner, je croy qu'elle le doit faire, puis qu'elle l'a publié, & qu'il a par son commandement esté mandé dans toutes ses armées, & dans toutes ses Provinces.

Aprés cela Vostre Majesté a trop de bonté pour n'aprouver pas, qu'un Serviteur ancien, fidelle & confident luy die, avec le respect qui est deu à un Maître, que si elle s'accoustume à penser, que les intentions de ses plus asseurées Creatures soient autres, qu'ils ne les luy témoigneront, elles aprehenderont tellement ses soupçons à l'avenir, qu'il leur seroit difficile de la servir aussi utilement qu'ils le desirent. Je puis respondre à Vostre Majesté, que la

la liberté que vous leur donnez, fait qu'ils vous disent franchement ce qu'ils estiment être du bien de vostre service, & que comme ils tascheront de vous agréer en toutes choses indifferentes, leur complaisance n'ira pas jusques à ce point, de le vouloir faire en ce qui vous pourroit estre prejudiciable. Je la conjure au nom de Dieu, de se resoudre de faire gayement son voyage, & ne se fâcher pas de mille choses de peu de consequence, qui ne seront pas executées au temps & au point qu'elle le desireroit, tenant pour certain qu'il n'y a que Dieu qui puisse empescher pareils inconveniens. Je la conjure encore de ne croire point, que quelque humeur qu'elle puisse avoir, soit capable de fascher ny degouster une personne, qui estant plus à vous qu'à elle-mesme, sera tousiours plus desireuse de vous complaire & vous servir, que de conserver sa propre vie, pendant le cours de laquelle elle témoignera par toutes ses actions à Vostre Majesté qu'elle est & sera inviolablement, &c.

LETTRE DU ROY

Au Cardinal de Richelieu.

MOn Cousin, je suis au desespoir de la promptitude que j'eus hier à vous escrire le Billet sur le sujet de mon voyage. Je vous prie de le vouloir brusler, & oublier à mesme temps ce qu'il contenoit; & croire, que comme je n'ay eu dessein de vous fascher en rien, je n'auray jamais autre pensée que de suivre vos bons avis en toutes choses ponctuellement. Je vous prie encore une fois de vouloir oublier.......... & m'escrivez par ce

porteur que vous n'y pensez plus, pour me mettre l'esprit en repos ; & vous asseurez que je n'auray point de contentement, que je ne vous puisse encore tesmoigner l'extreme affection que j'ay pour vous, qui durera jusques à la mort. Priant le bon Dieu de tout mon cœur, qu'il vous tienne en sa sainte garde. A Monceaux ce 2. Septembre mil six cens trente-cinq.

LETTRE CCXVI.

Au Roy.

JE n'ay garde d'oublier la Lettre, qu'il vous pleut hier m'escrire, parce que je puis asseurer Vostre Majesté que je n'y ay jamais pensé, c'est à dire que je n'ay esté aucunement fâché de ce qui estoit dedans. Continuez, s'il vous plaist, à me témoigner tousjours vos divers sentimens, & je continueray aussi à dire tousjours librement à vostre Majesté ce que j'estimeray sur iceux pour le bien de son service. Ce qui m'a fait au commencement opposer au desir de vostre voyage; est la connoissance que j'ay de vôtre constitution, qui venant de la nature ne dépend pas absolument de vous. Le grand desir que vous avez de continuer à aquerir de l'honneur & de la gloire par les armes, m'y a fait consentir, comme je fais encore. Mais j'estime, ayant veu la depesche de Monsieur de Vaubecourt, qu'il faut differer vostre partement jusques à ce que l'on ayt netoyé Saint Michel, & que vos troupes soient amassées. Il est impossible qu'il n'arrive quantité de changemens aux desseins qu'on fait en la guerre, parce qu'il faut prendre des resolutions sur le champ, selon les divers comportemens des Ennemis.

Au

Au reste on fait souvent plus d'effets par la patience, qu'il faut avoir en certaines occasions, que par les combats ; ce qui fait que la Nation Françoise, impatiente de sa nature, est jugée de tout le monde moins propre à la guerre, que celles qui n'estans pas si vives, sont plus pesantes & moins inquietes. Je supplie au nom de Dieu Vôtre Majesté de ne s'ennuyer point, ne se fâcher point contre soy mesme, & croire que ses serviteurs ne sçauroient l'estre des promptitudes qui luy peuvent arriver. Je la puis asseurer, que je me sens extraordinairement obligé de la Lettre qu'il luy a pleu m'escrire sur sadite promptitude, & que si elle m'avoit outragé, ce qu'elle ne fit jamais par sa bonté, les termes en sont si obligeans, que la satisfaction, si on peut user de ces mots, en parlant d'un grand Roy, surpasseroit de beaucoup l'offense. La Lettre dont vous vous plaignez, ne blesse en aucune façon vos serviteurs, & la derniere les oblige grandement. Je rends mil tres-humbles graces à Vôtre Majesté du sentiment qu'elle a de la mort de ma Sœur, que je tiens bienheureuse, tant pour estre delivrée de beaucoup de maux qu'elle a soufferts, que pour avoir fini ses jours avec de grands sentimens d'amour vers Dieu. Je suis & seray à jamais, &c.

LETTRE CCXVII.

A Monsieur de Chavigny.

JE renvoye au Roy la Lettre qu'il a desirée, par où il verra que ses serviteurs n'avoient pas occasion de s'en plaindre, comme en effet ils n'y avoient pas pensé. Bien seront-ils tousjours fâ-

chez des deplaisirs que Sa Majesté pourra prendre. J'ay fait voir à Monsieur de Bullion l'article qu'il a pleu au Roy m'escrire sur le dos d'une de ses Lettres, qui consiste en ce que Monsieur du Hallier luy mandoit qu'il n'avoit point de fonds pour faire subsister les troupes qui arriveroient. Il m'a asseuré, & est vray, qu'il y a plus de huit jours qu'il a mis deux cens mille livres entre les mains de Chaulay, pour la subsistance des troupes qui viendront : & Monsieur Servien m'a dit avoir averti Monsieur du Hallier, qu'un Commis du Tresorier & un des Munitionnaires devoient le suivre, le priant de les mener avec luy. Ledit Sieur du Hallier, à mon avis, doit avoir pris ce soin, & je ne croy pas, l'affaire luy important comme elle fait, qu'il y ayt manqué. Cependant Monsieur de Bullion a renvoyé ordre audit Chaulay, de faire partir encore un second Commis, afin que rien ne manque. Il est à desirer que ceux qui commandent dans les armées, soient aussi soigneux de faire executer les ordres que l'on donne pour leur subsistance, comme ils le sont souvent de se plaindre, lors mesme que leur negligence contribuë beaucoup au deffaut des choses qui leur manquent.

LETTRE CCVIII.

Au Roy.

JE suis ravy de vostre bonne santé, & de voir qu'il ne se peut rien ajouster à la réponse, que V. M. a faite à Monsieur d'Angoulesme, & à la resolution qu'elle a prise. Je ne croy point que ceux de Saint-Michel attendent les armes de V. M. ce que je voudrois bien pour mettre vos gens en curée.

Mon-

Monsieur d'Angoulesme verra bien par vostre depesche, que vous en sçavez beaucoup plus que luy; car je ne puis que je ne die encore ne fois, qu'il ne se peut rien adjouster à ce que vous luy avez mandé, & qu'on n'eût sçeu plus à propos luy faire connoître la foiblesse de la resolution qu'il prenoit.

Les Suisses seront fort bien où V. M. les destine en Champagne & en Picardie, où je solliciteray puissamment Monsieur de Châtillon de faire quelque chose, qui fasse valoir son nom.

Aprés tout je ne sçaurois que bien esperer des affaires de V. M. voyant les bonnes resolutions qu'elle prend.

Si ma vie la pouvoit delivrer des inquietudes, où je ne doute point qu'elle ne soit quelquesfois, je la donnerois de bon cœur. Je la conserveray pour l'employer toutes fois & quantes qu'elle sera utile au service du meilleur Maître qui soit au monde, de qui je seray éternellement, &c.

LETTRE CCXIX.

Au Roy.

JE suis tres-ayse d'avoir appris par Monsieur le Comte, que V. M. a eu en son voyage plus de santé, qu'elle n'eut jamais; & par les dernieres Lettres de Monsieur Bouthillier, que les purgations qu'elle a prises de nouveau, nous asseurent avec l'aide de Dieu, qu'elle ne sera point malade.

Monsieur le Comte m'a tesmoigné les déplaisirs qu'il croit avoir receus, mais doucement, ne se plaignant ouvertement que de son malheur, & de Monsieur de Chavigny, qui les pouvoit detourner,

à son jugement. Je luy ay parlé sur ce sujet comme j'ay deu, & je dois dire, que ses sentimens ne sont pas dans l'aigreur. Je ne sçaurois assez m'étonner de la lâcheté, ignorance ou malice de ceux, que V. M. me fait l'honneur de me mander, qui décrient ses affaires. Il est important de fermer la bouche à tels Seigneurs par une incartade rigoureuse, telle que V. M. leur sçait faire quelquefois: & en effet leurs intopes meritent un insulte fait bien à propos.

Le Pape traite si mal Monsieur de Parme, qu'il est besoin d'y mettre ordre promptement.

L'affaire de Clauzel est de grande importance; escrivant amplement de tout à Monsieur de Chavigny, il ne me reste qu'à asseurer V. M. que je suis, & seray toute ma vie, &c.

LETTRE CCXX.

A Monsieur Bouthillier.

PResuposant que les Rebelles de Saint-Michel ne passeront pas de beaucoup la Saint-Michel, sans estre pris de force, ou rendus à discretion; Bien que je sçache que le Roy est resolu d'user de grande rigueur envers eux, je ne puis toutesfois m'empescher de vous dire, que c'est un coup de telle importance pour les affaires de sa Majesté, qu'il est presque impossible de l'exprimer.

Ma pensée est, que les Officiers de guerre meritent un châtiment subit, corporel & patibulairement exemplaire; les uns qui seront Lorrains, pour étre rebelles, les autres pour avoir attendu un si grand Roy dans une si mauvaise Place.

Quant aux simples soldats, les Galeres leur sera un exer-

exercice du tout salutaire, puis que c'est le seul, à mon avis, qui leur doit sauver la vie.

Pour ce qui est des habitans, Officiers du Parlement ou autres, le Conseil de Ruel croit qu'il en faut faire deux classes; L'une de ceux qui auront fomenté & favorisé le Party du Duc Charles, contre le serment de fidelité fait au Roy.

L'autre, de ceux qui se seront gouvernez *merè passivè.*

On estime que le Roy doit pardonner à la seconde classe, mais que la premiere doit estre toute privée de la lumiere du jour, si ce n'estoit qu'il y en eust trop grande quantité: auquel cas le Roy pourroit, faisant pendre sans tirer au Billet les plus factieux, decimer les autres, ou les envoyer aux galeres.

Quant à la Jurisdiction du Parlement de Saint-Michel, on estime qu'on ne sçauroit mieux faire, que de l'attribuer au Conseil Souverain de Nancy.

On ne dit rien des murailles de la Ville, parce qu'on sçait bien que le Roy les a desja condamnées.

En un mot les affaires presentes requierent un exemple du tout extraordinaire; autrement les Rebellions de la Lorraine seront si frequentes, qu'on n'en verra jamais la fin, & le Roy n'aura pas si-tost le dos tourné, qu'elles ne recommencent.

Monsieur le Garde des Seaux, & vous, estes priez de tenir la main à ce qu'une fausse generosité des grands Seigneurs, qui les pourroient porter à se rendre intercesseurs envers le Roy, ne prevale auprés de Majesté, aux considerations si importantes à son service, comme sont celles qui requierent la rigueur.

J'ay bien eu de la peine à faire trouver de Serres dans Paris, enfin je le fais partir aujourd'huy *mediantibus illis*, dont ce petit homme n'est jamais chargé.

Je suis tres-satisfait de la conduite de Monsieur Bouthillier, & tres joyeux de ce que les entreposts de Monsieur le Cardinal de la Valette sont desobsedez, & que vous ne perdez point de temps à faire envoyer, aprés la prise de Saint-Michel, vers Mets ce que le Roy destine pour tenir ces côtez-là libres & vacüs des mauvais esprits qui les peuvent infecter.

Je ne sçaurois assez m'étonner de la malice du * personnage, dont vous m'avez escrit, par le commandement du Roy, pour la seconde fois. Je suis ravy de voir comme sa Majesté a reconnu son artifice, & me sens grandement redevable à la continuation de sa bonté, qui le porte à m'en faire avertir ponctuellement, comme il luy plaist de faire.

Principiis obsta; le remede de Provence, dont je vous ay escrit, est fort à propos à mon avis. Il ne faut qu'un mauvais Esprit, pour en gaster beaucoup à la Cour.

* *Cramail.*

LETTRE CCXX.

Au Roy.

JE louë Dieu de tout mon cœur de la bonne santé de vostre Majesté. C'est par où je commence cette Lettre, parce que c'est ce que je desire le plus. Je ne sçaurois assez vous rendre graces de ce qu'il vous plaît me mander du personnage, qui veut faire tirer les affaires en longueur. J'y réponds par Monsieur de Chavigny, qui par vôtre commandement m'a escrit le détail. N'ayant à ajouter au Memoire, que je luy envoye pour faire voir à vôtre Majesté, je n'alongeray cette Lettre que

pour

pour la remercier un million de fois de l'Abaye, qu'il luy a pleu donner à Cavois, à ma supplication. J'ay tous les jours tant d'occasions de luy témoigner ma reconnoissance, que ne le pouvant faire dignement de paroles, je proteste de ne manquer jamais à ce deffaut par toutes les actions de ma vie, qui luy confirmeront que je suis plus que personne du monde, &c.

LETTRE CCXXI.

Au même.

JE crois qu'estant dans la bonne humeur, en laquelle Monsieur Bouthillier m'escrit qu'est vôtre Majesté, rien ne peut luy mal succeder : & j'espere que Saint-Michel pris, qui ne peut resister à vôtre presence, le dessein que vous faites de faire promptement assister Messieurs d'Angoulesme & de la Force, vous donnera l'avantage que vous pouvez desirer contre le Duc Charles ; ce que je desire avec une passion extraordinaire, pour aprés vous voir revenir glorieux.

Monsieur de Vitry par deux nouveaux Courriers asseure que les Espognols ne sçauroient rien faire en Provence. Tout le pays est * à couvert vers Sainte Marguerite & Saint Honorat, avec grande chaleur. Il n'y a point de Port en ces Isles ; ils ne sçauroient en prendre en terre ferme : & ledit sieur de Vitry asseure qu'il a tellement pourveu les isles d'Hyeres d'hommes & de toutes sortes de munitions, qu'il n'y a rien à craindre.

Il n'est rien venu de nouveau d'Italie. J'ay envoyé un Gentilhomme des miens à Monsieur de Savoye ;

voye, pour le presser de faire ce qu'il doit suivant le Traité qu'il a passé avec V. M.

On dit des merveilles de la conduite & de la valeur du Duc de Parme.

LETTRE CCXXII.

Au Roy.

JE ne sçaurois dire à V. M. le contentement que je reçois, de sçavoir par Monsieur Bouthillier vostre bonne humeur & vostre bonne santé. Il n'a pas oublié à me mander la difference qu'il y a entre la façon, avec laquelle vivent les troupes quand elles sont auprés de vostre Personne, ou quand elles en sont separées; ce qui ne m'aporte pas peu de satisfaction. Chacun sçait bien, & on le peut dire sans flater V. M. qu'il n'y a personne qui la puisse égaler en l'intelligence des ordres.

Je ne sçaurois vous dire la joye que j'ay de l'avantage qu'a eu Monsieur le Cardinal de la Valette sur les Ennemis. Je m'asseure que les Compagnies de V. M. y auront fait merveilles. Elles seront volontiers un peu harassées maintenant, mais vous les aurés bientost remises.

Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne un bon succez du costé de la Lorraine; afin que vôtre voyage soit aussi glorieux, que vous le meritez, & que le desire, &c.

LET-

LETTRE CCXXIII.

Au même.

JE suis tres-ayse de la reddition de Saint-Michel, qui est un commencement de la gloire & de l'utilité que j'espere que vous raporterez de vostre voyage. Pourveu que V. M. fasse bien executer ce que Monsieur Bouthillier me mande qu'elle se propose, elle retirera beaucoup de fruit pour le repos de la Lorraine. Ce qu'il luy a pleu accorder pour la Capitulation, est tres-judicieux, puis qu'il ne l'empeche point de retenir tous les Chefs de guerre prisonniers, d'envoyer tous les soldats aux galeres, de faire chastier quelques habitans des plus factieux, faire payer cent mil escus à tous les autres, & entretenir deux cens chariots six mois durant, selon que le Gentilhomme de V. M. nous a raporté. Je la suplie au nom de Dieu, de ne se relâcher point de ce premier dessein, qui est si necessaire à sa reputation & au bien de ses affaires, que sans cette douce rigueur on sera tousjours à recommencer. J'ay envoyé un petit Memoire à Renaudot, je veux croire qu'il ne m'aura pas prevenu. Connoissant, comme je fais, V. M. je me represente vivement l'impatience, en laquelle elle est desja, de faire faire un coup de Maître au prejudice du Duc Charles. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il reüssisse, afin que vostre Majesté puisse s'en revenir avec autant de gloire & de contentement, que luy en souhaite, &c.

LETTRE CCXXIV.

Au même.

JE ne sçaurois assez plaindre vostre Majesté dans les déplaisirs qu'elle a de la legereté des François. Si je l'en pouvois soulager par ma vie, je le ferois de tres-bon cœur. Vos Predecesseurs ont eu les mesmes peines, ceux qui viendront aprés vous, en auront encore, & les affaires ne lairront pas d'aller.

Je renvoye à V. M. ce que nous avons estimé plus faisable, sur les avis qu'il vous a pleu nous envoyer, où comme elle m'avoit fait l'honneur de me mander, nous avons presque suivy celuy que mon Cousin de la Melleraye vous avoit donné. Je croy qu'il est important que V. M. l'envoye de sa part, signé d'elle tel qu'il est, si ce n'est qu'elle y trouve quelque changement à faire. Je conjure V. M. au nom de Dieu, de ne s'affliger point, & s'asseurer que quand elle reviendra de deça, elle sera veuë de Paris & de tout le monde, ainsi qu'elle a esté par le passé, comme le meilleur Maître qui puisse estre.

Nous avons desia pensé ce qu'il faut dire & escrire dans le Royaume & aux Ambassadeurs, sur vôtre retour; sçavoir est, que V. M. s'estant avancée pour calmer les seditions de la Lorraine, & pour amasser une puissante armée, & par aprés en renforcer Monsieur le Cardinal de la Valette, & Messieurs d'Angoulesme & de la Force, a jugé à propos pour le bien de son service, de revenir au centre de ses affaires, pour envoyer les ordres necessaires en tous les autres endroits, & preparer de nou-

nouvelles forces pour le Printemps. V. M. ne se mettra donc point, s'il luy plaist, en peine, & s'asseurera que je n'obmetray rien à l'avenir, non plus que par le passé, de tout ce qui dependra de moy pour son service & pour son contentement, dont j'auray tousiours plus de soin que de ma propre vie, comme estant, &c.

LETTRE CCXXV.

A Monsieur d'Hemery.

Du 5. Juillet 1639.

MONSIEUR,

La perte de Revel doit dire à Madame qu'elle est perduë elle-mesme, si elle ne fait sans delay des efforts extraordinaires pour se sauver.

C'est bien une chose necessaire d'avoir Cahours, mais il ne remedie pas au mal qui nous est arrivé, veu que c'est un nid de pie sur la cime d'un arbre, & qu'il faut du temps, des peines, & des frais indicibles pour fortifier le bas. Madame se moque, de vouloir livrer cette belle place aux conditions de Revel : sa Majesté n'en veut oüir parler en aucune façon; partant il la faut avoir purement & simplement. J'ay dit à Monsieur l'Ambassadeur, qui escrira conformement, qu'il est du tout necessaire que Cahours soit gardé des troupes du Roy. Il est question de remedier promptement à un tel mal par la prise de Conis, qu'il faut avoir à quelque prix que ce soit. Il est bien aisé à dire ce qu'on pourroit desirer pour le rétablissement des affaires; il faudroit à cette fin reprendre Conis & Revel, Ast, Villeneuve-d'Ast, ou Verruë : mais j'ay bien peur qu'il soit difficile. Cependant c'est la fin qu'il faut avoir, & de faire desar-

mer

mer Turin. Si vous n'estes plus auprés de Madame, vous y envoierez Monsieur de la Cour, avec Instruction de ce qu'il doit faire aux fins necessaires pour le salut de l'Italie.

Pour prendre Conis avec facilité, le tout est, de faire que Monsieur de Longueville puisse estre devant cette place, sans que les Ennemis s'en doutent.

Pour cet effet c'est à Monsieur le Cardinal de la Valette à leur faire teste en quelque lieu avantageux, tandis que Monsieur de Longueville fera une traite pour aller à Conis. Tout est remis à leur prudence. Monsieur le Comte Philipes a escrit de grandes plaintes contre vous à Monsieur l'Ambassadeur de Savoye ; mais comme vous pouvez croire, on s'en est bien moqué de deçà, & j'ay parlé audit sieur Ambassadeur, sur ce sujet, comme il falloit. Je suis Vostre tres-affectionné à vous rendre service, le Cardinal de Richelieu.

LETTRE CCXXVI.

A Monsieur d'Hemery.

d'Abeville le 9. Juillet 1639.

MONSIEUR,

J'ay esté extremement étonné, d'aprendre par des Graves, que les habitans des trois places, que Madame a deposées entre les mains du Roy, n'ont pas esté desarmez. Si on les veut perdre, il faut differer, comme on a fait jusques à present, à faire toutes les choses qui sont necessaires pour les asseurer : si lesdits habitans n'ont point encore esté desarmez, lors que cette Lettre vous sera renduë, ne manquez pas aussi-tost de le faire faire en diligence, sans perdre un moment de temps, estant quasi le seul

feul moyen de conferver lefdites places à Madame. Il me femble que c'eftoit par où il falloit commencer, & ne l'avoir pas fait, c'eft un pur aveuglement. J'attends en cette occafion, qui eft d'une extreme confequence, des effets de vos foins & de voftre diligence, & vous affeureray cependant que je fuis, Monfieur, Voftre tres-affectionné à vous rendre fervice,

le Cardinal de Richelieu.

LETTRE CCXXVII.

A Monfieur de la Cour.

MONSIEUR,

Je ne fçaurois affez m'étonner de la continuation de l'aveuglement de Madame, puis qu'il eft jufques à tel point, qu'il l'expofe toufiours à fa ruine. Je ne fçay ce qui la peut empefcher d'executer l'établiffement, qu'elle a promis de faire dans Montmelian & dans la Savoye, puis que fans cela elle n'y peut avoir de feureté. Vous luy reprefenterez de ma part ce que je vous mande, & luy ferez connoiftre, que fi on ne trouve point de feureté dans ce qu'elle promet pour elle mefme, il n'y aura plus de negotiation à faire avec elle.

Je fuis bien-ayfe, que le Seigneur Dom Felix & le Marquis de Saint-Morice pourfuivent l'execution des chofes promifes en ce point. Ils témoignent en cela, la paffion qu'ils ont à la feureté de Madame, & à fa reputation.

Ayant veu ce que vous me mandez des plaintes, que fait le Marquis de Saint-Germain, de n'avoir pas receu des bienfaits du Roy tandis que fa Majefté eftoit à Grenoble, ainfi que les autres qui eftoient auprés de Madame, je ne fçaurois affez m'étonner de ce qu'il ne reconnoift pas luy-mefme, qu'on

qu'on l'a fait exprez, de peur de le rendre suspect, & pour ne donner pas moyen à ceux qui vouloient traverser son établissement, de le pouvoir faire. S'il croit que les liberalitez du Roy soient racourcies, il a grand tort. C'est à luy de se mettre en estat de les meriter, & à nous à les luy procurer. Vous me ferez plaisir de faire sçavoir adroitement ce qui est contenu dans cette Lettre, à ceux à qui il apartient.

Je vous recommande tousiours le Fort de la Perouze, & les logemens des soldats, & de nous avertir de si bonne heure des choses qui vous seront necessaires, qu'on y puisse pourvoir à temps. Cependant asseurez-vous de la continuation de mon affection, & que je suis veritablement, &c. De Paris le 14. Decembre 1639.

LETTRE CCXXVII.

A Monsieur de la Cour.

MONSIEUR, Les avis que nous avons eus que Monsieur le Cardinal de Savoye & Monsieur le Prince Thomas ont des pratiques & des intelligences dans la Cour de Madame, sur lesquelles ils forment de grands desseins, m'obligeant d'en avertir son Altesse, afin qu'elle y aporte les remedes necessaires; j'ay bien voulu aussi par mesme moyen vous en faire part, afin qu'en estant informé, vous puissiez agir plus utilement auprés d'elle, pour son bien, & pour celuy du service du Roy.

Pour cet effet, je vous envoye un Memoire qui vous fera connoistre les intentions de sa Majesté, & ce qu'elle juge que Madame doit faire en ce ren-

rencontre, pour prevenir le mal que ses Ennemis luy preparent. La creance qu'elle a en vous, l'affection que vous avez au service du Roy, vostre prudence & vostre adresse me font esperer que son Altesse fera grande consideration sur ce que vous luy direz sur ce sujet, & que sa Majesté aura contentement de vostre negotiation. Je le souhaitte & pour son interest particulier & pour le vostre, qui me sera tousiours en grande recommandation, comme estant, &c. De Ruel ce quatriesme Avril mil six cens quarante.

LETTRE CCXXVIII.

A Monsieur de la Cour.

MONSIEUR, Aprés avoir receu vos dernieres Lettres sur le sujet des impertinentes propositions qui ont été faites à Madame par le Patrimonial Monety & le Pere Michel-Ange d'Aglié, j'ay desiré que le sieur Mondin l'allast trouver en diligence, pour luy faire entendre particulierement ce que j'estime pour la garentir d'une absoluë ruine. Vous verrez particulierement ce que j'escris à son Altesse, par la copie de la Lettre que je vous envoye, conformement à laquelle vous agirez puissamment.

Le Roy a cette confiance en vous, que lors qu'il se presentera des occasions impreveuës qui pourroient perdre Madame, vous avez assez de lumiere, assez de force & de courage, pour vous y oposer, & empescher qu'elle ne fasse des fautes irreparables.

Je ne sçay comme il se trouve des gens assez effrontez pour vouloir porter Madame à signer quelque chose avec ses Ennemis, sans l'avoir premierement consulté avec le Roy, duquel seul depend sa pro-

protection. & comme Madame ne connoist pas, que telles gens la voulant perdre, elle ne remedie puissamment à leurs mauvaises volontez.

Il faut rompre toutes ces belles negotiations, & le faire si adroitement, que Madame en tire l'avantage que ses Ennemis en pretendent retirer à son prejudice.

Le vray moyen de le faire, est de faire courre une Declaration qui fasse connoître combien son Altesse desire un bon & sincere acord, mais que comme elle n'a autre pensée que de parvenir à une si bonne fin, elle n'entendra jamais à aucune proposition, qui étant destituée de ce qui est deu à la dignité de Monsieur son Fils, & des precautions necessaires à la seureté de sa personne, qui luy est plus chere que sa propre vie, ne pourroit produire autre effet, que sa perte & la ruïne de ses Estats, & de ses bons Sujets, à la conservation desquels elle aura tousjours un singulier égard.

Il faut employer dans cette Declaration les plus avantageuses circonstances de ce qui s'est passé, pour verifier le mauvais dessein du Prince Thomas. Cela fait, il est à propos d'éloigner tous ces beaux negociateurs, par la malice ou la simplicité desquels Madame pourroit enfin estre perduë. Vous agirez, s'il vous plaist, fortement en ces ocasions, & vous asseureray que personne ne vous ayme, ny n'est plus veritablement que moy, &c. De Ruel ce 18. Avril 1640.

ADDITION

MONSIEUR,

J'adjoute ce mot à la depesche que je vous viens de faire, pour vous dire qu'on vous envoye de quoy contenter Monsieur le Marquis de Saint-Morice. C'est à vous de voir si cet homme

me se peut gagner pour Madame ; auquel cas le Roy ne luy plaindra pas ses bienfaits. Vous avez tant de prudence & d'adresse, que je ne doute point que vous ne fassiez reüssir cette affaire selon le desir de sa Majesté, & celuy d'une personne, qui est veritablement comme moy, &c. De Ruel ce 18. Avril 1640.

LETTRE CCXXX.

A la Duchesse de Savoye.

MADAME,

Bien que je vous aye escrit depuis huit ou dix jours, sur le mauvais état auquel je juge que sont vos affaires, la nouvelle depesche que je viens de recevoir de vôtre Altesse, & le commandement qu'elle me fait, de luy donner mon avis sur les nouvelles propositions qui luy ont été aportées par le Patrimonial Moneti & le Pere Michel Ange d'Aglié, me donnent lieu de reprendre la plume. Je la puis asseurer que le Roy ne desire rien tant que de la voir bien rétablie dans ses Estats, & en bonne intelligence avec Messieurs ses beaux-freres, & que sa Majesté sera toufiours preste de remettre les places qu'elle tient dans le Piedmont, entre les mains de vôtre Altesse, toutes les fois que les Espagnols voudront de bonne foy faire le méme de celles qu'ils y ocupent, en sorte que vous en demeuriez veritablement Maîtresse. Mais comme la seureté de vôtre personne, & celle de Monsieur le Duc de Savoye vôtre Fils, sont la principale chose qu'il faut considerer, jamais sa Majesté ne consentira que l'un & l'autre tombent entre les mains des personnes, dont tout l'interest consiste en leur

leur perte. Et vôtre Altesse est trop avisée, pour ne voir pas que toutes propositions qui luy seront faites sans cette precaution, pour specieuses qu'elles puissent être, ne seront autre chose qu'un piege pour la perdre.

Je ne suis pas étonné que Monsieur le Prince Thomas vous propose d'aller en Piedmond & d'y mener Monsieur vôtre Fils; mais je ne sçaurois croire qu'il se puisse trouver personne auprés de vous, qui vous le puisse conseiller, sans ajouter au mesme instant, qu'auparavant que d'y penser, vous devez être aussi absolument Maitresse de la Ville de Turin que de la Citadelle.

En ce cas je croirois que vous pourriez passer les Monts, sans faire faire un mesme voyage à Monsieur vôtre Fils, pour lequel vous ne sçauriez rechercher trop de seureté, pour le garentir des mauvais évenemens qui luy peuvent arriver.

Vous sçaurez mieux que nous, Madame, les bruits qui courent sur le sujet de la mort du Commandeur de Sales, puis que nous ne les apprenons que de vos quartiers. Ils vous doivent, ce me semble, d'autant plus faire craindre la perte de Monsieur vôtre Fils par la mesme voye, que plus y a-t-il difference entre la possession d'un Etat Souverain, & celle d'un simple Gouvernement.

Il faudroit être insensible pour ne craindre pas, que ceux qui n'ont point craint d'attaquer vôtre honneur par diverses faussetez & calomnies puissent enfin attaquer vôtre vie, qui ne vous est pas si chere que vôtre reputation.

En un mot, Madame, puis que Dieu vous a rendu mere d'un Prince, qui est legitime successeur des Etats de Monsieur le Duc de Savoye son Pere, vous étes obligée de faire tout ce qui vous sera possible au monde, pour la conservation de sa personne & de ses Etats. La force ne vous manquera pas, puis que le Roy

Roy vous offre la sienne, & qu'il m'a commandé de vous écrire particulierement, que pourveu que vous vouliez faire tout ce qui sera en vous, il n'épargnera aucune chose pour vôtre conservation, & vôtre rétablissement en ce que vous avez perdu. Mais parce que c'est chose tres-certaine, que ses forces vous seront inutiles, si celles de vôtre esprit, & vôtre prudence, ne concourent avec sa puissance à vôtre salut ; C'est à vous à ne vous laisser pas surprendre à de mauvais conseils & de vous fortifier contre la foiblesse de vôtre sexe, qui est quelques fois sujet à n'accompagner pas sa conduite, des fortes resolutions qui sont necessaires aux grandes affaires.

Les observations que vous avez envoyées de deça, sur les propositions qui vous ont été faites, sont si judicieuses pour faire voir la tromperie qu'on vous veut faire, qu'en louant Dieu de vous en avoir donné connoissance, je le supplie qu'il vous affermisse en la volonté que vous avez de vous garentir de leur malice.

Je croy qu'il est tres-important de faire sçavoir & aux Princes qui vous font faire des propositions si ridicules, & à tout vôtre Etat, que comme vous serez toûjour prête d'entrer dans un bon accord, par lequel Monsieur vôtre Fils demeure si absolument Maître de ses Etats, qu'il n'aura rien à y craindre ny pour iceux ny pour sa personne, vous ne voulez point aussi prêter l'oreille à des negociations, qui n'ayent autre fin que de gagner le temps, à vôtre prejudice & à la ruine des peuples que Dieu vous a commis, lesquels on veut amuser par telles esperances.

Cette Declaration faite, je croy que vôtre service requiert que vous fermiez l'oreille à toutes propositions qui vous pourront être faites, si par le premier article, Monsieur de Savoye & V. A. ne sont rétablis en l'authorité qui leur appartient, & s'il ne vous est libre de pourvoir à la seureté de l'un & de l'autre, ainsi que vous l'estimerez plus à propos.

Ces deux articles presupposez, je repete encore une fois à V. A. que le Roy sera tousiours d'avis, que vous traitiez Messieurs vos beaux freres avec tous les avantages imaginables, qu'ils pourront desirer raisonnablement, & que vostre seureté vous pourra permettre de leur accorder.

Dans l'étenduë de ces termes il se peut trouver des ajustemens, où ces Messieurs auront grassement leur compte. Hors d'icelle il n'y en a point, où vostre perte ne soit asseurée. Voilà Madame ce que je vous puis dire sur le sujet present; ensuite de quoy je vous conseille d'obliger ceux qui sont auprés de vous à se declarer ouvertement contre ceux qui tendent si ouvertement à vostre ruine, qu'il faut estre aveugle ou malicieux pour ne l'avoüer pas.

Je m'asseure qu'il n'y en a pas un, qui ne veuille mettre son sang & sa vie pour la deffense d'une si bonne cause, & qui ne le fasse genereusement, pourveu qu'il connoisse que vous prenez les resolutions qui sont necessaires à vostre salut, que je desire en mon particulier avec toute sorte de passion, comme estant veritablement autant que le peut estre, &c.

LETTRE CCXXXII.

A la Duchesse de Savoye.

MADAME,

J'ay receu les Lettres, dont il a pleu à V. A. m'honorer, tant sur la joye qu'elle a de l'heureux succez de Cazal, que sur le sujet de l'accommodement avec Messieurs les Princes vos beaux-freres. Surquoy je vous diray, que bien que je me sois assez expliqué à vostre Ambassadeur, qui je m'asseure n'aura pas manqué de vous mander tout ce que je luy dis,

je

je ne laisse toutesfois d'ajouster que la conduite du Prince Thomas envers V. A. tant pour la rigueur dont il a usé dans Turin à l'endroit de ceux qu'il a soupçonnez estre affectionnez à vostre service : & de ce qu'il a contribué pour la perte de Cazal, que pour les artifices qu'il a tousiours fait paroître dans la negociation, qu'il entretient avec V. A. devroient vous avoir déja portée à la rompre entierement, empescher les avantages qu'il en voudroit tirer, & vous prevaloir de ceux que la victoire de Cazal vous donne.

Je ne puis comprendre, comme qui que ce soit de ceux qui ont l'honneur d'estre aprés de V. A. s'il a quelque affection pour vostre service, vous puisse suggerer un autre conseil, veu que prester l'oreille seulement à telle negociation, est donner le moyen à vos Ennemis de porter un notable prejudice à vos affaires.

Si l'on veut vous persuader, que par cét accommodement vous asseurez la Tutelle de Monsieur vôtre fils, & que vous aurez de l'avantage par le changement, que les Princes vous accordent de faire, des Gouverneurs des Places qu'ils tiennent; je m'estonne comme le sens commun ne dicte pas, qu'en partageant vostre authorité avec vos beaux-freres, elle sera d'autant plus diminuée, que la crainte que les sujets, & les Magistrats auront d'eux, les portera à se ranger plus de leur costé que du vostre.

Quant à ce qu'on vous represente, que cét accord peut faire cesser la guerre civile dans le Piedmond ; il faut estre depourveu de jugement, pour ne prevoir pas que V. A. demeurant liée à la France, & les Princes à l'Espagne, la cause de la division continuë tousiours, & par consequent la guerre.

De plus, il seroit tres-prejudiciable au service du Roy, & à celuy de V. A. qu'estant d'accord avec ses beaux freres, sa Majesté attaquast Turin, parce qu'en ce cas, chacun diroit que ce ne seroit pas

l'interest de Monsieur vôtre Fils qui la porteroit à ce dessein, mais celuy de sadite Majesté, pour s'emparer de cette Place. Et d'autant qu'elle écrit particulierement sur ce sujet à son Ambassadeur, qui est prés de vous, afin de vous faire sçavoir ses sentimens; je me dispenseray d'y ajoûter aucune chose par cette Lettre. Bien vous diray-je, avant la finir, que ceux qui vous conseillent d'entretenir la negociation avec les Princes, & de la conclurre, sans qu'ils s'unissent au même temps avec la France pour vos interests, témoignent trop ouvertement que la crainte qu'ils ont d'eux, prevaut à l'affection qu'ils doivent avoir pour vous. Sur quoy vous me permettrez, s'il vous plaît, d'ajoûter, Madame, qu'il eut été tres-utile à vôtre service, qu'aprés tant de mépris que le Prince Thomas a faits de V. A. elle n'eut voulu ny voir, ny moins encore écouter celuy qu'il luy a envoyé, d'autant plus qu'il luy a fait difficulté sur des points importans à l'interêt de Monsieur vôtre fils, & au vôtre; veu que si elle en eut usé de la sorte, elle l'eut obligé à recourir à des moyens plus humbles, pour recouvrer l'amitié de vôtre Altesse, voyant que l'heureux succez des armes de sa Majesté à Cazal peut par la suite le reduire à des grandes extremitez.

Pour conclusion de cette Lettre, je supplie V. A. de considerer que tout vôtre avantage, aprés Dieu, depend de la protection du Roy, & de suivre les conseils qu'il luy donne, qui n'ont autre but que de vous garentir de vos ennemis, & de rétablir Monsieur vôtre Fils & vous au point auquel il desire de vous voir. Ce que je souhaite en mon particulier, avec toute la passion qui se peut imaginer, tant pour la gloire de sa Majesté, que pour l'avantage de Monsieur vôtre Fils & de vôtre Altesse, de laquelle je suis, Madame, le tres-humble & tres-obeissant Serviteur *le Cardinal de Richelieu.*

De Soissons ce 21. May 1640.

L'af-

L'affaire de Querasque fait, outre tout ce que dessus, voir clairement à V. A. que le Prince Thomas n'a autre dessein, que de se rendre Maître de vos Estats, en vous amusant par belles paroles.

LETTRE CCXXXIII.

A la Duchesse de Savoye.

MADAME,

Je ne sçay qui conseille à V. A. d'aller presentement en Piedmont, en l'état que sont vos affaires; puis que sans qu'un tel voyage les puisse avancer, il peut être nuisible à vôtre personne. Lors que Turin sera pris, vous pourrez passer avec reputation en Piedmont, & vous gouvernant avec la prudence que vous sçaurez bien faire, vôtre presence sera utile à vos interéts, & à ceux de Monsieur vôtre Fils. S'il y a quelque chose à refuser au Prince Thomas, il vaut mieux que ce soient les Ministres du Roy, que V. A. qui le fassent, & partant il est plus à propos que vous soiez éloignée de Turin, que proche, jusques à ce qu'il soit pris.

Quant à la composition de Turin, dont il vous plaît m'écrire, le Roy donnera à Monsieur le Comte d'Harcourt, les ordres de ce qu'il aura à faire, & pour vôtre avantage, & pour son service.

Comme sa Majesté sera toujours disposée à recevoir Monsieur le Prince Thomas, s'il se veut tout à fait unir à la France; il est à propos de profiter, à vôtre avantage de l'occasion qu'il plaist à Dieu nous donner presentement, & se conduire en sorte qu'on ne perde pas le fruit, pour se trop precipiter.

Les Lettres qu'on a prises dans le bagage de Monsieur le Marquis de Leganez, vous font voir si clairement la mauvaise foy, avec laquelle le Prince Thomas trait-

toit en apparence avec V. A. qu'il faudroit que vous fussiez aveugle & ennemie de vous-mesme, pour ne croire pas, que tout Traité qu'il fera avec vous, sera de mesme nature, si ce n'est que passant tout à fait du costé du Roy, il ne trompe tout à fait avec les Espagnols.

La meilleure, & la seule chose que vous avez à faire pour l'avancement de vos affaires, est d'envoyer le plus de Troupes que vous pourrez à Monsieur le Comte d'Harcourt, sans perdre un moment de toutes les diligences, qui peuvent estre faites à cette fin. Il travaille de sa part avec tant de soin & de depense, que cela merite bien que vostre Altesse le seconde en une occasion qui luy est si importante. Pour moy, Madame, je n'oublieray rien de ce qui dependra de moy, pour vous témoigner que je suis, &c, A Soissons ce 27. May 1640.

Je me resiouïs de ce que vostre Altesse a commencé à donner ordre à la seureté de Montmellian, en ayant fait sortir le P. Monod, qui estoit tres-dangereux en une Place de cette consequence.

LETTRE CCXXXIV.

A Monsieur de la Cour.

MONSIEUR,

J'ay esté extremement ayse de voir par vos depêches, ce qui se passe au lieu où vous estes, & la disposition en laquelle est maintenant Madame, de s'unir entierement aux interests du Roy, & de suivre les conseils que sa Majesté & ses Serviteurs luy donneront pour son bien. Mais elle y a esté jusques icy si peu sensible, que j'apprehende que le changement qui paroist en son esprit, ne soit que dans l'apparence, & qu'elle ne

ne veuille pas en effet sortir du precipice, où elle est tombée par sa faute. Au lieu de faire des efforts extraordinaires, pour assister Monsieur le Comte d'Harcourt en l'execution d'un dessein où son Altesse a le principal interest, & le fortifier de Troupes, elle n'a pas seulement fait passer celles dont le Roy a fait la depense, & qu'on avoit promis de faire partir aussi-tost qu'ils auroient touché l'argent de sa Majesté. Cette negligence me touche si sensiblement, que je vous confesse que j'en suis outré, & que je ne sçay plus quel jugement faire des intentions de Madame aprés un tel abandonnement. Je vous conjure de luy representer le prejudice qu'elle fait aux affaires generales, & aux siennes particulieres, par une telle conduite; laquelle est capable, ou de faire perdre l'entreprise de Turin, ou au moins de donner cét avantage aux Ennemis, de prendre sans beaucoup de resistance une autre Place, tandis que les armes du Roy recouvreront avec de tres-grandes peines, ce que d'autres ont perdu pour ne le vouloir pas garder.

Monsieur de Chavigny vous escrit si amplement en chiffre sur le sujet de vos depesches, qu'il ne me reste qu'à vous conjurer de ne perdre point de temps à solliciter Madame, de faire ce que la raison & la necessité de ses affaires tout ensemble luy devroient desia avoir fait executer; afin que si elle continuë à negliger ses propres avantages, le Roy puisse prendre les siens, selon que la raison & le bien public l'y porteront. Cependant asseurez-vous que je suis, &c. De Blerancourt ce 9. Juin 1640.

LETTRE CCXXXV.

Au Prince d'Orange.

MOnsieur d'Estrade vous dira ce qui s'est passé de deça en l'affaire de Monsieur de Bouillon, en laquelle l'intervention de V. A. ne m'a pas peu facilité le moyen de l'assister. Il vous rapportera aussi la reconnoissance que j'ay des sentimens avantageux pour moy, que vous avez eus sur le sujet de ma maladie, & des traverses que quelques mauvais esprits ont voulu donner aux affaires du Roy. Je n'ay point de paroles pour vous remercier de la faveur que vous m'avez faite en ces occasions : mais je vous supplie de croire, que je n'en perdray aucune qui vous puisse faire voir par bons effets que je suis veritablement, &c.

LETTRE CCXXXVI.

Au Roy d'Angleterre Jacques, sur le sujet du Mariage du Prince de Galles.

CE n'est pas de cette heure que je sçay, que les Grands Rois conçoivent plus souvent les choses, à proportion des grandes qualitez qui sont en eux, que comme elles sont en elles-mêmes : Qu'ils relevent les mediocres par l'estime qu'ils en font, & que ceux qu'ils honorent de leur bienveillance, ne peuvent estre de petite consideration. La Lettre dont il a pleu à vostre Majesté m'honorer, me confirme en cette verité, puis qu'elle me fait voir que j'ay autant de merite dans sa pensée, comme en effet j'ay de con-

nois-

noissance des hautes & rares qualitez qui sont en elle. Elles sont si éclatantes, SIRE, que si pour les connoistre je n'ay aucun avantage sur le reste du monde, qui les peut ignorer, au moins suis-je asseuré, & que peu les reverent autant que moy, & que nul ne le peut faire davantage. Le respect m'a tousiours porté à corrépondre dans le service du Roy, mon Maistre, à ce que vostre Majesté attend de moy pour l'accomplissement de l'heureuse alliance projettée entre ces deux Couronnes. Il ne m'a pas esté difficile de satisfaire en cela à mon desir, & à mon devoir tout ensemble, puis qu'ainsi que d'une part le Roy ne s'est jamais attaché qu'à des conditions propres à vous donner lieu d'étraindre par de nouveaux liens les cœurs de vos sujets Catholiques, qui vous sont déja du tout aquis, vostre Majesté de la sienne a voulu de son propre mouvement leur accorder ce qu'estant desiré pour leur bien, l'a tousiours esté principalement pour vostre avantage. S'ils reçoivent beaucoup de grace de vostre Majesté elle en recevra une gloire d'autant plus estimable, que sa durée sera tres-certaine.

C'est, SIRE, chose dont on ne peut douter, puis qu'ainsi que la premiere eau d'une vive source suffit pour asseurer, que son cours ne sera point interrompu: Ainsi est-ce assez de sçavoir que vostre Majesté dont la bonté est inépuisable, s'est une fois engagée à traiter favorablement ses sujets, pour estre asseuré qu'ils recevront des effets continus de sa bienveillance, & vostre Majesté par consequent les cœurs qui luy en sont deus.

Le Ciel, sans le concours duquel rien ne peut venir à sa perfection, exauçant les vœux de tant de creatures qui dependent de vostre Majesté unira d'un lieu si indissoluble ces deux Monarchies, qu'aprés que leurs armes jointes ensemble ont autresfois fait trembler l'Orient, elles donneront aujourd'huy de l'effroy à tous leurs ennemis, & dissiperont tous les efforts de ceux

qui voudroyent empescher le bien qu'elles peuvent produire pour la Chrestienté. Je le demande à Dieu de tout mon cœur, comme aussi qu'il verse en vostre Majesté toutes les graces que meritent tant de singulieres qualitez qui se rencontrent en sa personne, de qui je seray éternellement, &c.

LETTRE CCXXXVII.

Au Prince de Gales.

LA Lettre dont il a pleu à vostre Altesse m'honorer, est une faveur qui surpasse toutes les actions de grace que je luy sçaurois rendre sur ce sujet. Au deffaut des paroles elle aura agreable, s'il luy plaist, que je conserve en mon ame un vif ressentiment de cette obligation ; & cependant que, pour ne demeurer pas ingrat en son endroit, je publie par tout les hautes & Royales qualitez qui égalent l'excellence de son esprit à celle de sa naissance. En ce sens, Monseigneur, je satisferay aucunement à mon devoir, mais non pas à mon desir, qui ne peut avoir de bornes en ce qui vous concerne.

Si Dieu m'avoit donné toutes les qualitez que vostre Altesse croit qui soient en moy, je m'estimerois tres-heureux de les employer à son service, pour aquerir ses bonnes graces, que je meriteray par l'obeïssance que je rendray à tous ses commandemens, ainsi que je fais à tres-juste titre la qualité de, &c.

LETTRE CCXXXVIII.

A la Reyne d'Angleterre.

AYant ſceu par Monſieur de Montaigu le grand deſir que voſtre Majeſté témoigne avoir d'une union eſtroite de ces deux Couronnes, je me ſuis d'autant plus employé à faire valoir les propoſitions qu'il a faites icy de ſa part, qu'il luy fera particulierement entendre ce qui s'eſt paſſé ſur icelles, & avec quelle ſincerité il a pleu au Roy les recevoir, & y répondre favorablement, ſelon qu'elle eût pû deſirer. En mon particulier, Madame, outre la paſſion que j'ay au ſervice de V.M. l'eſtime particuliere que je fais de ſa perſonne & des grandes qualitez qui ſont au Roy ſon Mary, & le reſpect que je leur porte, font que je n'oublieray rien de ce qui dependra de moy pour leur contentement, ainſi que Monſieur de Montaigu ne manquera pas, je m'aſſeure, de luy faire entendre. Et comme c'eſt choſe importante, qu'il plaiſe au Roy ſon Mary envoyer de deçà un Ambaſſadeur agreable, eſtant certain que beaucoup d'affaires ſe gaſtent ſouvent ou s'avancent ſelon que les Miniſtres qui les traitent, ſont bien ou mal-veus des Princes avec qui ils agiſſent; J'oſe ſupplier voſtre Majeſté de peſer ces conſiderations, puis qu'elles n'ont autre but que le bien de ſon ſervice, qui me ſera touſiours en ſi particuliere conſideration, qu'elle connoiſtra que je ſuis ſincerement, &c.

LETTRE CCXXXIX.

A la Reyne d'Angleterre.

LE plus grand heur qui me peut jamais arriver, est de voir par la Lettre dont il a pleu à vostre Majesté m'honorer, qu'elle ayt satisfaction de mes actions. Je la supplie de croire qu'elles n'auront jamais autre but que son service, & ce que je sçauray luy devoir estre agreable, m'y sentant obligé par toutes sortes de respects & de considerations. Cependant elle trouvera bon, s'il luy plaist, que je luy dise, que l'on n'a point divulgué la negociation de Monsieur de Moutaigu; mais bien donné connoissance de ce qui se faisoit à l'Ambassadeur, comme on le pratique d'ordinaire en tous Estats. Au reste elle peut bien croire, que ce qu'on en a fait n'est pas pour faire qu'aucun autre que V. M. paracheve ce qu'elle a si bien commencé; le sieur de Fontenay n'ayant autre ordre, que de suivre ses volontez en cela & en toute autre chose. On ne tiendroit pas cette affaire heureuse, si elle n'estoit terminée par son authorité, comme elle a esté commencée par elle. En mon particulier, Madame, je suplie V.M. me faire l'honneur de croire, que j'auray tousiours une passion tres-grande de l'honorer & la servir; ce dont elle recevra aux occasions que j'en auray, toutes les preuves qu'elle sçauroit desirer de la personne du monde, qui est autant que quelqu'autre que ce puisse estre, &c.

LETTRE CCXL.

A la même.

J'Ay differé de faire responce à la Lettre qu'il a pleu à vostre Majesté m'escrire, il y a quelque temps; estimant estre plus à propos de luy faire connoistre par le silence le respect que je luy porte, & que je luy rendray toute ma vie, que d'opposer des excuses quoy que tres-justes à ses ressentimens. Je les appelle justes, Madame, n'ayant jamais donné lieu a aucune pensée, ny fait chose quelconque que j'aye creu luy pouvoir deplaire en nul sujet, ny mesme en celuy duquel V. M. témoigne s'offenser. Je croy que le temps luy aura fait voir clairement cette verité, que je confirmeray toûjours par des effets tres-sinceres, en toutes les occasions qui s'offriront de luy rendre des preuves de mon tres-humble service. J'ay prié Monsieur du Perron d'en asseurer de ma part vostre Majesté la suppliant de m'honorer de cette creance, que je ne cederay à personne en la resolution d'estre à jamais, &c.

LETTRE CCXLI.

A Monsieur de Poigny, Ambassadeur en Angleterre.

SI j'eusse sceu le refus que la Reyne de la Grande-Bretagne fait, de recevoir la Lettre que j'eus l'honneur de luy escrire par Mr. du Perron, je n'eusse pas esté si osé que de prendre la mesme hardiesse par vous, sans sçavoir qu'elle eût esté en meilleure humeur pour moy; qu'elle n'est pas. Vous m'obligerez de le faire con-

connoistre à sa Majesté & de luy dire que je sçauray tousiours si bien respecter sa personne & sa qualité, que tant s'en faut que ma conduite luy puisse donner quelque sujet de plainte qu'elle aura toute occasion de s'en loüer. En cette consideration je vous conjure de ne luy nommer jamais mon nom tant qu'elle l'aura desagreable, mais asseurer sa Majesté, que la disgrace dans laquelle je suis auprés d'elle, n'empéchera pas que je n'aye la mesme passion que j'ay tousiours euë pour son service & que je ne tienne à beaucoup de bon-heur & d'honneur, de rencontrer les occasions de luy en donner de nouvelles preuves. En vostre particulier croyez, s'il vous plaist, que je n'en perdray jamais aucune de vous témoigner que je suis, &c.

LETTRE CCXLII.

A la Reyne d'Angleterre.

JE tiens à tant de bonheur l'honneur de vos bonnes graces, dont il vous plaist m'asseurer, que je n'ay point de paroles qui puissent assez dignement vous exprimer la joye & le ressentiment que j'en ay. Si vostre Majesté daigne se ressouvenir de ce qui s'est fait dés sa plus rendre jeunesse; pour luy faire posseder une Couronne digne d'elle, elle avoüera, je m'asseure, que je n'ay rien oublié de ce que j'ay pû contribuer en ce sujet en son contentement.

Je sçay bien, Madame, que comme il est de la generosité des personnes de vôtre qualité, de n'oublier pas les services qui leur ont été rendus, c'est une espece d'incivilité à ceux qui les rendent, de leur en rafraischir la memoire; mais celui dont je parle, est si agreable à V.M. qu'elle ne trouvera pas mauvais que j'aye quelque satisfaction de celle qu'elle reçoit tous les jours au

au lieu où elle eſt. Je la ſuplie de croire, que j'ay toûjours eu la meſme paſſion de la ſervir, que j'avois en ce temps-là: Que jamais je ne la ſçaurois perdre, & que je ne ceſſeray point de demander à Dieu autant de proſperités pour V. M. qu'elle en ſçauroit ſouhaitter elle-meſme. Toutes mes actions luy feront voir aſſeurement que je ſuis & ſeray ſans fin, &c.

LETTRE CCXLIII.

A la Reyne d'Angleterre.

MOnſieur de Montaigu m'ayant témoigné que V. M. n'auroit pas deſagreable de recevoir de nouvelles aſſeurances de mon tres humble ſervice; je penſerois commettre un crime, ſi je manquois à la ſupplier de croire, que je n'ay jamais eu autre deſir que de l'honorer & de la ſervir, & qu'il m'eſt impoſſible de ne continuer pas à l'avenir. Elle me fera, s'il luy plaiſt, la faveur d'ajouter foy à cette verité, puis que toutes mes actions la luy confirmeront beaucoup mieux que mes paroles, & celle avec laquelle je ſuis & ſeray toute ma vie, &c.

LETTRE CCXLIV.

Au Mareſchal de Crequy, ſur le ſujet de la Comprotection.

QUe comme le Roy ne peut aſſez s'eſtonner de la foibleſſe, avec laquelle le Pape s'eſt porté à deffendre à Monſieur le Cardinal Antoine d'exercer la Comprotection, & de l'inconſideration avec laquelle Monſieur le Cardinal Barberin luy donne ce conſeil, il

il ne peut aussi assez estimer la sincerité & le courage de Monsieur le Cardinal Antoine.

Sa Majesté est aussi satisfaite du dernier, qu'elle l'est mal des deux premiers.

Que quoy que veuille faire le Pape, il ne sçauroit mettre en compromis, que Monsieur le Cardinal Antoine ne soit Comprotecteur de France, veu que le Roy a retiré cette charge de Monsieur le Cardinal Bentivoglio à cet effet.

Que Monsieur le Cardinal Antoine l'a acceptée du consentement de sa Sainteté, sans lequel ny le Roy ny luy n'eussent pas pensé en une telle affaire. Monsieur le Cardinal Barberin mesme n'a point lors témoigné à son frere l'improuver.

Que le Pape peut bien par son authorité & par violence empescher que Monsieur le Cardinal Antoine son Neveu n'exerce cette charge : mais que comme il ne le sçauroit faire avec raison, il ne le fera jamais aussi avec le consentement du Roy, qui connoissant que les Ennemis du Saint Siege, du Pape & de sa Maison sont autheurs d'un si mauvais conseil, prendra tousiours un extreme plaisir à s'y opposer par le respect qu'il doit à l'Eglise & l'affection qu'il porte à la Maison de sa Sainteté, qui est telle que sa Majesté donne ordre ausdits Sieurs Ambassadeurs d'empescher qu'il ne se fasse aucunes preconisations au Consistoire, des Benefices de France, jusques à ce qu'il ayt pleu à sa Sainteté permettre à Monsieur le Cardinal Antoine de les faire, en faisant sa charge.

Messieurs les Ambassadeurs rendront cette responce au Pape, & à Monsieur le Cardinal Barberin, avec tous les complimens qui se pourront imaginer, mais avec autant de fermeté à ne se departir point de la Comprotection de Monsieur le Cardinal Antoine.

Ils témoigneront aussi à Monsieur le Cardinal Barberin, que sa Majesté trouveroit bien étrange, s'il avoit quelque ombrage de la Comprotection de France en

la

la personne de Monsieur le Cardinal Antoine, veu qu'elle n'a desiré qu'il exerçast cette charge, que pour faire voir à tout le monde l'affection particuliere qu'elle porte à la Maison du Pape, & avoir plus de moyen de tenir les deux freres unis, lors que leurs interests le requerront davantage.

Ils feront aussi sçavoir particulierement à Monsieur le Cardinal Antoine, la satisfaction que le Roy a de luy, & luy donneront asseurance de son assistance & protection en toutes choses.

Ils communiqueront à Monsieur le Cardinal Bentivoglio la resolution que le Roy prend, de faire cesser les preconisations des Benefices Consistoriaux, jusques à ce que le Pape, faisant cesser la deffense qu'il a faite à Monsieur le Cardinal Antoine, repare l'injure, que par ce moyen on a voulu faire à la France, & luy feront connoistre, que ce n'est pas que sa Majesté n'eust tres-agreable qu'il continuast tousiours à faire la charge de Comprotecteur, & qu'il n'estime grandement sa personne; mais seulement pour ne donner pas cét avantage aux Espagnols, que de penser que la France cede à ce qu'ils desirent.

Cependant si sa Sainteté revenant à soy-mesme veut donner à sa Majesté le contentement que la justice & la raison requiert, permettant à Monsieur le Cardinal Antoine de faire les fonctions de la charge de Comprotecteur; pour qu'il ne semble pas que le Pape ayt perdu sa cause, & que le Roy gaigne la sienne; cependant sa Majesté trouve bon que Messieurs les Ambassadeurs consentent à l expedient qui s'ensuit. Qui est que Monsieur le Cardinal Antoine soit encore un mois sans faire les fonctions de sa charge au Consistoire à la charge que dés cette heure sa Sainteté donne parole ausdits sieurs Ambassadeurs, que ce temps-là écoulé; elle trouvera bon qu'il la fasse librement, sans qu'il luy soit besoin de nouvelle permission de sa Sainteté.

On

On n'a point fait cette ouverture à Monsieur le Cardinal Bichi, afin que Messieurs les Ambassadeurs la puissent d'autant mieux ménager, qu'il n'y a qu'eux qui en ayent connoissance.

Si le Pape ne s'en contente pas, on lairra les choses en l'estat porté cy-dessus, sans qu'il se fasse aucune preconisation au Consistoire des affaires de France : & Monsieur le Mareschal de Crequy ne lairra pas de s'en revenir par Venize, témoignant à sa Sainteté, que le respect que S. M. porte à l'Eglise est tel, que nonobstant tout ce qui se passe, le Roy n'a pas laissé de luy donner ordre de s'employer à Venize pour les affaires du Pape, tout ainsi que si sa Majesté n'en avoit point receu de mécontement. Se licentiant de sadite Sainteté, ledit sieur Mareschal luy fera, tant de la part du Roy que de la sienne, tous les complimens qu'il luy sera possible, l'asseurant bien cependant que jamais S. M. ne changera la resolution qu'elle a prise sur le sujet de la Comprotection, ne pouvant souffrir en aucune façon qu'aucun autre que Monsieur le Cardinal Antoine exerce jamais cette charge.

LETTRE CCXLV.

Au Pape.

TRES-SAINT PERE,

Entre les déplaisirs dont la pieté du Roy est touchée, voyant les malheurs que souffre l'Eglise par la division & la discorde des Princes Chrestiens, sa Majesté a receu un mécontentement sensible du mauvais procedé de quelques-uns des Ministres d'Espagne vers vostre Sainteté, & du peu de respect qui luy esté rendu par un de ceux qui sont les plus obligez à l'honorer. Je ne puis assez m'étonner qu'il se soit tant oublié, que

que d'avoir usé de plaintes & de termes encore moins decens, au lieu des Eloges & des tres-humbles remercimens qui sont deus à la singuliere bonté & prudence de vostre gouvernement. Vostre Sainteté a tousiours paru si clairement desirer le repos de la Chrestienté, & vouloir appaiser les differens qui la pouvoyent troubler, qu'il n'y a personne, s'il n'est prevenu de passion, qui ne reconnoisse que vous n'avez rien obmis de ce que vous avez estimé convenable pour parvenir à une si bonne fin. Si entre tous ceux qui sont contraints de voir cette verité, quelques-uns veulent professer le contraire, chacun verra clairement que leur seul interest, qui leur fait fermer les yeux à la justice, leur fait ouvrir la bouche pour parler contre le sentiment de leur propre conscience. Il semble que Dieu ayt permis ce qui s'est passé depuis quelque temps en ce genre, afin que vostre Saintété receust de nouveaux témoignages du zele du plus pieux & du plus grand Prince de la Chrestienté, qui tiendra tousiours à gloire singuliere d'embrasser tous vos interests, & se joindre aux soins & aux bonnes resolutions que vostre Sainteté à tousiours euës pour l'avancement de la Religion & l'affermissement de la tranquillité publique, à laquelle il n'estimera pas peu contribuer, en faisant connoistre la deference que l'on doit au Saint Siege, & celle que merite singulierement la personne d'un Pape si recommandable pour ses rares vertus, comme est vostre Sainteté. Pour moy, Tres-saint Pere, je m'estimerois du tout indigne & de l'honneur que j'ay en l'Eglise, & des graces que je reçois d'un si vertueux Prince, comme est celuy au service duquel je suis attaché par toutes sortes de respects, si je ne desirois ardemment le repos que vostre Sainteté & sa Majesté souhaittent avec tant de passion à la Chrestienté, & qui jusques à present n'a esté troublé que par ceux qui affectent de paroistre contraires à l'un & à l'autre. J'espere que Dieu fera voir de plus en plus

cet-

cette verité à tout le monde, & que vostre Sainteté aura lieu d'avoüer, qu'ainsi que le Roy employera tousiours volontiers tout ce qui est de sa puissance pour la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise & la tranquillité publique, il ne perdra aucune occasion de vous donner des preuves de la sincere affection qu'il a pour les interests de vostre Maison, ausquels, suivant ses intentions, & les tres-grands merites de vostre Sainteté, je seray tousiours aussi étroitement lié, que le doit estre celuy qui sera à jamais, &c.

LETTRE CCXLVI.

Au même.

TRES-SAINT PERE,
Bien que le choix qu'il a pleu à vôtre Sainteté faire de la personne de Monsieur Mazarin, pour l'employer de sa part en la negotiation des affaires d'Italie, fasse concevoir à un chacun, combien elle l'en a jugé capable, je croy estre obligé de luy rendre ce témoignage, qu'il s'en est aquité si dignement, qu'outre le gré que luy en ont sceu tous les Princes avec qui il a eu à traitter, le Roy en a toute la satisfaction qu'il est possible. Il asseurera vôtre Beatitude de l'affection sincere que sa Majesté luy porte, & jusques à quel point il l'honore, non seulement à raison de sa dignité; mais en outre à cause des rares merites de sa personne. En mon particulier, je la supplie tres-humblement de croire, que je me sens si inseparablement attaché à ce devoir, que toutes mes actions luy seront autant de preuves de cette verité, & de la passion & fermeté inviolable, avec lesquelles je suis & seray toûjours, &c.

LETTRE CCXLV.

Au même.

TRES-SAINT PERE,

Il y a long-temps que je combats en moy-même, si je dois representer à vostre Sainteté les grands maux qui arrivent en France, des longueurs qu'on apporte depuis quelque temps en la Cour de Rome, aux expeditions des Bulles des Evesques nommés à V. S. par le Roy. Mais enfin le salut des ames, la reputation de V.S. & la crainte que j'ay de respondre devant Dieu, si je ne l'avertis de ce qu'on ne luy dit pas en ce sujet, m'obligent de prendre la plume pour la supplier de pourvoir à un si grand mal. V.S. jugera, je m'asseure, qu'il est bien raisonnable qu'elle corresponde à l'extreme soin que le Roy prend de faire choix des plus dignes Sujets de ce Royaume pour estre promeus aux Eveschez, & que par ce moyen ceux qui sont destinez aux charges, puissent employer les Talens que Dieu leur a donnez pour le salut des ames. Elle ne voudra pas qu'on voye plus long-temps sur le bord de la vigne du Seigneur nombre de bons ouvriers inutiles, parce qu'ils n'y sont pas introduits par celuy qui les doit mettre en besoigne. Les grands fruits que font ceux qui ont esté promeus depuis peu en pareilles charges, donne lieu aux gens de bien de plaindre le malheur de l'Eglise, d'autant plus grand, que de petits obstacles interrompent le cours des grandes graces qu'elle peut recevoir de vos mains.

Comme l'Eglise ne peut se separer de l'authorité de V.S. la France ne voudroit pas le pouvoir faire de sa bonté, qu'elle sçait si grande envers elle, qu'elle se tiendra tousiours aussi asseurée de ce qui en dependra pu-

purement, que de ce qu'elle devra attendre de la justice.

L'ancien usage de la France a tousiours esté, de faire toutes les informations de vie & mœurs devant les Evesques du Royaume.

Le Roy pourroit pretendre qu'on deust demeurer dans ces termes: mais si le desir qu'il a de faire voir, qu'il veut rendre au Saint Siege autant de deference qu'il pourra, sans blesser les droits & la dignité de sa Couronne, le porte à n'empescher pas que les nommez aux Eveschez, qui auront plus de commodité à faire leurs informations devant les Nonces de V. S. usent de cette liberté, pourveu que ceux, qui selon les anciennes coûtumes du Royaume se pourvoiront par devant les Evesques François, obtiennent aussi facilement leurs Bulles, comme s'ils s'estoient addressez à vos Nonces. V. S. aura ce que ses predecesseurs n'ont jamais obtenu de ceux qui ont cy-devant Composlede la Couronne, bien qu'ils l'ayent souffert en certaines occasions. Comme les singulieres vertus qui ont esté reconnuës en vôtre personne, pendant qu'elle a été en ce Royaume, ne peuvent estre effacées de nôtre memoire, je suis seur aussi, que V. S. a si bien retenu ce qu'elle y a veu pratiquer, qu'ainsi qu'elle n'a besoin que de recourir à son zele pour faire bien à la France. La connoissance qu'elle a par elle mesme de ce qui s'y est tousiours observé, est suffisante pour luy faire reconnoistre la justice de ses pretentions. Si elle considere ensuitte qu'on ne peut refuser les informations faites devant les Evesques de France, sans faire un notable prejudice à la Cour de Rome, qui n'a pû les recevoir sans les juger de probité si reconnuë qu'il n'y a pas lieu de douter de la validité de ce qui se passe devant eux, je m'asseure que les ames recevront bien-tôt d'elle le secours qu'elles en esperent; & qu'ouvrant la bouche à ceux qui n'attendent que cette liberté pour instruire les peuples

ples de ce qui leur est du tout necessaire, V. S. la fermera à ceux qui ne peuvent ne se plaindre pas des difficultez qui les ont empeschez de recevoir des effets de sa puissance & de sa bonté. C'est ce dont je la supplie en toute humilité, demandant à Dieu qu'il comble sa vie de longues années, sa Maison de benedictions, & sa personne d'autant de felicitez que luy en desire, &c.

Comme je prens la hardiesse d'escrire à vostre Sainteté sur un sujet qui concerne le salut des ames, dont elle a un soin particulier, je m'asseure qu'elle ne trouvera pas mauvais que j'aye pris la liberté d'escrire à Monsieur le Cardinal Barberin, d'un autre qui est de tres-grande importance à l'Eglise, au repos de la Chrestienté, & à la grandeur & à la seureté de sa Maison.

LETTRE CCXLVIII.

Au Cardinal Antoine, en luy Envoyant une Croix de Diamant, & une boëte de Diamant où estoit le portrait du Roy.

MONSEIGNEUR,

Le Roy ayant sceu que ceux qui ont tousiours envié son contentement, & qui n'ayment pas en effet vôtre Maison, n'oubliant rien de ce qu'ils peuvent pour vous donner des traverses, & vous faire porter la Croix à son occasion, il m'a commandé de vous en envoyer une de sa part, pour faire voir à tout le monde qu'il ne peut souffrir, qu'à son sujet vous en portiez d'autre que celle qui viendra de luy; dont sa pesanteur ne vous sera pas incommode. Et d'autant que ce n'est pas seulement en ce rencontre, mais en tout autre qui pourroit arriver, que sa Majesté pretend vous decharger des peines & des déplaisirs qu'on voudroit vous pro-

procurer, elle a voulu aussi, que vous receussiez son portrait de sa main; croyant que vostre Eminence, fortifiée de sa seule ombre, le sera assez pour resister à tous les Ennemis de vostre Maison, contre lesquels elle employera tousiours tres-volontiers sa puissance en toutes les occasions qui s'en pourront presenter, à son avantage. Je m'acquitte de ce commandement avec une satisfaction d'autant plus sensible, que je suis & seray sans fin, &c.

LETTRE CCXLIX.

Au Cardinal Barberin.

MONSEIGNEUR,
La joye que j'ay de la bonne intelligence qui est entre sa Sainteté & sa Majesté ne me permet pas de m'en taire, & j'estimerois manquer à moy-mesme, si je manquois à la témoigner à V. E. Au mesme instant que cette Lettre la luy fera paroistre, elle luy donnera une preuve particuliere de mon affection au bien de sa Maison, dont elle met les interests en si grand hazard par le delay de la Promotion qu'il m'est impossible de ne l'en avertir pas. Je ne considere point cette affaire dans le malheur qui peut arriver de la mort de sa Sainteté (dont je souhaitte avec passion la prolongation des jours) parce que la grandeur de la perte que vous feriez en la personne d'un si bon Oncle, étoufe en ma pensée la consideration de toutes ses suittes; il faudroit estre aveugle pour ne voir pas, qu'en un tel cas l'esbranlement que recevroit vostre Maison seroit suivy de sa ruine. Mais vous perdez tant dés cette heure à ne faire pas la Promotion, & manquez à prendre des avantages si importans pour vous & pour l'Eglise, qu'il m'est impossible de con-
ce-

cevoir les raisons qui l'ont pû retarder jusques icy. Ceux qui envient la grandeur de vostre Maison & en desirent l'abbaissement, ont ce contentement de vivre en esperance de voir à tout moment ce qu'ils souhaitent à vostre desavantage : & au lieu que si la Promotion estoit faite, ils craindroient V. E. elle luy donne lieu de la méptiser, dans la creance qu'ils ont qu'elle ne sçait pas se prevaloir d'une occasion qui la peut mettre en estat, non seulement de ne les craindre pas, mais de n'avoir pas besoin d'eux. Les attachemens que j'ay aux interests de la France qui me sont plus chers que ma propre vie, ne me permettroient pas de vous donner le conseil que je fais, aprés l'execution duquel vous pourrez moins considerer les Couronnes, parce que vous n'en aurez pas tant de besoin, si les interests de l'Eglise & de toute la Chrestienté que le Roy prefere aux siens propres, ne se joignoyent aux vostres. L'ambition des Espagnols est trop connuë à tout le monde, pour ne sçavoir pas qu'ils n'ont autre but, que de faire non seulement des Papes qui leurs soyent favorables, mais qui soyent si absolument dependans d'eux, qu'ils considerent les volontez d'Espagne comme la regle du mouvement du Saint Siege : & vous voyez trop clair, pour ne voir pas, que si vous ne remplissez le grand nombre des places, qui sont vacantes au Consistoire, vous ne serez pas assez fort pour les empescher de parvenir à leurs fins, en suite de quoy l'Eglise se trouveroit en une servitude aussi honteuse qu'insupportable. Si le mépris que vous faites de vous-même, vous empêche de penser comme vous devez à une affaire de si grand poix pour vostre Maison, les interests publics ne vous permettent pas d'en user de la sorte : le repos de la Chrestienté, la gloire de Dieu & la liberté de son Eglise vous obligent, sur peine d'en répondre devant le Tribunal du Ciel, à contribuer ce que vous pouvez à leur avantage ; veu qu'il n'y a point de raisons, qui

O puis-

puiſſent eſtre capables de contrebalancer des conſiderations ſi puiſſantes. Je ne m'imagine pas qu'on vouluſt mettre en avant que les Sujets nommez par les Couronnes ne ſont pas agreables, tant par ce que je ſçay, & ne crains point de répondre que ceux qui ſont attachez à la France embraſſeront paſſionnement les intereſts de voſtre Maiſon, que parce auſſi que, quand ils ne le feroyent pas, cette conſideration eſt trop foible pour vous deſtourner d'un effet ſi important. En un mot, Monſeigneur, il s'agit d'aſſeurer en ſorte l'etabliſſement de voſtre Maiſon, qu'elle ne puiſſe eſtre ebranlée, ou de la laiſſer en eſtat de mépris & de ruine.

Il s'agit de laiſſer la Chreſtienté en trouble, ou de ſe mettre en eſtat de pouvoir travailler avec effet à ſon repos, au lieu de ſe contenter de faire des vœux inutiles à de ſi bonnes fins. Il eſt queſtion enfin d'abandonner l'Egliſe de Dieu, ou de relever & affermir en meſme temps l'éclat de ſa grandeur.

Au lieu que les envieux de voſtre bon-heur vous regardent maintenant de haut en bas, la Promotion ne ſera pas plûtoſt faite, qu'ils ſeront contraints de lever les yeux pour vous voir en un eſtat du tout different de celuy où vous eſtes. Au lieu que beaucoup jugent par les apparences, qui trompent aſſez ſouvent, qu'il y a aveuglement ou foibleſſe en voſtre conduitte; aveuglement, ſi vous ne voyez pas l'eſtat où vous eſtes; foibleſſe & abandonnement de vous meſme, ſi vous ne voulez pas vous prevaloir des remedes que vous avez en main, les uns loüeront voſtre prudence les autres auront en veneration voſtre pouvoir, & vous ſerez eſtimé de tous pour avoir ſçeu mettre à couvert voſtre fortune, & les intereſts de l'Egliſe, qui vous ſont beaucoup plus chers que les voſtres.

Si quelqu'un me blâme de penſer voir de loin, ce qu'on eſtime que V. E. ne juge pas de prez, elle trouvera bon que je luy diſe, que les intereſts publics & les

les vostres me sont si presens, & me touchent de si prez, que Paris n'est pas trop éloigné de Rome, à ce que je puisse voir clairement ce qui s'y passe d'important à tous les deux. Je sçay bien que le Siege de la sainteté est celuy de la prudence, principalement pendant la vie d'un si grand Pape; mais puis qu'il est des hommes en ce qui les touche le plus, comme de ceux qui ne peuvent voir, pour estre ébloüis de la lumiere dont ils sont trop prez, V. E. me pardonnera bien, je m'asseure, si je presume en ce seul point estre assez clair-voyant, pour la conjurer de preferer mes sentimens à ceux qu'elle a témoignez avoir jusques à present. Je l'en conjure par le soin qu'elle doit avoir que la suitte des actions de sa Sainteté corresponde au lustre de celles qu'elle a tousiours faites, en sorte qu'estant des jugemens du monde comme de ceux de Dieu qui juge les hommes par leurs derniers instans, on ne puisse estimer la vie d'un si grand Pape destituée de prudence, parce que cette vertu ne paroistroit pas avoir esté le motif de ses dernieres pensées. Je l'en conjure enfin par le desir qu'elle a de prolonger les jours de sa Sainteté; dont la vie sera probablement d'autant plus asseurée, que plus aura-t'elle sujet de contentement; que je luy souhaitte si entier, que je demande à Dieu une ample effusion de ses benedictions sur toute sa Maison, & sur vostre personne, de qui je suis, &c.

LETTRE CCL.

Au Cardinal Barberin.

MONSEIGNEUR,

Prenant la hardiesse d'escrire à nostre Saint Pere sur le sujet de Monsieur le Mareschal d'Estrée; le pouvoir que je sçay que V. E. a envers sa Sainteté, me fait

prendre la plume, pour vous conjurer de vouloir peser le merite de cette affaire, & les consequences qu'elle peut produire, & en cette consideration la porter auprés de sa Beatitude, au point que le Roy le peut desirer pour son contentement. Et bien que je ne doute point que Sa Sainteté goustant les raisons que j'ose luy representer par ma Lettre, ne passe par dessus celles qui l'ont empêchée jusques icy de luy donner cette satisfaction, je me promets qu'elle s'y portera encore plus volontiers, quand elle y sera fortifiée par vos bons offices; lesquels je vous suplie vouloir contribuer en cette occasion, où il ne va pas seulement de l'interest de Sa Sainteté, mais de celuy de toute sa Maison, que le Roy aura tousiours en aussi singuliere recommandation que les siens propres. La connoissance particuliere que j'ay de cette verité, me fait vous en asseurer determinement, comme je fais. Vous y prendrez donc, s'il vous plaist, une entiere creance, puis que les preuves que Sa Majesté en rendra en toutes occurrences, à l'avantage de Sa Sainteté & des siens, en confirmeront mieux la certitude, que mes paroles, dont je ne me sers en cét endroit, que pour vous conjurer de croire que je suis autant que personne du monde, &c.

LETTRE CCLI.

Au Duc de Savoye Victor Amedée.

LE Sieur de Saint-Michel dira particulierement à V. A. ce qui s'est passé en la prise de Privas, qui au huitiéme jour que la tranchée a esté ouverte, a esté mené si viste, que ceux de dedans ont esté contraints de se rendre tous à discretion. J'estime vous devoir avertir que nous avons surpris durant ce

siege,

siege, de nouvelles depêches que Clausel, qui est auprés de V. A. écrit à Monsieur de Rohan, pour le convier à faire des merveilles contre le Roy, veu les grandes esperances qu'il a de secours de divers costez. Vous jugerez bien, Monsieur, qu'il est à desirer pour la bonne intelligence que vous voulez avoir avec le Roy, que ces negociations ne soyent point faites chez vous par personnes sur qui vous avez du pouvoir. Sa Majesté a maintenant un des freres dudit Clausel entre ses mains, qui a esté pris dans Privas; sa bonté a esté si grande, que jusques icy elle ne l'a pas fait châtier comme il merite. Au reste, je me promets que l'affection que vous portez à Madame, vous aura convié à luy donner satisfaction touchant l'affaire de Pomeuse, ainsi que j'en ay desia suplié V. A. & l'en suplie encore de nouveau par ces lignes, la conjurant de croire que j'en auray en mon particulier tout le ressentiment qu'elle peut attendre de, &c.

LETTRE CCLII.

Au même.

JE me sens particulierement obligé à V. A. de la faveur qu'il luy a pleu me faire, d'envoyer Monsieur le Comte de Scarnafis me visiter de sa part, & m'asseurer de sa bien-veillance. Je me suis tousiours bien promis que je trouverois en elle la disposition qu'elle me témoigne avoir au contentement du Roy, & qu'elle luy en rendroit des effets en l'occasion presente. Aussi la supliay-je de croire, qu'elle peut faire estat tres-certain de l'affection de sa Majesté en son endroit, & de tous ceux de sa Maison, & qu'en mon particulier je la serviray en tout ce qui me sera possible.

J'ay fait connoître particulierement audit sieur Comte de Scarnafis, le desir extreme que j'ay du repos, non seulement de l'Italie, mais aussi de toute la Chrestienté : A quoy je contribueray volontiers tout ce que l'on peut raisonnablement attendre d'une personne qui est veritablement comme je suis, &c.

LETTRE CCLIII.

Au Duc de Savoye Victor Amedée.

J'Ay esté extremement ayse d'apprendre des nouvelles de V. A. par le sieur d'Inchamps, qui en m'asseurant de sa bonne santé, m'a confirmé en la croyance que j'ay de son affection au service du Roy. Pour réponce à ce qu'il luy a pleu m'escrire, je luy diray, que la pureté des intentions de sa Majesté est telle, qu'elle n'a jusques icy eu autre fin aux affaires d'Italie, que de delivrer Monsieur le Duc de Mantoüe des persecutions qu'il reçoit, par voye douce & amiable. Elle a longtemps esperé ce bonheur, mais les longueurs d'Espagne & les diverses remises qui sont arrivées en tout ce qui s'est passé en cette affaire, luy ayant fait croire avec grande raison, que les Ennemis de Monsieur de Mantoüe prenoyent plaisir de parler d'accord & de paix, pour ne faire ny l'un ny l'autre, elle s'est resoluë de m'envoyer en Italie comme avant-coureur de sa personne, avec une armée assez considerable. En ce faisant elle m'a donné des ordres si precis, que je n'ay pas la liberté de les changer. Le premier est, de ne perdre aucun temps ; ce qui me fait vous supplier de faire si promptement ouvrir les Estapes de Savoye, selon la promesse que vous en avez faite à Monsieur le Mareschal de Crequy, que l'armée du Roy puisse commencer à passer le 25. de ce mois. Sa Majesté vous en sçaura

sçaura grand gré,& moy particulierement qui suis & seray tousiours, &c.

LETTRE CCLIV.

A la Princesse de Piemont.

VOstre Altesse me fait plus d'honneur mil fois que je ne merite, de daigner m'envoyer visiter de sa part par le sieur de Morquenay, & me témoigner se resioüir de ma venuë en ces quartiers.

Je n'ay point de paroles assez dignes pour luy pouvoir exprimer le ressentiment que j'ay de cette faveur, que je reconnois devoir tout à fait à sa bonté. Je ne doute point qu'elle ne m'honore de la continuation de sa bien-veillance, sa candeur estant si grande, que je tiens ses paroles infaillibles. Elle croira bien aussi, je m'asseure, que je n'oublieray rien de ce qui me sera possible pour meriter un si grand honneur, que j'estime à l'egal de ce qu'il le doit estre. Ayant veu par les Lettres qu'il a pleu vostre Altesse m'écrire par le sieur de l'Isle,& depuis par Monsieur le Mareschal de Crequy, qu'elle a agreable que j'aye l'honneur de la voir,& qu'il luy plaît me communiquer quelques particularitez qu'elle ne juge pas à propos de confier au papier. Pour satisfaire en cela à sa volonté, à mon desir & à mon devoir tout ensemble, je ne manqueray pas de luy mander par mondit sieur le Mareschal de Crequy,ou par le sieur de l'Isle, les moyens que j'estimeray propres pour parvenir à cette fin. Cependant, je la supplie de faire estat tres-certain qu'il n'y a personne au monde qui luy soit plus fidellement acquise, que moy,qui luy rendray des preuves si claires de cette verité, qu'elle aura lieu, sans doute, de m'advoüer pour estre aussi sincerement que je suis, &c.

LET-

LETTRE CCLV.

A la même. De Pignerol.

TOutes sortes de respects & de devoirs m'obligent à rechercher l'occasion de rendre à V. A. par ce peu de lignes, de nouveaux témoignages de la passion que j'auray toute ma vie à son tres humble service, & de mon obeïssance; comme aussi de l'avertir que je parts de ce lieu pour m'en aller trouver le Roy à Lion, où il me commande de me rendre prez de luy.

J'estime aussi vous devoir dire, Madame, que j'aprends que les intentions de S. M. ne sont point éloignées de la Paix, qu'elle se peut faire, pourveu qu'elle soit desirée à conditions raisonnables; & que si elle se fait, c'est à V. A. à qui S. M. desire que la Maison en laquelle vous estes, en sçache gré. La passion que je sçay que vous avez à cette affaire; fera que je contribueray tres volontiers ce qui dependra de mon petit pouvoir, en l'execution des volontez que Sa Majesté aura tousiours à vostre contentement & à vostre avantage. J'asseureray le Roy & la Reyne sa Mere, de la tendre affection que Vostre Altesse a pour leurs personnes, & du déplaisir que vous aporte tout ce ce qui se passe, en quoy je suplie vostre Altesse de se consoler avec Dieu, qui permet souvent de fâcheux accidens pour de bonnes fins. Je n'en auray jamais d'autres que de vous faire voir par toutes sortes de preuves, que je suis & seray à jamais; &c.

LET-

LETTRE CCLVI.

A la Princesse de Piemont.

J'Ay receu la Lettre dont il a pleu à V. A. m'honorer, sur le sujet de la mort de Monsieur le Duc de Savoye, & sur le desir qu'elle a d'une bonne Paix dans l'Italie. Je la suplie de croire, que le Roy n'en a pas une moindre envie, mais il la desire seure, raisonnable, & honorable : à quoy la Reine sa Mere & tous les Serviteurs de leurs Majestez ont pareil sentiment. En mon particulier, il n'y a rien que je ne voulusse contribuer à cette fin : mais ceux avec qui on a à la traitter, en ont esté si éloignez jusques à present, qu'il semble qu'ils en ayent osté l'esperance. Quelque évenement qui arrive, j'honoreray tousiours vostre A. comme je dois, & luy témoigneray que ses interests me sont en plus singuliere recommendation que les miens propres, n'ayant point de plus forte passion que celle de la servir, & luy faire connoistre par de veritables effects, que je suis autant que l'on peut estre, &c.

LETTRE CCLVII.

A la mesme.

JE ne veux pas perdre cette occasion d'asseurer vostre Altesse de la continuation de mon tres-humble service, dont je m'estimeray tres-heureux de luy pouvoir rendre des preuves en toutes occurrences. Je ne luy mande point le malheur qui m'est arrivé de tomber en la disgrace de la Reyne sa Mere, parce qu'elle

l'aura desia apris par autre voye. Je la suplie seulement de croire, que cela n'empeschera pas que je ne conserve toute ma vie la memoire des obligations que je luy ay, & ne la serve en toutes occasions avec toute la fidelité qu'elle sçauroit attendre d'une creature passionnée à son avantage. Quant à ce qui touche vostre Altesse, Madame, elle peut faire estat certain que je l'honoreray, & auray tousiours ses interests en aussi singuliere recommendation qu'elle sçauroit desirer d'une personne qui est veritablement, &c.

LETTRE CCLVIII.

A la Duchesse de Savoye.

JE ne sçaurois exprimer à vostre Altesse la joye extreme que j'ay de l'accommodement des affaires d'Italie, pour le bien general de la Chrestienté, & particulierement pour celuy de Monsieur de Savoye, & vostre contentement propre.

Il y a long-temps que j'ay souhaitté ardemment de le voir au point où il est maintenant, ce dont je louë Dieu de tout mon cœur. Et bien que je ne doute point qu'il n'y soit porté par inclination, comme il vous plait me le mander, il est certain aussi, que vos persuasions ont esté grandement puissantes sur son esprit à cette fin; ce qui fait que par la voix de tout le monde, vous en meritez une gloire qui surpasse la portée de ma plume. Il en tirera cét avantage, que renoüant une bonne & sincere intelligence avec le Roy, il recevra tous les témoignages d'affection qu'il sçauroit attendre de sa Majesté; & vous, Madame, de l'estime singuliere qu'elle fait de vostre personne, & de l'amour tendre que j'ay connu de longuemain qu'elle vous porte. En mon particulier je vous suplie croire,

que

que je porteray tousiours auprés d'elle les interests de vos Altesses autant qu'elle sçauroit le desirer, & leur rendray en toutes occasions des preuves si claires de la passion avec laquelle je les honore & souhaitte les servir, qu'elles n'auront aucun lieu d'en douter. Cependant vostre Altesse aura agreable, s'il luy plait, que je luy die, que Monsieur d'Hemery m'ayant fait sçavoir, que Monsieur de Savoye a asseuré qu'elle aura contentement sur le sujet de sa Maison, je tiendray soigneusement la main, que l'on fasse de la part du Roy vers son Altesse toutes les instances possibles, à ce qu'elle le reçoive au plustost, desirant vous faire voir en cette occurrence, comme en toute autre autre, que ce qui vous touche me sera tousiours en plus grande recommandation que ma vie mesme. Toutes mes actions vous confirmeront cette verité, & celle avec laquelle je me dis autant qu'on le peut estre, &c.

LETTRE CCLIX.

A la Duchesse de Savoye.

SI je pouvois aussi bien exprimer à vostre Altesse la passion que j'ay & aurai toute ma vie à son service, comme je le souhaitte, je ne doute point qu'elle ne la creût estre aussi sincere, qu'elle la peut desirer de la personne du monde qui l'honore & la respecte au plus haut point que l'on puisse imaginer. En attendant que le temps & mes actions luy fassent voir clairement cette verité, elle aura agreable, s'il luy plait, que je luy die, que si tout ce que Messieurs Mazarin & Comte de Druent m'ont dit, de l'affection de Monsieur de Savoye envers le Roy, vient à effet, comme je n'en doute pas, j'ose l'asseurer hardiment qu'elle aura tout contentement, pour son A. luy promet-

tant que je n'oublieray rien de ce qui dependra de moy pour la servir avec tout le soin qui me sera possible aux choses qui luy seront les plus sensibles. J'ay tousiours fait une particuliere estime de Monsieur de Savoye, & creu qu'en s'attachant tout à fait à la France, on pourroit faire des merveilles, estant d'humeur fort affermy à ce qu'il entreprend. J'ay encore la mesme pensée jusques à ce point, que je ne doute nullement de beaucoup de bons évenemens, si S. A. quitte certaines irresolutions, où je l'ay souvent veu, devant qu'il se soit engagé en quelque dessein, & s'il veut mépriser de petits interests, où il s'attache quelquesfois de telle sorte, qu'on ne luy peut procurer les grands comme l'on voudroit. V.A. me pardonnera bien, je m'asseure, si je luy parle si librement; mais je le fais pour son service, voyant clairement que si à cette fois il ne se fait une bonne union entre le Roy & Monsieur de Savoye, il n'y aura plus lieu de l'attendre, & je pense satisfaire à ce que je vous dois, en vous averissant de ce qui se peut, & contribuant tout ce qui depend de moy à ce que vous desirez. Le Roy a commandé tres-expressement à Monsieur le Marêchal d'Effiat, de vous faire donner de bonnes assignations pour vostre pension, comme aussi à Monsieur le Cardinal de Savoye, que je serviray d'autant plus volontiers, que j'ay veu par une de vos Lettres que vous en estes tres-contente, desirant vous faire paroistre en tout ce qui vous concernera, ou que je sçauray vous plaire, que je suis & seray à jamais autant qu'on le peut estre, &c.

LETTRE CCLX.

A la mesme.

J'ay receu la lettre dont il a pleu à vostre Altesse m'honorer par Monsieur Mazarin, & apris particu-

liere-

lierement de luy, ce qu'elle a eu agreable de le charger de me dire de sa part. Je n'ay point de paroles assez dignes pour luy rendre les tres humbles graces, à quoy je me sens obligé envers elle, de la faveur qu'elle me daigne faire de me témoigner en cela la confiance qu'elle a en moy, l'asseurant qu'elle ne la sçauroit departir à personne qui tâche de la meriter davantage. Cependant elle trouvera bon, s'il luy plait, que je luy die, qu'elle a eu tres-grande raison de juger, que je n'aurois point de pitié du mal qui la travaille, puisque pourveu qu'il aboutisse au point que je souhaitte ardemment pour sa satisfaction, il ne luy peut tourner qu'à un bien indicible. La passion que j'ay à tout ce qui la concerne, m'en fait esperer un heureux succez. Si neantmoins j'estois trompé en ma creance, je ne le seray point en celle que j'ay, qu'estant tousiours semblable à elle mesme, elle supporteroit cét accident avec la mesme constance, qu'elle a fait celuy dont elle a esté affligée en pareille occasion, en esperance d'estre plus heureuse une autre fois. Je me promets tant de la bonté de Dieu en son endroit, qu'il la garentira non seulement du mal en effet, mais de la crainte mesme qu'elle en pourroit avoir. C'est ce que je luy demande de tout mon cœur, suppliant V. A. de croire, que je n'auray jamais de plus parfait contentement au monde, que lors que je pourray luy faire voir de plus en plus par mes services, que personne ne m'égalle en la passion avec laquelle je suis & seray toute ma vie, &c.

LETTRE CCLXI.

A la Duchesse de Savoye.

AYant veu par une Lettre, dont il a pleu à V. A. m'honorer, la croyance qu'elle a qu on luy ait ren-

rendu quelques mauvais offices de deçà, je prens la plume pour la supplier de ne point se mettre en peine sur ce sujet, parce que quelque chose que l'on puisse dire en ce qui la concerne, ne peut estre en effet qu'à son avantage. Elle mettra donc, s'il luy plaît, son esprit en repos de ce costé-là, & pensera seulement à tout ce qui peut regarder son contentement, estant certain qu'elle y sera tousiours secondée par la France ainsi qu'elle le peut desirer, & particulierement d'une personne comme moy, qui auray ses interests beaucoup plus chers que les miens propres, veu que je suis & seray à jamais autant qu'on le peut estre, &c.

LETTRE CCLXII.

A la Duchesse de Savoye.

LE Sieur du Bernet m'a rendu la Lettre dont il a pleu à V.A. m'honorer, & m'a communiqué sa creance, qui n'est pas de petite consideration. Je ne sçaurois assez m'estonner de la mauvaise volonté de Madame la Princesse de Carignan, & des mauvais discours qu'on m'a dit qu'elle a fait à vostre prejudice. Je ne veux pas celer à V. A. qu'il en est venu quelque bruit jusques aux oreilles du Roy. Je n'ay rien oublié de ce que j'ay deu, pour luy faire connoistre la fausseté de telles calomnies, qui n'ont point fait de mauvaise impression en son esprit. Je vous confesse, Madame, que ceux qui seroient bien aises de s'avantager au prejudice de vostre vertu, tâchent de colorer leurs calomnies de tant de circonstances, que bien qu'elles n'ayent aucun fondement, elles ne laissent pas d'avoir quelque fausse apparence dans leur malice: & je ne serois pas Serviteur de V. A. au point où je le suis, si obéissant au commandement qu'il luy plaist me faire, de luy mander

der ce que j'estime à propos pour son service, je ne luy disois que la premiere & principale chose qu'elle doit faire, à mon avis, est de regler sa conduite en sorte que ses Ennemis ne la puissent faire mal interpreter à qui que ce puisse estre. Il vous sera, Madame, tres-facile; & par ce moyen vous empescherez, qu'en quelque temps que ce puisse estre, on ne vous puisse rendre de mauvais offices auprés de Monsieur de Savoye, & ce procedé ne fortifiera pas peu puissamment le Roy dans le dessein qu'il a tousiours eu de vous assister aux occasions qui s'en pourroient presenter. Cela estant, Madame, comme je n'en doute pas, puis que le tout depend de vous, V.A. n'a rien à craindre quelque effort que vos Ennemis puissent faire contre vous.

Je juge bien avec V. A. que les desseins de ceux qui ont voulu ternir vôtre vertu par leurs médisances vont plus loin que ce qui paroist de prime face; mais j'espere que Dieu conservera Monsieur vostre Mary plus long temps qu'eux: & je vous puis asseurer, que si jamais l'Espagne, à la suscitation de qui que ce puisse estre, entreprend rien contre luy, V. A. & les enfans qu'il a pleu à Dieu vous donner à tous deux, le Roy vous protegera si puissamment, quelle ne recevra que de la honte de son entreprise. C'est en cela, Madame, où je m'oblige de vous servir comme je le dois, vous asseurant que je tiendrois à grand honneur de repasser encore une fois les Monts, pour vous témoigner la passion que j'ay tousiours euë à vôtre service, & à celui de Monsieur de Savoye; qui n'oubliera, je m'asseure, aucune chose de ce qu'on peut attendre de sa bonne conduite, pour convier sa Majesté à luy departir sa protection, & luy donner des effets de la bienveillance qu'elle luy porte. Je ne veux pas celer à V. A. que beaucoup ont estimé, que la retraite de Monsieur le Prince Thomas dans les Estats du Roy d'Espagne a été concertée avec luy; mais je vous puis asseurer, que le

Roy

Roy ne l'a jamais creu, & qu'aucun de ceux qui ont l'honneur de le servir n'en a eu la pensée. Je ne doute pas que l'intelligence d'entre sa Majesté & vos Altesses ne soit plus grande que jamais; c'est ce que je desire de tout mon cœur, & les moyens de vous faire paroistre que je suis & seray toute ma vie, &c.

LETTRE CCLXIII.

Au Duc de Savoye.

J'Ay receu la Lettre qu'il a pleu à V. A. m'escrire par Monsieur le Comte de Cumiane; sur le sujet de laquelle je n'ay rien à luy dire, sinon que si j'ay contribué quelque chose au retour de Monsieur en ce Royaume, comme elle l'estime, je n'ay fait en cela que suivre l'inclination du Roy, qui a un naturel si bon envers ceux qui le touchent, qu'il m'est impossible de l'exprimer. Je rends mil graces à vostre Altesse du témoignage qu'elle a daigné me donner sur ce sujet, la suppliant de croire qu'elle en recevra de mon affection & de mon service, en toutes les occasions où je pourray luy faire voir que je suis, &c.

LETTRE CCLXIV.

Au même.

CE me seroit un crime, de differer plus long-temps à témoigner à V. A. le contentement extraordinaire que j'ay de la gloire qu'elle a aquise en la victoire, dont il a pleu à Dieu benir les armes qu'elle commande aux lieux où elle est. Je ne luy represente point

ce-

luy que le Roy en ressent, parce qu'elle le pourra mieux voir par la Lettre que sa Majesté luy escrit sur ce sujet, que je ne sçaurois luy exprimer par celle-cy. Je me contenteray seulement de luy dire qu'elle se promet que vostre Altesse menagera si utilement les occasions qu'elle jugera avantageuses à la Cause commune, qu'elle en portera les affaires au plus haut point que l'on peut attendre de sa valeur & de sa prudence tout ensemble. C'est, Monsieur, ce qu'en mon particulier je souhaitte avec passion, tant pour la reputation de S. M. que de celle de V. A. de laquelle je suis & seray tousiours veritablement, autant qu'on le peut étre, &c.

LETTRE CCLXV.

A la Duchesse de Savoye.

LE Roy ne distinguant point les Serviteurs de vos Altesses d'avec les siens propres, sa Majesté m'a commandé d'envoyer à V. A. deux brevets de Mareschaux de Camp en ses armées, & deux autres de Pension, pour Messieurs les Comte de Verruë & Marquis de Ville, afin qu'ils les reçoivent par ses mains. Je luy envoye aussi par l'ordre de S. M. deux autres brevets de Pension en blanc, qu'elle remplira du nom de ceux qu'elle en jugera les plus dignes, & qu'elle connoistra les plus affectionnez à la France & à vos Altesses. En cela comme en toute autre chose, elle verra l'estime que le Roy fait de sa personne, & le desir que j'ay, en suivant ses intentions, de luy faire paroistre la passion avec laquelle je me porteray tousiours à ce qui concernera l'avantage de V. A. de qui je suis & seray à jamais, &c.

LET-

LETTRE CCLXVI.

Au Duc de Savoye.

IL seroit inutile que je representasse à V. A. l'extreme deplaisir que j'ay du mauvais évenement du siege de Valence, & de ce qui s'est passé en suite, parce qu'il vous sera aisé de le concevoir, & par la passion que j'ay au bien des affaires du Roy & de V. A. & par le desir que j'ay tousiours eu de voir prosperer les armes de S. M. sous vostre conduite. Je vous diray seulement que le Roy a une telle satisfaction de vostre procedé en ces occasions, & une si entiere confiance en vostre affection & en vostre sincerité, qu'il ne s'y peut rien ajouter. S. M. envoye ordre precis à Monsieur le Mareschal de Crequy, non seulement de deferer à vos sentimens, mais aussi de suivre entierement vos intentions & vos resolutions. Ainsi je ne doute point que les choses estant conduites à l'avenir de cette sorte, vous ne restablissiez les affaires d'Italie aussi puissamment qu'elles ayent esté, & qu'en suite vostre prudence & vostre courage ne produisent des effets tres-avantageux pour le bien commun. Je le desire ardemment, Monsieur, non seulement pour le service du Roy, mais pour la gloire particuliere de V. A. de laquelle je suis & seray à jamais, &c.

LETTRE CCLXVII.

A la Duchesse de Savoye.

IL n'est pas necessaire que je represente à V. A. l'extreme contentement que j'ay, de l'avantage que

que les armes que Monsieur de Savoye commande en Italie ont remporté sur les Ennemis au dernier combat qui est arrivé au poste du Thesin, parce qu'il luy sera aisé de le concevoir par la passion que j'ay & auray tousiours au service du Roy & de vos Altesses, aussi ne prens-je pas la plume à cette fin, mais seulement pour luy faire connoistre la joye indicible que sa Majesté en a receuë, qui ne procede pas tant de la reputation que cette action apporte à ses affaires, que de l'honneur & de la gloire que S. A. a aquise en cette occasion, où en verité il n'a rien oublié de ce que l'on pouvoit attendre de sa prudence, de sa valeur & de son courage. Il y a quinze jours que je pris la hardiesse d'écrire à V. A. qu'estimant que Mr. de Savoye avoit besoin de quelque secours dans les depences qu'il est obligé de faire, je tâcherois d'en obtenir un du Roy la premiere fois que j'aurois l'honneur de le voir. Pour satisfaire en cela à ma promesse & à mon desir tout ensemble, j'ay pris l'occasion de la nouvelle de ce bon succez d'Italie, pour en faire la proposition à S. M. qui nonobstant les grandes affaires qu'elle a maintenant sur les bras, a eu tres-agreable de luy accorder trois cens mil livres, dont je feray donner au premier jour à Monsieur l'Ambassadeur de bonnes assignations & qui seront toutes payables dans cette année. Je tiendray soigneusement la main à cette fin, desirant témoigner à V. A. non seulement en cette occurrence, mais en toute autre où il s'agira de ses interests & de son contentement, qu'il m'est sans comparaison plus cher que ma vie, & que je suis & feray à jamais, &c.

LET-

LETTRE CCLXVIII.

A la Duchesse de Savoye.

JE ne sçaurois vous témoigner le ressentiment que j'ay du tort que Monsieur le Cardinal de Savoye s'est fait, en prenant le contrepied de son devoir & de vos intentions, sans sujet quelconque. Il est vray que sa legereté & son inconstance seront blâmez & condamnez de tout le monde. Ce qui me fâche le plus, est le mauvais dessein que je juge, que luy & Monsieur le Prince Thomas peuvent avoir à vostre prejudice. Le Roy a tant de tendresse pour V. A. qu'elle ne sçauroit s'en promettre aucune assistance, qu'elle n'en reçoive davantage. Je la puis asseurer, qu'en tout temps, & en quelque occasion qui s'en puisse presenter, je n'oublieray rien de ce qui dependra de moy, non seulement pour son service, mais en outre de tous ceux qui luy appartiennent, la suppliant de croire, que bien que jusques à present j'aye esté son Serviteur autant qu'on le peut estre, je le suis maintenant au double. Le Roy se tient tres-asseuré de la fidelité de Monsieur de Savoye; je feray volontiers sa caution en cét article & en tout autre, quoy qu'il n'en ayt pas besoin. Monsieur le Comte de Saint-Morice m'a dit un honneur que vos Altesses me veulent faire, dont je me tiens si indigne, que je n'ose pas y penser: ce sont des preuves de l'excez de vostre bonté, qui m'obligent de plus en plus à estre comme je suis & seray toute vie, &c.

LETTRE CCLXIX.

A la mesme.

JE ne puis assez loüer Dieu de l'heureux accouchement de V. A. & de la nouvelle benediction qu'il luy a pleu ajouter à vostre Famille, ny vous témoigner la joye que j'en ressens en mon particulier. Je ne réponds point à ce qui concerne la pensée, qu'il a pleu à V. A. avoir pour mon regard en ce rencontre, parce qu'elle est tellement au dessus de moy, qu'il ne me reste qu'à loüer la bonté du sujet d'où elle procede, & desirer estre assez heureux de luy pouvoir faire paroistre jusques où va mon ressentiment: les paroles n'estant pas capables de le pouvoir exprimer, je tâcheray à suppléer à ce defaut par tous les plus dignes services, qu'il me sera jamais possible de luy rendre, pour luy faire voir que personne n'est & ne peut estre à l'egal de ce que je suis & seray toute ma vie, &c.

LETTRE CCLXX.

A la mesme.

J'Estime qu'il seroit inutile que je representasse à V. A. l'extreme déplaisir que je ressens de la maladie de Monsieur le Duc de Savoye, & que la connoissance que vous avez du zele & de la passion que j'ay toûjours euë pour sa personne, & pour la vostre, suffit pour vous le faire concevoir au point qu'il est; aussi me contenteray-je de vous dire, Madame, que le Roy a esté sensiblement touché de cette nouvelle, & qu'à l'heu-

confesse avoir esté tellement surpris du malheur, qui n'est pas seulement arrivé à V.A. mais à toute la Chrestienté, qu'il n'y a que Dieu qui puisse adoucir mes peines. C'est de sa main, Madame, que j'attens la consolation de V.A. & de luy seul que vous la recevrez, un si grand mal n'ayant pas besoin d'un moindre Medecin. Le Roy qui tiendra tousiours tous vos interests pour les siens propres, est extrémement touché de cét accident. Vous recevrez de son bon naturel tout ce que vous en pouvez souhaiter; vous asseurant, Madame, qu'il fera plus en cette occasion pour V. A. que pour luy-mesme. Pour moy, Madame, vous me mettrez, s'il vous plaist, à la teste de vos Serviteurs les plus passionnez, qui penseront tousiours plus à ce qui vous touche, & qui n'oublieront rien de ce qu'ils estimeront pouvoir contribuer à vostre prosperité.

LETTRE CCLXXII.

A la même.

PLus vos Ennemis essayent de faire paroistre la mauvaise volonté qu'ils ont pour vostre personne, plus la passion que j'ay euë de tout temps pour le service de V. A. augmente; & j'espere que je seray assez heureux pour rencontrer quelque occasion de vous en rendre de nouvelles preuves, & pour voir par mesme moyen, les desseins de ceux qui n'ayment pas V. A. & qui veulent troubler son repos, aneantis. Un tel effet depend neantmoins de la conduite de V. A. & des fortes & bonnes resolutions qu'elle prendra dans le commencement de son Gouvernement, pour maintenir son authorité, & pour prevenir le mal qu'on luy voudroit faire. Je supplie V. A. de croire, que le Roy l'empeschera de toute sa puissance, & qu'en mon particulier,

vous

l'extraordinaire passion qu'il a pour vous, ne sçauroit recevoir un plus grand déplaisir que de vous voir en estat de ne profiter pas de sa protection. Outre la Lettre qu'il écrit à V. A. il m'a particulierement commandé de vous témoigner ses sentimens en cette occasion. J'en écris si amplement à Monsieur d'Hemery, qu'il seroit superflu de luy en dire davantage. V.A. prendra, s'il luy plaist, creance en ce qu'il luy dira sur ce sujet, & croira qu'il n'y a personne au monde, qui l'honore plus que moy, qui desire son bien, sa grandeur & l'avantage de Messieurs ses Enfans, autant qu'elle sçauroit faire elle-même. Toutes mes actions luy confirmeront cette verité, & que je suis autant qu'on le peut estre, &c.

LETTRE CCLXXIV.

A la même.

L'Extremité en laquelle sont vos affaires, me met la plume à la main, pour vous dire en peu de mots, qu'il ne vous reste autre moyen de salut, que celuy qui vous a esté proposé par Messieurs les Ambassadeurs du Roy qui sont auprés de vous, touchant le depos des places du Piedmont. Comme il faudroit estre extraordinairement méchant, pour en vouloir tirer autre avantage que celui du salut de vostre personne, celle de Monsieur vostre Fils & son retablissement en ses Estats; à moins que d'estre aveugle, on ne peut ne connoistre pas que ce remede est si unique, qu'il n'y en a point d'autre qui vous puisse garentir d'une entiere ruine.

Vostre Altesse trouvera bon, s'il lui plaist, que je lui dise, que le mauvais estat de ses affaires ne lui permet pas d'estre irresoluë en une occasion où les momens

font inestimables, & où la necessité & la raison s'accordent tellement ensemble, que la premiere oblige tout à fait à ce que la seconde conseille. Si vous méprisez le conseil que je vous donne, vous en connoistrez l'utilité, lors qu'il ne pourra plus avoir d'effet, & si en le suivant V. A. ne s'en trouve bien, je consens qu'elle me descrie dans le monde, & me fasse passer pour tout autre que je ne suis. C'est à vous, Madame, à prendre garde de n'estre pas dans le relâche que les Espagnols vous pourront donner; comme les malades, qui dans les intervalles d'une fiévre pensent en estre absolument delivrez; mais de faire comme les Medecins, qui se servent de ce temps pour prevenir les accez suivans. L'esprit que Dieu a donné à V. A. luy fera si clairement connoistre, que son interest est le seul motif qui me fait parler comme je fais, que ne doutant point de la bonne resolution qu'elle prendra, il ne me reste que de l'asseurer, que je ne changeray jamais celle que j'ay d'estre toute ma vie, &c.

LETTRE CCLV.

A la mesme.

MOnsieur le Comte de Cameran, qui s'en retourne trouver V. A. luy dira particulierement la passion avec laquelle je la veux servir en l'occasion presente. Je l'ay conjuré de vous suplier par la consideration de vos propres interests, de ne vous laisser plus prevenir par les artifices des Espagnols, qui n'ont autre but que de tromper ceux avec qui ils traitent sous de belles apparences. J'ay tousiours apprehendé ce qui se voit maintenant de leur malice, & l'ay même representé plusieurs fois à ceux que j'ay veus de la part de V. A. Je veux croire que leurs

leurs mauvais desseins n'auront pas l'effet qu'ils pretendent; au moins vous puis-je asseurer, Madame, que le Roy n'oubliera rien de ce qui dependra de sa puissance pour les en empescher, & que si le zele que j'ay tousiours eu au service de V. A. estoit capable d'augmentation, il redoubleroit maintenant pour luy faire voir en ce rencontre, comme en tout autre, que je suis veritablement, &c.

LETTRE CCLXXVI.

A la même.

CEtte Lettre n'est que pour dire à V. A. que l'experience luy ayant fait connoistre, que les conseils, qu'elle a pris jusques icy, estans les meilleurs qu'elle eut sceu prendre pour avancer les affaires de ses Ennemis, & perdre entierement les siennes, il ne luy reste autre moyen de se sauver, que de prendre promptement un chemin du tout contraire à celuy qu'elle a pris jusques à present. Si le conseil que je luy donne luy peut estre en quelque façon prejudiciable, je la suplie moy-mesme de ne le suivre pas; mais si c'est le seul moyen qui luy reste de se garentir d'une perte aussi entiere, que ses Ennemis tâcheront de la rendre honteuse, il faudroit qu'elle fut privée du bon esprit que Dieu luy a donné, si elle n'embrassoit les ouvertures qui luy seront faites par Messieurs les Ambassadeurs du Roy qui sont auprés d'elle. Il n'est plus temps de deliberer, il n'en reste qu'autant qu'il en faut pour executer une bonne resolution, qui seule peut garentir la vie & le reste des Etats de Monsieur le Duc de Savoye vostre Fils, vostre propre personne & vostre liberté tout ensemble. Je la suplie de faire en sorte que je me trouve à son égard meilleur Mede-

cin que Prophete. J'ai desja trop esté l'un, à mon grand regret, en ce qui concerne vostre Altesse. J'ose répondre que bien que vostre mal soit extreme, je serai l'autre asseurement, si vous le voulez ainsi que vous en conjure, pour l'amour de vous-même, celui qui sera tousiours, &c.

LETTRE CCLXXVII.

A la Duchesse de Savoye.

COmme je n'ai point de plus forte passion que de faire connoistre à vostre Altesse, celle que j'ai pour son service, je ne sçaurois recevoir une plus grande joye que d'aprendre par les Lettres, dont il lui plaist m'honorer, que les témoignages que j'essaye de lui en rendre lui soient agreables, & qu'elle en ayt satisfaction, la supliant de croire que j'en aurai toûjours beaucoup en mon particulier, lors que je lui pourrai estre utile en quelque chose; & que comme les interests me sont aussi chers que ceux du Roi, je ne perdrai aucune occasion de les menager ainsi qu'elle le peut desirer elle-même, selon que je l'ai fait connoistre plus particulierement à son Ambassadeur. Je ne lui represente point la joye que j'ai ressentie de la prise de Conis, parce que connoissant comme elle fait le zele que j'ai pour la prosperité & pour l'avantage des affaires du Roi, & pour celles de V. A. qui sont conjointes, elle jugera bien, je m'asseure, quelle elle a esté. Seulement lui dirai-je, que j'espere de la bonté de Dieu, que ce bon succez donnera ouverture à d'autres, qui ne lui seront pas moins avantageux. Je l'en supplie de tout mon cœur, & vostre Altesse de croire que je serai toute ma vie, &c.

LETTRE CCLXXVIII.

A la Duchesse de Savoye.

JE ne doute point que vostre Altesse n'ait pris, en ce qui me touche, la part qu'il luy a pleu me témoigner, tant par les Lettres dont elle a voulu m'honorer, que par la bouche de son Ambassadeur. C'est ce qui fait que je lui en rends toutes les graces, ausquelles sa bonté m'oblige. Je ne lui mande point les raisons qui ont porté le Roy à s'asseurer de la personne de Monsieur de Boüillon, parce qu'elle les apprendra particulierement par d'autres voyes; seulement lui dirai-je que nous ayant esté raporté confidemment, qu'il esperoit porter vôtre Altesse à favoriser ses mauvais desseins, je me sentirois extremement obligé en mon particulier, si elle me vouloit faire la faveur de me faire part des discours qu'il luy a tenus sur ce sujet, & ce qu'elle a pû penetrer de ses intentions. En attendant des nouvelles de V. A. je lui dirai que, bien qu'il y ait beaucoup à redire au Traité d'accommodement qui a esté fait avec Messieurs vos Beaux-freres; neantmoins le desir que le Roy a tousiours eu de procurer le soulagement des Estats de Monsieur vostre Fils, en ramenant ces Princes en leur devoir, fait que S. M. à mon avis, passera par dessus cette consideration, pour témoigner de plus en plus à V. A. qu'il n'y a rien qu'elle ne desire faire en la sienne. En mon particulier, Madame, je suplie V. A. de croire que je contribueray tousiours à son avantage, tout ce qu'elle sçauroit attendre de la personne du monde qui l'honore le plus, & qui est avec le plus de passion, &c.

LETTRE CCLXXIX.

A Monsieur d'Hemery.

J'Ay été si surpris & si affligé de la maladie de Monsieur de Savoye, que je ne vous le sçaurois témoigner, & ce tant pour la suite des affaires, que pour la Personne de son Altesse, que j'estime & honore grandement. J'espere que Dieu le conservera à Madame, & que le plus grand mal qui nous arrivera du sien, sera l'aprehension que nous avons d'un mauvais succez.

Si ce malheur arrivoit, je ne voy rien à faire, que ce que vous proposez, sçavoir est rendre Madame Tutrice de Messieurs ses Enfans; faire que ceux qui sont dans les Places, luy soyent du tout affidez; empescher absolument que le Cardinal de Savoye ne revienne; se donner garde de ses cabales, & de celles du Prince Thomas, & faire que Madame prenne un bon Conseil, sage, fort, & affectionné à ses interests, & par consequent à la France, d'où doit venir son repos. Voilà en peu de mots le plan sur lequel vous avez à travailler. Je vous tiens si sage & si avisé, que je ne doute point, que si vous avez jugé que la maladie de Monsieur de Savoye deust avoir une mauvaise fin, vous n'ayez tâché, autant que la prudence vous le peut permettre, à faire que S. A. ayt elle-même institué Madame par son Testament, Tutrice de ses Enfans: & fait un commandement à tous ses Officiers & Serviteurs de la reconnoistre en cette qualité.

LET-

LETTRE CCLXXX.

A Monsieur d'Hemery sur la Mort du Duc de Savoye.

JE suis si outré de la mort de Monsieur de Savoye, qu'il m'est impossible de vous le pouvoir dire. Cét accident m'a d'autant plus touché, qu'il nous a surpris lors qu'on y pensoit le moins. Je n'ay rien à ajouter à ce que je vous escrivis il y a deux jours, sur le sujet de la maladie de S. A. sinon que, comme je croy que Madame doit avoir pour principale visée, d'empescher qu'aucun de ses Beaux-freres ne revienne dans son Estat. J'estime aussi qu'elle se doit relâcher de la grande & juste rigueur, que Monsieur de Savoye leur tenoit pour ce qui estoit de leurs biens. Sur ce fondement je croy qu'elle pourroit faire sçavoir à Monsieur le Cardinal de Savoye, qu'elle le veut laisser joüir de ce qui luy apartient, & le disposer doucement à en joüir à Rome, sans pretendre revenir en Piedmont.

On estime que Madame luy pourroit rendre le Masserati que Monsieur de Savoye avoit fait emprisonner, & que cét homme luy portant cette nouvelle à Rome, pourroit le dispôser luy-même à ce que Madame doit desirer en ce point : soit par cette voye, soit par autre il est du tout important de demeurer en ces termes.

On se trouve bien empesché de nommer les personnes dont Madame se doit servir. Vous connoissez le Pere Monod; il sera difficile de s'en passer en l'estat auquel il est, & difficile d'y pouvoir prendre confiance.

Monsieur le Marquis de Saint-Morice est un fort bon homme; il est tout à fait lié au Pere Monod; il a

esté, comme vous sçavez, grand Escuyer de Monsieur le Prince Thomas.

Je crains que ledit Pere Monod tâche de faire, que le Comte Philippes persuade à Madame, qu'il ne luy importe pas que Monsieur le Cardinal de Savoye revienne en ses Estats. Je ne vous dis pas cela sans cause, ayant veu quelques gens qui ont presenti les sentimens de quelques-uns de cét Estat aller-là; & le desir de telles gens ne peut estre, que pour s'appuyer & se fortifier contre Madame aux occasions où elle ne voudroit pas faire ce que bon leur sembleroit, & pour affoiblir par ce moyen son authorité. Il faut sur tout se donner garde d'un tel conseil, dans lequel on ne tiendroit ni la vie de Madame ni celle de Messieurs ses Enfans bien asseurée. Quelque conseil que son Altesse prenne il est raisonnable qu'elle le fasse avec participation du Roy, & en sorte que ceux qu'elle choisira, sçachent qu'elle en aura demandé l'avis à Sa Majesté. Nous vous envoyerons au premier voyage, la façon avec laquelle Henry second se gouverna en pareille occasion, à la mort du Grand-Pere de Monsieur de Savoye.

LETTRE CCLXXXI.

A Monsieur d'Hemery.

MOnsieur de Savoye ayant témoigné la force de son jugement jusques à sa mort, en rendant Madame Tutrice de Messieurs ses Enfans, elle est obligée & par honneur & par conscience, de n'oublier rien de ce qui dependra d'elle, pour faire voir à son Estat & à toute la Chretienté, qu'elle sçaura bien user du pouvoir que S. A. deffunte luy a laissé.

Aprés qu'elle aura receu le serment de fidelité de tous les principaux Officiers de son Estat, & bien con-
side-

ſideré qu'il n'y ait perſonne qui luy ſoit ſuſpecte dans ſes places, elle ne ſçauroit penſer à aucune choſe, qui luy ſoit plus utile & neceſſaire, qu'à former un bon Conſeil, dont la reputation donne grande eſperance de ſon Gouvernement.

Je croy qu'en ſuite elle doit avoir pour principale viſée, qu'aucun des Meſſieurs ſes Beaux-freres ne revienne dans ſon Eſtat, ny y puiſſe faire aucune cabale en leur abſence.

J'eſtime que, pour les corier à en uſer ainſi par la douceur, elle doit ſe relâcher de la juſte rigueur que Monſieur de Savoye leur tenoit pour ce qui eſt de leur bien. Sur ce fondement elle peut leur faire ſçavoir la reſolution qu'elle prend de les laiſſer joüir de leurs biens, & les faire prier par même moyen de ne pretendre pas en joüir en autres lieux que ceux auxquels ils ſont.

On croit que ſi Madame delivre ce domeſtique de Monſieur le Cardinal de Savoye, que feu S. A. avoit fait mettre priſonnier, & qu'elle luy renvoye porter cette nouvelle, ce ſera une double obligation qui le portera à ce que Madame doit deſirer de luy.

Il ſeroit important que Madame peuſt ſoûlager les peuples de ſes Eſtats; mais ſi c'eſt choſe impoſſible durant la guerre, il eſt du tout neceſſaire qu'elle leur faſſe entendre, qu'elle n'attend autre choſe que la Paix, pour leur faire reſſentir la douceur de ſa conduite.

La force de l'eſprit de Madame me fait croire, qu'elle ne voudra pas ſe laiſſer ſurpaſſer à aucune autre perſonne de ſon ſexe qui ayt jamais eu l'adminiſtration des Eſtats: & partant aprés avoir témoigné ſa bonté, comme elle le doit faire, à tous ſes Sujets, il eſt du tout neceſſaire qu'elle témoigne force & vigueur contre ceux qui contreviendront à ſes volontez, & qui commettront quelques fautes prejudiciables à l'Eſtat.

Par exemple, si quelqu'un de Messieurs ses Beaux-freres se presentoit pour entrer dans ses Estats, il faut hardiment luy faire fermer les Portes en tous lieux, & absolument ne le recevoir point. La seureté de la personne de Madame, celle de Messieurs ses Enfans, le repos & la tranquillité de son Estat depend si absolument de ce point, que si on manque à l'observer, sous quelque pretexte que ce puisse estre, on ne peut rien prevoir que de funeste de la suite d'une telle faute.

S'il se trouve quelques uns des Gouverneurs ou principaux Officiers, qui soyent reconnus adherans à ces Messieurs, il les faut changer, sans leur donner temps de mettre leur mauvaise volonté en effet, & au cas que quelqu'un manque, le châtier severement.

En un mot, d'autant plus qu'on estime le sexe de Madame avoir quelque foiblesse, d'autant plus doit-elle gouverner avec force & vigueur, pour faire que toutes choses se maintiennent en discipline pendant son gouvernement.

Je ne parle point de la deference que Madame doit avoir aux avis du Roy, parce qu'elle est trop sage pour ne connoistre pas, qu'aprés Dieu, de là depend son seul salut. Comme elle doit avoir un soin particulier, de se conformer aux conseils qui luy seront donnez de la part d'une personne si interessée à son bien, ceux qui sont auprés d'elle de la part de sa Majesté, ne doivent quasi avoir d'autre pensée, que se gouverner avec tant de modestie, que tous les Estats de S.A. connoissent, que le seul but de sa Majesté est, d'assister purement & simplement Madame pour l'amour d'elle, sans autre pretention que son avantage, & la conservation de ses Etats à Messieurs ses Enfans.

Cette circonspection est du tout necessaire, pour oster tout pretexte à ceux, qui étant Partisans d'Espagne, voudroient faire semblant, que le propre interest de Madame & de Messieurs ses Enfans les obligeroit à chercher de ce costé-là un contrepoids, pour op-

opposer aux pretentions que pourroit avoir la France à leur prejudice.

Je ne remarque point le soin qu'on doit avoir de plaire à Madame, parce que c'est une chose si connuë, que je ne croy pas que personne qui puisse estre employé auprés d'elle, puisse manquer à ce devoir.

N'y ayant rien qui aliene plus les Esprits que la violence, il est du tout necessaire, que ceux qui seront dans la Cour de S. A. de la part du Roy, agissent avec tant de retenuë, qu'au lieu d'aigrir les Esprits de ceux avec lesquels ils auront à faire, ils les gaignent par la douceur.

LETTRE CCLXXXII.

Au même.

MAdame doit tenir pour asseuré, que si Monsieur le Cardinal de Savoye est dans le Piedmont, il n'y a point de seureté pour elle, ny pour Messieurs ses Enfans, Quoy qu'on luy puisse dire, elle doit tenir pour suspect quiconque luy dira le contraire. Si ledit Sieur Cardinal a eu l'impudence, de vouloir parler au prejudice de la reputation de Madame, durant la vie de Monsieur de Savoye, que ne fera-t-il pas maintenant?

On ne doute point, que d'abord il ne tienne un discours du tout contraire, & qu'il ne fasse dire à Madame qu'il ne vient que pour la servir; mais c'est le chemin qu'il doit tenir, pour prendre pied, & mieux faire par aprés son coup.

Il est bien à craindre, comme vous le representez, que le Pere Monod s'entende avec luy; & en ce cas, s'il demeure en credit auprés de Madame, il luy fera

bien du mal. C'est un homme artificieux, qui attendra son temps, & prendra son esprit par tant de voyes, qu'à la fin il la fera tomber en quelque piege, & sans doute il perdra enfin le Comte Philippes, s'il n'y prend garde. On craint dés cette heure pour luy, ou le poignard, ou le poisson, & outre le déplaisir qu'auroit Madame de perdre ses Creatures, le contre coup viendroit sur elle, & causeroit indubitablement sa perte par aprés.

Si le Gouvernement de Madame est foible en son commencement, il sera ruineux en sa suite: S'il est fort, on peut remedier à tout.

Sa force doit paroistre, en s'opposant à la venuë du Cardinal de Savoye, & s'y opposant avec tel effet, que s'il entre dans l'Estat, Madame doit trouver bon que le Roy le fasse arrester & l'amener en France, où il sera traité comme un homme de sa qualité.

En suite d'une telle action, c'est à Madame de voir ceux qui luy sont raisonnablement suspects: & si Dieu luy faisoit assez de grace pour la faire continuer aux soupçons, que vous me mandez qu'elle a eus du bon Pere Monod, il luy en feroit asseurement une qui luy seroit salutaire. Car à vous dire le vray, comme vous le sçavez, c'est un esprit si dangereux, que le nourrir dans une Cour, est y nourrir un serpent: & le Comte Philippes est bien aveuglé, s'il ne voit, que de là depend sa perte, & que quelque beau semblant qu'il luy fasse, ce n'est que pour attendre son temps.

C'est un homme qui sçait bien qu'il ne gouvernera jamais Madame, tant à cause du Comte Philippes, que de la France.

Il sçait bien de plus, qu'il disposera de Monsieur le Cardinal de Savoye ainsi que bon luy semblera, & partant il est aisé de tirer la consequence.

Si le Comte Philippes entre en ces considerations, les moyens d'éloigner cét homme seroyent bien aisés.

Premierement, ce n'est point le fait d'un Religieux, de

de se mesler des affaires d'Estat, & partant, quand Madame luy commanderoit de suivre sa vocation, elle ne peut qu'en estre loüée de tout le monde.

Qui plus est, Madame pourroit l'envoyer en France, où, si elle le desiroit, on le retiendroit doucement, faisant, du consentement de ses superieurs, qu'il ne retourneroit en Piedmont que quand Madame le voudroit.

Comme cette affaire est importante, Monsieur d'Hemery doit bien se donner garde de la commettre au hazard; mais il doit se conduire en sorte, que Madame ou le Comte Philippes soyent recherchans en ce dessein, du tout necessaire à leur conservation.

Monsieur le Cardinal de Savoye peut prendre deux autres desseins que celuy de venir à Turin auprés de Madame.

L'un, d'entrer en quelque Place du Piedmont, qui luy ouvre les portes; & si cela est, il ne faut rien oublier de ce qui se pourra pour l'en chasser promptement par toutes voyes, dans la foiblesse où sont maintenant les Espagnols.

L'autre est, de demeurer dans l'Estat de Milan proche du Piedmont; auquel cas il se declare Ennemy de Madame & de Messieurs ses Enfans.

En ce cas, on ne sçauroit mieux faire, que de suivre la pensée que vous me mandez de lui envoyer offrir son bien, s'il veut vivre à Rome, & non, s'il veut estre avec les Espagnols.

Il faut en suite faire deffences à toutes les villes de le recevoir, & en effet il y faut mettre si bon ordre, & des gens si asseurez, qu'il n'y puisse estre receu.

Si en suite, Monsieur de Crequy pouvoit à sa barbe donner un eschec aux Espagnols, ce seroit une belle affaire. Il faut avoir bon pied, bon œil en ces occasions, & resolution & courage.

On estime vous devoir avertir, que le Comte de Saint-Morice, quoy que fort brave Gentilhomme, est tout à fait lié au Pere Monod, dont vous ne ferez point

con-

connoistre avoir avis de deça. Je ne doute point que separé de ce bon Pere Directeur, ce ne fust un bon homme pour Madame.

En l'estat auquel sont les affaires de Mantouë, le seul moyen d'empescher que Madame de Mantouë ne perde ses Estats pour son fils, est de s'asseurer de Cazal si absolument, qu'il n'y ait rien à craindre. Pour cét effet, je croy qu'il faut oster toute garnison suspecte, non seulement de la Citadelle, mais de la ville, & les personnes qui peuvent estre contraires au Party François lié au petit Prince.

Il faut faire concevoir les bonnes intentions du Roy aux sieurs Guiscardi, Mercurin, Prat, & à tous les autres qui en seront capables; ausquels mesmes le Roy vous permet de donner des pensions, selon que vous l'estimerez à propos, lesquelles seront payées de deçà à lettre veuë, sans remise.

Comme il faut faire cette affaire avec force de cœur, il la faut faire avec prudence, donnant à la Princesse le moindre sujet de se plaindre qu'il se pourra: mais il vaut mieux, qu'en nous en voulant donner, comme elle fait en se declarant Espagnolle, elle en ayt quelque sujet non raisonnable que d'avoir son Compte tout à fait aux despens de son fils & de la France tout ensemble.

LETTRE CCLXXXIII.

A Monsieur d'Hemery.

LA réponse que Monsieur de Chavigny fait à vos depesches, est si particuliere que je n'ay pas creu qu'il fut necessaire d'y rien âjouter. Aussi ne prens-je la plume, que pour vous dire que l'ayant veuë, comme j'ay fait, j'estime que vous ne sçauriez mieux faire que de la suivre ponctuellement. Vous estes si judicieux & si avisé,

avisé, que vous sçaurés bien, je m'asseure, vous servir utilement pour le service du Roy, des avis qui y sont contenus. Comme les affaires changent en un instant dans toutes les Cours, s'il arrive quelque chose d'important & de considerable en celle où vous estes, il sera de vostre prudence de ne rien faire que bien à propos, & aprés en avoir conferé avec Monsieur de Crequy, & les Serviteurs de Madame que vous connoistrez affectionnez à la France, & par consequent à l'avantage des affaires de son Altesse pour prendre en suitte tous ensemble les meilleures resolutions qu'il se pourra.

LETTRE CCLXXXIV.

A Monsieur de Crequy.

VOus verrez par la depesche qu'on a envoyé à Monsieur d'Hemery, & qu'il a ordre de vous communiquer, ce qu'on estime de deçà devoir estre fait aux lieux où vous estes pour le service du Roy, celuy de Madame & l'avantage des affaires. Ce sera à vous autres Messieurs, de voir & d'examiner soigneusement les moyens les plus propres, & les plus asseurez pour faire reüssir les intentions de S. M. à l'execution desquelles je suis asseuré que vous ne manquerez ny de prudence, ny d'affection, ny de courage. Aussi pouvez vous croire, que je ne perdray aucune occasion de faire valoir vos actions & vos services, ainsi que vous le pouvez desirer d'une personne qui vous estime, & qui est veritablement, &c.

LETTRE CCLXXXV.

A Monsieur d'Hemery.

IE ne sçaurois assez me loüer de la bonté, avec laquelle Madame vous a decouvert la malice, dont le personnage, duquel vous m'escrivez, a voulu user en son endroit, luy persuadant que ses Creatures avoyent beaucoup à craindre de la part du Roy, & que je luy en avois parlé à luy-mesme de la sorte. C'est une imposture si manifeste, qu'il faut estre Demon pour en estre autheur; & il est bien à craindre qu'un esprit capable d'un si diabolique artifice, le soit de divers autres attentats encore plus méchans. J'avouë, que depuis que j'ay sçeu cette decouverte que la generosité de Madame vous a faite, je crains plus pour elle que je ne vous puis dire: Mais j'espere que son interest qui a commencé à luy dessiller les yeux, les luy ouvrira tout à fait. Les diverses tentatives, que ce bon personnage a fait pour porter Madame à estre mécontente de la France, quoy que sans raison sur le sujet des solemnitez que le Roy a fait faire aux obseques de Monsieur de Savoye, qui ont esté plus celebres qu'aucunes qui ayent jamais esté faites en France, pour autres que pour les Rois, font assez connoistre de nouveau ses bonnes intentions. Mais bien qu'en cela on voye une extreme malice, celle qui paroist aux efforts qu'il a faits pour faire venir Monsieur le Cardinal de Savoye en Piédmont, & pour y introduire, comme il a fait une fois & l'a voulu une seconde, l'Abé Soldati, est encore bien plus grande, puis qu'elle va directement à la perte de Madame.

On a veu des Lettres de deçà qui portent, que ce bon Apostre decrioit dans Turin les bonnes intentions de

Ma-

Madame. Si cela eſt, il eſt aiſé de dire determinément, que ſi ſon Alteſſe ne prend garde à ſoy, & n'éloigne un ſi mauvais Eſprit, elle s'en trouvera enfin prevenuë, & n'y pourra plus mettre ordre.

Je vous avouë que le Roy en eſt en peine. Tous ceux de delà y ont intereſt, & plus qu'aucuns autres les Creatures particulieres de Madame ; eſtant certain, que ce ſont les premiers qu'il tâchera de porter par terre pour aprés ruiner Madame plus aiſement.

Si Madame eſt peu ſenſible à ſes intereſts, elle le doit eſtre à ceux de Meſſieurs ſes Enfans, ſe remettant devant les yeux, qu'en pareilles affaires les méchans n'ont point de bornes. Faites au nom de Dieu qu'elle prenne garde à ſa bouche, & aprés luy avoir fait comprendre par raiſon ce qui luy peut eſtre utile, ſervez vous de l'exemple de cette Cour, qui n'a jamais pû s'exempter de trouble & aſſeurer ſon repos, tant qu'elle a ſouffert dans ſes entrailles des Eſprits factieux.

Je croy que l'expedient propoſé, d'envoyer le perſonnage dont eſt queſtion en cette Cour, eſt fort bon, pourveu qu'on luy puiſſe faire reſoudre.

On luy peut faire entendre que la protection de Madame dependant principalement du Roy, il n'y a pas d'apparence que ſon Alteſſe ſe ſerve de luy dans ſes affaires, n'ayant pas laiſſé la France au dernier voyage qu'il a fait, tres ſatisfaite de ſon procedé, & que pour cét effet il eſt neceſſaire qu'il y revienne, pour ſe remettre bien avec S M. & ſes principaux Miniſtres.

S'il condeſcend volontairement à cette propoſition, on gaignera temps par un tel voyage, & on penetrera de plus en plus ſon eſprit.

S'il en refuſe l'ouverture, ce ne pourra étre qu'avec un deſſein pire encore que celuy qu'on peut prevoir; & partant Madame aura encore plus de lieu d'y pourvoir par autre voye. Et en effet, je ne voy pas comme elle en peut faire difficulté, ſçachant comme elle ſçait, que Monſieur de Savoye eſtoit reſolu devant ſa mort, d'u-

ser de ce remede, dont elle seule l'a destourné. S'il apprehendoit un si mauvais Esprit, elle le doit redouter au double, & s'imaginer qu'il entreprendroit d'autant plus hardiment contr'elle, que ceux qui devroient venger ces crimes, seroyent ceux qui les pourroient recompenser. En telles occasions il faut tout craindre, & se representer que tous les remedes de prevention sont tousiours doux, au respect de ceux qu'il faut apporter aux maux quand ils sont arrivez; joint qu'il y en a beaucoup en matiere d'Estat, qui ne sont pas plûtost nés, qu'ils sont incurables.

LETTRE CCLXXXVI.

A Monsieur d'Hemery.

APrés avoir entretenu Monsieur de Palluau sur ce qui s'est passé en son voyage, & veu la depesche qu'il m'a renduë de vostre part, je ne puis que je ne vous die, que je suis extremement étonné, du peu de conte que Madame a témoigné jusques icy faire des bons avis, que le Roy & ses plus confidens Serviteurs luy ont donnez, veu qu'ils n'ont pour but que son repos, son avantage, & l'affermissement de son authorité & de sa grandeur. Les irresolutions dans lesquelles elle est, touchant l'éloignement du Pere Monod, en ont esté une preuve bien claire, qui m'a d'autant plus surpris, qu'elle sçait mieux qu'aucun la hayne mortelle que ce bon Pere a pour sa personne, & celle de Messieurs ses Enfans, & l'attachement inseparable où il est avec Messieurs le Cardinal de Savoye & le Prince Thomas ses Ennemis. Sa Majesté trouve bien étrange, que Mada-

dame ayant declaré à tous ses Ministres, qu'elle ne desiroit plus qu'ils luy donnassent aucune part dans ses affaires, elle continuë à s'en servir. Elle croit fermement qu'elle ne le retient, que parce qu'elle sçait qu'il est son Ennemy & de son Estat, afin de faire croire à tout le monde que S. A. craint plus la France que ses Beaux-freres, ce qui peut produire de tres mauvais effets.

Madame n'ignorant pas la passion extraordinaire, que ledit Pere fait paroistre en toutes rencontres pour les interests de ces Messieurs, & la mauvaise volonté qu'il a de tout temps pour elle & pour les siens, doit tenir pour constant que si elle le laisse en l'authorité, où son artifice & sa malice l'ont mis auprés d'elle, ayant l'esprit hardy comme il a, étant partisant découvert du Prince Cardinal, connoissant les sentimens du peuple, & la foiblesse de Madame; la premiere maladie qui luy arrivera, sans en atendre l'extremité ny le succez, fera venir ledit Prince Cardinal dans le Piedmont, d'où elle ne sera pas capable par aprés de le chasser, en suitte de quoy on ne la marchandera pas; & sa vie, celle de Messieurs ses Enfans, & de ses Creatures ne sera pas asseurée.

Elle peut bien juger, que Sa Majesté n'a point d'interest de quels Ministres elle se serve, pourveu qu'ils ayment sa personne & Messieurs ses Enfans, mais il luy importe beaucoup qu'elle n'en ait pas qui la conseillent mal, & qui tâchent de la porter par elle mesme à sa perte, ou de la procurer sans son sçeu, parce qu'en ce cas S. M. n'y sauroit apporter remede.

Ces considerations affligent S. M. plus que je ne vous puis dire, parce qu'elle prevoit, qu'un tel procedé ou la rendroit impuissante à proteger une personne qui luy est si proche comme Madame, ou la contrain-

traindroit contre son desir, de se descharger de sa Protection, pour n'estre pas garand d'un mal qu'elle sçauroit eviter.

Vous pouvez croire que S. M. ne veut pas venir à cette extremité, aymant Madame comme un autre luy-mesme: mais elle ne se peut resoudre aussi à voir, que S. A. se veuïlle perdre contre la raison, ses avis & ses conseils, & nonobstant quelque assistance qu'elle luy puisse rendre.

Sa Majesté ne peut prendre confiance en Madame pour ses affaires, pendant qu'elle aura un Ministre qu'elle sçait estre ennemy juré de la France, de Sa Majesté & de ses plus particuliers Serviteurs, & intime du Cardinal de Savoye, allié des Espagnols, qui seront informez par son moyen de tous les succez & les resolutions qui seront prises; c'est chose du tout impossible: Et je vous avoüe franchement, que la protection ouverte que Madame donne audit Pere Monod, depuis la resolution qu'elle a prise avec vous de l'éloigner, touche extremement le Roy, & luy fait juger, non sans raison, que son esprit n'est pas seulement remply d'irresolutions, mais aussi de deffiances de la France, qu'on luy donne expressemment afin de la porter en suite plus facilement à sa ruine & à celle de Messieurs ses Enfans, qui est comme inevitable, si elle continuë en ses soupçons, & en sa deffiance.

Bien que ce bon Pere témoigne ne se prendre qu'à vous seul, de la resolution qui avoit esté prise de le faire venir en France, si est-ce toutesfois qu'il n'ignore pas que ç'a esté avec la participation de Madame & du Comte Philippes, & ainsi se voyant offensé de tous les deux, il prendra infailliblement les occasions de se venger: ce qu'il fera d'autant plus hardiment, qu'il croira ne tenir son retablissement que de son industrie & de son artifice, &

non

tron pas de la bonté de Madame, à laquelle il ne le pardonnera jamais.

Au reste, Madame vous ayant obligé à vous declarer contre luy, elle est trop juste, pour vouloir que vous & la France y ayent confiance. C'est un serpent qu'elle ne peut garder dans son sein, sans en recevoir bien-tost une piqueure mortelle. Monsieur de Savoye avoit tellement reconnu son esprit, qu'il estoit, comme Madame vous l'a témoigné, resolu de l'éloigner de luy. Vous sçavez l'avis qu'il nous donna de l'intelligence de ce bon Pere avec le Pere Caussin. Les bons desseins de l'un, qui se sont enfin découverts, ont obligé le Roy de le chasser d'auprés de sa personne. Madame peut bien juger à quoy l'obligent ceux de l'autre, puis qu'il a autant d'esprit & de malice, que le Pere Caussin avoit de simplicité & d'ignorance.

Auparavant que Madame eut fait connoistre au Pere Monod, la connoissance qu'elle a de la mauvaise volonté qu'il luy porte, il luy estoit libre de le souffrir; mais maintenant qu'il sçait qu'elle a voulu s'en deffaire,& qu'il n'attend que le moment de l'execution d'un tel projet, elle peut bien croire qu'il ne medite autre chose que la prevenir, & partant la necessité l'oblige à achever le dessein qu'elle a eu, si elle ne veut elle-même s'exposer à une perte asseurée.

C'est à vous à representer fidellement toutes ces choses à Madame, à laquelle vous pouvez faire voir cette Lettre, & la presser pour l'amour qu'elle se porte à elle-même & à Messieurs ses Enfans, de se deffaire d'un tel homme le plûtost qu'elle pourra, n'y ayant point de temps à perdre en telles occasions. Son bon esprit luy fournira, avec vos avis, l'expedient de l'execution d'un tel dessein.

Pour moy, j'estime que le plus court seroit de le mettre un soir, quand tout le monde est retiré, dans un car-

carrosse attellé de six chevaux, & le faire mener toute la nuit à Pignerol avec l'escorte qui sera jugée necessaire. Je vous avouë que je tremble pour Madame, jusques à ce que cela soit fait ; & vous dis de plus, que le Roy a un grand degoust de voir que Madame marchande en une affaire où il est question de son salut, & que si S. A. se veut ayder, il l'assistera au double ; au lieu que si elle se veut perdre, il sera bien ayse qu'on sçache qu'il n'a rien oublié pour l'en empescher. J'espere que cela ne sera pas ; & que S. A. fera voir qu'elle a un cœur mâle. J'auray la mesme passion pour ses interests que pour ceux du Roy, & seray ravy si je puis estre utile à son service.

Elle m'a fait l'honneur de m'écrire deux Lettres, par lesquelles elle me témoigne desirer la suspension generalle ou particuliere : je vous prie de luy representer que, comme la paix ou suspension generalle est le salut de la Chrestienté, la suspension particuliere seroit sa perte : le repos, qu'elle auroit peut-estre un an plustost qu'elle ne l'aura pas, donnant lieu aux Espagnols de mieux faire leurs affaires contre nous, affoiblissant la puissance de laquelle seule depend sa protection, la ruineroit enfin : au lieu qu'en faisant une bonne guerre cette année de tous costez, avec l'aide de Dieu, dans la fin de la Campagne qui vient, nous verrons l'établissement d'une bonne paix generale.

Que Madame asseure bien le dedans de son Estat, & qu'elle se mette l'esprit en repos du reste. On envoye à S. A. le sieur de Vignolles qu'elle a demandé ; mettez le bien avec Monsieur le Comte Philippes. Je luy ay particulierement recommandé de le servir, en servant Madame, comme il fera fidellement.

Vous avez bien jugé, que le Roy ne peut jamais penser au raccommodement du Cardinal de Savoye, s'il pensoit à rentrer dans la protection de France, laquel-

le

le S. M. conservera asseurement à Mr. le Cardinal Antoine. Il y a grande apparence que, quelque accommodement que veuille faire ledit Cardinal, c'est pour mieux tromper, & ce du consentement des Espagnols. Cependant S. M. ne lairroit pas d'en prendre le hazard, s'il n'estoit question que de luy rendre la pension d'Auche & l'Abbaye de Saint-Jean des vignes, pourveu qu'il se departe de la protection de France, & s'oblige de demeurer à Rome. Mais ma pensée est, que le semblant qu'il a fait n'a esté que pour amuser Madame, & que quand il acheveroit un tel Traitté, ce ne seroit que pour la tromper.

J'oubliois à vous mander une des principales choses, à quoy il faut penser maintenant & promptement, qui est d'envoyer un projet que vous ferez avec Monsieur de Crequy, de ce qu'il faut faire pour la guerre offensive de la Campagne qui vient, estant chose bien certaine qu'il la faut faire. Reste seulement à sçavoir comment, en quel lieu, les troupes qu'il vous faut, comme il faut faire les recreuës, ce qu'il faut donner à cette fin, en quel temps il vous les faut envoyer, le fonds dont vous aurez besoin pour cét effet. Je vous prie m'envoyer un estat bien ample sur ce sujet, afin qu'on travaille incessamment à pourvoir à tout ce qui est necessaire. Comme il est necessaire qu'il n'y ait rien d'oublié dans cét estat, qui soit utile, je vous prie de n'y rien mettre qui soit superflu; afin que la difficulté qu'il y auroit à vous fournir des choses dont on se peut passer, ne nous empesche pas de satisfaire à ce qu'il faut.

Je ne vous recommande point de tenir les desseins qu'on fera pour la guerre bien secrets, jusques à ce que Madame ait pourveu à l'affaire du Pere Monod, parce qu'il en avertiroit les Ennemis. Joint aussi que je presupose que l'affaire sera faite, parce qu'autrement le Roy seroit plûtost obligé de retirer ses gens de guerre de Piedmont, que d'y en envoyer d'autres.

De-

Depuis ma Lettre écrite Monſieur le Marquis de Saint-Morice m'eſt venu voir, qui m'a dit, qu'il avoit charge de Madame, de ſçavoir de moy l'opinion que nous avons du Pere Monod, & en quelle conception il eſtoit auprés du Roy. A quoy je luy ay répondu conformement à ce que vous avez deſiré, luy faiſant connoiſtre, que ſa Majeſté ne pouvoit prendre confiance en une perſonne qui favoriſoit ſi ouvertement ceux qui agiſſent contre Madame. Je vous dis en deux mots ce que je luy ay repreſenté au long.



